





LES

# GYNOGRAPHES,

OU

## IDÉES DE DEUX HONNÊTES-FEMMES

SUR

## UN PROJET DE RÉGLEMENT

*Proposé à toute l'Europe, pour mettre les* FEMMES *à leur place, & opérer le bonheur des deux sexes;*

AVEC

DES NOTES HISTORIQUES ET JUSTIFICATIVES.

---

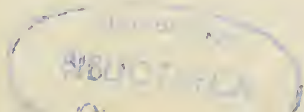
A d'austères devoirs le rang de Femme engage,
Et vous n'y montez pas, à ce que je prétens,
Pour être libertine, & prendre du bon-temps.

*Èc. des Fem. III act. 1 sc.*

---

*Seconde Partie,*

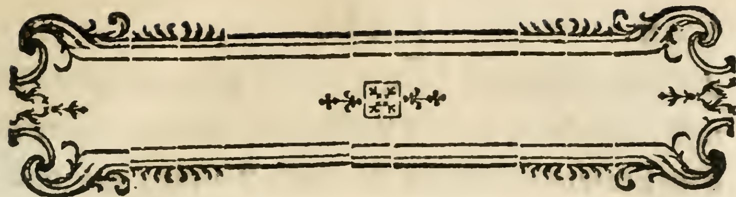
*CONTENANT LES NOTES.*



*Les Lettres ſuivantes traitent de matières qu'on ne pouvait étendre dans le Projet de Règlement : ce ſont différentes petites diſſertations neuves & curieuses ſur la* Beauté, *ſur l'*Amour, *ſur le* Mariage, *lès usages des différens Peuples relativement aux* Femmes, *&c : Toutes ces matières ont été indiquées dans la Première Partie, ſous les renvois* [A], [B], [C], [D], *&c.*



LES



LES

# GYNOGRAPHES, 

SECONDE PARTIE.

OU

# *LA FEMME*

# REFORMÉE.



## *ONZIÈME LETTRE.*

*De madame* DES-TIANGES.

VOS Historiètes mettent souvent en action ce que nous avons mis en préceptes; ainsi notre correspondance nous est également avantageuse. Vous vous souvenez que nous avons promis de traiter dans celle-ci, d'après les Notes que nous fournit M. D'Alzan, de *la beauté*, puis de *l'amour?* Nous alons entrer en matière sur-le-champ.



### Note [A], *La Beauté.*

I Partie p. 36.

M. D'ALZAN définit la beauté en un mot; c'est un *air d'hilarité*, ou de satisfaction; & la laideur est un air de mélancolie ou de chagrin. Il justifie sa double définition. Cette convenance admirable

des traits dans un beau visage, annonce la ſérénité, le calme; elle eſt l'effet non du hasard, mais d'un heureus concours de circonſtances, qui ont maintenu le fétus dans un état libre, paisible, exempt de douleur dans le ſein de ſa Mère, lors de ſa conformation: c'eſt une vérité dont il voudrait que toutes les Femmes & tous les Maris fuſſent bien perſuadés, afin qu'elle les engageât à commander à leurs paſſions, & à procurer aux Mères la ſituation d'eſprit convenable. D'après ſa manière d'envisager la beauté, elle eſt le bien le plus desirable; puiſqu'elle indique la paix de l'âme, des paſſions règlées, & la conformation intérieure la plus heureuse. Cependant l'expérience n'annonce pas que toutes les belles Perſones aient ces précieuses qualités: mais, comme il l'a dit dans ſes obſervations ſur notre Projet de Règlement, c'eſt par des causes poſtérieures & étrangères, qu'exiſtent les défauts contraires à la beauté: ils ſont nés des mauvais-exemples, des préceptes pernicieus, ou des tourmens qu'on a fait ſouffrir, comme les contradictions violentes, les coups; ils peuvent même n'avoir été occasionnés que par les maladies. Sans ces causes étrangères, quiconque eſt beau, ferait bon. La beauté eſt l'état naturel: la laideur eſt un état forcé, contre nature, & l'effet de quelque gêne violente, ſoit interne, ſoit externe: de-même, la bonté eſt l'état naturel, dont nous ne ſortons que par force, &c. Les défauts dans la taille & dans la conformation, ont chacun une relation

particulière avec quelqu'un des traits du visage : on reconnaîtrait un Boſſu, en ne voyant que ſon buſte. La légèreté, l'étourderie ſont indiquées par un néz retrouſſé ; le néz aquilin aucontraire bien proportionné, indique ordinairement de la gravité : les caractères vicieus, qui tiennent de tout, ont auſſi une figure moins prononcée. Il n'y a pas de Ville où l'on puiſſe faire là-deſſus des obſervations plus multipliées & plus ſures qu'à Paris, à-cause de la variété des conditions. Les Femmes du commun portent ſur leur visage l'expreſſion de leurs paſſions groſſières & de leurs goûts crapuleus : Le minois des petites Bourgeoises, des Filles de Marchands &c, annonce une douceur factice : Les Femmes des conditions relevées ont l'empreinte de la délicateſſe, de la fineſſe d'eſprit, ou de l'orgueil. Dans toutes ces conditions, un habile Obſervateur qui aurait ſuivi les Parens, étudié leurs panchans, bien connu leurs affaires, pourrait dire la cause de tel & tel défaut qui ſe remarque ſur la physionomie de leurs Enfans. Nos Provinces ont auſſi un caractère particulier pour la figure, qui ſe modifie en mille façons différentes, mais qu'un œil attentif diſtinguera. Ces principes lumineus posés, il eſt facile de voir quelle induction l'on en doit tirer pour ſa conduite en qualité de Père & de Mère, & pour l'éducation des Enfans. On doit poser des règles fixes en entrant en mènage ; les Parens, ou après la réforme, les Comités ne manqueront pas de ſug-

géter aux Nouveaus-épous ces règles sages, qui seront leur bonheur, en perfectionnant l'espèce humaine. La première & la plus importante, sera de modérer toutes ses passions; les Femmes les ont vives, extrêmes, & les impressions en restent sur la figure du fruit qu'elles portent : la seconde, de procurer aux Femmes, pendant l'âge des Enfans, une gaîté raisonable : la troisième, qui est une conséquence des deux premières, c'est que les Comités auront l'œil sur les mènages, pour les préserver des catastrofes inatendues, & des chagrins inévitables qu'elles occasioneraient : la quatrième, est que les Femmes évitent la gêne de l'habillement pendant la grossesse : cette gêne est ce qui produit les bossus, & ces figures hétéroclites, ratatinées, qu'on ne peut voir sans rire.

La beauté est une; elle est générale : qu'on ne nous dise pas qu'elle est arbitraire : si les Sauvages se cicatrisent le visage, ce n'est pas pour être plus beaus, mais aucontraire plus terribles : si les Chinoises se déforment le piéd, ce n'est pas qu'on ait dans ce pays une fausse idée de la beauté; mais les Hommes ont établi cette mode par politique : si les Habitans des Alpes paraissent estimer les goîtres, croyons que c'est parce qu'ils sont communs chés eux, & qu'ils ont affecté d'en faire une beauté, pour ne pas rougir de ce défaut monstrueus. Demême, si nos Dames se fardent, ce n'est pas qu'elles pensent que la couche de blanc & de rouche qu'elles se mettent sur le visage soit une beau-

té réelle, non, elles ne le pensent pas; mais elles ressemblent aux Habitans des Alpes; la vraie beauté étant fort rare, elles ont mis à la mode une beauté factice qui peut être générale. La vraie beauté consiste dans une taille moyenne & bien proportionée; dans des traits réguliers, nobles & délicats; & dans une plus belle peau. *C'est une toile qu'a formée la nature*, dit Vandermonde, *pour y fondre toutes les variétés du plus beau coloris; tantôt elle y fait éclore les lis & les roses; tantôt on n'y voit que la sombre violète, ou le fruit noir du myrte.*

*Chaque Nation veut dans les Femmes une beauté particulière*, selon M. Rouquet: *Les Anglais demandent une peau fine & très-blanche, des couleurs tendres & légères, un embonpoint seulement de santé, un visage plus oval que rond, un néz un-peu alongé, mais d'une belle forme, assés comme l'antique, des yeus grands & moins vifs que touchans, une bouche gracieuse, sans sourire, d'un tour même un-peu boudeur, qui lui donne à-la-fois de la dignité & une forme voluptueuse, des cheveus propres, toujours sans poudre, une taille avantageuse & droite, le coû long & dégagé, les épaules quarrées & plates, la gorge saillante, des mains presque toujours un peu trop maigres, & d'une forme qui, je pense, ne passe pour belle qu'en Angleterre.*

Un autre Auteur dit: *A mes yeux les plus belles Femmes de l'Europe sont dans la Biscaye Espagnole, dans le Comtat Vanaissin, & sur-tout à Avignon, & dans la Grèce. Mais les Biscayennes*

*me paraiſſent mériter la préférence. Celles-ci ſont aſſés grandes & très-bien faites ; elles ſont d'une blancheur d'albâtre ; elles ont le plus beau teint du monde, des couleurs admirables, un air de fraîcheur qui charme, & une vivacité piquante. Ajoutez à cela des yeux grands & bien fendus, des ſourcils noirs & bien fournis, aſſés d'embonpoint pour plaire, & vous aurez le portrait exact & fidelle d'une belle Biſcayenne. Les plus beaux Hommes que j'aie vus, c'eſt à Toulouse en Languedoc ; ils y ſont grands & bien faits, & ils y ont l'air mâle & la démarche ferme & dégagée. Mon ſuffrage n'eſt rien moins que le déciſif, & je n'en fais point non-plûs une règle ſans exception ; car j'ai vu auſſi de très-beaus Hommes & des Femmes d'une beauté parfaite à Paris, à Londres, à Stockholm, à Moſcow, à Rome, à Vienne & ailleurs. Les grâces, l'air & le bon-ton de nos Françaises, & ſur-tout de nos Parisiennes, peuvent, ainſi que leurs modes, ſervir de modèle par toute la terre. Les Anglaises ſont généralement trop blanches ; ce qui fait qu'elles paroiſſent fades ; mais elles ont tant de ſentiment qu'elles méritent bien du retour. Une Suédoise, malgré ſa blancheur & ſa bonne mine, ſ'annonce ſouvent avec trop de fierté ; & ce ton ne peut guères lui être avantageus que dans le mènage. Les Allemandes pèchent ſouvent par trop d'embonpoint ; mais elles ont beaucoup de ſincérité & de douceur, &, peut-être auſſi quelquefois un peu trop d'ingénuité ; elle conſervent longtemps leur*

*fraîcheur. Les Italiennes abondent en ſentimens, & , quand elles ont de l'éducation, elles ſont infiniment aimables : quoiqu'elles ſoient brunes, elles ſe paſſent bientôt. Les Eſpagnoles ſont tendres, ſincères, & pleines de feu ; mais elles pèchent ſouvent par le contraire des Allemandes, c'eſt-à-dire, par la maigreur : les Eſpagnoles ſe paſſent auſſi bientôt, de-même que les Italiennes. Il eſt à préſumer que les unes & les autres ſe ſoutiendraient plus long-temps, ſi elles étaient formées plus tard qu'elles ne le ſont. Trop de feu chés les Grecques empêche qu'on ne ſ'attache à elles autant qu'elles le méritent d'ailleurs par les agrémens de leurs figure. Une Ruſſienne aimable ne l'eſt jamais médiocrement. Les Polonaises ont plûs de vivacité que les Allemandes ; & elles ont aſſés d'agrémens pour plaire & aſſés de mérite pour ſe faire aimer : mais, comme elles ſ'attachent plus volontiers à* Diane *qu'à* Vénus, *leurs ſuccès répondent à leur goût. Les Hongroises tiennent de Polonaises, les Danoises des Suédoises, les Hollandaises & les Suiſſes des Allemandes, & les Portugaises des Eſpagnoles.*

Le goût des Femmes pour les couleurs artificielles eſt général. Lorſque les Hollandais abordèrent pour la première fois dans la *Polynésie*, pays auſtral, *les Sauvages leur montrèrent leurs Femmes, en leur faisant connaître qu'ils pouvaient diſposer d'elles, & en enmener quelques-unes dans leurs vaiſſeaus. Ces Femmes ſont, en-général, fardées d'un rouge très-vif & qui ſurpaſſe de beaucoup celui que nous*

*connaiſſons. Les Hollandais n'ont pas pû découvrir de quoi elles composent une couleur ſi belle. Elles ſe couvrent de couvertures rouges & blanches, & portent un petit chapeau fait de roseaus ou de paille. Elles venaient ſ'aſſeoir auprès de leurs nouveaux Hôtes, & ſe deshabillaient en ſouriant & en les agaçant par toutes ſortes de geſtes. D'autres les apelaient, & leur fesaient ſigne de venir auprès d'elles.*

Mais eſt-il indifférent en mènage d'avoir une Femme jolie ou laide, pourvu qu'elle ſoit aimable? Il eſt certain, d'après ce que nous avons dit, que phyſiquement la beauté eſt toujours préférable : d'ailleurs, il y a différentes ſortes de laideurs; celle d'accident, poſtérieure à la parfaite conformation, & même à l'accroiſſement du corps; celle qui n'eſt que des traits; & celle de conformation. La première doit être de nulle conſidération, ſi la Perſone eſt d'ailleurs aimable; elle n'aura aucune influence ſur les Enfans, ce qui eſt d'une grande conſidération : La ſeconde eſpèce de laideur, qui eſt la plus commune, eſt auſſi de peu de conſéquence; car quoiqu'elle ſoit originelle, elle n'eſt l'effet que de quelques convulſions légères du Fétus, occasionées par les paſſions du Père ou de la Mère : Mais la troisième eſpèce doit arrêter : il y a des familles où la laideur ſe perpétue; il y en a où le ſang eſt toujours aſſés beau. J'ai connu une famille dans le Berri, dont toutes les Femmes qui en ſortaient avaient de beaus Enfans, quelle que fût

la figure du Mari. Toutes les Filles de cette maison étaient grandes, brunes, avaient la démarche noble, aisée, & d'une grâce inexprimable; elles avaient beaucoup de tempérament, & restaient jolies jusque dans la vieillesse; parce qu'elles avaient le visage plein, rond; la bouche petite, les yeus agaçans & mignards. Toutes ces Femmes étaient gaies, douces, engageantes, mais peu économes. J'ai de-même observé d'autres familles, où la laideur & une certaine dureté de caractère se perpétuait. La cause physique de cette série de bonnes ou de mauvaises qualités, est le degré de force qu'elles ont dans le Sujet. Lorsque ce Sujet se marie, son tempérament plus tranché l'emporte, & donne le ton aux organes du Fétus.

Restent les figures basses, rampantes, dont ceux qui les portent ont quelquefois des qualités supérieures que ces figures n'annonçaient pas, dit-on. Je répons à cela, que je n'ai pas dit que la laideur ne pût pas être la compagne de la force du génie & de celle du corps : savoir si les Gens de génie ont de la bonté; savoir quelle est leur genre de laideur; quelle a été leur éducation; quelles ont été leurs alentours. Aureste, je défie qu'on me cite un seul Homme d'esprit dont les yeus, ces parfaits miroirs de l'âme, aient été froids & bêtes.

Resumons : la figure est l'expression visible (*)

(*) Heu ! quam difficile est crimen non prodere vultu!
*Ov. 1 Métamorp.*

de l'âme invisible. La beauté & la bonté ſont compagnes ; elles ſont naturelles à tous les Individus ; des causes accidentelles les détériorent ; ces causes ſont infinies en nombre & en variété : il n'y a point de remède physique à la beauté perdue ; mais l'Auteur de la nature a voulu qu'il y en eût à la bonté viciée, & c'eſt le point le plus important ſans-doute. C'eſt aux Parens & aux Inſtituteurs à trouver ces remèdes.



1 Partie, p. 181.

## Note [B], *L'amour.*

L'AMOUR eſt ordinairement l'effet de la beauté. On peut définir l'Amour, l'*Apétit de notre reproduction.* C'eſt un ſentiment répandu dans toute la nature ; c'eſt le ſentiment unique, dont tous les autres, même ceux qui en paraiſſent les plus-éloignés, ſont une modification. L'Amour & la vie ſont la même chose : auſſi tous les êtres éprouvent-ils ce ſentiment, à-proportion de leur degré de vie. Nous n'entrerons point dans tous les détails physics que fournit cette vaſte matière, & il ne ſera ici queſtion de l'amour que relativement à l'eſpèce humaine.

L'Homme aime comme tous les autres Êtres, & de-plûs, d'une façon qui lui eſt particulière. L'apétit, l'inſtinct aveugle, qui porte un ſexe vers l'autre, eſt une de ces lois admirables de la nature, auxquelles l'habitude empêche de donner toute l'attention qu'elles meritent. Mais plûs une

loi eſt parfaite, plûs elle eſt importante, plûs elle a de moyens d'exécution; plûs il eſt criminel, desavantageus, facile d'en abuser. Tel eſt l'amour physic. Les délices dont la Sageſſe infinie a accompagné l'exécution de cette loi, ſont cause que trop ſouvent les acceſſoires l'emportent, & qu'ils font manquer le terme. De-là mille abus, tous plûs dangereus les uns que les autres. Mais auparavant que d'entrer dans ces détails, il faut dire quelque chose de la manière d'aimer particulière à l'eſpèce humaine, qu'on peut apeler *amour de tendreſſe.*

La *tendreſſe* eſt un ſentiment de ſympathie & de préférence pour un Objet, qui rend celui ou celle qui l'éprouve, indifférent pour les autres Individus: ſentiment ſi délicieus, que nous croyons l'Homme auſſi relevé par lui audeſſus des autres animaus, que par tous les avantages de la raison. L'amour de tendreſſe renferme tous les autres ſentimens affectueus, tels que l'amour physic, qui eſt la base, l'amitié, l'eſtime, la reconnaiſſance, le reſpect, la confiance, le dévoûment abſolu, l'abnégation de ſoi-même, qui fait qu'on n'exiſte réellement que dans l'Objet aimé: chacune de ces affections eſt comme un ſens, un organe de l'amour, qui fait éprouver à l'Amant des plaisirs & des ſatiſfactions, dont ceux qui n'ont pas véritablement aimé ne peuvent avoir d'idée. Mais cet amour eſt un ſentiment indivisible, qui périt par le moindre partage; comme une larme batavique, qui ſe brise en pouſſière, pour peu qu'on en ôte.

L'amour eſt l'effet de la beauté: c'était l'opi-

nion des Anciens, qui fesaient *Cupidon* fils de *Vénus* : ce qui ne veut pas dire que la beauté parfaite inspire toujours de l'amour, & à toutes sortes de Persones. On trouve dans les goûts la même variété que dans les figures; on a même observé que la véritable beauté n'inspirait pas de fortes passions, ce qui est une qualité de-plûs; parce les inclinations violentes & forcenées ont toujours quelque chose de vicieus, & qu'elles sont occasionées par un certain ensemble de traits qui indique une faiblesse analogue à ce que l'on souhaite le plus ordinairement de l'Objet aimé; aulieu que la beauté parfaite, indique une âme sereine, tranquile & sans défaut : aussi les minois chifonés, les néz retroussés, & les figures irrégulièrement jolies font-elles les plus fortes passions. On en sent la raison, si l'on se rapelle les principes que nous avons posés dans la Note sur la beauté.

—Mais, si (comme nous l'avons dit) la beauté est l'état naturel, pourquoi est-elle si peu commune, & l'amour raisonable qu'elle inspire, si rare? le mal doit-il donc toujours l'emporter? —La Nature fait toujours le mieux : cette sage Nature sait qu'il en est pour tous les sens des animaus comme du goût, il leur faut de la variété; les choses les meilleures, ou les plus belles, les lassent bientôt, & la variété seule peut les réveiller. Voila pourquoi la nature a voulu qu'il y eût une infinité de combinaisons différentes dans les traits, comme dans les couleurs, dans les sons, dans les saveurs, dans les odeurs, & dans les surfaces des objets

papables. Un Univers ou tout ſerait uniformément beau, ſerait moins parfait qu'un Univers varié ; bien-plûs, une vie dans une position égale de bonheur, ne vaudrait pas une vie agitée, remuée, réveillée par des ſenſations tantôt plûs, tantôt moins agréables : c'eſt la maladie qui fait connaître le prix de la ſanté. Qui peut exprimer la douceur des mouvemens qu'éprouve un Convaleſcent à ſa première ſortie ? lorſqu'il revoit les Perſones, les lieus qu'il ſ'était cru ſur-le-point de quitter pour jamais? tout eſt jouiſſance pour ſon cœur rajeuni ; une émotion délicieuse ſe fait ſentir à chaque pas qu'il fait.

Mais eſt-il bien vrai que le mal l'emporte ? Pour ne pas ſortir de notre ſujet, il eſt certain que la laideur extrême eſt plus rare que la beauté : Les physionomies vont de nuances en nuances, du beau au moins beau, juſqu'au laid abſolu ; mais dans cette immenſité de gradations, il eſt très-peu de minois qui ne plaisent par quelque chose, & qui n'inſpirent de desirs ; ils ont donc un dégré d'agrément & de beauté ? Dans la vie, il y a généralement plûs de bien que de mal ; comme dans l'année, il y a plûs de beaus jours que de temps pluvieus.

—Avec quelle ſorte de figure eſt-il plus avantageus de ſe livrer au ſentiment de l'amour ? —Ce ſentiment n'eſt jamais raisoné; ainſi le chois n'eſt pas libre : mais en ſuposant qu'il le fût, ce ſerait avec la beauté qu'on riſquerait moins de ſ'engager ; pourvu, que ce ne fût pas une beauté viciée par ſes alentours : cependant elle n'eſt pas eſſencielle, & l'on

peut aimer ſans elle avec ſécurité, pourvu que la *laideur aimable* (*), telle qu'il en eſt, ſoit accompagnée de tant de bonnes qualités, que la base du panchant ſoit factice, c'eſt-à-dire, que cette base ſoit l'eſtime & l'admiration, aulieu de l'amour physic, qui eſt la base naturelle.

—Qu'eſt-ce que l'amour de tendreſſe, tel qu'il exiſte parmie les Nations policées? —C'eſt une véritable ivreſſe, une maladie, qui a ſon milieu, ſa crise, & ſa fin. Comme dans l'ivreſſe causée par le vin, les commencemens de la tendreſſe ſont délicieus; bientôt l'amour abſorbe, accâble; & quand il finit, on en eſt ſi fatigué, qu'on croit recevoir une nouvelle vie en le ſentant ſ'éteindre. Qu'on infère de-là, ſ'il faut aſſeoir ſur une ivreſſe momentanée la convenance de deux Jeunes-Épous qui doivent reſter unis toute leur vie!

—Qu'eſt-ce que l'amour des Gens à-la-mode? —C'eſt l'amour physic, ravalé audeſſous de la manière dont le reſſente les animaus; car dans ceux-ci, il eſt l'effet du besoin & d'une bonne conſtitution: aulieu que parmi les Gens-à-la-mode, c'eſt une affaire de caprice, un dérèglement de l'imagination: il n'entre rien dans cet amour de ce qu'on nomme tendreſſe; aucontraire, c'eſt une ſorte d'eſcroquerie desobligeante, accompagnée de quelque chose qui reſſemble beaucoup à

(*) Cette expreſſion usitée eſt un contreſens; il n'y a point de laideur aimable; mais il y a certaine laideur mêlée de beauté qui la rend aimable. [ *Note de D'Alzan* ].

la haîne, puiſqu'on cause tout le mal poſſible à l'Objet quitté; on le décrie, on le dénigre, on le perſifle, & ſans la ſévérité de nos lois, on lui ferait pis encore; c'eſt un amour à la tygre; on ſe déchire en ſe careſſant: l'amour brutal des Paysans & même des Sauvages eſt beaucoup audeſſus (*).

Il y a dans les *Réflexions diverſes* du Chevalier de *Bruis* quelques vérités frapantes ſur l'amour. 1, *Heureus ou malheureus, l'amour eſt une paſſion bouillante; mais ſa vivacité naturelle, ſ'accroît encore par les rigueurs: Tel l'embrâsement d'une forêt, dont les feus du midi n'augmentent point l'activité, redouble de fureur au ſoufle glacé du*

(*) « Ou du moins c'eſt la même chose que l'amour des *Mikimaks*, anciens Barbares du Pérou. Deux Mikimaks ſ'aimaient à leur manière; l'Amante, à demi pâmée au piéd d'un arbre, paraiſſait dans cette anéantiſſement voluptueus qu'éprouve une âme qui n'exiſte que par le ſixième ſens, quand tout-à-coup paraît un énorme *jaguar* (le tygre du nouveau monde) l'œil en feu, la gueule béante, le crin hériſſé, qui tente de ſ'élancer ſur ſa double proie; le Sauvage vit ſeul le péril qui le menaçait; il fit en-même-temps ces deux réfléxions: Nous ne ſommes plus-à portée de nous ſervir de nos arcs; ma Maitreſſe eſt plus légère que moi, & je ſerai ſeul dévoré par le monſtre. Il n'acheva pas la conclusion; mais, prenant une de ſes flèches, il l'enfonça dans le ſein de ſon Amante, & tandis que le jaguar ſ'amusait à déchirer les membres palpitans de cette victime, il le perça lui-même ſur le cadavre enſanglanté. Le Mikimak victorieus disait en ſouriant: J'ai tué la bète, & je vis encore; je ſuis un grand homme ».

*ſeptentrion.* 2, *L'Amour, dans les Femmes, & l'art, ont cela de commun, que plûs ils ſe montrent, moins ils valent.* 3, *L'amour eſt déja bien-loin quand on penſe à le retenir.* 4, *Le dernier trait de l'amour & le plus ſûr, c'eſt l'habitude.*

*L'amour-de-galanterie*, eſt un effet de la politeſſe ; ce n'eſt pas un ſentiment, c'eſt un ſemblant, une mine. Il a quelquefois des effets très-dangereus pour les mœurs : *Un des effets de cet amour, bien extravagant*, dit M. de Sionville, *c'eſt que les Militaires oublient aſſés leur état, pour ne ſuivre que les modes & les ridicules de certaines Femmes dans la façon de ſe parer, afin d'en paraître plus beaus. Ils ſe fardent de blanc, de rouge, mettent des mouches, & ſe rendent tellement eſclaves de leur figure, qu'ils craignent de gâter leur beau teint au ſoleil, & n'ôsent même tourner la tête, crainte de déranger leur friſure. Ces Meſſieurs les* Narciſſes, *pour aſſortir leur beauté prétendue, ainſi que d'autres par oſtentation, pouſſent le luxe à l'excès, & ſe font un ſoin principal de ſe ſurpaſſer en magnificence ; comme ſi le plûs ou le moins d'or ſur un habit était la marque de diſtinction entre les perſones d'honneur & d'eſprit.* Alexandre *diſait dès ſa jeuneſſe, que le trop grand ſoin de ſe parer apartenait aux Femmes, & qu'il aurait aſſés de beauté, ſ'il pouvait avoir de la vertu.*

*Quand l'amour eſt galant* (dit un autre Auteur) *il eſt rarement tendre, & l'on perd preſque toujours du côté du ſentiment, ce qu'on gâgne du côté*

*côté des grâces. Celles de l'amour, sont l'amour lui-même.*

Un Mèdecin Anglais ( M. Emett ) a fait un Livre curieus, où il explique le mécanisme des apétits amoureus. Il explique pourquoi les Femmes sont propres à concevoir, & pourquoi il s'en trouve de stériles : pourquoi les jeunes Hollandaises s'aperçoivent-elles à-peine à quinze ans qu'elles peuvent être utiles à la propagation, tandis que les Parisiennes y sont propres cinq ans plutôt. Mais nous nous interdisons tous ces détails, qu'on est convenu de ne passer qu'aux Mèdecins *.

L'amour veut être libre : si l'on commandait à l'Amant le plus passioné d'aimer sa Maitresse, sans qu'il fût libre de ne le pas faire, sur-le-champ l'amour s'éteindrait; son Amante fût-elle aussi belle que *Venda*, cette Reine de Pologne, qui se noya dans la Vistule, pour ne plus troubler le repos de ses Sujets par ses charmes.

* On trouve ce Livre traduit, à Paris, chés Vincent, rue des Mathurins.

Nous alons terminer cette Note par un portrait de l'amour.

Amour, Amour, où ne portes-tu pas
Ét le bonheur & l'innocente joie ?
En quelqu'endroit que se tournent tes pas,
Sur tous les fronts la gaîté se déploie,
La paix te suit : les flots séditïeus,
Quand tu parais, retombent & s'apaisent;
L'Aquilon fuit, les Tonnerres se taisent,
Et le Soleil revient plus radïeus,
Dorer l'azure dont se peignent les Cieus.
A ton aspect la nature est émue :

En rugiſſant, le lïon te ſalue,
L'ours, en grondant, t'exprime ſes plaisirs,
L'oiseau léger te chante dans la nue,
Et l'Homme enfin, par la voix des ſoupirs,
Te rend honneur & t'offre ſes desirs.
Rien ne téchape, & l'abîme des ondes.
S'embrâse auſſi de tes flâmes fécondes,
Ét ſous tes traits, ſous tes brûlans éclairs,
Pleins d'allégreſſe, en leurs grottes profondes,
Tu vois bondir tous les monſtres des Mers.
C'eſt toi par quî ſont les Êtres divers,
Amour, c'eſt toi, qui rajeunis les Mondes,
Ét dont le ſouffle anime l'Univers.

[*La manière de faire l'amour des différens Peuples, ſe trouve ſous la Note* MARIAGE.]



## *QUATORZIÈME LETTRE.*
### *De madame* DES-ARCIS.

*VOS Notes ſur l'Amour & ſur la Beauté nous ont fait plaisir, & fourniſſent la matière de nos converſations. Madame De-Mériadec veut qu'on ſ'aime; & Madame ſa Mère penſe à-peu-près comme vous. Lorſque celle-ci fut unie à l'Épous qui fait ſon bonheur, ils n'avaient de paſſion ni l'un ni l'autre, & ſe connaiſſaint à-peine. Ainſi, vous voyez qu'il y a du pour & du contre. Quant à la Note ſur la Beauté, j'ai été charmée de le dictinction que vous y faites des Perſonnes laides & des enlaidies; ſans cela, je n'aurais pas ôsé la laiſſer voir à Madame De-Mériadec, à laquelle cet endrait a fait plaisir. Septimanie a-t-elle vu les obſervations & les Notes de M. D'Alzan? J'aurais bien voulu*

*qu'il y eût eu quelque chose de bien particulier pour elle. Mais je ne veus pas faire trop la raisoneuse, & je vais vous raconter mon Historiète, qui sera toute à l'avantage de l'amour & de l'inclination*

UN jeune Avocat au Parlement de Paris nommé H···, natif de Joi··, d'une figure agréable, & doué des talens les plus brillans, eut le bonheur d'avoir pour client M. P***, Homme de Finance fort riche. L'affaire était de la plus grande importance, fort épineuse & de longue halaine: Le jeune Avocat l'aprofondit, & s'y livra tout entier pendant trois ans qu'elle dura. Dans cet intervale, H··· alait souvent chés M. P···, mais il était introduit sur-le-champ dans son cabinet, & ne voyait que lui. Lorsque l'affaire fut prête à être jugée, qu'on imprima les Mémoires, & qu'on plaida à la grande Chambre, H··· s'attira l'admiration de tout le monde. Madame P··· & trois Demoiselles qu'elle avait, assistèrent *incognito* à toutes les audiences, & furent enchantées de l'éloquence de leur Défenseur. Mais rien ne peut se comparerà l'enthousiasme de M. P···: cependant il attendait le succès de son affaire, pour expliquer ses desseins. SEPTIÈME NOUVELLE.

H··· de son côté, avait dans le cœur une passion violente & invétérée; il aimait depuis huit ans, sans aucun espoir, une Jeune-persone qu'il avait vue pour la première fois à Saintsulpice, où elle entendait la messe avec sa Mère. Depuis il avait rencontré cette charmante Persone aux Sepctacles &· aux promenades; mais la voyant

dans un équipage qui annonçait l'opulence, il s'était contenté de l'adorer en secret, & de rechercher toutes les occasions de la voir. C'est ainsi que s'écoulèrent près de sept années. L'Avocat attendait, non sans en frémir quelquefois de jalousie, que quelque Rival heureus lui enlevât l'Objet de ses vœus, & la fît disparaître pour jamais. Mais elle demeurait toujours Fille, & son Amant caché, qui chaque année la trouvait embellie, sentait toujours croître sa passion. Elle parvint au point qu'elle lui ôtait le repos, précisément dans le temps où il plaidait & fesait les Mémoires pour M. P···.

Un-soir, qu'après son travail, il se promenait aux environs de Paris, il aperçut avec surprise sa Maitresse dans un jardin, lisant quelque chose qui ressemblait à un Mémoire. Cette vue le troubla plus fortement que jamais; comme l'obscurité s'aprochait, il résolut d'attendre un-peu, & d'essayer s'il ne pourrait pas se glisser dans ce jardin qui était au-delà du corps-de-logis. Le sort le favorisa; la cour, & la galerie qui conduisait au jardin se trouvèrent desertes; il s'avance, & gâgne une palissade de rosiers, devant laquelle était assise sa Maitresse. Cette Demoiselle causait avec une de ses Sœurs lorsqu'il aprocha, & elles s'entretenaient de ce que la première venait de lire. C'était précisément le Mémoire de H··· pour M. P···: le jeune Avocat entendit loüer son mérite par la bouche qu'il adorait, donner des éloges à sa manière

de plaider, & vanter les charmes de ſon éloquence ;
& quelle ſituation pour un cœur bien amoureus !
Les Demoiselles ſe retirèrent : H··· les ſuivit de-près ſans être vu : la Belle en tirant ſon mouchoir laiſſa tomber un étui, qu'il ſe hâta de ramaſſer. Enſuite il ſortit heureusement, quoique le Portier le vît ; mais cet Homme crut qu'il venait de chés ſes Maitres.

H··· n'attendit pas qu'il fût arrivé chés lui, pour examiner l'étui ; il était d'or, & ſe trouva plein de différentes choses qui ſervaient à la parure, comme épingle-à-diamans, deux bagues une paire de petite boucle d'oreilles, & un papier roulé où était une petite nate de cheveus, avec ces mots, *Pour celui qui aura mon cœur.* Dans ſon premier mouvement, H··· fut charmé d'avoir ce petit-trésor ; il baisait amoureusement tout ce qui pouvait avoir touché ſa Maitreſſe : mais enſuite il fut fâché de ce qu'elle en alait être privée, & ſe reprocha la peine que cette perte lui causerait. Il résolut de tout renvoyer ſur-le-champ, à l'exception des cheveus, dont il ne pouvait ſe résoudre à ſe défaire. Il les ôta de l'étui, & retourna ſur ſes pas. Mais en chemin, il fit réflexion qu'il ne pouvait les garder ſans la plus grande témérité ; il entra dans un café, pour écrire ſur un rouleau tout pareil à l'envelope, le Billet que voici : *Mademoiselle, l'Homme qui a trouvé l'étui, eſt un Amant qui vous adore ; ſ'il ne conſultait que ſa vénération pour tout ce qui vous apartient, il quit-*

*terait plutôt la vie que de ſ'en priver : mais il ſe reconnaît indigne de poſſéder ce trésor ; il ſe reprocherait comme un crime la moindre inquiétude que cette perte vous pourrait causer ; il rend donc tout, même les cheveus ; & c'eſt ce qui lui a causé le plûs de combats. Mais la devise ne permet de les garder qu'à celui qui aura le bonheur de les recevoir de vous. Mademoiselle, je vous aime depuis huit ans ; vous n'en aviez guère que dix lorſque je vous rencontrai pour la première-fois à Saint-ſulpice ; & malgre cette extrême jeuneſſe, votre vue a fermé mon cœur à toute autre inclination. Je ſuis néanmoins ſans eſpérance ; &, je vous en fais l'aveu, c'eſt parce que je me crais d'un rang trop audeſſous de vous. Ce ſoir je vous ai vue chés vous pour la première-fois. Pardonnez, Mademoiselle, l'indiſcrétion de mon Billet ; mais il falait ou l'écrire, ou garder vos cheveus : peut-être l'indiſcrétion du Billet eſt elle la moindre. J'ai l'honneur d'être avec un reſpect ſans bornes, &c.*

Après avoir roulé ce Billet, H··· le mit dans l'étui, qu'il envelopa & cacheta, prit un Commiſſionaire, & le conduisit juſqu'à la porte de ſa Belle ; là, il lui remit le paquet, pour qu'il le rendît au Portier, comme une chose très-preſſée. Tout étant exécuté, il ſ'en retourna ſans ſ'être montré.

La ſurprise fut extrême quand Madame P··· ayant ouvert le paquet en présence de ſes deux Filles, trouva qu'il renfermait un étui d'or, qu'elle recon-

nut pour celui de ſon Aînée. La Jeune-perſone le chercha, & ne le trouva pas dans ſa poche. Sa Sœur lui rapela qu'elle avait ôté ſes boucles-d'oreille dans le jardin; mais tout cela n'éclaircit pas comment il avait paſſé dans les mains de l'Étranger qui le renvoyait. On visita les bijous qu'il contenait; il n'en manquait aucun. On ne fit pas d'abord attention aux deux papiers, & l'on ſ'épuisa en conjectures. Mais lorſque les deux Sœurs furent retirées pour ſe mettre au lit, la plus Jeune les fit obſerver à ſon Aînée, en lui disant quelle les avait bien remarqués, mais qu'elle n'avait voulu rien dire devant leur Mère, à-cause de la devise qui envelopait le petit *naté* de cheveus. On *déplia* les deux papiers : le premier était celui de la devise, le ſecond le Billet. Cette phrase : *Ce ſoir, je vous ai vue chés vous pour la première-fois*, leur parut incompréhenſible; & ſans l'étui, elles ſe feraient imaginées qu'on ſe trompait; que ce Billet était pour une autre : mais l'étui trouvé le ſoir même, ſans qu'elles fuſſent ſorties, levait tous les doutes, ſans rien diminuer de la bisarrerie de l'avanture.

H··· n'était pas ſur-le-point de l'éclaircir; il avait trop de cœur pour ſ'exposer à un afront, par une témérité déplacée. Un-jour néanmoins (c'était le dernier des cinq Audiences qu'il avait employées à la défenſe de ſon Client) ayant en finiſſant jeté les yeus ſur une des lanternes de la Grand'Chambre, il entrevit avec autant d'étonement

que de ſatiſfaction l'Idole de ſon cœur. Mais elle diſparut fort vîte ; & ayant eu affaire à M. l'Avocat-Général, il ne put ſavoir avec quî elle ſ'en retournait. Le ſoir il ala voir M. P···, qui voulut l'engager à venir ſouper dans une maison-de-campagne aux environs de Clichi, où était ſa famille. Le jeune Orateur fut obligé de refuser, parce qu'il avait un Mémoire à faire, pour un de ſes Parens, dont le procès devait être décidé ſous trois jours. Enfin, le jour du jugement de la cause de M. P··· arriva ; il la gâgna avec dépens : mais pour ne pas être exposé à toutes les tranſes qui précèdent une déciſion, il n'avait pas aſſiſté à l'audience, ni perſone de chés lui. Le jeune Avocat avait ſeulement dépêché deux Laquais qu'on lui avait envoyés, le premier après les conclusions favorables des Gens-du-Roi, le ſecond, avec ce ſeul mot, *Arrêt conforme aux Conclusions.* Ce dernier fit une ſi grande diligence ; qu'il précéda ſon Camarade, qui entra un inſtant après lui, & comme ſon Maître ordonnait qu'on mît ſes chevaus au caroſſe pour aler éclaircir l'énigme. Parfaitement inſtruit, M. P···, vola au Palais, il y trouva H···, qui venait d'écrire le *prononcé* de l'Arrêt, & qui partait pour ſe rendre chés ſon Client. M. P··· l'embraſſa, en lui disant : —Mon Ami, tu fais bien ton noble métier, mais il eſt tuant ; je veus te faire avoir une Charge, & quelque chose de-plûs. Tu ês garſon ; j'ai une Fille aînée très-méritante, c'eſt un préſent à faire à un Ami ; je te la propose : Touche-

là; tu feras ton chemin; & je veus être ton Ami, ton guide & ton Père—. H··· fut pénétré de reconnaissance, mais il était furieusement embarassé. Il ne répondit que par des politesses générales, & ala dîner tête-à-tête avec M. P···. Après le repas, lorsque la séve du champagne eut augmenté la cordialité, M. P··· repela sa proposition. —Votre bonté pour moi vous aveugle, Monsieur, (répondit H··· en rougissant), passez-moi cette expression: pourquoi sacrifier Mademoiselle votre Fille, qui par sa fortune peut prétendre aux Partis les plus relevés. —Qu'est-ce? (reprit M. P···) tu me refuse? Pour t'en faire repentir, je n'aurais qu'à te montrer ma Fille. Non, je ne crais pas la sacrifier; une Honnête-homme, qui a beaucoup de capacité, est un bon parti, quelle que mince que soit sa fortune.... Mais je ne crais pas au desintéressement parfait: dis-moi? as-tu quelques raisons secrètes? fais-moi ta confidence; je n'en abuserai pas. —S'il faut, pour répondre à l'intérêt obligeant que vous prenez à moi, vous tout découvrir, Oui, j'ai une raison; j'aime. —Quelque jolie grisète? —Non, c'est une Demoiselle, & trop audessus de moi, à ce qu'il me paraît, pour que je puisse avoir des prétentions. —Son nom? —Je ne le sais pas. —Vous êtes bien discret!... Ne parlons donc plus de ma proposition. Mais envérité, je vous regrète—. On en resta-là. H··· prit congé de M P···, en lui promettant de le revoir le surlendemain.

Le ſoir, M. P··· ſe rendit à ſa maiſon-de-campagne à une lieue de la Capitale, où était ſa famille, à laquelle il avait déja fait annoncer le gain de ſon procès. Il y trouva une petite fête, préparée par ſes Gens, & après ſouper il y eut un feu d'artifice, dont le prétexte fut la fête de M.lle P··· l'aînée, qui ſe nommait *Clotilde*. Quand ce petit divertiſſement fut terminé, Madame P··· dit à ſon Mari, qu'il leur était arrivée la veille une avanture ſingulière. Ét elle raconta l'hiſtoire de l'étui renvoyé (car la Maitreſſe de l'Avocat était Mademoiselle P··· elle-même.) Dans le cours de la journée, Clotilde & ſa Sœur avaient cru devoir montrer à leur Mère le Billet amoureus; Madame P··· l'avait gardé, elle le remit à ſon Mari. M. P··· le lut. —Mais, je connais cette écriture—! Il chercha le *prononcé* que H··· lui avait envoyé; il compara, ſe convainquit, & ſe tut ſur ſa découverte. Il intérogea ſes Filles. Elles ne connaiſſaient, elles ne ſoupçonaient pas même l'Auteur du Billet. —Ah! je vous tiens-donc, Monſieur l'Amoureus—! (dit en lui-même M. P···.) Enſuite il ſut adraitement tirer de Clotilde ſes ſentimens ſur H···, qu'elle avait entendu plaider. Il les trouva tels qu'ils les desirait. Après ces lumières, il attendit impatienment le ſurlendemain.

H··· vint ſur les onze heures. Après qu'on ſe fut entretenu d'affaires, M. P··· lui dit: —J'ai réfléchi à ce que tu m'as dit l'autre jour, de ton amour romaneſque; je ne crais pas qu'une pareille

paſſion doive faire manquer la fortune d'un Honnête-homme; ainſi j'exige de toi que tu m'en faſſes le ſacrifice. —Je vous ferai tous ceux que vous exigerez, hors celui-là (répondit H••• ); crayez que ce n'eſt pas entêtement de ma part; c'eſt impoſſibilité ; je ſens audedans de moi un obſtacle inſurmontable; mille-fois depuis avanhièr, me rapelant votre généreuse proposition, j'ai voulu me vaincre: mais... il m'eſt impoſſible. —Alons donc! fadaise!... Sais-tu bien qu'il eſt heureus qu'il n'y ait que moi qui t'entende? tu ſerais deshonoré; on te prendrait pour une tête fêlée. Eſt-ce que les Romans t'ont gâté l'eſprit? —Les Romans? ceux du ſiècle paſſé, aparenment? Car pour ceux d'aujourd'hui, ils donnent des idées bien contraires à celles que vous trouvez ridicules en moi. —Un Homme, que tout le monde crait ſage, tenir à de pareilles misères contre un établiſſement avantageus! —Cela prouve bien, orgueilleus vermiſſaus que nous ſommes, notre dépendance & notre paſſiveté ; notre liberté eſt une chimère : dans les plus petites choses nous ſommes mus & pouſſés, tandis que nous crayons nous déterminer! —De la philosophie! mais de celle qui t'autorise dans ta folie. Dis-moi, qu'eſt-ce que la vertu? —La pratique des choses difficiles, & la victoire ſur les paſſions. —Aies donc de la vertu, ou dis-moi comme tu veus que je te regarde? —Ma raison eſt pour vous; mon cœur même, plein de reconnaiſſance.... —Partons pour ma

maison-de-campagne de***; je veus te présenter à Madame P**** & à mes Filles ; on a la plus haute opinion de toi ; mais je veus qu'on en rabate—.

Ils partirent. En chemin, M. P*** dit à H**** : Il eſt arrivé dans une maison de ma connaiſſance une avanture ſingulière, ſur laquelle il faut que je te conſulte—. Il lui raconta l'hiſtoire de l'étui & de la lettre. Enſuite il lui demanda ce qu'il crayait qu'on dût faire, dans le cas où on découvrirait l'Auteur ? H**** rougit & pâlit vingt fois pendant ce diſcours ; mais M. P*** feignit de ne ſ'en pas apercevoir. —C'eſt un Fou ( répondit enfin le jeune Avocat ), qu'il faudrait abandonner à ſa folie. —Je l'en ferais punir ( répondit M. P***)—. Là-deſſus ils arrivèrent.

M. P*** conduisit H*** dans l'apartement de ſa Femme, qui n'avait auprès d'elle que ſa ſeconde Fille. Le jeune Avocat fut accueilli de la manière la plus flateuse. —Où eſt Clotilde ? ( dit M. P*** à une Femme-de-chambre ) avertiſſez-la que je viens d'amener le jeune Orateur qu'elle a entendu avec tant de plaisir—. Clotilde accourut : M. P*** obſervait l'Amant caché : ſon trouble fut extrême ; il balbucia, il chancela, & ſi M. P*** n'eût pas fait diverſion, H****, n'aurait pu y tenir. L'on ſe mit à table pour dîner. H**** ne mangea guère : M. P*** ſ'amusait de ſon trouble ; & pour y mettre le comble, au ſortir de table, il prit un pretexte pour lui faire écrire cinq à ſix lignes ; & les présentant auſſitôt à Clotilde,

il lui dit : —Connaîtriez-vous cette main-là ? Les deux Sœurs examinèrent le papier ; & la Cadète P··· dit ingénûment, que c'était la même écriture que celle de la lettre trouvée dans l'étui de sa Sœur. Ce mot fut un coup-de-foudre pour H····. Dans ce moment, il crut que le Père de Clotilde était instruit de ses sentimens depuis long-temps, & qu'il avait voulu se moquer de lui, en lui offrant la main de sa Fille. Cependant M. P··· se fit montrer la lettre. —Cet écrit est il de vous, dit-il à H····? —Je l'avoue, répondit le Jeune-homme : mais pardonnez une imprudence... —En ce cas, ma Fille est donc cette Maitresse dont vous m'avez parlé ? —Oui, Monsieur. —J'en suis fâché ; je vous l'aurais donnée sans cette passion ; votre panchant pour elle a été trop fort & trop long ; il est près de sa fin, & ne peut être suivi que de l'indifférence ou de la haîne : c'est ce que nous aprend l'expérience—. H··· au desespoir se jeta aux piéds du Père de Clotilde, & la crainte de la perdre, déliant sa langue, il dit les choses les plus fortes & les plus touchantes. Mais M. P··· parut inflexible durant trois mois. Ce ne fut qu'après avoir purgé la passion du jeune Avocat de tout ce qu'elle avait de romanesque, qu'il le fit revêtir d'une charge de···, & qu'il lui donna sa Fille.

Cette union est très-heureuse ; mais M. P··· assure, & M. H··· en convient lui-même, que si on lui eût donné tout-de suite sa Maitresse, ce bonheur facile aurait relâché les ressorts de son

cœur trop fortement tendus. Le premier dit que nous ſommes des machines, qu'il faut monter avec art, pour qu'elles ſe maintiennent en action tout le temps néceſſaire.

*Cette Hiſtoire a été plus longue que je ne comptais, il ne me reſte plus de place que pour nommer mes Enfans, &c. Adieu.*

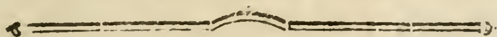


## QUINZIÈME LETTRE.

### *De madame* DES-TIANGES.

IL faut vous dire, mais ſans entrer dans aucun détails que nous venons aſſiſter au mariage de Septimanie avec M. Du-Chazal; cela ſ'étant décidé tout-d'un-coup, parce qu'il faut que le Jeune-épous aille en tournée pour les affaires de ſa compagnie. La nouvelle Mariée paraît contente de ſon ſort. Elle avait eu la veille un aſſés long entretien avec M. Des-Tianges; elle lui a parlé fort ſincèrement; elle a avoué ſon panchant pour l'Homme que vous ſavez; mais en-même-temps elle a aſſuré qu'elle embraſſait avec joie l'occasion qui ſe présentait de ſe donner à un Homme de mérite, quoique ſans l'aimer, pour ſe ſouſtraire au péril. Elle a ajouté, que dans ſes entretiens avec M. D'Alzan, il n'avait jamais été queſtion que de choses ſérieuses, telles que la physique, l'hiſtoire, & les autres ſciences. Nous ſommes très-contentes Madame D'Alzan & moi, que ce mariage ſoit terminé. Mais nous laiſſons-là ce ſujet, relative-

ment à votre Belle-sœur, sans pourtant quitter la matière; car c'est du Mariage que nous alons vous entretenir dans la *Note* que nous vous envoyons.



## Note [C], *Le Mariage*.

1 Partie, p. 191.

Le Mariage est l'union légitime d'une Homme & d'une Femme. Parmi les Chrétiens, c'est un contrat civil & un sacrement. Il faut pour le contracter, deux Persones libres, nubiles, autorisées du consentement de leurs Parens: il faut que les bans de du mariage aient été publiés; que le Curé des Partis fasse la cérémonie ou l'aprouve, & que les Épous ne soient pas dans un degré de parenté prohibé par les lois, ou qu'ils en aient obtenu la dispense. Les effets du mariage sont la procéation des Enfans; la puissance du Mari sur la Femme; la communauté de biens, dont l'admiministration reste au Mari, & une telle intimité, que la persone du Mari & celle de la Femme ne composent qu'un seul & même Citoyen, qui n'a qu'un nom dans tous les actes.

Le mariage, cette union sacrée, la plus propre à faire, le bonheur du genre-humain, est viciée d'une infinité d'abus parmi les nations Européènes, & leurs Colonies: ces abus sont un effet de la corruption des mœurs, & ont les mêmes causes. Les Maris sont inconstans, égoïstes, dissipateurs ou avares: Les Femmes sont impérieuses, acariâtres, frivoles, sans économie, coquètes, & même libertines: Avec de pareils défauts, deux Per-

ſones unies indiſſolublement peuvent-elles être heureuses? La cause prochaine de tous les vices, c'eſt la trop grande diſparité des fortunes; avec une ſorte d'égalité, il n'y aurait preſque point de corruption : mais tel eſt le malheur des inſtitutions ſociales, que les choses les plus nuisibles ont une ſorte de néceſſité : Sans la grande diſparité des moyens, un Homme qui réfléchit ſentira que les Sciences, les Arts, les Métiers même ne ſe fuſſent jamais perfectionés : c'eſt à l'extrême inégalité qu'on doit le génie, les arts qui rendent la vie délicieuse & en doublent le prix, ces chéfs-d'œuvres d'Architecture qui étonnent l'art qui les a élevés; enfin ces productions de l'eſprit, par leſquels l'Homme quittant l'animalité, ſemble ſ'élever au niveau des pures Intelligences. Avantage inmenſes, comme on voit, mais qui ſont payés par le bonheur des deux tières du genre-humain : ne ſont-ils pas achetés trop chèr? J. J. Rouſſeau dit que oui, mais nous, nous n'ôsons décider.

La conduite imprudente des Maris, eſt trop ſouvent la cause du desordre dans les mariages. *Cheſterfield*, poète Anglais, ſentait ſi vivement cet abus, qu'il donne à ſon Fils, les avis ſuivans: *Comme les Femmes, ſont une partie agréable & nombreuse de la ſociété, & que leur ſuffrage ſert beaucoup à établir le caractère d'un Homme; il eſt néceſſaire de leur plaire : je veus par-conſéquent vous inicier dans quelques ſecrets qui vous ſeront très-utiles, mais que vous devez garder en vous-même,*

*même, & cacher avec le plus grand ſoin. Les Femmes ſont des Enfans d'une large & bonne crûe: elles ont la parole, de l'eſprit quelquefois : mais le ſolide bon-ſens & le raisonement, je n'en ai jamais connu de ma vie qui en eût, ou qui agît & raisonnât vingt-quatre heures de ſuite. La moindre paſſion, le moindre goût rompt ſur-le-champ leurs meilleures résolutions. Leur beauté négligée ou contredite, quelques années de plûs, enflâment à l'inſtant leurs petites paſſions, & dérangent tout le ſyſtême moral de leur conduite qu'elles avaient arrangé dans leurs momens raisonables. Un Homme de ſens joue avec elles, les flate, les amuse, comme il ferait avec un Enfant; mais ne les conſulte jamais, ni ne leur confie des ſecrets intéreſſans, quoiqu'il leur perſuade ſouvent qu'il le fait; c'eſt la chose du monde qui flate le plûs leur vanité: elles aiment beaucoup à ſe mêler dans les affaires qu'elles embrouillent & gâtent preſque toujours. Juſtement perſuadées que les Hommes en-général ne les regardent que comme de jolis bijous, elles adorent cet Homme, qui leur parle ſérieusement, & qui paraît ſe confier à elles & les conſulter; je dis qui paraît, car les Hommes faibles les conſultent en-effet, le Sage n'en fait que le ſemblant. Aucune flaterie n'eſt trop forte, ni trop dégoutante pour elles. Elles avalent tout avec avidité: vous pouvez flater une Femme ſur ſon goût ſupérieur dans le chois de ſon évantail. Les Femmes qui ſont, ou très-belles, ou très-laides, aiment qu'on*

*les flate sur leur esprit; celles qui ne sont ni laides ni belles, aiment mieux qu'on leur parle de leurs grâces & de leur beauté. Ces secrets doivent être inviolables, si comme Orphée, vous ne voulez être mis en pièces par tout le sexe.*

Outre les abus dont nous avons parlé plus haut, & qu'on pourrait qualifier d'abus *volontaires*, il en est d'autres, qui sont comme forcés. En-effet, beaucoup d'unions seraient heureuses, si le besoin ne venait assaillir les Épous, si la fortune trop bornée ne fesait payer pas chèrement à des Infortunés chargés de famille, la moindre imprudence, la plus légère inatention, la plus petite dépense inconsidérée. Or il est impossible que dans le cours de l'année, il n'échape pas au Mari ou à la Femme les plus rangés un grand nombre de ces inconsidérations; de-là des bouderies, des querelles (& quelquefois pis); enfin la mesintelligence & la haîne.

Il est aisé de voir que le Projet de Réforme remédierait à tous les inconvéniens, sans avoir ceux qu'amènerait l'égalité absolue des fortunes.

Nous alons parcourir fort rapidement les usages des différens Peuples pour le Mariage: Ils sont si variés; quelques-uns sont si extraordinaires, qu'ils ne peuvent manquer de fournir aux Lecteurs philosophes des réflexions agréables & utiles. Nous alons commencer par les Peuples les plus éloignés, afin de nous raprocher insensiblement de notre pays & de nos usages.

Il est un genre d'Hommes infortunés, vil rebut *AMÉRIQUE.* de la nature, êtres d'autant plus malheureus qu'ils sont plus sensibles, que les Blancs ont assujétis, & qu'ils traitent avec barbarie, les Nègres esclaves en Amérique : Ces Malheureus, ravalés au-dessous des brutes, n'ont conservé des priviléges de l'espèce humaine, que celui d'aimer & de l'être : un tempérament de feu leur fait un besoin de l'amour ; & cependant ces Hommes, plus sages, malgré leur ivresse, que les froids Européens, conservent la dignité de leur sexe, avec les Femmes : Un Nègre mange seul au milieu de sa famille ; il s'en fait servir avec une sorte de respect ; & quand il a cessé de manger, il se fait aporter sa pipe, & se retournant, il dit d'un ton grave : *Alez manger, vous autres.* Si l'Européen lui fait quelque reproche à ce sujet, il répond, avec le plus grand bon-sens : *Les Blancs peuvent avoir leurs raisons pour agir comme ils font; mais nous avons aussi les nôtres, pour en user à notre manière : si vous voulez considérer combien les Femmes blanches sont orgueilleuses & peu soumises à leurs Maris, vous avouerez que les Nègres, qui tiennent toujours les leurs dans le respect, ont pour eux la justice & la raison.* Les Garsons portent deux pendans-d'oreilles, & les Hommes mariés n'en gardent qu'un, pour indiquer leur état. Les Filles vont nues ; les Femmes portent deux jupes, un corset blanc attaché avec un échelle de rubans, des pendans-d'oreilles, des bagues, & des brasselets.

Si nous passons à cette autre portion du genre-humain, presqu'aussi avilie que les Nègres, les Naturels de l'Amérique, nous trouverons des mœurs & des usages, relativement au mariage, absolument différens des nôtres.

ANTILLES. Chés les *Caraïbes* des Antilles, les Femmes sont d'une taille médiocre, mais bien prise : elles ont toutes beaucoup d'embonpoint : elles ont les cheveus & les yeus noirs ; le tour du visage rond, la bouche petite, les dents fort blanches, l'air ouvert, gai & riant, & les manières très-modestes. Elles se peignent le corps ainsi que les Hommes, excepté qu'elles ne se font ni moustaches, ni raies noires. Un petit pagne orné de grains de rassade, couvre leur nudité : c'est ce qu'elles apellent *camisa*. Elles aiment à la fureur les brasselets & les pendans-d'oreilles. Les Enfans de l'un & de l'autre sexe n'ont qu'une ceinture de grains de verre pour tout habillement, juqu'à la puberté. Alors on fait prendre aux Filles la camisa, & leur Mère, ou quelque Parente leur mettent des brodequins de coton, qui étant travaillés sur la jambe, depuis la cheville jusqu'à quatre ou cinq pouces de hauteur, forcent le mollet à devenir plus gros & plus dur qu'il ne l'aurait été naturellement. Elles doivent porter toute leur vie une pareille chaussure, & la conserver jusque dans le tombeau. Aussitôt qu'une Fille a reçu la camisa & les brodequins, elle doit éviter la fréquentation des Garsons, & se tenir constament auprès de sa Mère. Il n'est pas rare, que

dès l'âge de quatre ans, elle ſoit promise à un Jeune-homme, qui ſ'accoutume à la regarder comme ſa Femme. La polygamie eſt en vigueur chés les Caraïbes: les degrés du ſang n'empêchent pas le mariage, & à l'exception des Frères & des Sœurs, ils ſont d'une telle indifférence, que le même Homme peut prendre pour Femmes trois ou quatre Sœurs, qui ſont ſes Nièces, ou ſes plus proches Cousines. Une chose remarquable dans la langue de cette Nation, c'eſt que les choses y ont des noms différens pour les deux ſexes, & même pour les Enfans; ainſi un Homme donne à tel animal un nom maſculin, la Femme un nom féminin, & l'Enfant un nom imitatif & enfantin: ce qui doit avoir une grâce particulière. Ce ſont les Femmes qui travaillent les hamacs qui ſervent de lits aux Caraïbes; un Homme ſerait deshonoré, ſ'il avait tiſſu ou filé du coton, & peint un hamac. Les Nègres & les Caraïbes ſe regardent avec le plus grand mépris. Un Caraïbe n'épousera jamais une Nègreſſe; & il eſt bien rare qu'une Noire veuille prendre un Caraïbe pour Mari.

Dans le continent de l'Amérique, on trouva lors de la découverte, un Empire policé, puiſſant, que cependant une poignée d'Eſpagnols ſoumit ſous les ordres de *Hernand Cortez*. C'eſt le Mexique. Les Prêtres y étaient les miniſtres du mariage: mais avant cette cérémonie religieuse, on devait ſigner un acte par lequel le Mari, en cas de divorce, ſ'obligeait à reſtituer les biens que ſa Femme lui MEXIQUE.

aportait en dot. On ſe rendait enſuite au temple, où un des Sacrificateurs feſait diverſes queſtions aux deux Parties. Alors il prenait d'une main le voîle de la Femme & de l'autre la mante du Mari ; il les nouait enſemble par un coin, afin de marquer l'union des volontés. Ceci fait, les Nouveaus-épous retournaient à leur maison, accompagnés de leurs Amis, & du Sacrificateur. Là, après avoir fait ſept-fois le tour du foyer, il ſe plaçaient devant le feu, pour en recevoir également la chaleur; ce qui achevait de donner la perfection au mariage. Le Marié devait en-outre produire deux Vieillards pour témoins de ſon côté, & la Femme deux vieilles Matrones. A l'entrée de la nuit, une ſorte d'Enmetteuse, accompagnée d'autres Femmes portant des torches, chargeait la Mariée ſur ſon dos, & la portait au logis du Marié. Ces fêtes ſe terminaient toujours par des feſtins. Dans la province de *Tlaſcala*, dépendante du même Empire, avant la cérémonie du mariage, on rasait la tête aux Futurs-épous, pour leur aprendre, disait-t-on, que le temps était venu de renoncer aux amusemens de l'enfance. Dans le *Méchoacan*, la Mariée devait toujours regarder fixement ſon Épous pendant la célébration, ſans quoi il aurait manqué quelque chose à la perfection de cette alliance. Dans une autre Province, on feignait d'enlever le Mari, & de lui faire violence, pour l'engager à procréer des Enfans. Dans celle de *Panuco*, les Maris achetaient leurs Femmes, pour un arc, deux

flèches & un filet : ils devaient passer un an avec leur Beaupère, sans ôser lui adresser la parole; & une fois devenus Pères, ils étaient contraints de s'éloigner du lit nuptial pendant deux années. Les Habitans d'une autre contrée, qu'on apelle les *Macatécas*, passaient les premiers jours de leur mariage dans les jeûnes & dans les prières. Le divorce était fréquent au Mexique, & les mariages se rompaient sans autorité de Juges, sans procédure, & parconséquent avec beaucoup de facilité : la Femme enmenait avec elle les Filles, & le Mari se chargeait des Garsons : mais une loi de l'État leur défendait, sous peine de la vie, de se réünir après le divorce; moyen unique & faible, que les Législateurs avaient trouvé contre l'inconstance des Mexicains. Les Adultères convaincus étaient lapidés : Mais afin de diminuer le nombre des Coupables, le Gouvernement tolérait les *Femmes-publiques*, & autorisait les maisons-de-débauche. Les cérémonies que les Peuples de *Nicaragna* observaient dans leurs mariages avaient quelque chose de particulier; le Prêtre prenait les futurs Épous par le petit doigt, & les conduisait dans une chambre où se trouvait un grand feu : là il leur fesait un discours sur les devoirs de l'état dans lequel ils alaient s'engager, & fesait jurer à la Fiancée qu'elle était vierge. Lorsque le feu venait à s'éteindre, le mariage avait reçu toute sa forme, & les Épous partaient pour le consomer. Cependant, s'il arrivait que la Fille eût fait un faus ser-

ment, le Mari trompé avait la liberté de recourir au divorce. Dans ce pays, les Parens de la Femme adultère étaient deshonorés : celui qui séduisait une Fille était fait esclave ou condanné à payer sa dot: l'Esclave qui avait commerce avec la Fille de son Maître, était enterré vif avec elle. Chés les *Mosquitos*, leurs Voisins, peuples encore indomptés, les Veuves doivent, après avoir enterré leurs Maris, & leur avoir porté à boire & à manger sur la fosse pendant quinze lunes, exhumer leurs os, les laver soigneusement, les lier ensemble, & les porter sur leurs dos quinze autres lunes. Ensuite elles les placent au sommet de leur cabane: La loi est, qu'elles ne se peuvent choisir un nouveau Mari, qu'après s'être acquitées de ce devoir.

DARIENS. Dans le Royaume nommé de Terre-ferme (en Espagnol *Tierra-firme*,) ou du *Darien*, lorsque les Filles sont devenues nubiles, on les oblige à porter le tablier, & confinées dans leur cabane jusqu'à ce qu'on les demande en mariage, elles ne paraissent même devant leur Père que voîlées. Aussitôt qu'une Fille a été promise à un Jeune-homme, elle passe sept nuits sous la garde de son Père, ou en l'absence de celui-ci, sous celle de son plus proche Parent, qui la remet ensuite entre les mains de son Mari. On invite à la fête tous les Indiens de l'habitation : les Hommes s'y rendent avec des hâches ; les Femmes avec un boisseau de maïs; les Garsons aportent des fruits & des ra-

cines, & les Filles du gibier & des œufs : on place tous ces présens à la porte de la cabane nuptiale, & quand cette longue cérémonie eſt achevée, les Hommes entrent dans une autre cabane, où le Marié les reçoit avec honnêteté, & leur présente à chacun un verre de quelque liqueur forte : Les Femmes ſont reçues de la même manière. Toute la compagnie étant raſſemblée, les Pères des Nouveaus-épous arrivent. Celui du Marié prononce un fort long diſcours ſur les avantages & les obligations du mariage ; après lequel il ſe met à danſer juſqu'à perdre haleine : puis ſ'étant accroupi, il présente ſon Fils à la Mariée, dont le Père eſt auſſi accroupi, & la tient par la main. Le Père de la Fille ſe lève alors, & danſe à ſon tour. Après cette danſe, les Épous ſ'embraſſent, & tous les Hommes courent, armés de leur hâche, vers une portion de terre qui a dû être marquée pour l'habitation des Jeunes-mariés. Les arbres ſont bientôt abatus, & le terrein défriché ; les Femmes & les Enfans ſèment le maïs, & les autres grains, tandis que les Hommes conſtruisent la cabane. Enfin, on ſe met à boire, & la fête finit lorſqu'il n'y a plus de liqueurs fortes. Ces Sauvages puniſſent l'adultère avec d'autant plûs de rigueur, que pour l'arrêter, ils ſouffrent parmi eux des Femmes-publiques. L'Épouse convaincue de ce crime eſt impitoyablement condannée à être brûlée vive, à-moins qu'elle ne prouve qu'on lui a fait violence ; & pour-lors l'Homme

ſeul porte la peine. Le ſuplice d'un Homme qui débaûche une Fille, eſt de lui enfoncer dans l'urêtre un petit bâton hériſſé de pointes, qu'on retourne plusieurs fois. Il ſuccombe ordinairement; mais on lui laiſſe la liberté de ſe guérir. La polygamie & le divorce ſont permis; l'Homme peut renvoyer ſa Femme dès qu'il ſ'en dégoûte. Malgré la pluralité des Femmes, qui dans nos pays causerait les ſcènes les plus ſcandaleuses, les Indiens vivent en bonne-intelligence avec elles, & la concorde règne dans toutes ces familles; parce que le Mari a un pouvoir abſolu ſur elles: les Femmes ſont chargées des fonctions les plus viles du mènage; mais d'ailleurs elles ſont bien traitées; jamais on ne voit un Indien battre ſa Femme, ou même ſ'emporter contr'elle, & lui dire des injures groſſières. Dès qu'une Femme eſt délivrée, les Voisines la conduisent elle & ſon Enfant à la rivière, & les lavent dans l'eau courante. On envelope le Nouveau-né dans une écorce d'arbre, & on le couche dans un petit hamac. Les Garſons aprennent à nager, à tirer de l'arc & à jeter la lance; c'eſt en quoi conſiſte toute leur éducation: à douze ans, ils accompagnent leur Pères à la guerre, & commencent à couvrir leurs nudité avec une eſpece d'entonoir. Les Filles aident leurs Mères dans les travaus domeſtiques; elles font de la ſoie d'herbe, elle épluchent le coton, & le filent, pour en faire de la toile. Les Femmes ſuivent ſouvent leurs Maris à la guerre, combatent

avec eux, & manient la flèche & l'arc avec beaucoup d'adresse.

Au même Royaume, chés les Peuples de la *Nouvelle-grenade*, au raport de *Purchas*, & parmi les Nations qui habitent les côtes de *Cumana*, les Prêtres sont chargés de la fonction d'ôter la virginité aux Filles qui se marient. Aux funérailles, qui sont une fête, on s'enivre; ensuite on danse, & les Femmes le font avec une lasciveté dont on aurait peine à se former une idée parmi nous. NOUVELLE-GRENADE.

Les liens du mariage étaient extrêmement respectés par les anciens *Péruviens :* la Femme légitime ne se trouvait jamais confondue avec les Concubines de son Mari. La Loi ne permettait aux Filles de se marier qu'à l'âge de dix-huit ans : les Garsons devaient attendre qu'ils en eussent vingt-quatre accomplis; Parce que, disaient-ils, c'est dans ce temps qu'on a obtenu la portion de raison & de jugement nécessaire pour gouverner une famille. L'Inca fesait tous les ans la cérémonie de marier les Persones de son sang : il les apelait par leur nom, & se mettant au milieu de chaque couple, il les prenait par la main, leur fesait donner la foi mutuelle, & les remettait entre les bras de leurs plus Proches, chés qui la noce se célébrait. On apelait les Filles ainsi mariées, Femmes légitimes, ou Femmes livrées de la main de l'Inca. Le lendemain de cette cérémonie, les Officiers du Palais préposés pour cet office, mariaient au nom du Monarque tous les Jeunes-gens de la Ville PÉROU.

qui avaient atteint l'âge règlé par la Loi. Les Curacas ou Gouverneurs étaient chargés de cette fonction dans les Provinces. L'Héritier présomptif de la Courone devait nécessairement se marier à sa propre Sœur; parce que, disait-on, il ne falait pas mêler le sang du Soleil avec celui des Hommes: Cependant si le Successeur n'avait point de Sœur légitime, il épousait ou sa Nièce, ou sa Tante, ou sa Cousine. Si le Prince n'avait point d'Enfans de sa Sœur aînée, il épousait sa seconde Sœur; & si celle-ci était encore stérile, il épousait la troisième, &c, jusqu'à ce qu'il en eût. Outre leurs Femmes légitimes, les Incas entretenaient un grand nombre de Concubines, soit leurs Parentes au quatrième degré, soit étrangères. Les Enfans de celles-ci étaient réputés bâtards, & ils n'obtenaient qu'une médiocre considération; mais ceux des Parentes étaient adorés comme les Enfans des Dieus.

Lorsqu'il naissait un Enfant mâle à un Péruvien, il célébrait cet avantage par de grandes réjouissances; mais la naissance d'une Fille n'était marquée par aucune fête. A deux ans on sevrait les Enfans, & on leur coupait les cheveus. Ils étaient assés durement élevés. Aussitôt qu'ils étaient nés, on les lavait dans l'eau fraide, & chaque jour, avant que de renouveler leurs langes, on avait soin de les baigner. Ils ne prenaient le sein que trois-fois le jour, le matin, à midi, & le soir. A six ans, ces Enfans étaient remis entre les mains

des *Amantas*, ou Docteurs particulièrement chargés de l'éducation de la Jeunesse, qui instruisaient leurs Élèves avec beaucoup de séverité, sans pourtant les coriger par les châtimens. Toutes leurs leçons roûlaient sur les préceptes de la Religion, sur les Lois du pays, sur le danger du luxe, de la luxure & de l'oisiveté, enfin sur les principaus devoirs de l'Homme social.

Le Péruvien actuel, soumis au joug de l'Europe est un être digne de compassion. Plongé dans une sorte d'imbécilité, il est pourtant d'une indifférence qui surprend : les châtimens & les recompenses, la mort même tout lui est indifférent : lorsqu'il est malade, il sent son mal, mais il s'étone qu'on lui parle de la mort ; il n'en prévoit pas plûs les aproches que les plus stupides d'entre les animaus. C'est à cette imbécilité qu'on doit attribuer l'espèce de débaûche dans laquelle il vit avant le mariage & à laquelle il se livre durant ses fêtes, ou aux funérailles : ni les liens du mariage, ni la proximité du sang la plus directe ne peuvent y mettre d'obstacles ; ils s'accouplent comme les brutes.... Mais tirons le voile sur ces horreurs.

Les *Créoles*, c'est-à-dire les Enfans des Européens nés au Pérou, se marient dans les formes le plus tard qu'ils peuvent ; mais on en trouve peu qui ne soient liés parce qu'on apelle *mariage derrière l'Église.* Cette liaison, qui ressemble à ce qu'on nomme en Espagne *avoir un Amancebada*, consiste à vivre avec une Maitresse, dont on reçoit

la foi comme on la lui donne. Suivant les lois du Royaume, les Enfans qui proviennent de ces unions, quoique bâtards, ont à-peu-près les mêmes droits que les légitimes, lorſqu'ils ſont reconnus par le Père. Là, ainſi qu'en Europe, on voit des Maris abandonner des Femmes aimables, pour entretenir des Maitreſſes fort laides, & le plus ſouvent de vilaines Nègreſſes : mais en Europe, ce libertinage eſt du bel-air, & donne un certain relief; au lieu qu'au Pérou, cette incontinence paſſe toujours pour odieuse.

Les Femmes Créoles audeſſus du commun ſortent rarement pendant le jour; elles commencent leurs visites à l'entrée de la nuit, & on les trouve ſouvent dans les lieus où elles devraient le moins paraître: les plus modeſtes dans le jour, ſont les plus hardies dans l'obſcurité. Envelopées dans leurs mantes, elles ôsent tout pour former, pour rompre, ou pour réchaufer leurs intrigues amoureuses. Dans l'intérieur de leur maisons, elles paſſent les journées entières aſſises ſur des careaus les jambes croisées. Ces carreaus ſont placés ſur une eſtrade haute de ſix à ſept pouces, & large de cinq ou ſix piéds, qui règne de tout un côté de la ſalle; les Hommes ſont aſſis dans des fauteuils, & il n'y a qu'une extrême familiarité qui leur permette l'eſtrade. Dans les visites qu'elles reçoivent, elles ſe font un plaisir de jouer de la harpe ou de la guittare, qu'elles accompagnent de leur voix. Leur danſe conſiſte, dans les inflexions du corps &

l'agilité des piéds, sans aucun usage des bras, qui restent pendans, ou pliés. Leurs danses figurées sont expressives, sur-tout lorsqu'elles quittent le manteau ; mais elles sont plutôt mêlées d'actions que de gestes. Ces Femmes ont beaucoup d'esprit & d'agrément dans la figure ; mais ces fleurs de la jeunesse passent encore plutôt qu'en Europe. *Frésier*, en nous fesant le portrait de ces Dames, semble avoir voulu nous tracer celui de ces *Filles-du-monde*, dont l'entretien, quoique spirituel, se raproche plûs du libertinage outré que de la galanterie décente : les Péruviennes modernes se font gloire d'avoir ruiné plusieurs Amans. Mais elles taisent ce qui est d'une toute autre conséquence, c'est qu'outre la fortune, on risque avec elles de perdre irréparablement la santé.

Les *Brasiliens* évitent seulement dans leurs mariages, de prendre pour Femme leur Mère, leur Fille ou leur Sœur ; tous les autres degrés sont indifférens. Dès qu'un Garson est en âge d'aprocher des Femmes, il lui est permis de s'en procurer une ; mais il doit la choisir nubile. Il s'adresse aux Parens, ou à leur défaut, aux Amis, ou même aux Voisins de celle sur laquelle il a jeté les yeus, & il la leur demande. S'il n'y a point d'obstacle, on la lui remet entre les mains, & le mariage est aussitôt consommé. La pluralité des Femmes est permise chés les Sauvages Brasiliens, & il y a même de la gloire à en avoir plusieurs, parce que c'est une preuve qu'on veut élever beaucoup d'Enfans, qui devien- BRÉSIL.

dront de grands guerriers comme leur Père. Le Voyageur *Corréal* assure que toutes ces Femmes, rassemblées dans une même cabane, y vivent sans jalousie, ne songeant qu'à plaire à leur Mari commun, dont l'autorité absolue interdit toute querelle : elles sont répudiées pour des causes assés légères. Les Brasiliens ont l'adultère en horreur : mais avant le mariage, les Filles se livrent sans honte aux Hommes libres, & leurs Parens se font un devoir de les offrir aux Étrangers : lorsqu'elles sont liées par leurs propres promesses, elles sont extrêmement sages, & celles qui manquent à leur engagement sans l'aveu de leur Mari, sont assomées sans pitié. Ces Peuples barbares mangent leurs Prisoniers-de-guerre après les avoir engraissés, & malgré cela, ils sont les plus hospitaliers des Hommes : A l'arrivée d'un Voyageur, le Père-de-famille devant la porte duquel il s'est arrêté ; vient le recevoir & le presse d'entrer ; il le fait asseoir dans un lit de coton suspendu, où il le laisse quelque temps sans lui dire un seul mot : mais bientôt toutes les Femmes se trouvent assemblées autour du lit, accroupies à terre, & les mains sur les yeus, elles adressent à leur Hôte mille complimens flateurs, tels que ceux-ci.... *Que tu ês bon ! que tu as pris de peine à venir ! que tu ês beau ! que tu ês vaillant ! que nous t'avons d'obligation ?* Ensuite elles aportent de l'eau, pour laver les piéds & les jambes à l'Étranger ; après quoi, tout ce qu'il y a de meilleur en nourriture & en boisson

dans

dans la cabane lui est présenté. Les Brasiliennes ont une sorte de luxe : elles se font peindre le visage en forme de limaçon, en rouge, jaune & bleu ; elles arrachent tout le poil de leur corps, même les sourcils, & ne laissent craître que leurs cheveus ; ce qui les distingue des Hommes, qui n'en portent pas : elles se font percer les oreilles, & y mettent de grosses coquilles de mer, blanches & rondes, presqu'aussi longues qu'une bougie ordinaire. Elles ont de grands brasselets faits de plusieurs os blancs, coupés & taillés en manière de grosses écailles de poisson : Elles se peignent les cuisses & les jambes en noir ; & du reste, elles vont absolument nues.

Plusieurs Nations de l'Amérique méridionale habitent les bords de la grande rivière de l'*Orénoque*, savoir, les *Caribes*, les plus cruels de tous, les *Othomacos*, les *Entabillados*, les *Bocouès*, les *Achaquas*, les *Piaches*, *les Guyaquires*, les *Mapuyes*, les *Quamos*, les *Jiraros*, les *Quayvas*, les *Salivas*, les *Quaronos*, les *Atnacos*, les *Chiricoas* &c. La parure des Femmes, chés tous ces Peuples, ressemble assés à celle des autres Sauvages, si ce n'est que les Bocouès fendent la bouche à leurs Enfans jusqu'aux oreilles. Quelques Peuplades punissent l'adultère ; chés d'autres, le Mari offensé va coucher avec la Femme du Coupable autant de fois qu'il le juge à-propos, sans que ce dernier puisse s'en plaindre. D'autres changent de Femmes pour un temps déterminé. Les ORÉNOQUE.

Caciques ou Chefs, en ont dix, douze, vingt, trente; ſelon leur dignité. Chaque Femme a ſoin de ſes Enfans, & vit ſéparée. Ces Enfans donnent beaucoup de chagrin à leurs Pères lorſqu'ils ſont grands, quelquefois même il les batent. Les Guyaquires, avant de marier leurs Filles, les aſſujétiſſent pendant quarante jours au jeûne le plus rigoureus. Ils les enferment, & ne leur donnent par jour que trois dates, trois onces de caſſave, & de l'eau : Cette abſtinence eſt morale; elle ſignifie que la Fille va entrer dans un état de ſervitude, où elle peut être exposée aux traitemens les plus durs, dont il faut qu'elle faſſe comme le noviciat. Les Mapuyes ſont ceux qui pratiquent le plûs de cérémonies à leurs noces. La nuit qui précède le mariage, plusieurs vieilles Femmes ſont occupées à oindre le corps de la Mariée, & à le couvrir de plumes. Dès que le ſoleil paraît, une troupe de Danſeurs viennent au ſon des flûtes & au bruit des timbales faire plusieurs fois le tour de la maison en danſant. Une vieille Femme leur présente un plat de viande, avec lequel ils ſ'enfuient à toutes jambes dans les bois, où ils jètent à terre le plat, en criant: *Prens ce mets, ô le Méchant, & ne viens point troubler notre fête.* Ils reviennent enſuite couronés de fleurs, tenant un bouquet d'une main, & des ſonnètes de l'autre : ils trouvent à la porte de la maison d'autres Danſeurs couverts de plumes, avec des flûtes longues de deux aunes : Plusieurs Jeunes-gens des deux ſexes ſe joignent à eux, &

forment une marche candansée. Alors la Mariée paraît, mais dans un état à faire compassion, car elle a jeûné quarante jours, & a passé la nuit sans dormir pour se faire emplumer. A côté d'elle marchent deux vieilles Femmes qui pleurent, en chantant alternativement des couplets dans leurs langue : —*Hélas ! ma Fille*, (dit l'une) *tu ne te marierais pas surement*, *si tu savais tous les chagrins que ton Mari doit te causer !* —*Hélas ! ma Fille* (reprend l'autre), *si tu connaissais les douleurs de l'enfantement*, *tu ne te marierais pas !* C'est ainsi que les Hommes dansant d'un côté, les Femmes pleurant de l'autre, les Épous étourdis, on fait le tour du Village; on arrive à la cabane du Marié, on y trouve la table mise, chargée de poisson & de tortues; on mange, on s'enivre, on chante, on danse, on joue des instrument grossiers qui font un bruit épouvantable, &c. Les Quamos sont les Cyniques de l'Orénoque; ils n'ont aucune idée de pudeur, ni de respect pour le Public. La vie des Othomacos est un modèle d'égalité. Le matin, au soleil levé, ils se rendent à la porte de leur Capitaine, qui en envoie une partie à la pêche, une autre à la chasse, une autre aux champs pour labourer; car tous les biens sont communs. Ceux qui restent jouent à la paume une partie du jour; ils ne renvoient point la bale avec la main, ni avec une raquète, mais avec leurs épaules. Pendant ce temps, toutes les Femmes travaillent à plusieurs ouvrages domes-

tiques. Sur le midi, chacune prend ſon batoir, & ſ'en-va jouer à la paume, en portant ſon enjeu. Elles tiennent le batoir à deux mains, & pouſſent la balle avec tant de force, qu'elles caſſent ſouvent les épaules aux Hommes qui ôsent jouer avec elles. Leurs parties ſont de douze ou de vingt, contre un pareil nombre. Les Maris qui ſont ſimples ſpectateurs, parient pour leurs Femmes. Échauffés par cet exercice, & par l'ardeur du ſoleil, les Othomacos, même en jouant, ſe font des incisions aux cuiſſes, pour diminuer la quantité du ſang, & vont enſuite ſe jeter dans le fleuve, tenant à la main une mote de terre graſſe, qu'ils lèchent & ſavourent avec un plaisir infini, cette terre contenant une ſubſtance qui les ſoutient. A quatre heures, les Pêcheurs arrivent; tous les Joueurs ſe baignent, & rentrent dans leurs cabanes: Les Femmes vont prendre le poiſſon, & le portent au Capitaine, qui le diſtribue également à toutes les Familles, ainſi que la chaſſe. On ſoupe; on va ſe baigner une ſeconde-fois; enſuite on danſe juſqu'à minuit: Les Hommes ſe tiennent par la main, & forment un cercle; les Femmes en forment un ſecond dans le premier, & les Enfans au-milieu en composent un troisième. Alors le Chef de la Famille entone ſucceſſivement plusieurs airs, que tous les autres répètent. A minuit, on va ſe coucher. Chés ces Peuples, les Jeunes-hommes ſont obligés d'épouser les Veuves les plus âgées, & les Jeunes-filles, les Vieillards. Par ce moyen, ils

disent que chacun remplit les devoirs du mariage, les Jeunes-gens étant excité par le temperament, les Vieillards par les atraits des Jeunes-filles. Ils trouvent les plaisirs de l'amour ſi doux, qu'ils veulent en jouir juſqu'au tombeau. Dès que les Jeunes-épous de l'un ou de l'autre ſexe deviennent veufs, ils obtiennent le droit de choisir parmi les Filles ou les Garſons ceux ou celles qui leur plaisent davantage. Les Salivas ſont les petits-maîtres de l'Orénoque ; une fois coîfés, ils n'ôsent ſe grater la tête, depeur de déranger leur parure. Ils n'aiment pas que leurs Femmes accouchent de deux Jumeaus, & regardent cet accident comme un deshoneur : ils reconnaiſſent un de ces Enfans, & traitent l'autre comme bâtard ; auſſi, dans ce cas, les Femmes tuent un de ces Enfans, & gardent l'autre. On a vu un Capitaine aſſembler toutes les Femmes, & leur déclarer que ſi une d'elles ſ'avisait d'accoucher de deux jumeaus, il les ferait toutes fouèter juſqu'au ſang. Lorſqu'un Caribe eſt mort, les Femmes reſtent auprès du corps, pour chaſſer les mouches, & empêcher qu'aucune ne ſ'arrête ſur ce corps, qui tombe en pourriture. Après qu'il n'eſt plus qu'un ſquélète, ils mettent le cadavre dans une foſſe, ayant d'un côté ſon arc, ſes flèches, ſon ſabre & ſon bouclier, & de l'autre une de ſes Femmes qui eſt obligée d'accompagner le Mort dans l'autre monde pour le ſervir. Le Fils aîné ſe met en poſſeſſion de l'héritage de ſon Père, & épouse toutes ſes Femmes ; la Mère de ce Fils

aîné, par privilége, eſt celle qui a été enterrée auprès de ſon Mari. Les Guayvas & les Chiricoas ſe nourriſſent de couleuvres, de tigres, de lions, &c. Ils ſont toujours en guerre, & les camps ſont composés de la Nation entière : les Jeunes-gens les plus robuſtes vont les premiers, pour battre la route dans le chanvre plus haût qu'un homme dont la terre eſt couverte. Lès Femmes mariées portent ſur leurs épaules des corbeilles où ſe mettent les plats, les marmites &c. Elles ſont chargées en-outre pour l'ordinaire de deux Enfans, dont l'un eſt aſſis ſur la corbeille, & le plus jeune pendu à la mamelle : les Enfans qui peuvent marcher ſuivent leurs Mères. Si une des Femmes ſe trouve en travail, elle ſe retire un moment à l'écart, accouche, envelope l'Enfant avec l'arrière-fais, & continue ſa marche ; au premier ruiſſeau, elle ſe lave, elle & ſon Enfant, & ſe porte comme auparavant. Une circonſtance bien critique où ſe trouvent les Miſſionaires chretiens qui vont parmi ces Peuples, c'eſt lorſque, ſuivant l'usage, ils leurs présentent des Femmes pour paſſer la nuit avec eux. C'eſt une grande injure de les refuser, & ils faut aux Miſſionaires de longues explications, que les Orénokois ne ſont pas toujours en état d'entendre.

*Nota*. C'eſt dans ce Pays que ſe trouve le *Buïo*, ſerpent monſtrueus, qui lorſqu'il dort, ou guette ſa proie, reſſemble à un tronc d'arbre ; il a autour de ſon corps une eſpèce de mouſſe, comme celle qui ſ'attache aux ſouches ; ſa longueur eſt

de huit aunes : ſon mouvement eſt preſqu'imperceptible, & ſon corps fait ſur la terre la même impreſſion qu'un mât de vaiſſeau qu'on y roulerait : lorſqu'il entend du bruit, il lève la tête, l'alonge d'une aune ou deux aunes, ſe tourne vers le lion, le tigre ou l'homme qu'il veut ſaiſir, & ouvrant ſa gueule, il pouſſe un ſouffle empeſté, qui étourdit, & a même une force atractive. Le P. Gumilla crait que ce fut le ſerpent qui tenta la première Femme.

Le *Miſſiſſipi* eſt le fleuve le plus conſidérable de la *Louiſiane*. Les *Illinois* & les *Natchès* ne communiquent jamais le ſecret de l'État aux Femmes. Lors du maſſacre que les Natchès firent des Français, la Mère de leur Chef ſe douta de la conſpiration, & en dérangea le jour, en jetant au feu quelques-unes des buchètes qui ſervaient à en marquer le temps ; ce qui fit qu'il n'eut lieu que chés les Natchès, qui le firent plutôt qu'il n'était convenu avec les autres Sauvages ; ce qui ſauva une partie des Français. MISSISSIPI.

Les *Allibamons*, ſauvages de la Louiſiane, ſont fort affables, & leurs Femmes en-général ſont aſſés belles. La politeſſe de ces Sauvages eſt d'offrir des Filles aux Voyageurs : ils ſ'inquiètent très-peu de la conduite de celles qui ne ſont pas mariées, mais ils ſont jalous de leur Femmes. La manière dont ils puniſſent l'adultère eſt ſingulière : Il faut que le Mari ait vu lui-même ſa honte : Alors il va trouver le Chef, & lui demande juſtice : celui-ci envoie ſecrètement couper des baguètes ; il

aſſemble enſuite la Nation pour une danſe : perſone n'y manque ; il y aurait une amende pour celui qui ſ'abſenterait. Au moment où la danſe eſt bien animée, on jète par terre la Femme & ſon Complice, & on les frape avec les baguètes ſur le ventre & ſur le dos : quand ils ont été bien batus, un Parent de chacun de ces Malheureus vient, & met un bâton entre les Flagellés & les Flagellans : les coups ceſſent auſſitôt ; les Mari coupe les cheveus à ſa Femme, & lui fait des reproches : on tond auſſi le Complice, & on lui dit, en lui montrant l'Infidelle, *Voila ta Femme.* Lorſqu'il arrive que'une Femme débaûche le Mari d'une autre, les Femmes ſ'aſſemblent entr'elles avec des bâtons longs comme le bras, & vont aſſaillir la Coupable ; qu'elles batent ſans miséricorde ; ce qui fait beaucoup rire les Jeunes-gens ; à-la-fin, ſ'ils n'arrachaient les bâtons des mains de ces Furies, elles tueraient l'Infortunée, pour mieux montrer l'horreur qu'elles ont de ſa faute.

CALIFORNIE. L'humanité eſt dans une enfance continuelle dans toute cette grande preſqu'île : cependant le gouvernement y était fort ſage avant que les Jéſuites ſ'y fuſſent introduits, & reſſemblait aſſés à celui de Sparte : les Enfans n'apartenaient point aux Parens, mais à l'État, & les Anciens y avaient toute l'autorité civile & parternelle : c'était l'Ancien du *rancherias*, ou vilage, qui donnait des Maris aux Jeunes-filles. Le jeune Californien, à qui une d'elles a plu, présente à ſa Maitreſſe une eſ-

pèce de vase fait de fil de mezcale, apelé la *olo.* Si le présent eſt bien reçu, c'eſt une marque qu'on agrée ſa recherche; il ſ'adreſſe à l'Ancien, & la Fille, avec la permiſſion de celui-ci, donne au Jeune-homme une coîfe de rézeau, faite avec du fil que les Californiennes ſavent tirer de l'écorce du palmier. Ces réseaus ſont ſi artiſtement tiſſus, que les Européens ne font pas difficulté de ſ'en ſervir. Dans ce pays, comme dans une grande partie de l'Amérique, les Hommes laiſſent aux Femmes les travaus les plus rudes; ils ne ſ'occupent que de la chaſſe & de la pêche. Ces Peuples ont deux grandes fêtes, celle de la récolte des *pitahaïas*, & de celle des *peaus.* L'arbre qui porte le pitahaïa, principale nourriture des Californiens, eſt une eſpèce de hêtre, qui diffère de tous les arbres que nous connaiſſons; il n'a point de feuilles, & le fruit qui naît des tiges, eſt fait comme un marron d'inde; mais ſa chair reſſemble à celle de la figue, avec cette différence, qu'elle eſt encore plus molle & plus ſucculente; il y en a de doux & d'acides. L'adultère, ſévèrement puni dans les autres temps, eſt permis pendant la fête qui accompagne la récolte de ces fruits. A la fête des *peaus*, toutes les *rancherias* ſe rendent dans un endrait marqué, y élèvent un berceau avec des buiſſons & des branches d'arbres: pardevant on pratique une carièrre ſpacieuse pour la courſe. Les Californiens aportent les peaus de toutes les bêtes qu'ils ont tuées dans le cours de l'année, & les étendent

par terre en guise de tapis. Il n'y a que les Anciens & les Caciques ou Généraus, qui entrent dans le berceau ; & le festin, qui consiste en venaison, poisson & fruits, étant achevé, ils s'enivrent avec du cimaron, ou tabac sauvage. Un Ancien, vétu de ses habits de cérémonie, se place à l'entrée du berceau, & fait à haute voix l'éloge des Chasseurs. Les autres Hommes, courent çà & là comme des fous sur les peaus, tandis que les Femmes chantent & dansent de toutes leurs forces. Cela continue jusqu'à ce que l'Orateur & les Coureurs soient hors d'haleine. Les Caciques sortent ensuite du berceau, & distribuent aux Femmes les fourrures dont elles ont besoin pour toute l'année. Cette distribution est célébrée par de nouvelles réjouissances, qui se terminent par une prostitution générale, comme à la fête de la récolte du pitahaïa.

VIRGINIE. Les *Virginiens* sans-doute regardent le mariage comme un lien sacré ; mais les Voyageurs ne nous aprennent rien des cérémonies particulières avec lesquelles ces Peuples le contractent. Il y a des cas où il est permis aux Épous de se séparer, quoique le divorce soit une tache inéfaçable pour ceux qui y ont recours. Alors ils partagent les Enfans, comme les Canadiens, & chacun peut se remarier. Les Virginiennes, durant les infirmités de leur sexe, en usent comme les Canadiennes. Les Filles nubiles sont absolument maitresses de leurs actions. Cependant en-général les jeunes Virgi-

niennes ſont beaucoup plus réservées que les autres Filles de l'Amérique, & ſ'il leur arrive de faire un Enfant, elles ne trouvent que très-difficilement un Mari. Malgré tout cela, lorſqu'on envoie des Ambaſſadeurs à cette Nation, elle ne crait pas les bien recevoir, ſi elle ne leur proſtitue les plus belles Filles; & celles-ci emploient toutes les agaceries & toutes les mignardises de leur ſexe pour ſ'en faire agréer. Preſque toutes les Femmes de ce pays ſont exactement belles; elles ont la taille fine, les trais délicats, la jambe admirable; il ne leur manque que de la blancheur. Elles portent leurs cheveus fort longs flotans ſur les épaules, ou noués en une ſeule treſſe, qui tombe ſur le dos. Elles ont toutes le ſein petit, rond, & ſi ferme, que dans la vieilleſſe même, on ne leur voit jamais les mamelles pendantes. Elles ſe couvrent la tête d'une eſpèce de courone large de cinq ou ſix pouces, ouverte audeſſus, composée de coquilles & de baies de différens arbres, qui forment des figures par le mêlange ſingulier des couleurs : dans certains temps, elles changent ces courones en une ſorte de diadème de fourrure peinte.

C'était la même chose dans la *Nouvelle-Angleterre*, où eſt Boſton.

Les *Floridiens* en-général n'épousent qu'une ſeule Femme, qui, ſous peine de mort, eſt obligée de garder la fidélité à ſon Mari. Les *Paraouſtis* (Princes ou Caciques) & tous les Principaus de la Nation ſe dédomagent de cette contrainte, en prenant un grand nombre de Concubines : mais FLORIDE.

les Enfans légitimes ont ſeuls le droit à la meilleure partie de la ſucceſſion du Père commun. Les *Apalachites*, ſauvages du même pays, ne ſe marient guère que dans leur famille, les degrés de Frère & de Sœur exceptés. Ils donnent à leurs Enfans les noms des Ennemis qu'ils ont tués, des villages qu'ils ont brûlés, ou même des Eſclaves qui ſont morts à leur ſervice. Juſqu'à douze ans, les Garſons demeurent ſous l'autorité de leur Mère; après quoi le Père ſe charge d'achever leur éducation. Le reſte de leurs coutumes reſſemblent aſſés à celles des Canadiens, ci-après.

Acadie *ou* Nouvelle Ecosse. Les *Acadiens* portent la dureté envers leurs Femmes juſqu'à la cruauté : dans leur fureur, ils les batent & les déchirent. Ils ne ſouffrent pas les moindres remontrances ; & ſi quelqu'un, témoin de ces ſcènes barbares, ſ'avise de leur en faire, —*Je ſuis le maître de ma maison*, lui disent-ils ; *je puis batre mon chien toutes les fois que cela me plaît*—. Une Femme ſurprise en adultère, eſt punie de mort. En-général, les Filles ſont très-réservées; mais ſ'il arrive que quelqu'une d'elles faſſe une faute cachée, ce ſecret eſt ſoigneusement enſeveli dans la Famille; car ſ'il éclate, le *Sagamo*, ou Chef, ordonne que la Fille ſoit chaſſée de la maison : ainſi elle eſt réduite à errer, & ſouvent à ſe proſtituer. Ces Peuples aiment tendrement leurs Enfans; à la naiſſance d'un Garſon, ils donnent un feſtin, & paſſent ce jour-là en grandes réjouiſſances; ils en donnent un ſecond à la première dent qui lui perce, & un troisième plus magnifique à la pre-

mière bête ſauvage qu'il raporte de la chaſſe: c'eſt-là l'époque de la virilité. Avant que d'aler au combat, ces Sauvages eſſaient leurs forces contre leurs Femmes, dans une bataille rangée: S'ils ſont vaincus, leurs défaite échaufe leur courage, & ils ne doutent point du ſuccès de l'expédition: aulieu que la victoire remportée ſur leurs Femmes eſt du plus mauvais augure.

Les jeunes *Penſylvains* ont la liberté de ſe faire donner la bénédiction par un Miniſtre de leur communion, après une publication de trois bans, devant tel Juge qu'ils veulent choiſir. Dès que le Couple a reçu la bénédiction, c'eſt l'uſage qu'il ſ'embraſſe, ſoit à l'égliſe, ſoit en tout autre endrait, en préſence de l'aſſemblée. Si les Père & Mère ſ'opoſent à l'union des deux Amans, il n'y a d'autre moyen d'éluder leur refus que de ſ'enfuir enſemble; mais il faut pour éviter toutes pourſuites juridiques, que le Jeune-homme monte en croupe derrière ſa Maitreſſe, & qu'ils ſe préſentent l'un & l'autre dans cette ſituation devant le Juge. La Fille certifie qu'elle a enlevé ſon Amant, & prie le Juge de la marier avec lui; ce qui ſe fait auſſitôt. La cérémonie achevée, les Épous vont jouir de leurs droits, & les Parens ne peuvent plus mettre aucun obſtacle à leur conduite, encore moins demander la caſſation du mariage. PENSYLVANIE.

Les *Quakers* habitent la Penſylvanie: Il n'y a rien au monde de ſi ſimple & de ſi propre que la parure d'une Quakereſſe; ce qui prouve davantage contre le luxe des Femmes que tous les diſcours.

CANADA. Lorſqu'un jeune *Canadien* a jeté les yeus ſur une Fille pour en faire ſa Femme, il ne lui eſt permis de l'entretenir que pendant l'obſcurité, & même en préſence de quelques Amis. Il va à la cabane de la jeune Sauvage, qui n'eſt fermée qu'avec une ſimple peau, il a ſoin d'alumer au foyer une petit éclat de bois, & ſ'aprochant du lit de ſa Maitreſſe, il lui tire le néz par trois-fois; ce qui eſt une formalité eſſencielle, qui doit être répétée aumoins pendant deux mois: & l'on atteſte que durant le cours de ces entretiens muets, tout ſe paſſe dans la plus grande décence. Si l'Amant crait être vu de bon-œil par ſa Maitreſſe, il en inſtruit ſon Père ou ſon plus proche Parent, qui va trouver la nuit celui de la Fille; il l'éveille, alume ſa pipe qu'il lui préſente, & fait la demande pour ſon Fils. Le Père répond, qu'il en parlera à ſa famille. Lorſque les ſentimens ſont d'accord, le Père du Jeune-homme fait aſſembler tous les Parens de ſon côté, & leur déclare, qu'il va marier ſon Fils; & ces Parens aportent dans ſa cabane le plûs de marchandises qu'ils peuvent, pour former la dot du jeune Sauvage. La Mère du Garſon en porte une partie à la cabane de la Fille, & c'eſt en ce moment que la Mère de celle-ci lui dit, qu'elle la ma marie à un tel. La Belle ne peut ſ'en dédire, & il eſt même de ſon honneur de conſentir ſans replique. Mais par un abus étrange, au raport du Voyageur *la Polherie*, les Mères & les Frères peuvent proſtituer cette Fille, parce que ſon corps n'eſt pas à elle, mais à ſes Parens: & cependant, lors de

leur mariage, ces mêmes Filles pleurent leur virginité pendant quelques jours. La Mère, qui a reçu les présens de la famille du Garson, les distribue à la sienne, en lui aprenant qu'elle marie sa Fille. Les Sœurs du Jeune-homme huit jours après cette première cérémonie aportent de nouveaus présens; mais ceux-ci apatiennent à la Future: on l'habille superbement, ce qui veut dire, qu'on lui met sur le corps une peau de castor, & qu'on lui frote les cheveus avec de la graisse d'ours. Ainsi ajustée, elle se rend chés sa Bellemère, qui la dépouille de tous ses ornemens, lui en donne d'autres en échange, & y ajoute une chaudière. Elle retourne chés son Père, ou ses Sœurs la deshabillent encore, & lui donnent leurs propres habits. Enfin sa Mère lui remet une charge de bléd-d'inde qu'elle aporte à son Mari, qui lui ôte encore ses vêtemens. Toutes ces cérémonies remplissent la journée, à la fin de laquelle les deux familles partagent également tous les présens dont il a été parlé. Il est expressément défendu à un Canadien de consommer son mariage avant le quatrième jour: il s'en trouve même, & l'exemple n'est pas rare, qui poussent la continence jusqu'à passer six mois entiers sans connaître leur Nouvelle-épouse, parce qu'ils se persuadent que c'est le témoignage le plus authentique qu'ils puissent lui donner de leur estime. Au bout de l'année, la Mariée, sans en prévenir son Mari, retourne chés sa Mère, qui devient maitresse de la chasse, de la

pêche, du commerce & de tout ce que ſon Gendre peut avoir amaſſé. Le Mari ne retrouvant point ſa Moitié dans la cabane, devine aiſément où elle eſt alée; il va la trouver, lorſqu'il crait que tout le monde eſt endormi; mais le Beaupère & la Bellemère, qui ſ'atendent à cette viſite nocturne, veillent pendant que leur Fille feint de dormir auprès du feu. Le Sauvage, qui connaît que ce feu eſt préparé pour lui, ſe place auprès de ſa Femme. Le Beaupère ſe lève avec indifférence, remplit ſa pipe, l'alume & la lui donne à fumer. La Bellemère aporte un plat de viande, & le poſe à ſes piéds. Il mange ſans proférer une parole: & pour abréger le récit, il paſſe dans cette contrainte deux années auprès des Parens de ſa Femme. Ces Épous ne doivent jamais ſe parler pendant le jour, ſi ce n'eſt pour ſe dire quelques duretés, au moins la pudeur Canadienne l'exige. Les deux ans écoulés, le Mari ſe retire dans ſa cabane, ſur-tout lorſqu'il ne penſe point, par de nouvelles complaiſances, à obtenir pour ſeconde Épouſe une des Sœurs de ſa Femme: car il ſerait indécent qu'il en choiſît dans d'autres familles que celle de ſon Beaupère. On donne pour raiſon de cette coutume, qu'à la mort du Gendre, tout ce qu'il laiſſe revient à ſa Bellemére, & qu'ainſi il eſt de l'intérêt de celle-ci de lui donner des Femmes qui n'affaibliſſent point ce droit ſingulier. [*On ne peut aſſés admirer ici la foule de précautions employées par ces Sauvages pour tenir en haleine la tendreſſe conjugale des Épous, & l'empêcher*

*de*

*de s'endormir, comme parmi nous, par trop de sécurité.*] Les Femmes du Canada doivent se priver de toute société dans le temps de leurs infirmités périodiques : les feus de la cabane doivent être éteints ; il faut nétoyer exactement le foyer, en jeter les cendres au vent, & alumer un feu nouveau. La Malade est transportée dans une chetive cabane faite à la hâte, & séparée de toutes les autres ; elle y demeure huit jours, & l'on n'ôserait puiser de l'eau dans le même ruisseau qui sert à ses besoins. Lorsqu'une Femme reconnaît qu'elle est enceinte, elle n'a plus de commerce avec son Mari jusqu'à ce que l'Enfant ait deux ans. Aussitôt qu'elle sent les douleurs de l'enfantement, on lui prépare une cabane, où elle demeure trente & même quarante jours, si elle accouche de son premier Enfant. Dans le cas de maladie & de danger de mort, on la transporte à sa première habitation : mais après son rétablissement, ou si elle vient à mourir, il faut abatre la cabane, & transporter le domicile dans une autre place. Le divorce est autorisé parmi les Canadiens, & la cause de cette séparation vient presque toujours de la stérilité de la Femme ; parce que ces Sauvages ne connaissent point de plus grand bonheur que celui d'être Père d'une nombreuse postérité. Ils estiment beaucoup plûs les Filles que les Garsons, par la seule raison qu'avec un grand nombre de Filles & peu de Mâles, au moyen de la polygamie, on peuple une vaste étendue de pays. Lorsque les

Épous du Canada veulent ſe ſéparer, ils ſont dans l'obligation de ſ'avertir huit jours auparavant. On aporte dans la cabane où le mariage ſ'eſt célébré, les petits morceaus d'une baguète qui a ſervi à la cérémonie, on les brûle, & le divorce eſt conſommé; les Enfans ſon également partagés entre les anciens Épous, & chacun a la liberté de ſe remarier: mais une ſorte de bienſéance ne permet pas à la Femme de paſſer à de nouvelles noces, du vivant de ſon premier Mari. Une Femme qui n'eſt plus dans le cas de faire des Enfans, ne trouve point de Mari, & elle eſt réduite à adopter un Prisonier-de guerre, qu'elle arrache à la mort, en déclarant qu'elle le prend pour Épous. Il y a des occasions, comme lorſqu'il ſ'agit de faire des conjurations pour guérir un Malade, où le Prêtre-mèdecin ordonne des danſes où les Femmes & les Filles doivent ſe proſtituer. Les Enfans des Canadiens ſont élevés de bonne-heure à des exercices laborieus: avant l'âge de quinze ans ils manient l'arc & la flèche avec une adreſſe ſuprenante; ils tuent au vol le plus petit oiseau, & ſuivent déja leurs Pères à la terrible chaſſe de l'ours.

Chés les Sauvages *Nathes*, les Filles des Chefs ont un ſingulier privilége; elles n'épousent jamais que des Hommes de famille obſcure, & n'ont qu'un Mari à-la-fois; mais elles ont la liberté de le congédier, & d'en prendre un autre: Si le Mari commet une infidélité, la Femme lui fait caſſer la tête. Elle n'eſt point ſoumise à cette loi; & elle a droit

d'avoir des Amans, ſans que ſon Mari puiſſe y trouver à redire.

Parmi les *Hurons*, chés quî la dignité de Chef eſt héréditaire, c'eſt le Fils de la Sœur qui ſuccède à ſon Oncle, ou à ſon défaut, le plus proche Parent en ligne femelle. Si toute la branche vient à ſ'éteindre, c'eſt la Femme la plus âgée de la tribu qui choisit un nouveau Chef; & ſi celui-ci eſt trop jeune pour commander, on lui done un Régent qui gouverne en ſon nom. Chaque famille a auprès du Chef un Aſſiſtant qui veille à ſes intérêts, & ce ſont encore les Hurones qui nomment ces Députés, que ſouvent elles choiſſent parmi les Femmes. Chés tous les Peuples de la langue Hurone, les Femmes ont la principale autorité (c'eſt le même climat que la France), excepté chés les *Irokois* d'*Onnegout*, où le pouvoir eſt alternatif entre les deux Sexes: mais les Hommes, dans toute cette Nation, n'épargnent rien, en atribuant aux Femmes l'honneur du commandement, pour ſ'en réserver les droits réels. Dans les affaires de police, les Femmes délibèrent les premières, & le Conſeil des Anciens décide. Chaque Tribu a ſon Orateur; il y a des occasions où les Femmes ont une Oratrice, qui parle en leur nom (*).

(*) Dans la province de *Laplata*, au *Paraguai*, il y a quelque chose de plus ſingulier: les Jesuites-miſſionaires ont établi que les Filles demanderaient les Garſons: ainſi, lorſqu'une Fille en trouve un à ſon gré, elle avertit le Père-miſſionaire, qui fait le mariage.

Les Sauvages de l'Amérique ſeptentrionale ſ'amusent ſouvent à un divertiſſement qu'ils apellent le *Jeu-galant*. On plante des poteaus au milieu d'une cabane, & chaque poteau eſt orné d'un petit paquet de duvet de différentes couleurs. Ce jour-là les Filles ne manquent pas de porter ſur elles des flocons de duvet de la couleur qu'elles aiment. On danſe, & le Garſon va détacher d'un poteau un-peu de duvet de la couleur de la Fille qui lui a plu, il le met ſur ſa tête, & danſe autour de ſa Maitreſſe, en lui donnant par ſigne un rendévous. La fête dure toute la journée, & ſe termine par un feſtin; mais pendant ce jour, il eſt rare, que malgré la vigilance des Mères, les jeunes Canadiennes ne puiſſent ſe rendre à l'endrait aſſigné par leur Galant.

*AFRIQUE.* Nous terminons par ce pays, qui a longtemps apartenu à la France, & qui eſt encore peuplé de Français, le tableau des mœurs Américaines, relativement au mariage.

La plupart des Peuples de cette partie de l'ancien monde, ſemblent être abſolument différens des autres, nonſeulement par la couleur preſque généralement noire, mais encore par une conformation particulière. Nous avons déja dit un mot des Negrès tranſplantés en Amérique; il faut les conſidérer à-présent dans leur propre pays. Nous commencerons par les *Hottentots*, peuples de la pointe méridionale d'Afrique.

HOTTENTOTS. C'eſt ordinairement à dixhuit ans que les jeunes

*Hottentots* se marient. Le Père du Garson est chargé de faire la demande de la Fille sur lequel celui-ci a jeté les yeus. Ils se rendent tous-deux à la cabane du Père de la Future, ou à celle du plus proche Parent de quî elle dépend, & pour préliminaires, ils présentent du tabac à la compagnie On se met à fumer, & lorsque les têtes commencent à s'étourdir par la force de la fumée, on entre en matière. La proposition faite, le Père de la Fille sort de la cabane, pour consulter sa Femme, qui loge en tout temps à part, dans une sorte de gynécée, & revient toujours avec son consentement. Reste à savoir si la Fille donne le sien : pour s'en assurer, on lui permet de passer la nuit avec son Prétendu, qui n'épargne vraisemblablement rien pour triomfer de sa faiblesse. Lorsqu'elle résiste à cette épreuve, ce qui n'arrive presque jamais, elle devient libre d'accepter ou de refuser; mais si elle succombe, il faut qu'elle épouse le Jeune-homme. Après cette formalité, le jeune Hottentot se retire, & revient bientôt accompagné de tous ses Parens & de ses Amis de l'un & l'autre sexe, au *kraal* (vilage) de la Femme, où il est reçu avec de grandes démonstrations de joie. On tue un ou plusieurs bœufs; chacun se couvre de la graisse de l'animal, & se poudre de la poussière d'un herbe qu'ils apellent bükkü : Les Femmes se peignent le front, les joues & le menton de craie rouge, & l'on commence ensuite les singulières cérémonies du mariage. Tous les Hommes accroupis forment

un grand cercle autour du Marié, qui eſt placé au centre dans la même poſture : Les Femmes ſ'arrangent de-même autour de la Mariée. Le Prêtre, ou Maître des cérémonies entre dans le cercle des Hommes, & piſſe ſur le Marié, qui fait avec ſes ongles de profonds ſillons ſur la graiſſe dont il eſt couvert, afin de ne perdre que le moins poſſible de cette dégoûtante liqueur. Le Prêtre paſſe enſuite dans le cercle des Femmes, ou il accorde la même faveur à la Mariée ; & il va ainſi d'un cercle à l'autre, juſqu'à ce que ſes reſſources ſoient épuiſées. Cette étrange cérémonie eſt accompagnée de beaucoup de bénédictions, pendant leſquelles il répète ſouvent : *Puiſſiez-vous vivre heureusement dans votre mariage ! Puiſſiez-vous obtenir un Fils avant la fin de l'année ! Puiſſe-t-il devenir auſſi bon chaſſeur que bon guerrier* ! Ceci fait, on met le bœuf en pièces ; on en fait bouillir une partie, & l'autre placée entre deux pierres rougies par un très-grand feu, eſt bientôt rôtie. C'eſt au milieu des Femmes que le Marié ſe place pour le feſtin ; mais on lui ſert ſa portion à-part. La viande eſt présentée dans des pots luisans de graiſſe : la boiſſon eſt le lait, ou l'eau pure ; jamais il n'y a de liqueurs fortes : on fume beaucoup de tabac, & la fête dure juſqu'à l'entière conſommation des provisions. Les Hottentots ont l'usage de la polygamie ; mais rarement on les voit épouser plus de trois Femmes. Ils ne permettent pas l'union entre les Cousins au premier & au ſecond degré ;

ceux qui en ſont convaincus, quelque rang qu'ils tiennent dans la Nation, reçoivent une baſtonade mortelle. Lorſqu'un Père marie ſon Fils, il lui donne deux vaches & deux brebis; quelquefois les Filles aportent en dot une vache, ou ſeulement deux brebis; & ſi la Femme meurt ſans Enfans, le Mari eſt obligé de les reſtituer à la famille. L'adultère eſt toujours puni de mort; mais une loi conſtante permet le divorce, pourvu que le Mari en prouve la néceſſité; alors il devient libre, & peut épouser une autre Femme; permiſſion qui n'eſt pas toujours accordée à l'Épouse répudiée, pendant la vie du Mari qui vient de la quitter. Toute veuve qui paſſe à de ſecondes noces doit ſe couper la jointure du petit doigt, & continuer la même opération aux doigts ſuivans, chaque fois qu'elle prend un nouvel Épous. Il y a dans chaque kraal une Sage-femme, à laquelle pour ſalaire on ne donne que la nourriture & quelques petits présens. Auſſitôt qu'une Femme ſent des douleurs, le Mari doit abandonner ſa cabane, ſous peine de donner une brebis aux habitans de kraal, en forme d'amende. Si le travail eſt laborieus, on fait bouillir du lait & du tabac, & on en fait avaler à la Femme, qui eſt auſſitôt délivrée. L'Enfant nouveau-né eſt ſur-le-champ froté avec de la fiente fraîche de vache, enſuite avec du ſuc de la tige de figuier, & enfin avec de la graiſſe de mouton ou du beurre fondu, que l'on ſoupoudre de bükkü; ce qui forme une eſpèce de croûte. Si l'Enfant naît mort, ou meurt

en naiſſant, on quitte l'habitation, & l'on va ſ'établir dans une autre canton : S'il eſt né deux Jumeaus mâles, on ſe livre à la joie ; mais ſi ce ſont deux Filles, on tue celle qui ſemble la plus laide : Si c'eſt un Garſon & une Fille, la Fille eſt exposée ſur une branche d'arbre, ou enſevelie vive, du conſentement de tout le kraal. [*Il ſerait à ſouhaiter que les Auteurs qui nous ont tranſmis ces faits, nous euſſent apris l'origine & le motif de ces horribles usages.*] Le *kraſſ*, ou la mante ſur laquelle les Femmes accouchent, eſt enterré auſſitôt par un Prêtre ſuperſticieus, qui fait craindre quelque ſortilége pour la Mère & pour ſon fruit. C'eſt la Mère qui a droit de donner un nom à ſon Fils, & elle lui donne ordinairement celui de l'animal qu'elle chérit le plûs. Un Mari ne peut aprocher de ſa Femme qu'après que toutes les ſuites de ſa coûche ſont entièrement paſſées : ſ'il n'a pas cette délicateſſe, il doit donner un bœuf gras à ſon kraal pour ſe purifier : la Femme ſe purifie avec la fiente de vache & des onctions de graiſſe, & la première entrevue de deux Épous ne ſe fait qu'à l'aide de ces dégoûtantes préparations. On ſe perſuade mal-àpropos en Europe que les Hottentots naiſſent avec le néz plat ; ils doivent cette difformité à leur Mère, qui au moment de leur naiſſance, commence à le leur aplatir avec le pouce ; parce qu'un néz aquilin eſt regardé dans ce pays-là comme la plus ridicule marque de laideur. Une coutume bien révoltante de ces Peuples, c'eſt que l'action dénaturée de batre ſa Mère y eſt louée.

Un pays a lontemps existé ignoré du reste du monde, quoiqu'il n'en fût point séparé par des mers, dont les Habitans tranchent avec l'espèce humaine connue, par la couleur, par la trempe de l'esprit & par les mœurs : c'est la *Guinée*, qui s'étend à seize degrés audelà de la ligne, & à dix endeça ; contrée que les Anciens regardaient comme inhabitable, & qui pourtant était très-peuplée. Les Africains sont plus éloignés des Européens par la forme extérieure, que les Américains eux-mêmes. GUINÉE.

Les Filles de cet Empire vont exactement nues jusqu'à leur mariage : aussitôt qu'elles sont Femmes & Mères, elles se couvrent le sein & toutes les autres parties du corps: La polygamie est permise; mais la première Femme a toujours la supériorité sur les autres. Ce n'est que lorsqu'une Fille est nubile, & qu'elle a reçu les complimens d'usage à ce sujet, qu'on peut s'unir avec elle. L'Empereur du *Monomotapa* a un grand nombre de Femmes, mais il n'y en que neuf qui soient honorées du titre de Reines : les unes sont ses Sœurs ou ses proches Parentes ; les autres sont choisies entre les Filles des principaus Seigneurs de la Cour. La première Impératrice est toujours designée par le nom de *Mazasira ;* c'est elle qui est la patrone de la nation Portugaise établie dans ces cantons, qui lui donne le tire de Mère : la seconde par celui d'*Inahanda ;* elle a sous sa protection les Maures ou Musulmans : la favorite se nomme *Nœbuisa;* elle réside dans l'apartement de l'Empereur: la quatrième est apelée *Navenba ;* la cinquième MONOMOTAPA.

*Navengare;* la ſixième *Nizingoapangi ;* la ſeptième *Nemongora* ; la huitième *Niſſani ;* & la neuvième *Negaronda.* Chacune de ces Princeſſes a une cour particulière & auſſi brillante que celle de l'Empereur; elles partagent avec lui l'autorité ſuprême, & ont comme lui le droit de punir & de recompenſer. Elle ont leurs revenus qu'elles tirent des différentes Provinces affectées pour leur entrentien. Il ſemble que ce Monarque ne conſerve d'autre droit ſur ſes Épouses, que celui de les visiter lorſqu'il le juge à-propos.

AMAZONES. Il y a des *Amazones* dans l'état du Monomotapa ; elles fourniſſent régulièrement un corps de ſix à ſept mille Femmes, qui ſont les meilleurs troupes de l'Empire : elles ſe brûlent la mamelle gaûche, comme celles dont parle l'Hiſtoire ; & rien n'égale leur intrépidité & leur bravoure. Elles combattent à la façon des Parthes; elles décochent leurs flèches en fuyant, puis revenant ſur leurs pas, & trouvant les Ennemis qui les pourſuivent en desordre, elles les repouſſent avec vigueur. Elles habitent un canton ſéparé, où elles reçoivent des Hommes de temps à autre, dans la vue d'avoir des Enfans : Les Enfans mâles ſont alaités & renvoyés aux Pères, & les Filles reſtent ſous la conduite de leur Mère, pour être élevées dans la profeſſion des armes. Ceci montre que les Amazones dont parle l'Hiſtoire peuvent avoir exiſté.

ANZIKOS. JAGGAS. L'Afrique eſt le pays des monſtres pour les Animaus ; & le peu que les Voyageurs nous ont apris des *Anzikos* & des *Jaggas*, prouve qu'elle l'eſt

auſſi pour les Hommes. Les Anzikos mangent de la chair humaine, on la vend publiquement à leur boucherie. Les Femmes des Riches ſont aſſés bien vêtues & portent des ſouliers; celles des Pauvres n'ont qu'un ſimple pagne, & vont ſans chauſſure: toutes ſont bien priſes dans leur taille, extrêmement agiles, & ne manquent pas d'agrémens: mais elles ſont cruelles au-point qu'elles ſe dérobent leurs Enfans les unes aux autres pour ſ'en régaler.

Quant aux *Jaggas*, tous les Voyageurs en font un portrait des plus affreus: ils ſont voiſins des *Anzikos*, & répandus dans une grande partie de l'Afrique depuis l'Abyſſinie au nord, juſqu'au pays des Hottentots au ſud. Ils ſont nomades, & mènent leurs Femmes avec eux. Ces Africaines portent leurs cheveus avec des hauts toupets *, entremêlés de coquilles: elles ſe frotent le corps de muſc, & une des beautés qu'elles ambitionent, c'eſt d'avoir quatre dents de moins, deux enhaut & deux enbas; celles qui n'ont pas le courage de ſe les arracher ſont l'objet du mépris de la Nation. Tous les Enfans qui naiſſent de ces Femmes ſont inhumainement enterrés au moment de leur naiſſance, ou dévorés par les Voiſins qui peuvent ſ'en emparer: mais afin de ne pas laiſſer dépérir la Nation, ils élèvent parmi eux les Enfans des Priſoniers qu'ils ont faits: Ainſi, il n'a que les Eſclaves qui aient une famille & qui élèvent de la poſtérité: dès que ces Enfans peuvent ſe paſſer de leurs Parens, ils ſont incorporés aux Jaggas, qui

* C'eſt comme ici.

font tuer le Père & la Mère comme inutiles, & on étale leur chair à la boucherie. Les nouveaus Jaggas ne font pourtant réputés citoyens, que lorsqu'ils ont aporté la tête d'un Ennemi; alors on leur ôte le colier, qui est le symbole naturel de leur esclavage. On prétend que ce fut une Reine de cet abominable Peuple qui établit l'usage qui règne aujourd'hui : elle se nommait *Ten-ban-Dumba :* cette Héroïne, ou plutôt cette Furie, après avoir mérité par le meurtre de sa Mère & par ses talens militaires de commander aux Jaggas, voulut leur donner des lois qui étoufassent en eux tout sentiment d'humanité : Pour les faire recevoir, certaine que la superstition seule est capable de faire taire la nature, elle l'apela à son secours : Elle assembla ses Soldats, & leur fit cette harangue : —*Amis, je vais vous inicier dans les mystères des Jaggas vos Ancêtres; je vais vous en aprendre les rits & les céremonies, qui vous mettront audessus de toutes les faiblesses, vous délivreront de tous les embarras, vous rendront riches, invincibles, & sèmeront votre carrière de plaisirs : Brisez tous les liens du sang, qui ne servent qu'à vous rendre lâches & pusillamimes*—. Alors se fesant aporter son Fils, encore enfant, elle le mit dans un mortier, & le pila vif, aux yeus de toute l'armée. Après l'avoir réduit en une espèce de bouillie, elle y joignit des herbes & des racines, en fit un onguent, & s'en frota tout le corps. Ses Soldats, sans balancer, suivirent son exemple; ils massacrèrent leurs Enfans pour le même usage;

ce qui eſt devenu comme une loi inviolable pour la Nation , toutes les fois qu'elle entreprend une guerre. Cette Reine exécrable voulut qu'on préférât la chair humaine à toute autre nourriture, les Femmes exceptées : mais la défenſe ne fit qu'augmenter l'envie d'en manger : & il y a aujourd'hui (dit-on) des Chefs, qui font tuer tous les jours régulièrement une Femme pour leur table. Une autre loi de ce Peuple, c'eſt qu'on réserve toutes les Femmes ſtériles pour être inmolées aux funérailles des Chefs ; cette même loi permet encore aux Mari de ces Femmes de les tuer & de les manger. Une autre loi fesait un devoir d'une chose très-indécente en présence de toute l'armée *.

* On l'a raportée dans le *Pornographe.*

CONGO.

Les Habitans du Congo ſe font apeler *Mosicongos* : Autrefois ces Peuples prenaient leurs Femmes à l'eſſai, afin d'éprouver ſ'ils pouvaient eſpérer de vivre tranquilement avec elles, & lors de l'introduction du Chriſtianiſme, les Miſſionaires n'ont pas eu peu de peine à leur faire abandonner cet usage ; ils disaient, qu'il était favorable au bien de la ſociété, & aux douceurs qui doivent naître de l'union des deux ſexes : Mais la Religion ne peut vaincre le climat ; pour ſe dédomager, lorſqu'ils ſont mariés, ils prennent autant de Concubines qu'ils en peuvent entretenir. Tous les Mosicongos qui ne ſont pas chretiens, ou qui ſ'embarraſſent peu des remontrances des Miſſionaires, conſervent leurs anciennes coutumes. Les Parens d'un Jeune-homme envoient à ceux d'une Jeune-fille, un présent qui paſſe pour douaire,

& leur font proposer leur alliance : ce présent doit être accompagné d'un flacon de vin de palmier, qui est bu nécessairement avant que le présent soit accepté ; car le refus qu'on ferait de boire, passerait pour un outrage. La réponse faite, le présent accepté, la Fille, en présence des Parens & des Amis, est remise entre les mains de son Amant: Si aubout de quelques semaines ce dernier est mécontent de son chois, il renvoie la Fille, & reprend son présent, à-moins que la faute ne vînt de son côté ; car pour-lors on ne lui doit aucune restitution. De quelque valeur que soit le présent, le Père de la Fille doit paraître s'en contenter, s'il ne veut passer pour avoir vendu son sang ; mais il y a une espèce de loi qui règle le don suivant les richesses des Persones qui le font. Un Mosicongo mécontent de sa Femme, & qui ne prétend pas perdre ce qu'il a donné pour l'obtenir, est en droit de la céder à quelque Jeune-homme de sa famille. Cette infâme pratique est autorisée par les lois du pays, & rarement les Missionaires peuvent en empêcher la consommation. Les Femmes prennent aussi volontiers des Maris à l'essai, & encore plus inconstantes que les Hommes, ce n'est souvent qu'après un grand nombre d'expérienees qu'elles se fixent. Le scrupule que se font les Pères & les Mères de contraindre leurs Filles dans le chois d'un Mari, a perpétué cette coutume. Un Fille qui laisse prendre sa pipe par un Homme, & qui lui permet de s'en servir un moment, lui donne

des droits ſur elle, & ſ'engage à lui accorder ſes faveurs. Un Homme convaincu d'adultère, doit payer au Mari la valeur d'un Eſclave, & la Femme doit demander pardon de ſon crîme, ou ſ'attendre à être répudiée. Le Mari eſt obligé de ſe pourvoir d'une maison, de vêtir honnêtement ſa Femme & ſes Enfans; d'émonder les arbres, de défricher les terres, & de fournir le mènage de vin de palmier. Les Femmes pourvoient à tout ce qui regarde la nourriture, & vont ſeule au marché, ſoit pour vendre, ſoit pour acheter. Pendant la ſaison des pluies, qui dure environ trois mois ſous la Zone-torride, elle vont travailler aux champs juſqu'à midi, & pendant ces matinées les Hommes ſe reposent: à leur retour, elles préparent le dîner, & ſ'il y manque quelque chose, il faut qu'elles ſe le procurent aux dépens de leur propre bourſe ou par échange. La Femme & les Enfans ne mangent qu'après le Maître du logis, & toujours debout, parce que les Mosicongos prétendent que la Femme eſt faite pour ſervir l'Homme & pour lui obéir. Si une Fille était ſurprise par ſes infirmités lunaires, lorſqu'elles commencent pour la première-fois, elle ſerait dans l'obligation de demeurer dans la même place où elle ſe trouverait, juſqu'à-ce que quelqu'un de ſa famille vînt la prendre pour la conduire à la maison paternelle: alors ſéparée du commerce de tout le monde, elle reſte deux ou trois mois avec une Eſclave dans une hute, où elle doit ſe laver ſix fois le jour au-

moins, & ſe froter d'un onguent composé d'une certaine poudre. Les Femmes, pendant leurs groſſeſſes, ſe lient les reins juſqu'aux genous d'un cercle d'écorce. Les Voyageurs disent, qu'aux funérailles, après les gémiſſemens d'usage, on ſe met à table, & qu'on ne la quitte que pour danſer : le bal fini, tous les Aſſiſtans ſe rendent dans un lieu indiqué, où les deux ſexes dans l'obſcurité ont la liberté de ſe mêler ſans diſtinction. Il y accourt même des Étrangers, au bruit des tambours qui annoncent cette infâme cérémonie; de-ſorte que les Mères ne peuvent ſouvent retenir leurs Filles, & les Maîtres leurs Eſclaves. Mais ce qui met le comble, c'eſt que ſi le Mort eſt un Homme, ſa Veuve ſe proſtitue à tous ceux qui lui demandent ſes faveurs, avec la condition de ne pas proférer une parole pendant qu'on eſt ſeul avec elle. Autrefois le Roï de Congo épousait beaucoup de Femmes, mais depuis ſa converſion, il n'en a plus qu'une, qu'on apelle *Mani-mon-bada;* il ſe dédomage de cette contrainte par un grand nombre de Concubines. Les revenus de la Reine conſiſtent dans une taxe ſur la longueur des lits de tous les Sujets du Royaume : cette taxe eſt fixée à la valeur d'un Eſclave par aune. On parle aſſés mal de la vertu de cettte Princeſſe & de la conduite de ſes Dames; pour obtenir leurs faveurs, il ne faut que les rechercher, & eſcalader hardiment les murs du Palais. Jadis les funérailles des Rois étaient honorées par le ſacrifice de douze Jeunes-
filles;

filles ; mais le Christianisme à détruit cette coutume barbare. Depuis l'introduction des Portugais au Congo, les Femmes des principaus de ce pays, ont pris le luxe des Dames de Lisbone.

Les *Angolais* épousent plusieurs Femmes, dont la première jouit d'une grande supériorité sur les autres, jusques-là qu'elle peut les vendre. Celle qui est devenue Mère, doit être séparée de son Mari jusqu'à-ce que l'Enfant ait des dents. Les Femmes à Angola se mêlent du commerce, & font toutes les affaires du dehors, tandis que leurs Maris, tranquiles dans la maison, s'occupent à filer & à faire des étofes. Elles sont jalouses à l'excès, & capables de déchirer une Rivale de leurs propres mains. Quelques Voyageurs leur attribuent le bisarre usage de tourner le derrière à la lune naissante ; en haîne, disent-elles, de ce que cette Planète est la cause de leurs infirmités périodiques. ANGOLA.

L'histoire d'une Reine d'Angola, nommée *Anna-Singa*, est assés curieuse pour mériter d'être raportée. Cette Princesse avait été élevée dans la Religion chretienne par les Portugais : mais à la mort de son Père sans Enfans mâles, elle voulut recevoir la couronne avec les cérémonies de l'ancienne Religion ; ce qui révolta les Portugais ; ils placèrent sur le trône un Cousin d'Anna, & la forcèrent, elle & les Nobles de son parti, à fuir dans les deserts. Elle fit de vains efforts pour vaincre ses Ennemis, & perdit contr'eux plusieurs batailles : mais on assure qu'elle fut plus heureuse dans l'intérieur des terres,

où elle entendit ſes conquêtes, du côté du pays des Jaggas. Paſſionée (dit-on) pour la gloire des armes, elle ne ſe montrait à ſes Sujets qu'en habit d'Homme, & lorſqu'elle avait vaincu ſes Ennemis, ils étaient aſſurés de ſa protection; jamais elle ne ſouffrait qu'on leur fît aucun tort. Souveraine abſolue d'un Peuple errant, elle conſultait le *Mauvais-principe* avant que de former aucune entrepriſe, & lui feſait le ſacrifice de la plus belle Fille qu'elle avait pu découvrir. Dans ces affreuses cérémonies, elle ſe couvrait le corps de peaus de bêtes féroces, portait une épée ſuſpendue au cou, une hâche à la ceinture, & un poignard dans la main: prenant alors une plume, elle la paſſait au-travers de ſon néz par une ouverture qu'elle y entretenait, & ſaisiſſant la victime, elle lui coupait la tête de ſa propre main, & avalait une gorgée de ſon ſang. Son exemple était imité par les Chefs de la Nation. Aulieu d'avoir un Mari, cette Femme extraordinaire entretenait ſoixante Jeunes-hommes, auſquels elle permetttait d'avoir d'autres Femmes, à-condition de tuer tous les Enfans qui naîtraient d'elles: Ces cruels Miniſtres d'une barbarie ſans exemple, étaient toujours couverts d'habillemens de Femme, & en portaient les noms; tandis que la Reine en habit d'Homme, affectait de prendre un nom maſculin, & avait défendu, ſous peine de mort, de ſ'exprimer autrement lorſqu'on parlerait d'elle. Nous tenons tous ces détails de *Fuller*, capitaine Holandais, & témoin oculaire.

Les mariages des *Loangois* n'ont rien de particulier, si ce n'est que lorsqu'une Fille s'est laissée séduire avant le mariage, elle doit paraître à la cour avec son Amant, avouer sa faute, & demander pardon au Roi, qui l'accorde. Cette absolution n'a rien d'humiliant, mais elle est d'une nécessité indispensable; une Fille qui négligerait ce devoir, exposerait son pays à une affreuse sécheresse, qui causerait sa ruine. Rarement les Loangois épousent plus de deux ou trois Femmes, qui sont moins leurs compagnes que leurs Esclaves, & qui sont chargées de tout le fardeau du mènage. Les Femmes du Roi sont au nombre de cinq à six mille. C'est dans ce pays qu'on fait l'épreuve de la fameuse liqueur *bonda :* jamais les Loangois ne peuvent s'imaginer qu'on soit mort naturellement; à chaque décès, ils consultent leurs *Mokissos* ou *Fétiches*, qui sont leurs idoles: si l'*Enganga* ou Prêtre ne dit pas que ce sont les Mokissos qui ont envoyé la mort, on soupçone les Hommes, on tire au sort les quartiers de la Ville, & le Prêtre le fait tomber sur celui où demeurent ses Ennemis: lorsque le quartier est découvert, on tire encore le sort, & un Homme de chaque rue boit la *bonda* pour ses Voisins: cette liqueur est composée du jus d'une racine grosse comme la cuisse, & longue d'environ six pouces; l'eau dans laquelle elle a infusé devient aussi amère que le fiel; celui qui en boit, s'il est coupable, tombe à terre sans connaissance ( & on tombe toujours, si l'on est ennemi

du Prêtre, ou qu'on ne l'ait pas payé, parce qu'il a ſoin de donner une infusion plus forte.) Les Femmes du Roi ne ſont pas exemptes de cette épreuve, lorſqu'elles ſont ſoupçonnées d'adultère; mais ſi elles ſont enceintes, on fait avaler la fatale liqueur à une Eſclave, qui, ſi elle tombe, eſt condannée au feu, & ſa Maitreſſe eſt enterrée vive. Entre toutes ſes Femmes, le Prince en choiſit une, à laquelle il défère le titre de Mère; mais il faut qu'il choiſiſſe bien, car c'eſt une ſouveraine qu'il ſe donne: Dans toutes les affaires importantes, il doit prendre ſon avis: ſ'il l'offenſe, ou ſ'il refuse de ſe prêter à ſes desirs, elle a droit de lui ôter la vie de ſes propres mains. Lorſque ſon âge lui laiſſe encore quelque goût pour le plaiſir, elle eſt maitreſſe de ſe choiſir un Amant, & les Enfans qui peuvent naître de ce commerce, ſont comptés parmi ceux du ſang Royal. Ce ſont les Enfans de la Sœur aînée qui ſuccèdent au trône.

BENIN. La pluralité des Femmes en eſt usage parmi les *Béninois*, & leur nombre n'a de règle que le caprice, l'amour ou les facultés du Maris. La demande faite au Père de la Fille, (qui eſt toujours accompagnée de quelques présens) la Future eſt conduite chés le Mari, ſans autres formalités. Au-lieu de donner un feſtin dans ſa maison, le Nouveau-marié envoie une portion à chacun de ſes Amis. Les Nègres en-général ne ſont réellement jalous que de leurs Compatriotes, car ils permettent à leurs Femmes, toutes ſortes de

libertés avec les Européens (ce qui est assés dans la nature.) Ce sont les Femmes qui sont chargées de tout le fardeau du mènage; elles vendent achètent, prennent soin de leurs Enfans, préparent la nourriture, & cultivent la terre. Celles qui sont malheureusement stériles deviennent l'oprobre de la nation. L'Épouse, pendant sa grossesse, cesse de prendre place au lit nuptial: Si elle accouche d'un Enfant mâle, il est d'abord présenté au Roi, comme apartenant à la courone: si c'est une Fille, elle reste avec son Père jusqu'a ce qu'elle soit nubile, temps où il lui est permis de disposer d'elle à son gré. Les deux sexes reçoivent la circoncision; & quelque douloureuse que soit cette opération, elle l'est beaucoup moins que certaines incisions que l'on fait sur le corps, pour y former diverses figures inéfaçables. Une chose bien étrange, c'est que tandis que dans la Capitale du Royaume de Benin, on regarde comme le plus heureus augure la naissance de deux Jumeaus, dans la ville d'Arébo, quoique dépendante du même État, une Femme qui met deux Enfans au monde de la même couche, est sacrifiée avec ses deux Fruits, en l'honneur d'un certain Dieu méchant, révéré dans une forêt voisine. On peut racheter la Femme en lui substituant une Esclave, mais rien ne peut sauver les deux Enfans. Le bois, où reside ce Dieu, est si sacré pour les Nègres, qu'il ne permettent d'y pénétrer ni à leurs Femmes, ni aux Peuples des autres cantons. Il est permis aux Hommes de vendre

aux Européens pour Esclaves, leur Femmes, s'ils en sont mécontens. Le Fils aîné est seul héritier: il doit assigner une subsistance à sa Mère: quant aux autres Femmes de son Père, il a droit ou de les vendre, ou de les mettre au rang de ses Épouses, ou de les faire travailler à son profit comme esclaves. Un Mari qui a convaincu sa Femme d'adultère, peut lui faire donner la bastonade, & la chasser de sa maison; mais depuis que les Européens font la traite des Nègres, le Mari offensé se contente de la vendre: par une loi fort sage, ce Mari aquiert un droit entier sur les biens du Complice de l'Adultère. Les Seigneurs de la cour se vengent plus cruellement lorsqu'ils trouvent leurs Femmes dans une galanterie; ils poignardent les deux Coupables, après les avoir exposés liés ensemble sur le sable au soleil brûlant de ces climats, dont l'excessive chaleur fait fondre leur graisse; ensuite ils abandonnent les deux cadavres aux bêtes farouches. Si l'accusation d'adultère n'est pas bien prouvée, les Accusés sont admis à se purger par certaines méthodes établies: on les conduit devant le Prêtre, qui leur perce la langue avec une plume de coq: si la plume pénètre aisément, c'est une marque d'innocence; si elle s'arrête au milieu des fibres, il ne faut pas d'autre conviction. Dans une autres épreuve, le Prêtre (qui est toujours un fripon) prend un morceau de terre, qu'il paîtrit avec sept ou neuf plumes, que l'Accusé ou l'Accusée doivent tirer successivement. Si elles sortent sans

peine, c'eſt une preuve d'innocence; dans le cas opo‹é, la conviction eſt complète. Une troiſième épreuve, conſiſte à cracher dans les yeus des Accusés le jus de certaines herbes; ſ'il n'en reſſentent aucune douleur, il ſont renvoyés libres; ſi les yeus paraiſſent rouges & enflâmés, ils ſont condannés à à l'amende. Un anneau de cuivre rougi au feu, & apliqué ſur la langue de celle qui eſt ſoupçonée d'adultère conſtitue la quatrième épreuve; ſi la langue eſt brûlée, la Femme eſt déclarée coupable. Le ſerment eſt la cinquième épreuve: L'Accusé, après l'avoir prononcé, eſt jeté dans la rivière, qui a la propriété d'engloutir les Coupables, & de rejeter doucement les Innocens, quand ils ne ſauraient pas nager: mais tous les Nègres ſont bons nageurs, & ſe parjurent ſans ſcrupule; ainſi cette épreuve eſt celle de faveur, elle ne leur fait courir aucun danger; les autres ſont auſſi facilement éludées, moyennant un petit présent au Prêtre; il n'y a de vrai danger, que lorſque l'Accusateur en a fait ſecrètement un plus conſidérable. La parure des Béninoises eſt recherchée; elles portent de longs paniers de calico, de diverſes couleurs, qui ſont fermés pardevant avec des boucles: la tête & les épaules ſont couvertes d'une mantille, ou d'un voîle d'une aune de longueur: leur cou eſt chargé de coliers de corail, & l'on voit à leurs bras & à leur jambes une multitude de petits cercles brillans: elles portent au doigts quantité d'anneaus: elles ajuſtent leurs cheveus en grandes &

petites boucles, & elles en forment ſur le ſommet de la tête une eſpèce de crête de coq, qui a beaucoup d'agrément. Les Filles vont nues juſqu'au mariage, à-moins qu'on n'ait obtenu du Roi la permiſſion expreſſe de leur faire porter des habits; ce qui paſſe pour une grande faveur.

Ardra. Il eſt inutile de répéter que la pluralité des Femmes eſt d'usage parmi les *Ardrayens.* L'Épouse du Roi a la prérogative de pouvoir vendre les autres Femmes de ſon Mari, pour ſupléer à ſes besoins, ſ'il refuse d'y ſatiſfaire: les Grands-ſeigneurs épousent des Filles de qualité qui n'ont pas plus de dix ans: ils les rangent dans la claſſe de leur Servantes juſqu'à ce qu'elles ſoient en état de paſſet à l'état de Femme: Tant qu'elles ſont Filles, elles reſtent exactement nues, & elles ne couvrent ce que la pudeur oblige de cacher, qu'au temps où la conſommation du mariage eſt fixée. Ces Femmes n'ont jamais plus de deux ou trois Enfans, & les mariages n'exigent aucune cérémonie remarquable: Les Nègres ne peuvent concevoir que leurs Femmes mettent deux Enfans à-la-fois, ſans être adultères. Les Ardrayennes ont de la coquèterie & beaucoup de propreté; elles n'épargnent aucun ſoin pour plaire à leurs Maris, qu'elles connaiſſent pour délicats autant que laſcifs.

Juida. Les *Juidaïens* ſont les plus polis des Nègres; & le cérémonial de leurs visites reſſemble aſſés à celui des Chinois. Le reſpect des Enfans pour leurs Pères & celui des Femmes pour leurs Maris eſt

porté aussi loin qu'il peut aler : les premiers & les secondes ne reçoivent rien d'eux sans se mettre à genous, & sans employer les deux mains ; ce qui est regardé comme la plus grande marque de soumission : s'ils leur parlent, c'est toujours en se couvrant la bouche avec la main, dans la crainte de les incomoder de leur haleine. Par décence, les deux sexes s'accroupissent pour uriner, & toute Femme a droit de faire mettre à l'amende un Homme qui se découvrirait devant elle pour satisfaire aux besoins naturels. On est laborieus au Royaume de Juida ; ce qui est un grand fénomènes sous un climat si chaud ! une émulation louable entre les deux sexes, fait qu'il n'y a persone d'oisif : tandis que les Hommes s'occupent du labourage, filent le coton, font des étofes, des calebasses, des instrumens de bois ou de fer, des zagayes &c, les Femmes brassent de la bière, préparent les alimens, ou portent au marché les fruits de leurs travaus & de ceux de leurs Maris. Les deux sexes sont assés décenment vétus : les Femmes ont plusieurs pagnes fort courts, qui se ferment sur le ventre avec une boucle : Mais elles sont nues jusqu'à la ceinture ; & persone ne se couvre la tête, si ce n'est quelques Nègres opulens qui mettent des chapeaus à la française : Les Filles, jusqu'au temps de leur mariage, ne cachent aucune partie de leurs corps, dont rien n'a gâté les belles proportions : car il paraît que le double motif de marquer la différence des Femmes & des Vierges, &

de maintenir ces dernières dans la sagesse, aporté les Juidaïens, d'ailleurs décens, à faire aler nues toutes les Jeunes-filles. Un simple Habitant de ce Royaume a quelquefois quarante Femmes; ce qui vient de ce que le second-sexe y abonde beaucoup plûs que le premier: Les Chefs en entretiennent jusqu'à trois ou quatre cents, & souvent le double, & le Roi n'en rassemble jamais moins de trois ou quatre mille. On troque assés chèrement les bestiaus & les marchandises contre des Femmes, qui sont à bon-marché; si on ne les trouve pas vierges, on est libre de les congédier, & de reprendre ce qu'on a donné pour les obtenir. Cependant une Fille qui a fait ses preuves de fécondité, est fort courue des Hommes, qui espèrent qu'elle leur donnera un grand nombre d'Enfans; d'ailleurs ces sortes de Filles se donnent à qui veut bien les épouser, & on ne les achète par aucun présent. Pour contracter mariage, il suffit de demander une Fille à son Père: lorsqu'on est d'accord sur le troc, les Parens de la Future la conduisent à la maison du Mari, qui lui présente un pagne neuf (& c'est ordinairement le premier qu'elle porte), on tue un mouton pour le festin, & le Mari le mange avec les Parens mâles des deux familles; car les Femmes ne se mettent point à table avec les Hommes: il a seulement l'attention d'en envoyer une portion à sa Nouvelle-épouse, pour qu'elle la mange avec sa Mère & ses Parentes les plus proches. Les Mariages entre Esclaves exigent encore moins de cérémo-

nies ; il ſuffit du conſentement des Maîtres pour coucher avec une Fille, la regarder comme ſa Femme, ou comme Concubine : telles étaient les unions des Ilotes chés les Lacédémoniens, & ceux que *Caton* leur Imitateur autorisait dans ſa maison. Les Enfans qui proviennent des Nègres Eſclaves, apartiennent au Maître du Mari, ſ'ils ſont mâles, & les Filles à celui de la Femme. Les Juidaïens ſont extrêmement jalous; il n'eſt permis ni de toucher les Femmes, ni même de lever les yeus ſur elles : lorſqu'un Homme du commun entre chés un grand Seigneur, il doit crier *Ajo*, terme qui avertit les Femmes de ſe retirer ; la baſtonade eſt la puniſſion réservée à ceux qui ôsent enfreindre cette loi. Les deux ſexes jouiſſent d'un égal privilége de ſe quitter par le divorce : Un Mari qui répudie ſa Femme, en eſt quitte pour payer aux Parens le double de ce qu'il leur en a coûté pour les frais du feſtin : ſi c'eſt la Femme qui quitte ſon Mari, elle eſt tenue de lui reſtituer tout ce qu'il a dépenſé pour la noce. Pendant leurs infirmités, les Femmes obſervent la retraite dont nous avons deja parlé, & elles ne reviennent auprès de leur Mari, que bien purifiées par des bains fréquens. Il eſt rare que les Juidaïennes mettent au monde plus de cinq ou ſix Enfans ; elle commencent à être fécondes à onze ou douze ans, & ceſſent à vingt-ſix environ. Comme à compter depuis les Femmes du Roi, juſqu'à celles des moindres Particuliers, toutes ſont dans le cas de mener une vie extrêmement laborieuses

cette continuelle ſujétion engage quantité de Filles à prendre le parti du libertinage. C'eſt à la faveur du grand nombre de Femmes qu'entretiennent les Habitans de Juida, que ce petit Royaume eſt ſi peuplé ; il ſ'y trouve des Pères-de-famille qui ont juſqu'à trois cents Enfans ; ceux qui ne ſ'en voient que la moitié de ce nombre ſe craient malheureus : il eſt arrivé à un Gouverneur de Province, de repouſſer un puiſſant Ennemi avec le ſeul ſecours de ſes Fils, & de ſes Petitfils & de ſes Eſclaves. Aſſés communément il ſe vend un millier de Nègres au marché de Juida pour les traites d'Europe. A la mort d'un Père, le Fils aîné hérite de tous ſes biens, & mêmes de ſes Femmes, avec leſquelles il commence à vivre en qualité de Mari, ſa Mère & ſa Grand'mère maternelle exceptées. [ *Voyez pour les mœurs de ces Nègres, relativement aux Femmes-publiques & au Filles conſacrées au ſervice du Serpent fétiche, le* PORNOGRAPHE, *p.* 297 *& ſuiv.* ] Les Juidaïennes ont des Prêtreſſes, nommées *Bétas*, qui ſe font apeler les Enfans de Dieu : Elles ſont mariées, & ſont les ſeules de la Nation qui maîtriſent leurs Maris. Ces Bétas ſont élues tous les ans, & les Maris ne peuvent ſ'opoſer à l'élection, quoiqu'ils la redoutent. Lorſqu'un Particulier eſt convaincu d'adultère, & que le le Roi a prononcé ſa Sentence de mort, ſ'il n'eſt pas arrêté, on le cherche, & ſi on le trouve, il eſt aſſomé au même lieu, & ſon corps reſte exposé à la vue du Public juſqu'à ce qu'il ſoit entièrement

pourri, ou que les bêtes carnacières l'aient dévoré. Pour justifier cette rigueur, le Roi dit à un Européen, *Que si l'adultère n'était pas puni de la sorte, le repos des familles serait troublé continuellement, & que c'est au peuple à profiter de ces exemples, pour ne jamais souiller le lit d'autrui.* Ce Prince se sert souvent de ses Femmes pour exécuter ses sentences : il en envoye trois ou quatre cents piller les terres & la maison du Condanné. Le Galant d'une Femme du Roi, lorsqu'il est convaincu, est conduit au lieu du suplice, & placé sur une petite élévation, où il sert pendant quelque temps de but aux Grands de la Cour, qui s'exercent à lancer sur lui leurs zagayes; ensuite, aux yeus de la Coupable, on coupe à ce Malheureus la partie qui l'a rendu criminel, & on l'oblige de la jeter elle-même au feu. Quelquefois ils sont tous-deux précipités dans une fosse profonde, où on les arrose par degrés d'eau bouillante, & on les ensevelit sous des monceaux de terre. D'autres fois, on lie l'Amant à une broche de fer, & on le fait rôtir, tandis que sa Complice, placée tout près du feu, est grillée par la graisse de l'Homme, dont les autres Femmes du Roi sont contraintes de l'asperser, jusqu'à ce qu'elle soit expirée.

Les Femmes de ce pays sont d'une taille moyenne [r], & d'un embonpoint raisonnable : Elles ont la tête ronde & petite; les yeus vifs, le néz retroussé & voluptueus; les cheveus longs & frisés; la bouche petite; les dents blanches & bien ran- CÔTE-D'OR.

gées ; la gorge pleine, & le ſein parfaitement beau. Elles ſont fort adonnées à l'amour, très-intéreſſées, & leur commerce eſt d'autant plus dangereus, qu'il n'y a point de Femmes au monde qui ſachent prendre autant de pouvoir ſur leurs Amans. A trente ans, leur teint eſt dans ſa plus brillante noirceur ; il commence à jaunir à ſoixante. Entre les bonnes qualités de ces Noires, on doit compter le tendre attachement qu'elles ont pour leurs Enfans, l'intelligence qu'elles mettent dans les affaires de leur mènage, & leur extrême propreté. Quoique les cérémonies du mariage ſoient les mêmes, quant au fond, à la Côte-d'or, que dans le reſte de la Guinée, on y remarque quelques circonſtances particulières. Le Père prend ſoin de chercher une Épouse à ſon Fils, ſi le Jeune-homme n'a pas déja eu cette précaution. Lorſque tout eſt règlé du côté de l'intérêt ; c'eſt-à-dire, lorſque le Père de la Fille a obtenu ce qu'il exigeait pour la livrer, on fait venir un Prêtre des Fétiches, pour recevoir le ſerment des Épous. La Femme jure d'aimer ſon Mari, & de lui être fidelle : Le Mari jure d'aimer ſa Femme, mais il ne parle point de fidélité. Les Parens des deux côtés ſe font réciproquement de petits cadeaus ; on paſſe tout le jour à ſe réjouir ; la nuit venue, le Mari ouvre à ſa Femme l'entrée de ſa maison, & le mariage eſt conſomé. Il eſt rare qu'un Père donne quelques provisions à ſon Fils pour comencer ſon nouveau mènage ; celui-ci n'y aporte ordinai-

rement que ce qu'il a pu amaſſer par ſes épargnes & par ſon induſtrie : La Fille a preſque toujours pour dot quatorze florins en poudre d'or ; & ſi la famille eſt opulente, on ajoute à cette petite ſomme, une demie-once d'or pour acheter du vin de palmier, qui ſert à enivrer toute l'aſſemblée. Si la Femme vient à quitter ſon Mari, il eſt en droit de répéter contr'elle tous les frais qu'il a avancés pour la noce ; mais ſi c'eſt lui qui la congédie, il lui rend ce qu'elle a aporté. Quelquefois on marie les Filles avant qu'elles ſoient nubiles ; alors elles ſont conduites trois nuits de-ſuite au lit du Mari, par deux Matrones, qui doivent les conſerver chaſtes ; puis on les remet entre les mains de leurs Parens pour y demeurer juſqu'au temps de la conſommation. Il ſe trouve des Nègres qui ont juſqu'à trente à quarante Femmes, & ils obtiennent de la conſidération à-proportion du nombre d'Enfans qu'elles leur donnent. Toutes ces Femmes & Concubines s'occupent à cultiver la terre, excepté deux, lorſque le Mari eſt aſſés riche pour le permettre. La première ſe nomme par les Européens *Mughere-grande*, & elle eſt chargée du ſoin du ménage : la ſeconde, apelée *Boſſum*, en langue du pays, eſt ordinairement quelque belle Eſclave achetée fort chèr : celle-ci eſt conſacrée au Fétiche de la famille, & par-là, elle tient à la religion des Nègres ; elle a le privilége excluſif de coucher avec le Mari le jour de l'anniverſaire de ſa naiſſance, le jour de la fête du Fétiche, le jour du repos, qui eſt le mercredi chés les Nègres idolâtres. C'eſt

de la *Bossum* que le Mari est particulièrement jaloux. Le Voyageur *Bossman* assure, que lorsqu'un Nègre veut prendre une nouvelle Femme, il est obligé d'acheter le consentement de la *Mughere-grande*; & *Artus* prétend que toutes ces Concubines ont la liberté de se choisir un Amant, sans que le Mari soit en droit de le poursuivre en justice. La première Femme a le privilége de passer trois nuits chaque semaine avec son Mari; & comme la *Bossum* est en possession de la quatrième, il n'en reste que trois au Mari, qu'il distribue à son petit Sérail avec beaucoup d'égalité, pour éviter les querelles & les jalousies domestiques. Lorsque la *Mughere-grande* est parvenue à un âge avancé, le Mari en choisit une autre, & l'ancienne est reléguée parmi les Servantes. Aussitôt qu'une Noire a des indices sûrs de grossesse, elle est traitée par son Mari avec les plus grandes attentions, & l'on fait de riches dons aux Fétiches de la famille pour la délivrance. Quelques jours après, on la conduit sur le bord de la mer, suivie d'une multitude d'Enfans, qui lui jètent quantité d'ordures: on la lave avec soin; & on est persuadé que sans cette ridicule cérémonie, la Mère, l'Enfant qu'elle porte, ou quelqu'un de la famille mourrait avant le terme ordinaire. Les Femmes de la côte-d'or accouchent sans pudeur en-présence de la plus nombreuse assemblée. Rarement elles sont plus d'un quart-d'heure en travail, & jamais on ne les entend pousser un cri. Sitôt qu'elles sont délivrées, on

leur

leur présente un breuvage composé d'huile de palmier, de poivre de Guinée, & on les laiſſe dormir quelques heures. Elles ſe lèvent enſuite, lavent leur Enfant avec beaucoup de ſoin, le chargent ſur leur dos, & retournent au travail. Les Enfans des deux ſexes courent nuds & en liberté juſqu'à douze ans: à cet âge, les Filles commencent à faire des paniers, des nates, des bonnets, & tout ce qui eſt néceſſaire dans le mènage: on leur montre à teindre en diverſes couleurs, à broyer le maïs, & à faire des pâtes, qu'elles vendent au marché: une parti du profit qu'elles en retirent, ſert à former la dot dont nous avons parlé: car il ne faut pas imaginer que ce ſoit le Père qui la donne; il vend ſa Fille, & ne lui donne rien; ſouvent ſes Enfans font ſon unique richeſſe. Une Femme n'a point de part à l'héritage de ſon Mari, quoiqu'elle en ait eu des Enfans: tout ce que le Mari poſſedait paſſe à ſon Frère; ſ'il n'y a pas de Frère, le bien remonte au Père. Un Mari doit reſtituer aux Frères, ou au neveus de ſes Femmes tout ce qu'il a reçu d'elle. Une Femme veuve doit pourvoir à ſa ſubſiſtance & à celle de ſes Enfans: Comme le Fils de la Concubine d'un Nègre tomberait dans l'eſclavage des Héritiers après la mort de ſon Père, celui-ci a grand ſoin de l'affranchir pendant ſa vie; & alors perſone ne peut lui diſputer les priviléges de la liberté. Il ſubſiſte parmi les les Nègres une loi dont il ne peuvent rendre raiſon, & dont ils ne connaiſſent pas l'origine; c'eſt

que l'Aîné des Fils eſt de droit héritier du Frère de ſa Mère, & que l'Aînée des Filles hérite de ſa Tante maternelle. Cette loi eſt inviolable. Au retour du convoi d'un Mari, toutes les Femmes ſe rendent à une rivière; elles y entrent juſqu'au nombril, & ſ'y lavent en pouſſant des cris & des ſanglots; enſuite qnelques-unes d'entr'elles ſe détachent, & vont prendre la Femme favorite; elles la plongent dans la rivière, & après l'avoir renverſée ſur le dos, lui lavent fortement toutes les parties du corps: Toutes les autres Femmes ſ'aprochent pour la délivrer, & la relever; on lui fait enſuite un compliment de condoléance; c'eſt ce qui termine les funérailles; on ne ſonge plus qu'à ſe réjouir, & ſur-tout l'on danſe. Les Hommes & les Femmes ſont paſſionés pour ce divertiſſement; & il ferait impoſſible d'engager une Noire à travailler, lorſqu'elle entend le ſon de quelqu'inſtrument; elle part auſſitôt, & ſe met à danſer. Dans toutes les habitations, vers le coucher du ſoleil, les Hommes & les Femmes ſ'aſſemblent ſur la place pour chanter & danſer avant que de ſe mettre au lit: les Femmes portent aux piéds, de petits grelots, & les Hommes des queûes d'éléſans ou de chevaus-marins qui leur ſervent d'éventails; on ſe partage en couples vis-à-vis l'un de l'autre comme dans nos contre-danſes, & l'on forme enſuite une danſe générale, avec les ſauts & les geſtes les plus ridicules: Mais les danſes à l'honneur des Fétiches ſont graves &

ſérieuses. Lorſqu'une Femme donne atteinte à la fidélité du mariage, ſon Mari peut la répudier & la vendre, ſans autre explication que la preuve du fait: le Complice eſt condanné à payer vingt-quatre *pesos*, ou neuf onces d'or: Si c'eſt une Européen, comme il n'eſt pas ſoumis à cette punition, la Femme eſt condannée à un amende de quatre pesos, à prendre ſur ſa dot, ſi elle n'a pas l'art de les tirer de ſon Suborneur. Une Femme ſoupçonée peut ſe juſtifier par les Fétiches: Si l'affront eſt fait au Nègre par ſa *Mughere-grande*, comme cet outrage eſt le plus ſenſible qu'il puiſſe recevoir, le Coupable ne peut ſe ſauver de la mort, qu'en payant une amende au Roi; mais il ne peut reſter dans le pays ſans riſque. Les causes d'adultère ſont portées devant un tribunal de juſtice, & leur décision eſt fort embaraſſante: Un Mari explique avec énergie tout ce qu'il a vu, ou cru voir; l'Accusé quelquefois avoue tout, mais il prétend ne pas avoir conſommé le crime: La Femme qu'on intéroge enſuite, entre ſouvent dans les détails les plus obſcurs; ce qui réduit les Juges à ſe contenter du ſerment de l'Accusé. Mais à beaucoup d'égards les Maris Nègres, reſſemblent à certains Maris d'Europe, & permettent à leurs Femmes d'entretenir un commerce libertin, pourvu qu'il ſoit fructueus; d'autres conſentent ſeulement qu'elles pouſſent l'intrigue juſqu'à un certain point, & alors étant avertis, ils tirent du Galant tout ce qu'il lui eſt poſſible d'accorder pour ſa vie. Ce manége

eſt fort en usage ſur la Côte, & les Étrangers en ont été ſouvent les dupes. Un Eſclave adultère perd la vie, ſ'il a affaire à un Nègre puiſſant, & ſon Maître eſt condanné en-outre à une groſſe amende. Malgré les punitions qui attendent les Épouses infidelles, leur tempérament les porte avec tant de force à la volupté, & même à la débaûche, qu'elles afrontent tous les dangers pour ſe ſatiſfaire: On en voit qui ſe jètent effrontément dans les bras d'un Eſclave qui leur plaît, & qui jurent de le dénoncer à leur Mari, comme les ayant voulu violer, ſ'il ne ſe prète à leurs desirs: d'autres, pendant la nuit ſe dérobent de leur hute, & vont le chercher dans ſa retraite, ſe couchent auprès de lui, & le menacent, pour obtenir ſes careſſes, de faire du bruit afin qu'on les ſurprenne enſemble. Il y a beaucoup de cantons dans la Guinée où les Femmes ne ſe marient que fort tard, tant parce qu'il y a plûs de Femmes que d'Hommes, & qu'elles ne ſont pas recherchées, qu'afin de jouir des prérogatives & de la liberté de l'état de Filles, dont l'excès ne leur eſt jamais reproché. Un très-grand nombre même déclarent qu'elles ne ſe marieront jamais, & dès-lors elles paſſent pour Femmes publiques ou *Abélérés*, & doivent ſe faire recevoir au rang de ces infames Créatures.

Issini. Les Femmes *Iſſinoises* ont la taille bien prise, mais elles n'ont rien de ſéduisant: elles ſont dédaigneuses, rusées, ſpirituelles, plus avares que leurs Maris, qui le ſont beaucoup, & libertines à l'excès,

ce qui leur eſt permis tant qu'elles ne ſont pas mariées, ou que leur Mari ne leur a pas fait avaler quelque Fétiche pour garant de leur fidélité. Leur vanité eſt exceſſive, & elles n'épargnent aucun des ajuſtemens les plus ridicules pour ſe rendre belles à leur mode (c'eſt tout-comme à Paris.) Un Iſſinois peut tuer ſa Femme, ſ'il la ſurprend en adultère, & il poignarde auſſi le Complice, lorſqu'il n'a pas de quoi ſe racheter: nos Européens ſe ſont trouvés ſouvent dans le cas: Cette amende eſt fixée à cent livres pour un Particulier; mais elle eſt portée bien plus haut, ſi l'Offenſeur eſt riche. Les cérémonies du mariage ne ſont pas longues: C'eſt ordinairement le Père qui jète les yeus ſur une Fille pour en faire l'Épouse de ſon Fils: on convient de la dot; on fait avaler le Fétiche de fidélité; deux jours ſe paſſent en feſtins, & le Mari conduit ſon Épouse dans ſa cabane, où il la rend maitreſſe de tous ſes Eſclaves. Si dans la ſuite il prend une autre Femme, ce ne peut-être que du conſentement de la première; mais cette permiſſion n'eſt jamais refusée, parce que le grand nombre d'Enfans conſtitue la richeſſe des Iſſinois, & que les ſecondes & troisièmes Femmes ſont regardées comme des Concubines. L'habillement des Femmes conſiſte en un pagne fait d'une étofe rayée, & ſoutenu par un autre morceau d'étofe qui paſſe ſur l'épaule, lequel ſert à porter les Enfans: le tour de leurs reins, leurs bras & leurs jambes ſont chargés de divers ornemens de cuivre, d'étain, ou d'ivoi-

re, & ſur-tout d'un grand nombre de cléfs, quoique ſouvent il ne ſe trouve pas une ſeule boîte à fermer dans leur cabane; mais on peut ſuposer qu'elles en ont, & cela flate ſeur vanité. L'éducation des Enfans reſſemble à celle des pays voisins dont nous avons parlé. Les Femmes ont toujours des hutes ſéparés, mais dans le même enclos que que celle du Mari; pour le *burnamon*, qui ſert de logement aux Femmes & aux Filles lors de leurs infirmités, il en eſt à quelque diſtance. C'eſt chés les Iſſinois que l'affreuse maladie qui attaque les ſources de la génération, fait les plus terribles ravages; elle y eſt naturelle, & paraît aujourd'hui à nos plus habiles Mèdecins originaire de ce pays-là: L'unique remède qu'ils emploient contre ce terrible fléau, eſt de plonger le Malade dans l'Iſſini, rivière qu'on regarde comme un bras du Niger, ou du Nil, juſqu'à ce que le froid guériſſe ou faſſe mourir le Malade; c'eſt le dernier qui arrive preſque toujours. Lorſqu'un Iſſinois eſt mort, ſes Femmes ſe répandent dans les habitations voisines, pour demander à tout le monde en pleurant, ſi on ne la point vu? on leur répond *A-ou-rou*, (il eſt parti). On enterre le mort en chantant ſes louanges, ſ'il y a lieu, on en excusant ſes défauts: quelques jours après, ſes Femmes font une proceſſion dans toute l'habitation, & ſ'arrêtent aux portes des *Brembis* ou Chefs, en formant des danſes, & chantant la complainte funéraire: elles reçoivent trois pièces

valant chacune cinq ſous de notre monoie; enſuite elle retournent dans leur famille, & peuvent ſe remarier, ſi elles en trouvent l'occasion. Les Femmes & les Domeſtiques du Roi ne lui coûtent rien pour leur entretien; la Reine & les Concubines vivent de leur travail, & ſont en-outre obligées à travailler deux jours pour le Monarque, qui va vendre lui-même au marché le produit de leur labeur. On doit inférer de-là, combien eſt vrai ce qu'a dit M. de-Voltaire, qu'il ſemble que la nature ait deſtiné ces Peules à l'eſclavage: ce qui n'autorise pas les Européens à les maltraiter dans les Colonies, mais les rend ſeulement beaucoup moins injuſtes qu'on ne le crait au premier coup-d'œil. Dailleurs, il faut penſer que la plupart de ceux qui ſont vendus pour la traite, étaient déja Eſclaves, ou aumoins prisoniers-de-guerre; le plus dur pour eux, eſt la traverſée; l'intérêt ſeul, indépendament de l'humanité, devrait engager à prendre plûs de précautions qu'on ne fait pour qu'il ne périſſent pas de misère, ou ſuffoqués par la puanteur.

Sur les bords de la rivière de *Cambra*, tout Nègre eſt en droit de contracter mariage avec une Fille en âge d'être mariée, mais ce n'eſt jamais ſans la participation des Parens, entre les mains deſquels il doit déposer le douaire convenu. Le Chef ou Monarque du canton tire un petit droit pour la ratification du contrat. Ceci terminé, le Mari ſe fait accompagner par quelques Amis, & la nuit ſuivante au clair de la lune, il emploie

SÉNÉGAL & CAMBRA.

toute ſa dextérité pour enlever ſa Femme; il y parvient toujours, malgré les efforts & les cris de l'Épousée, & de toutes ſes Compagnes qu'elle apelle à ſon ſecours. Cette farce finit agréablement par la chute de la jeune Épousée dans les bras de ſon Épous. Elle demeure quelques mois dans ſa hute ſans ſe laiſſer voir à perſone, & enſuite, lorſqu'elle ſort, elle doit avoir la tête entièrement couverte d'un voîle, à l'exception d'un œil. Le douaire, dont nous avons parlé, lui eſt payé, ſi elle ſurvit à ſon Mari, & lui ſert à acheter un Homme, comme elle a été achetée; car la loi veut abſolument qu'elle ſe remarie. Le Voyageur *Moore* prétend que ces Nègres marient leurs Filles dès qu'elles ſont nées, & obſerve qu'ayant pris cet engagement, ils ne peuvent plus le rompre, aulieu que le Prétendu ſ'en dégage facilement: En ce cas, le Marié doit donner au Parens de ſa Femme deux veaus, deux barres-de-fer (*), & deux cents nois de *kola:* Il faut-en-outre qu'il faſſe un feſtin à toute la Peuplade, & ceux qu'il n'a pas invités ſont maîtres de ſ'y trouver, mais il faut qu'ils aportent de quoi fournir aux frais.

(*) La barre-de-fer eſt une ſorte de monnaie, qui ſert aux Européens dans la traite des Eſclaves.

Au *Sénégal*, lorſque les Parties ſont d'accord, on conduit la Femme à ſon Mari, qui lui préſente la main, & lui ordonne en-même-temps d'aler chercher de l'eau, du bois, & les autres néceſſités du mènage: elle obéit reſpectueusement: le Mari ſoupe, & elle ne mange qu'après lui; après quoi elle demeure dans le ſilence, & attend

ſon ordre pour l'aler trouver au lit. [Il ſemble que par ces usages, ces Peuples aient voulu ôter à l'amour toute ſa délicateſſe ; ce qui, peut-être, eſt fort ſage ; car ſi dans un pays où le physic ſeul à tant de pouvoir, on trouvait encore ces obſtacles provoquans qui ſe rencontrent chés les Nations du Nord, le panchant n'aurait plus de bornes, & deviendrait irresiſtible.] Pour qu'un mariage ſoit valide, il faut que la Femme ſoit reconnue vierge, & que les marques de ſa virginité ſoient promenées dans toute l'habitation. Lorſque les preuves ne ſont pas complètes, le Mari, ſans autre formalité, renvoie la Fille à ſes Parens, qui ne laiſſent pas de ſ'en défaire, parce qu'elle eſt prise pour concubine par un autre Nègre. Les Sénégalois ont droit d'épouser autant de Femmes qu'ils en peuvent nourrir ; mais il n'y en a qu'une qui jouiſſe des priviléges du mariage, & qui ne ſ'éloigne jamais du Mari. Les Princes & les Gens riches tiennent leurs Épouses ſéparées dans différentes maisons ; & comme ils aiment à changer de résidence, ils en trouvent par-tout où ils vont, toujours empreſſées à les ſervir & à leur plaire. Dans le cas d'adultère, autrefois les deux Coupables étaient poignardés : aujourd'hui l'avarice, plutôt que l'humanité, fait que le Mari aime mieux les vendre aux Européens : toutefois ſi la Femme eſt enceinte, il doit attendre qu'elle ſoit délivrée. Cette ſévérité n'empêche pas les Noires d'être paſſionées pour les Blancs, & de leur accorder leurs dan-

gereuses faveurs, moyennent des bagatelles. Elles ſont toutes au Sénégal d'une taille élégante, d'un noir brillant, & leurs yeus inſpirent la volupté. Quant aux Filles, elles jouent la modeſtie; mais elles ne tiennent jamais contre les ſollicitation d'un Blanc: celles qui ſe prétendent Portugaises, & qui veulent paſſer pour Chrétiennes, quoiqu'elles n'ayent aucun principe, ſont plus réservées.

MANDINGOS. Toujours en ſe raprochant de l'Europe, on trouve les *Mandingos*, peuple lâche & pareſſeus, qui profeſſe en partie une ſorte de mahométiſme. Lorſqu'après une abſence de quelques jours, le Mari rentre chés lui, ſa Femme doit ſe mettre à genous pour le ſaluer, & c'eſt toujours dans cette poſture qu'elle doit lui présenter à boire. C'eſt aux Femmes qu'eſt abandonné tout le ſoin des affaires & tout le travail; mais auſſi lorſqu'elles ont de côté la provision ſuffisante pour la famille, il leur eſt permis de vendre le reſte, ſans que le Mari puiſſe y trouver à redire. Les Femmes ſont ornées de bagues, de colliers d'ambre, de corail & d'argent, quelquefois pour la valeur de trente guinées.

Les Mandingos eſt une Idole myſtérieuse qu'il nomment *Mumbo-Jumbo :* mais ce n'eſt qu'une fourberie, qu'ils ont imaginée pour retenir leurs Femmes dans la ſoumiſſion & le reſpect: ainſi les Voyageurs ignorans, qui à cette occasion les ont taxés de ſortilége, ſe ſont groſſièrement trompés. Cette prétendue Idole eſt haute de ſept à huit

piéds, & eſt revêtue d'une longue robe d'écorce d'arbre, avec un bonnet de paille ſur la tête : Un Nègre entre dans le corps de la Statue, pour lui faire pouſſer certains cris effrayans & lugubres, qui ne ſe font jamais entendre que la nuit : ce Nègre, qui eſt comme le Prêtre du Mumbo-Jumbo, jouit d'une grande autorité, & on lui porte beaucoup de reſpect. Quand les Femmes ſont en querelle avec leurs Maris, on ſ'adreſſe au Miniſtre du Mumbo-Jumbo, qui fait parler l'Idole, & décide toujours le différend en faveur du Mari. Il n'y a dans l'habitation que quelques Anciens qui ſoient du ſecret, & qui ont fait ſerment de ne jamais le révéler aux Femmes. Le Peuple jure par cette Idole. On raconte que vers l'année 1727, un Roi de *Jagra* eut l'imprudence de confier cet important ſecret à une de ſes Femmes, qui auſſitôt en informa toutes ſes Compagnes. Celles-ci en firent part à leurs Amies, & bientôt tout le Pays fut inſtruit de la fraude. Les principaus Seigneurs Nègres ſ'aſſemblèrent auſſitôt pour délibérer ſur une affaire ſi importante, & ils comprirent que leur Femmes alaient devenir très-difficiles à gouverner, ſi la crainte du Mumbo-Jumbo ne les arrêtait plus : en-conſéquence, ils aportèrent l'Idole au Palais, & firent avertir le Roi de venir lui rendre raison de ſa conduite. Le Monarque obéit : *Mumbo-Jumbo* lui reprocha ſon crime, & lui ordonna de faire paraître ſa Femme : Elle ſe présenta, & fut ſur-le-champ poignardée avec ſon Mari,

ſuivant l'ordre que l'Idole en donna. Cette punition ſévère, qui fut auſſitôt divulguée, rétablit par-tout la terreur du nom redoutable de *Mumbo-Jumbo.*

FOULIS. Ces Peuples ſont mahométans, & ſe marient à la façon des Turcs; les Voyageurs en font le plus grand éloge. Ils ne ſe vendent point pour Eſclaves, à-moins que ce ne ſoit pour crime.

JALOFS. Quant aux *Jalofs*, leurs mœurs ne ſont pas auſſi louables que celles des Foulis: leur Souverain ſ'apelle le *Damel.* Les Femmes de ces deux cantons voiſins ſont bien faites, vives, gaies, & fort portées à l'amour. Elles ont un goût décidé pour tous les Hommes en-général, mais ſur-tout pour les Blancs. Leurs Maris ne ſont point enclins à la jalouſie, & loin de contredire le panchant de leurs Femmes, ils les offrent de bonne grâce aux Étrangers, ainſi que leur Filles & leurs Sœurs, & regarderaient comme un inſulte grâve ſi on les refuſait. Les Femmes Jalofes fument beaucoup, ſe baignent ſouvent, & aiment avec paſſion à danſer & ſauter au bruit d'une calebaſſe, d'un tambour, ou d'un chaudron: tous leurs mouvemens ſont laſcifs & indécens. On dit que pour ſ'accoutumer à la diſcrétion, elles tiennent de l'eau dans leur bouche pendant une partie de la journée.

ÉTHIOPIE. Quoique ce Royaume ſoit Chretien, l'Empereur ne ſe fait point ſcrupule d'épouser plusieurs Femmes; mais il n'y en a qu'une qui ait le titre d'Impératrice; & l'influence du climat, ainſi que le trop

grand nombre des Femmes qui ſurpaſſe celui des Hommes, fait que les *Éthiopiens* changent d'Épouses preſqu'auſſi ſouvent que les Nègres. Dans l'*Abyſſinie*, une Femme convaincue d'adultère, eſt bannie de la maison de ſon Mari; le Mari qui ſe trouve dans le même cas avec la Femme d'un autre, eſt condanné à une amende, dont une partie eſt donnée à ſa Femme. Lorſqu'un Mari ſe rend dénonciateur du Galant de ſa Femme, & vient à-bout de le convaincre, le Coupable eſt condanné à lui donner quarante vaches, quarante chevaus, & quarante habits: ſi le Galant n'eſt pas en état de payer ſur-le-champ, il eſt obligé de ſe conſtituer prisonier chés le Mari, juſqu'à la fin du payement: dans le cas d'une impuiſſance abſolue, il compose avec ſa Partie, on aporte du vin & de la viande, le Mari & le Galant boivent & mangent enſemble; après quoi le Coupable demande pardon à l'Offenſé, qui ſe desiſte d'une partie de ſa prétention. Un Mari dégoûté de ſa Femme a mille moyens de faire caſſer ſon Mariage; il peut la reprendre auſſi facilement qu'il l'a quittée; tout ce que la loi exige, c'eſt qu'il renvoie la ſeconde. Les Princeſſes du ſang Royal ſont élévées dans une grande liberté; leurs mœurs ſont ſouvent ſcandaleuses; elles ont des galanteries, & changent de Mari lorſqu'elles le veulent.

Les Royaumes tributaires de l'Éthiopie, ou ſoumis aux Portugais, tel que *Mosanbique*, *Mongale*, *Quiloa*, *Monbaze*, & *Mélinde*, profeſſent le Mahométiſme, & la pluralitédes Femmes y a Côte de ZANGUEBAR.

lieu : c'eſt même la permiſſion de cette pluralité, qui a facilité l'introduction de la loi Muſulmane. Sur toute la côte de *Zanguébar*, les mariages ſe font avec fort peu de cérémonies. Les Parens des deux côtés ſe raſſemblent ; on va chanter & danſer à la porte de la Future ; on lui offre des préſens, qui conſiſtent en maïz,& chaque Danſeuse en reçoit pour ſa part une poignée : on ſe met de la farine ſur l'œil gaûche & ſur la joue ; enſuite on va paſſer à table le reſte de la journée. Dès que le ſoleil eſt ſous l'horison, le Mari enmène ſon Épouse, & conſome le mariage. Il y a des cantons où les Filles doivent ſe rendre dans une campagne inculte, & y pleurer au moins pendant une heure la perte qu'elles vont faire de leur virginité. Le jour baiſſé, elles retournent à leurs hutes, on ſe divertit toute la nuit, & le lendemain à la pointe du jour, la Fille eſt remise à ſon Prétendu.

CANARIES. A *Ténériffe*, une des *Canaries*, le Roi avait le droit de virginité ſur toutes les Femmes de ſes Sujets, qui ſe trouvaient fort honorées lorſqu'il voulait bien en user.

MADÈRE. Les débaûches des Hommes des cet île Portugaise ont comme autorisé celles des Femmes : un Étranger n'eſt embaraſſé que du chois. Les Jeunes-gens ſ'y marient ſans ſe connaître : les Parens ne ſ'embaraſſent que de de la fortune, & de l'origine : la moindre tache de judaïſme rompt un mariage. Mais une chose qui doit ſurprendre, c'eſt que les bonnes-mœurs ſont auſſi une raison de rupture : On voit des mariages avantageus re-

fusés par les Parens de la Fille, parce qu'après les informations, ils aprennent que le Prétendu a toujours joui d'une ſanté parfaite, qu'il n'a jamais fréquenté les Femmes de mauvaise-vie, & n'a gâgné aucune maladie honteuse avec elles. *Un Homme auſſi ſage*, disent-ils, *doit être d'une conſtitution faible, & ne convient point à notre Fille.*

A *Madagaſcar*, une des îles du *Cap-vert*, il n'y a point de Fille qui avant le mariage n'ait eu des intrigues avec plusieurs Garſons, & aucune d'elles ne ſe déterminerait à épouser le Mari qui ſe présente, ſi elle n'avait éprouvé ſes forces un certain nombre de fois. Dans cette île, un Homme ſurpris en adultère, en eſt quitte pout payer une amende proportionée à ſes facultés. Les Enfans qui naiſſent d'une Femme répudiée & remariée, apartiennent toujours à ſon premier Mari, à-moins qu'elle ne lui remette ſon *tacq*, c'eſt-à-dire ce qu'il lui en a coûté pour l'obtenir de ſes Parens. CAP-VERT.

Dans une autre île, voisine de l'Arabie & de l'Égypte, l'usage de changer de Femmes eſt établi, comme à Sparte. Les Pères même tranſportent leurs Enfans à un Étranger: Pour cela, il ſont une grande fumée chés eux; ils ſortent enſuite, en ſ'écriant, le Fils dont ma Femme vient d'accoucher eſt à un *tel*: Cette formalité ſuffit: mais celui qui eſt ainſi chargé involontairement, peut donner l'Enfant à d'autres par la même voie. SOCOTORA.

La vertu n'était pas fort commune parmi les Femmes des anciens Habitans de ce Royaume célèbre: ÉGYPTE.

*Hérodote* raporte que le roi *Phéron* étant devenu aveugle, il consulta l'oracle de *Butis*, qui lui répondit, qu'il ne recouvrerait la vue qu'en étuvant ses yeus avec l'urine de la Femme d'un certain Jardinier, qui entre toutes les Femmes de l'Égypte, était la seule qui n'eût connu que son Mari. Phéron la découvrit à forces d'épreuves, & par reconnaissance, l'épousa; mais il renferma dans une ville, où il les fit brûler, toutes celles dont il avait inutilement éprouvé la vertu. Observons en passant, que chés les anciens *Égyptiens*, la pluralité des Femmes était permise, mais que les Prêtres ne pouvaient en avoir qu'une. On ignore pourquoi il était recomandé aux Frères d'épouser leurs Sœurs; mais c'était une action louable. Chés les *Égyptiens* modernes, les *Musulmans* suivent les usages ordinaire des Turcs : Les *Cophtes*, quoique Chrétiens, répudient leurs Femmes & en prennent d'autres; tant il est difficile de vaincre l'influence du climat! Les Égyptiennes jouissent de peu de liberté. Une de leur plus grandes satiffactions consiste à se faire quelques visites réciproques, qu'elles passent à changer d'habits, & à se déguiser en différentes manières. Les bains publics où elles se rendent plusieurs fois chaque semaine, leur procurent le moyen de tromper quelquefois leurs Surveillans; & c'est alors que sans parler, sans écrire, & même sans faire aucuns gestes, à l'aide d'un mouchoir, dans lequel elles renferment certaines choses, elles savent faire des déclarations d'amour, s'exhaler

en

en reproches, donner des rendévous &c, ſuivant les circonſtances. Dans ce pays, comme ici, la galanterie eſt plûs le partage des Femmes mariées que des Filles; celles-ci riſquent tout à n'être pas ſages; car ſi l'intrigue venait à être connue, elles perdraient abſolument l'eſpérance d'être mariées; en-outre, après le mariage, elles feraient en danger de la vie, ſi elles ne fourniſſaient pas des preuves non équivoques de leur retenue. L'habit des Égyptiennes eſt composé d'une longue chemise de gaze, par-deſſus laquelle elles portent une robe à la façon des Hommes, mais plus courte, & dont les manches ſont longues & pendantes: elles ont les cheveus relevés en rond ſous un bonnet de laine blanche, par deſſus lequel elles arrangent un mouchoir brodé. Les Femmes-honnêtes, quand elles ſortent, doivent aumoins ſe couvrir la bouche & un œil; les Courtisanes ſeules usent de la liberté de ſe montrer à visage découvert: d'ailleurs les anneaus chargés de petits grains de verre qu'elles attachent à leur néz les font aſſés reconnaître, & on les diſtingue encore mieux à leurs chants & à leurs danſes, ainſi qu'à la ridicule harmonie des inſtrumens dont elles jouent. A *Sheh-Haridi*, lieu célèbre par le tombeau d'un Saint Mahométan, il y a un Serpent inmortel & miraculeus, qui n'eſt autre que le Saint lui-même, qui eſt déguisé ſous cette forme: Dès qu'un Habitant eſt malade, une Vierge ſans tache eſt chargée d'aler chercher le ſaint Serpent; car ſi la vertu de

cette Ambaſſadrice avait reçu la moindre atteinte, le Serpent ſerait inexorable. Dès qu'elle l'aperçoit, elle lui fait un compliment, & le ſuplie de ſe laiſſer porter chés le Malade pour le guérir. Le ſaint Serpent qui ne ſaurait rien refuser à la vertu du beau-ſexe, commence à remuer la queûe, & fait quelques ſauts: la Jeune-fille redouble ſes prières; alors le Serpent lui ſaute au cou, ſe place ſur ſa gorge, & ſ'y tient fort tranquile. A-peine eſt-il entré, que le Malade ſe trouve ſoulagé: le ſaint Serpent ne ſe retire pas pour cela; il à la complaisance de reſter quelques heures auprès du Moribond, tandis qu'on régale ſes Prêtres. C'eſt ainſi qu'en dépit de l'Iſlamiſme, l'Égyptien qui adorait autrefois des crocodiles, le bœuf, l'ibis &c, révère aujourd'hui un Serpent.

BARBARIE. On nomme ainſi le pays où étaient autrefois *Carthage*, *Utique*, *Hippone*, la *Numidie*, & la *Mauritanie*.

TUNIS. Les *Tunisiennes* ſont vives & fort adonnées à l'amour: quelques préſens forment bientôt une intrigue, & elles ne ſouffrent pas qu'on languiſſe plus d'un jour. Au ſurplus, il y a beaucoup de Courtisanes dans cette Ville.

ALGER. A *Alger*, ainſi qu'à *Tunis*, les mariages ſe font ſans beaucoup de cérémonies: le Mari ne voit pas la Prétendue: lorſqu'on eſt convenu de la dot qu'il doit donner, & que les Parens des deux Familles ſont d'accord ſur tous les points, l'honnêteté veut que l'Épous envoie quelques mets à ſa

Future, & qu'il régale ses Amis. Le jour pris pour les noces, on conduit la Femme au logis du Mari, où l'on éleve un petit théâtre, sur lequel elle se fait voir autant de fois qu'il lui est possible de changer d'habits & d'ajustemens : Ensuite le Marié la prend par la main, & la conduit en triomfe dans l'apartement qu'elle doit occuper : ils y restent quelques instans, tandis que les Femmes de la noce attendent à la porte qu'on leur remette les preuves de la virginité de la Mariée, afin de les promener par la Ville. Pendant les sept jours qui suivent celui du mariage, les Femmes ne doivent point se laisser voir ; mais dès le lendemain, le Mari se rend aux bains. Les Femmes qui ont des plaintes à porter au Divan, y viennent voîlées, & crient de toute leur force à la porte, *Char-Allan!* (Justice de la part de Dieu!) Celles qui sont convaincues d'aduitère sont précipitées dans l'eau, d'où on ne les retire que lorsqu'on est persuadé qu'elles sont étoufées. Les Filles sont nubiles à Alger à dix & même à huit ans: les Femmes sont entièrement exclues de la connaissance des affaires publiques; & cette conduite à leur égard leur paraît si juste à elles-mêmes, que si un Mari communiquait à son Épouse quelque secret de l'État, il attirerait tout son mépris. Très-peu d'entr'elles ont quelqu'idée de religion, & l'on regarde comme tout-à-fait indifférent qu'elles prient ou non, qu'elles aillent à la mosquée, ou qu'elles restent chés elles : On leur persuade

qu'elles ne ſont faites que pour contribuer aux plaiſirs des Hommes, & à la propagation de l'eſpèce. Mais cette opinion les porte à tous les excès du libertinage; elles connaiſſent toutes les ruses & toutes les manœuvres néceſſaires pour ſe ſatiſfaire. Leurs converſations, dans leurs visites, ne roulent que ſur les délices de l'amour, & ſur la manière de les rafiner : Elles tâchent de prévenir par cette ſcience le dégoût de leurs Maris, & de reculer les ſuites de l'âge, ſi pernicieuses à leur bonheur. Le meilleur, traitement auquel elles puiſſent ſ'attendre, c'eſt d'être regardées dans leur vieilleſſe comme d'anciens animaus domeſtiques: ſéqueſtrées alors dans un coin de la cour, ou dans quelque mauvais réduit, elles y ſont à-peine nourries des reſtes de la table du Maître. Mais la coutume ordinaire eſt de ſ'en débaraſſer en les répudiant, dès qu'elles ne ſont plus propres aux plaisirs. Lorſque les Algériens reçoivent des visites, toutes les Femmes de la maison en ſont averties, afin qu'elles ne ſe trouvent point dans le même lieu. Les Hommes ne ſont pas moins exacts à ſe tenir à l'écart dans les visites que les Femmes ſe rendent. Ces visites fourniſſent au ſecond-ſexe des occasions fréquentes de libertinage avec les Eſclaves chretiens; les Maîtres ne daignant pas avoir de ſoupçon ſur leur compte, parce qu'ils les regardent comme des bêtes-de-ſomme.

Maroc. A *Maroc* & à *Fèz*, il n'eſt queſtion, pour être marié, que de raſſembler un Cadi, un Notaire, & des Témoins. On ſpécifie la dot, le No-

taire en dreſſe l'acte public, & tout eſt en règle. Si dans la ſuite, le Mari veut répudier ſa Femme, il doit lui payer la dot qu'il lui a promise, & dès le lendemain il eſt libre de ſe remarier : mais la Femme ne peut paſſer à de nouvelles noces, qu'au bout de quatre mois. Les noces obligent à de grandes dépenſes, & les Maures ont fait paſſer en proverbe, que les *Chretiens dépenſent leurs biens en procès, les Juifs dans leurs Pâques, & les Maures à leurs noces.* Ils doivent toutes les nuits à leurs Épouses légitimes, & ne peuvent donner que le jour à leurs Concubines, quoiqu'ils en entretiennent en grand nombre. On promène la Fiancée couverte d'un voîle, & montée ſur une mule richement harnachée, par toute la Ville : Plusieurs autres mulets ſont chargés avec apareil de ſes effets les plus précieus : Les Parens & les Amis, tant Hommes que Femmes, ſuivent les mulets, & ce brillant cortége eſt fermé par une troupe de Danſeuſes qui batent du tambour à la moreſque, & qui chantent une ſorte d'épithalame. Les *Maureſques* portent de larges chemises & des caleçons qui ſ'attachent audeſſous du gras de la jambe, & pardeſſus ce premier habillement, un double voîle de ſoie ou de laine : elles ont des bonnets de ſoie en été, & de drap en hiver ; des ſouliers ou des mules, & elles ornent leur cou, leurs bras & leurs jambes de quantité d'anneaux & de braſſelets enrichis de pierreries. Cet habillement qui paraît extrêmement ſimple, eſt très-élégant, &

les Femmes des États d'Afrique voisines de l'Europe, ſavent en tirer un excélent parti. Un ridicule qu'elles ont, mais qui leur a été communiqué par le goût des Hommes, c'eſt de chercher à augmenter par toutes ſortes de moyens leur embonpoint naturel. Pour cet effet, elles usent avec excès des viandes ſucculentes, juſqu'à ſe nourrir de la chair de jeunes chiens & de jeunes chats, qu'elles craient plus propres à remplir cet objet. Il y a beaucoup de bains dans les principales Villes des États barbareſques, & ſur-tout à Fez; les Hommes & les Femmes ont des heures marquées pour ſ'y rendre ſéparément: mais la police qui y règne n'empêche pas que ces endraits ne ſoient des lieus-de-plaisir & de débauche, où l'on fait bonne-chère, & où l'on termine à ſon gré des avantures à-peine entâmées. Les Hôtelleries ſont encore plus infâmes; tous les vices y règnent; ceux qui en ſont les Maîtres, gens perdus d'honneur, tiennent à leur ſolde des Proſtituées qu'ils louent à tous ceux qui ſont aſſés dépravés pour fréquenter ces repaires de la corruption.

TRIPOLI. Les *Tripolitaines* ne reſſemblent en rien aux Égyptiennes dont elles ſont voisines: Elles ſont grandes, & font conſiſter la beauté dans une taille exceſſivement longue (ce goût eſt paſſé juſqu'à Paris:) ainſi que les Femmes Arabes, elles ſe font des piqûres ſur le visage, & particulièrement aux joues & au menton. Les Turcs leurs ont donné ſans-doute le goût des cheveus rous (ils l'ont apa-

renment auſſi communiqué aux Françaises), pour leſquelles elles ſont paſſionnées; c'eſt pourquoi elles ſe ſervent de vermillon pour teindre ceux de leurs Enfans.

Cette belle Partie-du-monde offrira un tableau plus varié, & ſur-tout plus agréable que l'*Afrique* & l'*Amérique*. Nous alons parler d'abord des contrées les plus éloignées. *ASIE.*

Les *Chinois* regardent le mariage comme l'Acte le plus important de la ſociété : Un Père ſ'expose au mépris public, ſ'il néglige de marier ſes Enfans : Un Fils manque au premier de ſes devoirs, ſ'il refuse de perpétuer ſa race. Quand l'Aîné d'une famille n'aurait recueilli aucun héritage de ſon Père, la loi ne lui impose pas moins l'obligation de prendre ſoin de ſes Frères & Sœurs, & de les marier. C'eſt lui, qui comme Aîné, devient leur Père, & qui, ſ'il manquait à ce devoir, ſe rendrait reſponſable envers ſes Ancètres, des honneurs qu'ils n'auraient pas reçus de leurs Deſcendans. En-conſéquence, c'eſt au Père ou au plus proche Parent qu'apartient le droit de choisir la Femme & de faire les conditions du mariage; qui conſiſtent, à payer une certaine ſomme pour l'achat des habits & des bijous; car loin qu'une Chinoise aporte une dot, il en coûte beaucoup au-contraire pour l'obtenir. Une chose qui va faire prendre une juſte idée de l'importance que les Chinois donnent à la procréation des Enfans, c'eſt qu'ils ont quelquefois ſuſpendu l'exécution *CHINE.*

de Criminels condannés, pour que ceux-ci puſſent habiter avec leurs Femmes, & avoir poſtérité : Car, disent-ils, nous avons bien condanné cet Homme à mort pour ſon crîme, mais non ceux qui doivent naître de lui, qui ſont innocens : c'eſt mourir mille-fois, que de mourir ſans ſ'être reproduit; puiſque le Fils n'eſt que la prolongation de l'exiſtance du Père &c. Lorſqu'un Chinois ne peut obtenir d'Enfans de ſa Femme, il la ſupose groſſe, & va ſecrètement demander un Enfant à l'Hopital, & cet Orfelin devient le Fils de la maison; il peut poſſéder les plus éminentes charges; privilége que n'ont point les Infortunés qui en ſont tirés publiquement : D'autres fois, ils adoptent un Neveu, un Parent éloigné, ou même un Étranger : ſ'il naît dans la ſuite un autre Fils dans la famille, l'Enfant adoptif n'en participe pas moins à l'héritage. La raison de cette coutume, c'eſt que le mariage eſt indiſſoluble à la Chine, ſi ce n'eſt par cause d'adultère ; & encore le divorce n'a-t-il lieu que parmi le bas Peuple. Mais les Chinois ont des ſecondes Femmes, ou ſi l'on veut des Concubines, qui tiennent rang après les premières, dont les Enfans héritent avec ceux de l'Épouse, à laquelle ils ſont ſenſés apartenir : on accorde même à ces ſecondes-Femmes certaines prérogatives, lorſque l'Épouse légitime ayant paſſé quarante ans, elle ne laiſſe plus aucun eſpoir de fécondité ; car alors les Enfans de la Concubine ſont réputés à elle, & non à la Femme légitime. Les

Miſſionaires ne nous aprennent point la manière dont les Chinois fiancent leurs Enfans, quoique cette pratique ſoit ſi commune chés eux, qu'ils les fiancent quelquefois au moment de leur naiſſance. Il arrive même que la Mariée reſte plusieurs années chés ſes Parens avant que de conſommer le mariage : *Les rits ordonnent*, dit un ancien Auteur chinois, *que l'on marie les Filles de bonne-heure; qu'on les fiance à quinze ans, & qu'elles ſe marient à vingt.* Les Chinois marient aujourd'hui leurs Enfans beaucoup plutôt : l'on obſerve qu'à-mesure que le monde vieillit, l'âge du mariage remonte du côté de l'enfance, & que les deux ſexes ſont plutôt nubiles qu'autrefois, ſous une même latitude aparente. Comme les Femmes à la Chine ſont ſi exactement renfermées, que leurs plus proches Parens même n'ont pas la liberté de les voir, il ſ'y trouve de vieilles Entremetteuses, qu'on pourrait apeler *Négociatrices de mariage*, dont l'unique métier eſt de faire des alliances. On imagine bien que ces Femmes, payées largement par les Pères ou les Parens, en imposent ſouvent ſur la beauté ou ſur leurs talens de la Prétendue; car ſi le Mari mécontent la renvoie, il perd les présens qu'il a faits. La première demarche auprès de la Fille, eſt de lui demander ſon *Nean-kung*, ou écrit de huit lettres; ces huit lettres renferment l'année, le mois, & le jour de ſa naiſſance; le Futur y joint le ſien, & on ſe ſert de ces écrits pour tirer l'horoſcope des deux Épous. Le con-

trat ſigné, l'argent reçu, les joyaus donnés, on fait les préparatifs de la noce; mais il faut obſerver que le ſimple ſoupçon d'avoir pris des libertés avec ſa Prétendue, empêcherait le mariage. Le jour arrêté pour la cérémonie, la Jeune-perſone richement parée ſe met dans une chaise dorée, ſuivie de ceux qui portent les meubles & ſes habits, renfermés dans de grandes caiſſes: Si le Père eſt opulent, tous les Domeſtiques ſuivent avec des flambeaus fût-ce en-plein midi; ſi ce ſont des Perſones d'une médiocre fortune, on loue des Hommes pour former le cortége. La chaise eſt entourée des Parens & des Amis, & de quantité de haut-bois, de fifres & de tambours. Un Domeſtique préposé à cet effet, tient la cléf de la chaise dans ſa poche, & ne doit la rendre qu'au Mari, qui attend ſon Épouse à la porte de ſa maison; lorſqu'on eſt arrivé, le Domeſtique présente la cléf à l'Épous, qui juge alors ſi le ſort l'a bien ou mal ſervi: on en a vus quelquefois, qui deseſpérés de la ſupercherie des Entremetteuses, ont mieus aimé perdre les dépenſes déja faites, & qui ont renvoyé la Femme, la chaise, la cléf, le Domeſtique & les Parens. Mais lorſque les arrangemens tiennent, & que l'Épous eſt content, il présente la main à la Mariée, & la conduit dans la ſalle d'aſſemblée, où elle commence par quatre révérences au *Tien*, & quatre autres aux Parens du Mari; enſuite elle ſe retire dans un apartement ſéparé avec les Femmes invitées à la noce, tandis que le Marié demeure

parmi les Hommes, avec leſquels il paſſe la journée en réjouiſſances & en feſtins. Toutes ces formalités ne ſ'obſervent point dans les mariages des *ſecondes-Femmes* : l'Épous ſigne ſeulement un écrit aux Parens, par lequel il ſ'oblige d'en agir honnêtement avec leur Fille : mais ces Épouses obéiſſent à la Première, à laquelle ſeule tous les Enfans des autres donnent le nom de Mère. Il ſe trouve des Maris qui promettent à leur future Épouse de ne lui point aſſocier de Concubines, ou qui n'en prennent que pour avoir des héritiers, & qui les renvoient enſuite. (chose dure & injuſte, tant il eſt vrai que les convenances parfaites n'exiſtent qu'en Europe). Après la mort de la Femme légitime, le Mari peut élever à ce rang une Concubine (ce qui eſt juſte, ſur-tout ſ'il préfère celle qui lui a donné des Héritiers). Une Veuve qui a des Enfans, devient chef de famille, & eſt indépendante : auſſi ne court-elle jamais le deshonneur d'un ſecond mariage, ſur-tout ſi c'eſt une Perſone de qualité. C'eſt l'attention que l'on a que rien ne manque aux cérémonies, qui fait la force des mariages à la Chine. Un Mari peut rendre ſa Femme, ſ'il prouve qu'elle a voulu l'abandoner, & à bien plus forte raison, ſi elle a quitté ſon logis. Mais auſſi une Femme laiſſée par ſon Mari, peut, après trois ans d'abſence, ſe présenter devant un Mandarin, & obtenir la permiſſion de ſe remarier. Il y a ſix cas principaus qui empêchent la célébration d'un mariage, ou la rendent nulle :

1 Une Jeune-perſone déja promise à un Jeune-homme, eſt comme engagée par les présens mutuels des deux familles, & ne peut devenir l'Épouse d'un Autre. 2 Le mariage eſt nul, dès qu'il y a ſuposition de perſone; par-exemple, comme ſi, à quelque Perſone qui aurait été vue par les Négociateurs, on avait ſubſtitué une Femme laide & desagréable; ou ſi, en place d'une Femme libre, on donnait une Eſclave: De-même, ſi le Mari n'était qu'un Eſclave, qu'un Père-de-famille aurait entrepris de faire paſſer pour ſon Fils légitime. 3 Un Mandarin ne peut ſe marier dans une Province ou dans une Ville dont il eſt gouverneur. 4 Le mariage eſt nul avec une Fille ou un Garſon qui le contractent pendant le deuil de leur Père ou de leur Mère. 5 Une promeſſe de mariage faite pendant la vie du Père, ceſſe à ſa mort, pourvu que le Jeune-homme en avertiſſe par un billet les Parens de la Fille: Cependant ceux-ci ne ſe craient point encore dégagés; ils attendent que le temps du deuil ſoit expiré; alors ſ'expliquant à leur tour par un billet, il ſont ſouvenir le Jeune-homme de ſon ancienne promeſſe; ſi le Jeune-homme rejète alors leurs propositions, la Fille eſt déclarée libre, & peut ſ'engager dans un autre mariage: Le cas eſt le même ſ'il arrive quelque diſgrâce dans cette Famille, telle que l'emprisonnement du Père ou de quelque proche Parent: Il faut aumoins que le Prisonier donne ſon conſentement; & ſi le mariage n'eſt pas rom-

pu, il se fait sans fête & sans réjouissances. 6 Enfin, les mariages sont défendus dans une même famille, à quelqu'éloignement que soit le degré de parenté : deux Frères ne peuvent épouser deux Sœurs ; un Homme veuf ne peut marier son Fils à la Fille d'une Veuve qu'il épouse ; & la loi prononce des châtimens contre ceux qui se trouvent dans ces cas. Quelques provinces de l'Empire diffèrent en certains points : Dans la Province de *Chan-si*, on se rend d'abord au Temple des Ancêtres, pour leur déclarer que leur Petit-fils, de tel âge, se propose d'épouser une telle Fille, & pour leur demander leur consentenent & leur assistance : les Parens de la Fille font le même acte de religion ; ils se réservent la somme que le Marié donne à titre de dot. C'est le sort qui décide du jour heureus auquel doit se faire le mariage, & l'on en instruit solennellement les Ancêtres : lorsque la Mariée part de la maison, elle emporte du riz, du froment, & d'autres grains, pour marquer que les revenus de l'Épous vont recevoir de grands accroissemens, & l'on casse un œuf, ce qui signifie qu'elle sera féconde. Le soir, la Nouvelle-mariée est conduite dans la chambre de son Mari, où elle trouve sur une table des ciseaus, du fil & du coton, pour lui donner à entendre qu'elle doit aimer le travail & fuir l'oisiveté. Depuis le jour du mariage, jamais Beaupère ne voit le visage de sa Bellefille ; il ne la visite jamais chés elle ; ses Parens & ses Amis ne lui parlent plus sans témoins.

La célébration des noces eſt précédée de trois jours de triſteſſe, parce qu'on regarde le mariage des Enfans, comme un avis à leurs Parens de ſonger à la mort : les Amis de la maison, en félicitant le Père, n'articulent jamais le mot de noces. Dès que la Jeune-femme eſt enceinte, elle va en donner avis aux Mânes des Ancêtres, dans leur Temple; & deux mois après qu'elle eſt accouchée, elle y retourne présenter ſon Enfant & faire ſes remercîmens. Elle revient encore à la Pagode au bout de l'année, demander aux Ancêtres de le faire craître &c.

Sous les races chinoises, lorſque l'Empereur ou l'Héritier de la courone devait ſe marier, le Tribunal des cérémonies fesait chois de vingt Matrones les mieux exercées dans cet emploi, qui raſſemblaient vingt Filles les plus agréables, ſans aucun égard à la naiſſance ni à la famille : ces Jeunes-perſones était tranſportées au Palais dans des chaises bien fermées. La Reine-mère, ou ſi cette Princeſſe ne vivait plus, la première Dame de la Cour, les examinait toutes en particulier, & leur fesait faire divers exercices violens, pour ſ'aſſurer ſi elles n'exhalaient point de mauvaise odeur, ou ſi elles n'avaient point quelques défauts corporels. Lorſque l'examen était fait avec l'attention la plus ſcrupuleuse, elle en choisiſſait une, qu'elle présentait avec beaucoup de cérémonies à l'Empereur ou au Prince. A cette occasion, il y avait des fêtes magnifiques, un pardon général accordé à

tous les Criminels de l'Empire, exceptés les Rebelles & les Voleurs; des Charges & des emplois distribués, des présens considérables faits aux Officiers du Palais, ainsi qu'aux Mandarins de toutes les classes, & de superbes réjouissances publiques. La future Impératrice était couronnée avec beaucoup de pompe; on lui donnait quantité de titres, & on lui assignait des revenus considérables Les dix-neuf autres Jeunes-filles étaient mariées aux Seigneurs les plus qualifiés de la Cour; & lorsqu'il ne se trouvait pas assés de bons Partis pour toutes, celles qui restaient sans Maris étaient renvoyées chés leurs Parens, avec une dot assés riche pour leur faire trouver des établissemens avantageus. Mais sous les Princes Tartares qui règnent aujourd'hui, l'usage est changé; les Empereurs s'allient avec les Filles des Rois de la Tartarie Orientale. Ou compte dans le palais plus de trois mille Concubines, entre lesquelles on distingue trois *Impératrices* (*), qui jouissent de

(*) D'autres Auteurs disent, qu'il n'y en a qu'une qui ait ce titre, & qui ait la permission de manger avec l'Empereur: parmi celles d'un rang inférieur, il y en a neuf du second, & trente du troisième, qu'on apelle simplement *Femmes*, après elles, viennent celles qu'on apelle *Reines*, quoiqu'à proprement parler, elles ne soient que des Concubines. L'Empereur en a tout autant qu'il lui plaît, & les tient dans des apartemens séparés des premières, à moins qu'il n'en prenne quelqu'une en amitié; dans ce cas, il la fait passer dans la cour intérieure. En-général, il témoigne plûs d'affection à

tous les honneurs : Elles ont chacune un Palais ſéparé, une Cour, des Dames & des Officiers qui ne prennent les ordres que d'elles : l'Empereur n'épargne rien pour ſatiſfaire leurs fantaisies & leur procurer des amusemens. Les Enfans des trois Impératrices ſont tous légitimes, avec cette ſeule différence, que les Fils de la première ſont préférés pour la ſucceſſion à l'Empire. Tant que les Empereurs Chinois on occupé le trône, le Tribunal-des cérémonies était autorisé à raſſembler un certain nombre de Jeunes-hommes, âgés ſeulement de quatorze ou quinze ans, entre leſquels l'Empereur choisiſſait des Maris pour ſes Filles ou pour ſes Sœurs : Tour ces Jeunes-gens étaient conduits dans une ſale, où la Princeſſe à marier, pouvait librement & ſans être vue, les examiner, & laiſſer tomber ſon chois ſur celui qui lui plaisait davantage. On nommait ces Maris, qui ne pouvaient être Mandarins, *Tu-ma*, c'eſt-à-dire, Parens de l'Empereur par leurs Femmes. Juſqu'au moment qu'ils devenaient pères, ils étaient obligés ſoir & matin de fléchir le genou devant leurs Épouses, & de fraper trois-fois la terre de leur front. Les Empereurs Tartares qui règnent à présent à la Chine, marient leurs Filles ou leur Sœurs aux Fils des

celles qui lui donne plûs d'Enfans, ſur-tout à la Mère du premier, quoiqu'elles ſoient toutes inférieurs à l'Impératrice, & obligées de la ſervir à table. Les Mandarins ont ſoin de choisir les plus belles Filles de leur département pour les envoyer au palais de l'Empereur.

Grands

Grands de leur Cour, ou à ceux des Khans de la Tartarie Orientale.

Les Chinois ont une juste idée du second-sexe, qui est effectivement une *imperfection* de la nature, en donnant à ce mot, non la signification de *défaut* ou de *vice*, mais celle du *non-achèvement*: Ils regardent la Femme comme inférieure en force, en génie, en qualités, & en vertu: Aussi, lorsque les Chinois disent qu'*une Femme à toute la capacité d'un Homme*, c'est le plus bel éloge qu'ils puissent faire d'elle: On lit sur la tombe d'une Impératrice qui fit beaucoup de bien, cette épitaphe: *Passant, ici repose une Femme qui ne tenait rien de son sexe; tout était mâle, généreus, en-un-mot un prodige en elle.* Ils pensent que dans la génération, la *vie* & la *substance* viennent de l'Homme, & que l'*accroissement* & l'*éxistance* viennent de la Femme. Nous nous servons ici des mots *substance* & *existance*, pour rendre leur idée, mais il faut les expliquer: Par le mot *substance*, nous exprimons ce qu'ils entendent par l'être lui-même; & par celui d'*existance*, le dévelopement, la production au dehors. Ces idées sont justes: L'Homme sème, il produit; la Femme reçoit, & nourrit: Elle manque absolument du principe producteur; en quoi elle est imparfaite; mais elle a la faculté de favoriser dans son sein le dévelopement des germes, &c. Cette manière de voir, est celle qu'auraient tous les Hommes, si l'éducation ne l'avait pas écartée: Les Jeunes-gens de campa-

gne sur-tout reſſemblent preſqu'aux Chinois & aux Sauvages de l'Amérique dans un point, c'eſt qu'ils ſe crairaient deshonorés, ſ'ils parlaient à leurs Maitreſſes en public, & ſ'ils leur donnaient quelques marques de déférence. Ils affectent une ſorte de fierté avec elles ; ils rougiraient de honte, ſi quelqu'un leur parlait de leur prochain mariage, & ſe fâcheraient ſérieusement. Quoique les Dames Chinoises ſoient très-renfermées, & qu'elles ne voient que les Femmes qui les ſervent, il ne paraît pas qu'elles aiment moins la parure que les Européènes; elles paſſent tous les matins plusieurs heures à leur toilète, quoiqu'elles ſachent que perſone ne les verra. Leur coîfure conſiſte en pluſieurs boucles de cheveus, entremèlées de petites houpes d'or & de fleurs d'argent. Quelques-unes y ajoutent la figure du *fong-wang*, ou le fénix. Les Jeunes-femmes portent ordinairement une eſpèce de courone de carton, recouverte d'étofe, dont le devant ſ'élève en pointe, & eſt orné de riches bijous; elles mettent ſur le ſommet de la tête des fleurs artificielles : les Femmes âgées ſe contentent d'un morceau d'étofe de ſoie, qui fait deux ou trois-fois le tour de leur tête. L'habillement des Chinoises eſt extrêmement-modeſte : il conſiſte dans une longue robe, qui leur deſcend juſqu'aux piéds, de-manière qu'on ne leur voit que le visage ; elles ont les mains cachées dans leurs manches qui traînent juſqu'a terre : lorſqu'elles préſentent quelque choſe à un Homme,

c'eſt toujours avec les mains envelopées dans leurs manches; & ſi un Homme la leur préſente, il la met ſur une table, où elles viennent la prendre, après ſ'être envelopé les mains. C'eſt même une indécence à elles, lorſqu'elles ſaluent un Homme, d'uſer de la formule ordinaire, *van-fo*; je vous ſouhaite toute ſorte de bonheur; leur politeſſe ſe borne à une ſimple révérence, pareille à celle des Femmes Européènes. Le ſucceſſeur d'un Empereur Chinois ne voit jamais ni les Femmes ni les Concubines de ſon Prédéceſſeur; & il porte le reſpect ſi loin à cet égard, que jamais il ne met le piéd dans leur apartement. Enfin les Filles, même celles qui ſont uniques, n'héritent pas de leurs Pères; ce ſont les Oncles, ou les Neveus, & à leur défaut les Cousins &c. Les Femmes Chinoiſes font conſiſter leur beauté, à avoir les piéds extrèmement petits, & de-là vient que dès qu'elles naiſſent, les Nourriſſes ont ſoin de les leur ſerrer avec des bandes, pour les empêcher de craître; de ſorte que lorſqu'elles ſont en âge d'être mariées, elles ne les ont pas plus gros qu'un Enfant de trois ou quatre ans. Elles portent des ſouliers brodés & fort propres. Une Femme convaincue d'adultère, eſt bannie de la maiſon de ſon Mari; le Mari qui ſe trouve dans le même cas avec la Femme d'un autre, eſt condanné à une amende, dont une partie eſt donnée à ſa Femme. Lorſqu'un Mari ſe rend dénonciateur du Galant de ſa Femme, & vient à bout de le convaincre, le Coupable eſt condané à lui donner quarante vaches, quarante

chevaus, & quarante habits : Si le Galant n'est pas en état de payer sur-le-champ, il est obligé de se constituer prisonier chés le Mari, jusqu'à la fin du payement : dans le cas d'une impuissance absolue, il compose avec sa Partie, on aporte du vin & de la viande, le Mari & le Galant boivent & mangent ensemble ; après quoi le Coupable demande pardon à l'Offensé, qui se désiste d'une partie de ses prétentions. Un Mari dégoûté de sa Femme a mille moyens de faire casser son mariage : il peut la reprendre aussi facilement qu'il l'a quittée ; tout ce que la loi exige, c'est qu'il renvoie la seconde.

LIÉVOKIÉVO. C'est le nom d'un Royaume tributaire de la Chine, composé de trente-six îles : Chaque famille y est distinguée par un sur-nom, & les Hommes & les Femmes qui portent le même ne peuvent contracter mariage ensemble. La pluralité des Femmes y est autorisée, & les cérémonies du mariage sont des plus simples. Lorsqu'un Jeune-homme doit se marier, il lui est permis de voir la Fille qu'il recherche ; si les deux Parties se conviennent mutuellement, il se marient, c'est-à-dire, que l'Épous, accompagné de ses Parens & de ses Amis, va chercher la Prétendue, & qu'il la conduit dans sa maison, où il donne un festin. Les Femmes & les Filles sont très-reservées ; elles n'usent ni de fard ni de pendans-d'oreilles ; elles ont de longues aigüilles d'or à leurs cheveus, tressés au haut de la tête en forme de boule. Le Roi ne peut se marier qu'à des Filles de

trois grandes familles, qui exercent les charges les plus considérables de l'État : il y a une quatrième famille aussi distinguée que les trois autres, mais le Roi & les Princes de son sang ne peuvent contracter alliance avec elle, parce qu'on doute si elle n'est pas sortie de la même souche que la maison Royale.

LA CORÉE. Il est d'usage dans la *Corée* (presqu'île qui forme un Royaume tributaire de la Chine) de marier les Enfans dès l'âge de huit ou dix ans, en observant toutefois, que les alliances sont défendues jusqu'au quatrième degré : Les Jeunes-femmes, à-moins qu'elles ne soient Filles uniques, passent aussitôt dans la maison de leur Beaupère, afin d'y aprendre à travailler, & à gouverner leur famille. La célébration est précédée de bien peu de formalités : l'Époux, le jour du mariage monte à cheval, suivi de ses Amis ; il se promène dans toute la ville, & ne s'arrête qu'à la porte de sa Future : il est reçu en cérémonie par les Parens de la Fille, qui la conduisent chés lui, où le mariage est aussitôt consommé. Un Corésien peut avoir autant de Femmes qu'il est en état d'en nourrir, mais il faut qu'il les loge hors de sa maison, où la Femme légitime seule a droit de demeurer. Malgré ce privilége, une Femme Corésienne ne peut guère se regarder que comme une Esclave, puisque son Mari, après en avoir eu plusieurs Enfans, peut la renvoyer avec eux, sans qu'il soit tenu de pourvoir à l'entretien ni de l'une, ni des

autres. Un Corésien porte trois ans le deuil de son Père : durant tout ce temps, il ne peut habiter avec ses Femmes, & les Enfans qui en naîtraient seraient illégitimes.

ISLE FORMOSE. Sitôt que les jeunes *Formosanes* sont nubiles, il leur est permis de se marier. Un Jeune-homme qui recherche une Fille pour Femme, doit prier sa Mère, sa Sœur, ou quelqu'autre Parente d'aler chés elle, de lui offrir des présens, & de la demander en mariage à son Père, ou à ceux dont elle dépend. Si la demande est acceptée, les présens sont livrés, & sans autre formalité, le mariage est conclu. Les présens, consistent en habits de toile ou de peaus, en bagues de cristal, & brasselets de bambou. Jusqu'à l'âge de trente-six ans les Formosanes ne voient leurs Maris qu'en secret & la nuit, encore faut il toujours que ce soit elles qui le fassent avertir. L'Époux se rend à l'invitation ; il passe devant la porte de sa Femme ; si elle est d'humeur à le recevoir, elle l'apelle, sinon, il est obliger de se retirer. Lorsqu'il est dans la maison, il ne lui est pas permis de s'aprocher du feu ni de la chandelle ; il faut qu'il garde le silence, & aille se coucher tout-de-suite : veut-il du tabac, il tousse doucement, & sa Femme vient lui en aporter en cachète ; ensuite elle s'en retourne, & ne va se mettre au lit que lorsque les Gens du logis sont tous retirés : le lendemain dès le matin, le Mari se lève, & sort de la maison sans proférer une parole. La raison de cet usage singulier, c'est qu'il n'est pas permis aux Formo-

sanes de devenir enceintes avant l'âge de trente-six ans; & lorſqu'elles tombent dans ce cas, il faut qu'elles ſe faſſent avorter : pour cet effet elles mandent leurs *Juibas* ou Prêtreſſes, elles ſe couchent devant elles, & ſe font fouler le ventre d'une certaine manière qui procure l'avortement. Cependant la polygamie eſt permise chés ce Peuple : les Formosans quittent leurs Femmes lorſqu'ils le jugent à-propos, mais ſans pouvoir reprendre les présens qu'ils lui ont faits. C'eſt faire un affront à un Mari de cette île, que de lui demander en présence d'un Tièrs, de quelle Famille eſt ſa Femme, ſi elle eſt belle ou laide, & comment elle ſe porte.

La Religion eſt dirigée par des Femmes dans l'île Formose, ſous le nom de *Juibas*, qui exercent en-même-temps la mèdecine.

Les *Japonais* marient toujours leurs Filles entre quinze & ſeize ans, jamais plus tard, & ſouvent même ils les engagent dès le berceau. Ce ſont les Parens des deux côtés qui forment ces nœuds, où l'inclination des Parties n'eſt jamais conſultée, puiſque les deux Jeunes-épous ne doivent point ſ'être vus avant la cérémonie du mariage. Cet usage, qui nous paraît ſingulier, eſt adouci par la liberté accordée aux deux ſexes de rompre ce contrat gênant & de ſe ſéparer, & aux Hommes d'entretenir autant de Concubines qu'ils le jugent à-propos. Le divorce n'a lieu que parmi les Gens-du-commun; les Grands ne répudient jamais leurs JAPON.

Femmes; ils les relèguent dans l'intérieur de leurs maisons, & en épousent d'autres : la crainte d'éprouver ce traitement rend les Japonaises extrêmement complaisantes & dociles : ajoutons, qu'en-général les Femmes du Japon ſont chaſtes ; l'honneur y eſt en ſi grande recommandation, que le moindre crime contre la pudeur y eſt puni de mort par l'Épous offenſé, à quî les lois accordent ce droit. Les Femmes des Grands-ſeigneurs ſont enfermées dans un eſpèce de ſérail, mais avec moins de contrainte que chés les Muſulmans ; elles y jouiſſent de la liberté de voir leurs Parens les plus proches, & rien n'eſt épargné de tout ce qui peut rendre leur retraite agréable. Une Japonaise n'aporte en dot que les habits qui la couvre ; le Mari eſt même obligé de lui donner une ſorte de douaire, qu'elle diſtribue à ſes Parens, en reconnaiſſance de la peine qu'ils ont priſe pour ſon éducation. Il n'apartient qu'à la Femme légitime de manger avec ſon Mari, toutes les autres ſont obligées de le ſervir. Les Fils de cette première Femme héritent de tous les biens du Père, & ceux des Concubines n'obtiennent qu'un préſent aſſés médiocre. Dans les alliances, on ne reſpecte que le premier dégré, ſur lequel on ne ſe relâche jamais. Pour les cérémonies du mariage, lorſque les Parens des deux côtés ſont d'accord, on ſ'aſſemble ſéparément de grand matin ; le Marié & la Mariée ſont placés chacun dans un morimon ſuperbe, traîné par des buffles ou par des chevaus ; ils ſont ſuivis par leurs Parens & leurs Amis, &

par quelques bandes de Musiciens: On ſort de la Ville, dans le plus bel ordre poſſible, & l'on ſ'avance vers une coline par des chemins différens, au-milieu d'une grande foule de peuple, qu'il faut ordinairement que quelques Archers contiennent: arrivés aubas de la coline, les chariots qui portent les présens du Marié, ſont offerts à la future Épouse, & elle les diſtribue à ſes Proches. Le Marié ſort de ſa voiture alors, & la Mariée quitte la ſienne; les Parens & les Joueurs d'inſtrumens les accompagnent; ils montent par des eſcaliers coupés d'une barrière, qui les ſépare l'un de l'autre: lorſqu'on eſt parvenu au haut de la coline, chacun prend place, les Parens derrière la Mariée, & tous les Musiciens derrière le Marié; les Parens deux-à-deux ſous un paraſol ſoutenu par des Valets, & les Musiciens aſſis à terre & frapant avec des bâtons ſur des boules de cuivre, creuses & ſuſpendues à des chaînes, qui rendent des ſons ſur leſquels ces Gens ſe remuent en cadence: l'eſpace qui ſe trouvent entre le Marié & la Mariée eſt occupé par une tente fort éclairée, de figure octogone, qui finit inſenſiblement par ſix pointes en pyramides, ſoutenues par quatre piliers; tout le dehors eſt couvert de papier huilé, tandis que le dedans eſt tapiſſé d'une ſuperbe étoffe de ſoie: au milieu de la tente paraît un autel richement orné, ſur lequel on pose le Dieu du mariage, représenté avec une tête de chien, les bras ouverts, & un fil de laiton dans les mains; ce qui marque

la fidélité, ainſi que l'union étraite qui doit ſe trouver entre les Mariés. Devant l'Idole eſt un Bonze, qui avec quelques prières & plusieurs cérémonies eſt préposé pour achever le mariage : la Mariée eſt à ſa draite, le Marié à ſa gauche, chacun tenant un flambeau. La Mariée alume le ſien aux lampes qui brûlent hors de la tente, & le Marié au flambeau de ſon Épouse : alors tous les Aſſiſtans pouſſent un cri de joie, ſouhaitant toutes ſortes de proſpérités aux Nouveaus-épous. Cet Acte eſt terminé par une ſorte de bénédiction que donne le Bonze, & le ſacrifice des deux Bufles. Pendant que ces cérémonies ſ'achèvent, les Parens & les Convives ſont occupés à faire un grand feu, dans lequel ils jètent tous les jouers qui ont ſervis à la Mariée pendant ſon enfance : Plusieurs placent devant elle un rouet, une quenouille &c. Au ſon des inſtrumens, on deſcend de la coline, & l'on amène en triomphe l'Épouse chés ſon Mari : elle trouve la maison parée de guirlandes, jonchée de fleurs, & décorée de pavillons & de banderoles. On prétend que ces fêtes coûtent conſidérablement; elles durent huit jours. Une réflexion qui ſe présente naturellement, c'eſt que ces cérémonies Japonaises reſſemblent aux noces des anciens Peuples : le flambeau nuptial ſe retrouve chés les Grecs & chés les Romains, ainſi que la quenouille; & l'on jetait des nois, pour marquer que la Mariée devait renoncer aux amusemens frivoles. Les Maris Japonais ſont deſpo-

tiques chés eux ; ils ont droit de vie & de mort ſur leurs Enfans ; mais le reſpect des Enfans eſt tel, que preſque jamais les Pères n'uſent de ce droit terrible. Le Japon eſt peut être le ſeul pays où la pauvreté n'ait jamais rien de honteus ; un Homme y eſt toujours conſidéré, abſtraction faite de ſes entours, de ſes charges & de ſes poſſeſſions, qui n'influent en rien ſur les ſentimens qu'il inſpire.

Les Japonaises ſont coïfées, en cheveus : les Bourgeoises les relèvent avec une agüille ; les Dames les laiſſent tomber, ou les nouent en toufes pendantes : elles portent une ſorte de boucles-d'oreilles de perles ; leur ceinture eſt large, ſemée de fleurs & de figures. C'eſt par le nombre des veſtes qu'on juge de la qualité des Femmes : on prétend qu'elles en portent juſqu'à cent ; mais qui ſont ſi déliées, qu'on en peut mettre facilement pluſieurs dans une poche ; elles paſſent pardeſſus ces veſtes une robe flotante, qui traîne de quelques piéds ; elles ne ſortent jamais qu'avec un cortége nombreus, ſuivies d'une troupe de Filles magnifiquement parées, qui portent des mules de prix, des mouchoirs, & toutes ſortes de confitures dans de grands baſſins : des Femmes-de-chambre entourent leur Maitreſſe, les unes avec des éventails, & d'autres avec un paraſol en forme de dais, dont la crépine eſt très-riche. Les Japonaises ont tant d'honneur & de gloire, qu'une ſimple Servante ſe donna la mort, parce qu'elle avait aprêté à rire à ſes dépens. Cependant on a dans ce pays encore plus mauvaise opinion

des Femmes qu'à la Chine ; elles ne ſont point admises dans le paradis des Japonais, *par la raiſon*, disent ils, *qu'il ne peut y entrer rien d'immonde, ni d'exécrable, & que les Femmes ſont naturellement telles. Celles qui auront vécu ſuivant la loi, ſeront tranſſformées en Hommes, après leur mort, pour recevoir le prix de leurs œuvres.*

TONQUIN. Les *Tonquinois* marient leurs Filles à ſeize ans, pour l'ordinaire ; mais dans les cérémonies qui ſ'obſervent pour unir les futurs Épous, on n'en remarque aucune qui ſoit relative à Religion. Lorſqu'un Jeune-homme a jeté les yeus ſur une Fille pour en faire ſa Femme, il doit la demander au Père, en cérémonie, & accompagner la demande de quelques présens : Si la demande eſt acceptée, on convient de la dot : le futur Mari envoie à la maison paternelle tout ce qu'il deſtine à l'usage de la Prétendue ; & le jour marqué pour conſommer cette union, la Fille accompagnée de ſes Parens & de leurs Amis, eſt portée avec ſa dot, & tout ce qu'elle a reçu de présens, au logis de ſon Mari, où la fête ſe termine par un feſtin : En y entrant, la Femme ſe rend à la cuisine, & ſalue le foyer ; enſuite elle ſe proſterne à terre, pour marquer ſa ſoumiſſion envers ſon Épous. La polygamie eſt permise ; ſeulement l'Épouse dont les Parens ſont les plus qualifiés, obtient toujours le premier rang, & porte ſeul le titre de Femme légitime. La loi permet le divorce aux Hommes, & n'a pas la même condeſcendance pour les Femmes : lorſqu'un Mari veut répudier ſa Femme, il

prend un des bâtons qui lui ſervent de fourchète à ſes repas : & un de ceux qui ſervent à ſon Épouse ; il rompt ces bâtons , & chacun en garde précieusement la moitié dans un morceau d'étofe de ſoie : cette cérémonie préliminaire achevée , le Mari donne à ſa Femme un billet ſigné de lui , & auquel il a apposé ſon ſceau , par lequel il déclare qu'il renonce à tous ſes droits ſur elle , & qu'il lui rend la liberté , avec tout ce qu'elle a aporté : ſ'il y a des Enfans , ils reſtent au Mari , & la Femme munie de ce certificat , peut paſſer à d'autres noces , ſans que la répudiation porte aucun préjudice à ſon honneur : ces conditions , toutes avantageuse à la Femme , rendent les répudiations très-rares. Un Mari qui ſurprend ſa Femme en adultère , eſt libre de la tuer , elle & ſon Amant ; mais il faut que les Coupables périſſent par ſes mains : ſ'il remet le ſoin de ſa vengeance à la Juſtice , la Femme eſt écrasée par un éléfant , & ſon Suborneur périt par un autre ſuplice.

Il y a deux Souverains au Tonquin , le *Bova* , qui n'a que l'ombre , & le *Chova* qui a la réalité de la puiſſance. Le Chova entretient beaucoup de Concubines : Celle de ſes Femmes qui lui donne le premier Fils reçoit des honneurs diſtingués ; les Concubines qui ont des Enfans de lui , prennent le nom de *Ducba* , qui ſignifie excélente Femme : les Enfans mâles , à l'exception de l'Aîné , portent celui de *Ducong* (Homme excélent) , & toutes les Filles celui de *Batua* , qui revient au

titre de Princeſſe : ce n'eſt que dans les dernières années de ſa vie qu'ordinairement le Chova ſe marie, & lorſqu'il n'eſt plus en état d'avoir des Enfans : il fait toujours chois d'une Femme du ſang royal du Bova, qui prend le nom de *Mère du Tonquin*, & dont le rang eſt audeſſus de toutes les Concubines, même de celle qui a donné le premier Fils, nommé le *Chura*, qui doit ſuccéder à ſon Père. En-général, les Tonquinoises ſont laborieuses, économes, & valent mieux que les Hommes.

Pégu. Les Femmes du *Pégü* ſemblent avoir renoncé à toute modeſtie & à toute pudeur : elles ſe montrent en public preſque nues ; leur unique vêtement eſt une ceinture d'une étofe légère & tranſparente, qu'elles attachent avec tant de négligence, que ſouvent rien n'eſt dérobé à la vue. Le Voyageur *Chelдon* parut ſcandalisé de cette coutume indécente : Elle lui répondirent que cet usage étaient ancien dans leur pays, & venait d'une Reine, qui, pour empêcher que les Hommes ne tombaſſent dans de plus grands desordres, avait ordonné aux Femmes de la Nation de paraître devant eux dans l'état le plus capable d'irriter leurs desirs. [*Il ſemble aucontraire, que c'était le moyen de les éteindre.*] Pour arrêter le cours du desordre, les Pégüans ont imaginé de peindre en bleu leurs Jeunes-garſons ; cette couleur véritablement leur donne un air terrible ; mais ce qu'on aura peine à ſ'imaginer, c'eſt qu'une ſonnète, qui devrait être tout enſemble douloureuse à recevoir & honteuse à porter, paſſe dans ce Royaume pour un

ornement, & eſt devenue une marque de conſidération, ſur-tout lorſque le Roi ôte la ſienne & la donne à un de ſes Sujets. Les Pégüans ne font point difficulté d'offrir leurs Filles aux Étrangers, & de les leur céder pour un temps dont on convient, moyennant une certaine ſomme; après quoi elles rentrent dans le ſein de la famille: Il y a plûs, ſi une Fille ſe marie, & que l'Étranger ſon premier Amant revienne dans le pays, il eſt en droit de la redemander au Mari, qui la lui cède pendant ſon ſéjour, & la reprend après ſon départ. [ *Les deux extrêmes ſe touchent; les Habitans des pays chauds ſont jalous à la fureur, où donnent dans l'excès diamétralement oposé.* ] Un Pégüan eſt obligé d'acheter ſa Femme, & d'en payer le prix à ſes Parens: ſi après quelques mois de jouiſſance, il n'en eſt pas ſatiſfait, la voie du divorce lui eſt ouverte, & il peut ſ'en débaraſſer; mais il n'eſt pas en droit de redemander l'argent qu'il a donné: les Femmes ont auſſi la liberté de quitter leurs Maris, & pour-lors les Parens ſont obligés de reſtituer à ce dernier le prix de leur Fille. Le Roi n'épouse ordinairement qu'une ſeule Femme, mais il a grand nombre de Concubines, comme dans tous les autres États du Levant, où le nombre des Femmes ſurpaſſe de beaucoup celui des Hommes.

On a peu de renſeignement ſur les mariages des *Arrakanois*; il ſemble même par le ſilence des Voyageurs, qu'ils ne ſont accompagnés d'aucune cérémonie particulière: tout ce qu'on trouve dans ARRAKAN.

les Relations concerne, la manière dont le Roi fait chois de ſes Concubines. Chaque année les Gouverneurs de province choisiſſent dans leurs départemens reſpectifs douze Filles, nées avant les douze mois révolus, & les font élever aux dépens du Prince, juſqu'à ce qu'elles aient atteint leur douzième année: Alors elles ſont conduites à la cour, où on leur fait endoſſer une robe de coton, & elles ſont exposées à l'ardeur du ſoleil, juſqu'à ce que leurs robes ſoient pénétrées de ſueur: ces robes ſont présentées au Roi, qui lés ſent l'une après l'autre, & retient pour lui les Filles dont l'odeur ne lui ſemble pas desagréable, perſuadé que c'eſt un preuve non-équivoque qu'elles ont le corps ſain: les autres Filles ſont diſtribuées aux grands Seigneurs. Cet usage pourrait bien être une imitation groſſière de l'ancienne manière dont les Monarques de la Chine choisiſſaient leur Femmes.

SIAM. L'usage à *Siam*, n'eſt pas de permettre aux Filles de fréquenter les Garſons; les Mères emploient tous les moyens poſſibles pour les retenir, & châtient ſévèrement celles qui font quelques fautes; mais la nature, plus forte que la défenſe & la punition, ſollicite leur desobéiſſance, & pour l'ordinaire ſur la fin du jour, elles trouvent l'occasion de ſ'échaper. Sous ce climat, les Filles ſont nubile à douze ans, & quelquefois plutôt. Aureſte le commerce de l'amour n'entraîne aucune honte; on le regarde comme une eſpèce de mariage, &

le

le changement d'Amant où de Maitreſſe paſſe pour un divorce. On ſe preſſe à Siam de marier les Filles & les Garſons, & ſ'il ſe trouve quelque Fille qui garde le célibat, la fantaisie de ſe faire *Talapouine* ou Religieuse, ne lui prend que lorſqu'elle aproche de la caducité. Quand il eſt queſtion d'unir deux Perſones par le mariage, les Parens du Jeune-homme vont en cérémonie demander la Fille à ſes Père & Mère; l'affaire eſt traitée ordinairement par des Femmes âgés & d'une bonne réputation : ſi elle convient aux deux familles, on conſulte alors le goût de la Jeune-perſone; enſuite on fait venir le Devin, pour ſavoir, ſi le mariage ſera heureus, ſi les Épous vivront en paix, & ſi la diſſention n'amènera pas le divorce. Le Devin prend l'heure de la naiſſance du Garſon & de la Fille, il trace des lignes, & ſuivant qu'il a été ſollicité, ou ſuivant ce qu'il eſpère de ſa fraude, il prédit du bonheur ou de l'infortune : ſon avis décide formellement : le mariage une fois arrêté, le Jeune-homme va faire trois visites à ſa Prétendue; il lui présente du bétel & des fruits, mais rien de plus précieus : A la troisième visite, tous les Parens ſ'aſſemblent, on compte la dot de l'Épouse, on délivre à l'Épous futur à-peu-près l'équivalant de la dot, & tout cela ſe fait avec ſimplicité, ſans avoir besoin qu'un contrat aſſure la validité des conventions: la noce eſt accompagnée de danſes & de divertiſſemens; mais les Nouveaus-épous ne danſent point. Cette cérémonie, abſolu-

ment civile, n'eſt ſuivie ni précédée d'aucun acte religieus; il eſt même expreſſément défendu aux *Talapoins* ou Prêtres, de ſe trouver à aucun mariage : ſeulement après la conſommation, ils vont jeter de l'eau de l'eau-bénite chés les Jeunes-mariés, & recevoir quelqu'aumône. Après les noces, les Jeunes-époux reſtent quelques mois chés les Parens de la Femme, avant que de s'établir dans leur propre maison. Il y a une diſtinction, réservée aux Filles des grands Officiers; on leur place ſur la tête un cercle d'or, qui eſt la marque que les Gens élevés en dignité portent ſur leur bonnet de cérémonie. La polygamie eſt en usage dans le Royaume de Siam : entre les Femmes, on diſtingue la légitime; les autres ſont des Eſclaves achetées, que l'on nomme les *Petites-femmes*, & qui doivent obéir à la première. Les Enfans de la *Grande-femme* apellent leur Père *Po*, & ceux des Petites-femmes, *Po-tchaou*, c'eſt-à-dire, *Père-ſeigneur.* Il n'y a pas de peuple au monde qui parle auſſi poliment aux Femmes que les Siamois; de quelque rang qu'elles ſoient, c'eſt toujours. *Jeune Princeſſe*, *jeune Fleur*, *jeune Diamant*, *jeune Ciel*; l'épithète *jeune* accompagne tout ce qu'ils leur disent de gracieus. Les Siamois peuvent épouser leur Cousine germaine, & ſucceſſivement les deux Sœurs; le Roi a même le privilége de prendre ſes Sœurs pour Épouses. A la mort du Mari, la ſucceſſion apartient entièrement à la Femme principale, & ſe divise par portion égale entre ſes Enfans. Les Petites-femmes & leurs Enfans ſont vendus au profit

des Héritiers. L'usage des testamens eſt inconnu ; & les Filles des Petites-femmes ſont vendues, pour devenir Petites-femmes comme leurs Mères. L'Époux eſt deſpotique dans ſa famille ; il a droit de vendre ſes Femmes & ſes Enfans ; excepté qu'il ne peut que répudier ſa principale Épouse : lorſque le divorce eſt arrêté, le Mari rend la dot qu'il a reçue, & les Enfans ſe partagent de la ſorte : la Femme a le premier & tous les nombres impairs, & le Mari le ſecond, & tous les nombres pairs ; de-ſorte que ſi le nombre total eſt impair, la Femme en a un de plûs. Une Veuve hérite du pouvoir de ſon Mari, mais avec cette reſtriction, que ſans le conſentement des Parens, elle ne peut vendre les Enfans du rang paire : l'un & l'autre, après le divorce, reſtent maîtres de vendre les Enfans qui leur ſont tombés en partage. L'adultère eſt un crime preſqu'inconnu à Siam, & quoique toutes les Filles n'y ſoient pas abſolument chaſtes, lorſqu'elles ſont mariées elles ont ſi peu d'occasion de ſe déranger, que la ſageſſe chés elles tourne heureusement en habitude : cependant un Mari qui ſerait convaincu de ſon deshonneur, a le droit de tuer ſa Femme ou de la vendre. Le voyageur *Laloubière* dit à ce ſujet, que les Femmes du Roi trouvent quelquefois le ſecret de ſe faire des Amans, & que la manière ordinaire dont ce Prince les punit, eſt de les ſoumettre d'abord à un cheval, qui eſt accoutumé à l'amour des Femmes ; après quoi, il leur fait donner la mort : Il

y a quelques années (ajoute-t il) qu'on en abandonna une aux tigres : ces animaus l'ayant épargnée, le Roi voulut lui faire grâce ; mais cette Femme refusa la vie, avec tant d'injures, que la regardant comme enragée, il ordonna qu'elle mourût ; on irrita les tigres, qui la déchirèrent en sa présence : Il n'est pas si sûr qu'il fasse mourir les Amans ; mais aumoins, il les fait bien châtier : l'opinion comune est que ce fut une faute de cette nature qui causa la dernière disgrâce du feu *Barcalon* ou premier Ministre, frère aîné du premier Ambassadeur de Siam qu'on ait vu en France : le Roi son maître le fit bastoner très-rudement, & cessa de le voir, sans néanmoins lui ôter ses charges ; aucontraire, il continua de se servir de lui, pendant six mois qu'il survécut à son châtiment. Les seigneurs Siamois vendent celles de leurs Filles qui ont euune faiblesse, à un certain Homme, qui moyennant un tribut qu'il paye au Roi, a droit de les prostituer : on raconte qu'il en a eu jusqu'à six-cents, toutes Filles d'Officiers de considération : cet Homme achète aussi les Femmes, quand les Maris les vendent après les avoir convaincues d'infidélité.

INDES. Les *Indiens* du Gange, ou Asiatiques, son divisés en six castes, quoiqu'ils n'en comptent que quatre ; celle des *Bramines* ou Prêtres ; celle des *Settréas* ou Nobles ; celles des *Veinsjas* ou Marchands, & celle des *Soudras* ou Artistes, Artisans & Laboureurs : Les deux autres ausquelles les Indiens ne daignent pas donner ce nom, sont

les *Perréas* ou Manœuvres; & les *Siripères* ou Tanneurs. Les Indiens des trois premières classes ne doivent, selon le *Vedam* ou livre de la loi, n'épouser que des Filles qui n'aient pas encore les marques de la puberté : Les Settréas sont les moins scrupuleus sur cet article. Lorsqu'un Bramine va demander en mariage une Fille pour son Fils, il examine avec soin en sortant, tout ce qui peut se présenter à lui, & il en tire d'heureus ou de malheureus présages : Si le signe est mauvais, il rentre chés lui ; si une seconde & une troisième fois les présages ne deviennent pas meilleurs, il renonce à son entreprise. Lorsque les Parens sont d'accord, on choisit un jour heureus pour la cérémonie, & l'on se présente réciproquement du *bétel*; ensuite on alume le feu *homan*, avec le bois nommé *ravasitou*, qui est réputé sacré : Le Bramine prend trois poignées de riz, & les jète sur la tête de l'Épouse; qui fait la même chose à son tour sur la tête du Prétendu : Le Père de la Fille lave les piéds à l'Épous, tandis que la Mère verse l'eau : Cela fait, le Père prend la main de sa Fille & la met dans la sienne, en versant quelques goutes d'eau; puis y ajoutant plusieurs pièces de monaie, il la présente à l'Épous, en prononçant ces paroles : *Je n'ai plus rien à faire avec vous, & je vous remets au pouvoir d'un Autre.* Jusque-là le mariage peut se rompre ; ce ne sont que des formalités préliminaires indifférentes ; celle qui suit est proprement le nœud qui

lie indiſſolublement. On prend le *tali*, eſpèce de ruban auquel pend une tête d'or; on le montre à la compagnie, & après quelques prières, l'Épous l'attache au cou de ſon Épouse. La fête eſt terminée par un feſtin. Pour l'ordinaire les réjouiſſances durent cinq jours: le ſeptième les deux Épous ſortent pour ſe rendre chés le Marié, ſouvent aux flambeaus & ſuivis de tous leurs Amis. Si la Nouvelle-épouse n'eſt pas encore nubile, elle ne demeure que quatre jours avec ſon Mari, après leſquels elle eſt ramenée chés ſon Père pour juſqu'au temps convenable.

L'inceſte eſt rigoureusement puni chés les Bramines: le Védam prononce que l'Inceſtueus doit perdre les parties qui ſervent à la génération; & comme il n'eſt pas permis de panſer le Coupable, cette opération eſt toujours mortelle. Il n'y a point de peine portée contre les Femmes, parce qu'on ſupose que la ſéduction a occasioné leur crime: Un Bramine peut cependant épouser les deux Sœurs; il ſe marie à la Fille de ſa Tante paternelle, à celle de ſa Sœur; mais le mariage ſerait réputé inceſtueus, ſ'il épousait la Fille de ſon Oncle paternel, ou celle de ſon Frère. Les Soudras ſe ſont mis audeſſus de cette diſtinction; & les quatre caſtes usent ordinairement du privilége que leur accordent le *Védam*, touchant la pluralité des Femmes. Toute Indienne convaincue d'adultère, peut être enfermée dans une étraite prison par ſon Mari. Si l'Épous l'aime aſſés pour lui pardonner ſa faute, comme ſa maiſon doit être ſuposée im-

pure, & qu'il n'eſt permis à aucun Bramine d'y entrer, ſous peine d'être ſouillé, il faut qu'il faſſe préparer un feſtin, qu'il y invite pluſieurs Bramines & quelques San-Jasiis (*), & qu'enſuite la Femme adultère ſerve elle-même les Convives : Sitôt qu'ils ont reçu les premiers mets de ſes mains, le crime eſt effacé & le Mari n'encourt aucune honte à vivre avec elle comme auparavant.

(*) Les San-Jasiis ſe condannent à ne vivre que d'aumônes; ils ne mangent qu'une ſeule fois le jour : le mariage, tous les plaiſirs, & juſqu'à l'uſage ſi commun du bétel leur ſont interdits : un ſimple habit de toile peinte avec une terre rouge, une taſſe de terre pendue à la ceinture, un bâton de bambou à la main compoſent toute leur parure; c'eſt un crime irrémiſſible pour eux de toucher à l'or, à l'argent, ou d'en porter dans leurs poches : privés de tout domicile permanent, ils ne doivent pas même coucher deux nuits de ſuite au piéd du même arbre : cependant ils peuvent dans le cours de l'année choiſir un lieu reputé ſaint, & y demeurer l'eſpace de deux mois, & même toute leur vie, pourvu qu'ils ſ'attachent à combatre les ſix ennemis qui leur livrent ſans ceſſe la guerre; c'eſt-à-dire la concupiſcence, la colère, l'avarice, l'orgueil, l'amour des choſes du monde, & le deſir de ſe vanger. Tous les pays chauds où la dépenſe de l'entretien eſt preſque nulle, ſont remplis de ces Hommes détachés de tout; & l'on ne ſaurait ſ'empêcher d'entrevoir qu'il y a là une ſorte de philoſophie & d'amour de la liberté; mais cette philoſophie n'eſt pas favorable à l'eſprit ſocial, & ſur-tout elle eſt impraticable dans nos climats fraids, où les rigueurs de l'hiver auraient bientôt dompté l'imagination échaufée d'un San-Jasiis; outre que la multitude de nos beſoins réels, l'aurait arrêté dès les premiers pas.

Indoustan: Banians du Mogol.

Les *Banians* considèrent le mariage comme la plus parfaite & la plus respectable action de l'Homme, & craient que le dernier des malheurs est de mourir sans avoir été uni avec une Femme: aussi dès l'âge de sept ou huit ans, a-t-on soin de marier les Enfans de l'un & de l'autres sexe. Lorsque les Parens sont d'accord entr'eux, le Père du Futur envoie des présens au Parens de la Fille, & les fait accompagner par des Musiciens, qui ne manquent pas de chanter des vers à la louange de l'Accordée: La même cérémonie s'observe de la part de la Fille: On consulte alors les Bramines, qui décident de l'instant heureus auquel on doit achever la solennité du mariage: L'avanveille de ce grand jour, le Marié revêtu de ses plus beaus habits, se promène dans les principales rues de la ville, pour annoncer au Peuple l'état honorable dans lequel il va entrer; dans cette cavalcade, il porte une courone de pierreries sur la tête: le lendemain, c'est le tour de la Mariée; elle paraît en public avec la même pompe que son Prétendu, & toutes les Jeunes filles de sa tribu l'accompagnent. Sitôt que la nuit est venue, on procède aux cérémonies du mariage; car la régularité exige que cette union ne soit consomée qu'après que le soleil est couché: Alors on alume un grand feu entre les Mariés, pour signifier l'ardeur qui doit accompagner leur amitié réciproque; puis un Bramine les lie ensemble avec un cordon de soie, pour prouver que leurs liens sont indissolubles, & que rien dans le monde ne

doit les contraindre à se séparer. Ceci fait, on passe un voile entre les deux Épous, afin de leur faire entendre qu'ils ne doivent point commettre d'inmodestie avant le mariage: Après cette cérémonie, le Bramine fait un sermon, sur l'obligation que contracte le Mari de pourvoir à tous les besoins de sa Femme; & sur la fidélité que celle-ci doit à son Épous; il les bénit, & leur souhaite beaucoup d'Enfans: ensuite on ôte le voile, & l'on détache le cordon de soie.

Les cérémonies du mariage des Banians, différent un-peu suivant les lieux: Du côté de *Bénarès*, le Jeune-homme & la future Épouse se rendent sur les bords du Gange avec un Bramine, une vache & un veau, & tous ensemble entrent dans le fleuve: le Bramine étend un morceau de toile sur la vache, & la prend par la queûe en prononçant quelques prières: les futurs Épous posent aussi une main sur la queûe de la vache, tandis que de l'autre ils serrent la main du Bramine, de-façon néanmoins que tous-deux se tiennent en-même-temps: le Bramine fait en ce moment tomber de l'eau sur la queûe de la vache, & par-conséquent sur les mains des Mariés, dont il noue ensemble les vêtemens: on fait ensuite trois-fois le tour de la vache & du veau, & le mariage achevé, la vache & le veau apartiennent au Bramine. Le Voyageur *Herbert* prétend que dans plusieurs endraits de l'Inde, les Filles prêtes à se marier sont obligées de faire à leurs Idoles le sa-

crifice de leur virginité, & qu'elles sont, pour cet acte de dévotion, conduites au temple par leurs Parens : Il avance qu'il a vu un Bramine, gardien d'une Idole à laquelle les Filles venaient assés ordinairement sacrifier leur virginité, qui trop âgé pour recevoir de pareilles offrandes, en fesait commerce avec les Étrangers. De semblables faits, pour être crus, devrait être autorisés du témoignage de plus d'un Voyagenr.

Dans le *Décan*, les deux Épous, accompagnés de tous leurs Parens, se placent auprès d'un grand feu, dont ils font sept-fois le tour, en récitant quelques prières. *Tavernier* décrit dans le tome III de ses Voyages, une autre cérémonie nuptiale. « La veille des noces (dit-il), l'Épous, accompagné de tous ses Parens, va au logis de l'Épouse, avec une paire de gros brasselets de l'épaisseur de deux doigts, mais qui sont creus par-dedans & de deux pièces, avec une charnière au-milieu pour les ouvrir : suivant la richesse de l'Épous, ces brasselets sont plus ou moins précieus, ou d'or, ou d'argent, ou d'étain ; les plus pauvres n'en ont que de plomb : l'Épous étant arrivé, met un brasselet à chaque jambe de sa Femme, pour montrer qu'il la retient desormais enchaînée, & qu'elle ne peut plus s'éloigner de lui : le lendemain, on prépare un festin au logis de l'Épous, où tous les Parens de part & d'autres se trouvent, & sur les trois heures après midi, on y amène l'Épouse : Plusieurs Bramines s'y rendent aussi, &

leur Supérieur fesant aprocher la tête de l'Épouse de celle de l'Épous, prononce plusieurs paroles, en leur jetant toujours de l'eau ſur la tête & ſur le corps: Puis on aporte ſur des plats, ou ſur de grandes feuilles de figuier, plusieurs ſortes de mets, & des pièces d'étofes ou de toile; le Bramine demande à l'Épous, Si tant que Dieu lui donnera quelque chose, il n'en fera pas part à ſa Femme, & ſ'il ne tâchera pas de la nourrir par ſon travail? & quand il a dit *oui*, tout le monde va ſ'aſſeoir au feſtin préparé, mais chacun mange à-part. Suivant que l'Épous eſt riche & qu'il a du crédit parmi les Grands, les noces ſe font avec plûs de ſomptuosité. Il eſt monté ſur un Éléfant, l'Épouse dans un chariot, tous ceux qui l'accompagnent ayant un flambeau à la main: Il emprunte pour cette pompe, tant du Gouverneur du lieu, que d'autres grands Seigneurs de ſes Amis, autant d'Éléfans qu'il peut, & de chevaus de parade, & on les promène ainſi une partie de la nuit, avec des feus-d'artifices, que l'on jète dans les rues, & dans les places: Mais une des plus grandes dépenſes qui ſe fait, eſt en eau du Gauge, pour ceux qui en ſont éloignés de trois ou quatre cents lieues: car comme cette eau eſt ſacrée pour les Banians, & qu'ils en boivent par dévotion, il faut qu'elle leur ſoit aportée de ſi loin par les Bramines, & dans des vaiſſeaus de terre vernis par-dedans, que le Grand Jagarnat a remplis lui-même de l'eau la plus nète du fleuve, & auſquels il

appose ſon cachet : on ne donne à boire de cette eau que ſur la fin du repas : plûs le Mari en fait boire, plûs il eſt eſtimé magnifique : Le Grand-Bramine ſe fait payer un tribut pour ces eaus, dont il ſe conſome quelquefois pour des ſommes conſidérables dans un mariage de diſtinction ».

Du côté de *Surate*, après la cavalcade, les Mariés ſe placent auprès d'une table, l'un vis-à-vis de l'autre; ils étendent les mains, & ſe les joignent enſemble : le Bramine alors leur couvre la tête d'un eſpèce de grand bonnet, qu'il leur laiſſe pendant les prières nuptiales, enſuite il les ſépare. Le Voyageur *Schouten* dit, que dans d'autres endraits des Indes, la cérémonie du mariage ſe fait par le ſimple échange de deux nois de coco.

Parmi les Banians, il n'y a jamais de douaire que les pierreries que la Mariée aporte le jour de ſes noces ; & l'on doit obſerver que chaque tribu à ſes usages particuliers. Par-exemple, il n'eſt permis à aucune Femme de ſe remarier, ſi ce n'eſt dans la tribu des *Wises*, c'eſt-à-dire des Artisans : Les Hommes, dans toutes les tribus, peuvent ſe marier deux-fois, excepté les Bramines : on ne peut choisir une Femme dans une autre tribu que la ſienne; & dans la tribu des Wyses, il faut qu'un Artisan ſe marie à une Fille de la même profeſſion.

Une Femme ne peut voir, pendant les dix premiers jours de ſes couches, que ſa ſeule Garde, & ne doit préparer le manger que quarante jours

après. C'eſt le principal Bramine qui donne les diſpenſes pour le mariage, & qui prononce le divorce lorſqu'il en eſt requis. Une Femme ſéparée de ſon Mari peut en prendre un autre, & la marque de cette permiſſion lui eſt imprimé ſur l'épaule draite avec un fer rouge.

Les Femmes Banianes ſont vétues d'une toile de coton ſi fine, qu'elle en eſt tranſparente : cette eſpèce d'habillement leur deſcend juſqu'à la moitié de la jambe, & vers les reins il eſt attaché avec un cordon : l'été elles portent des ſabots de bambou, & l'hiver, des ſouliers de cuir doré, ou faits de riches étofes : les Enfans vont exactement nuds juſqu'à l'âge de ſix ans : les Banianes ont la fisionomie agréable, les cheveus noirs & longs, attachés en boucles par-derrière avec un ruban : leurs dents, qu'elles noirciſſent par l'usage du bétel, les défigurent beaucoup aux yeus des Européens.

Les Filles & les Femmes muſulmanes, portent autour du corps un grand morceau de fine toile de coton, qui fait trois ou quatre fois le tour de la ceinture, & qui pend enſuite juſqu'aux piéds : ſous cette toile, elle ont un caleçon d'étofe légère; de la ceinture en haut, elles ſont ordinairement nues chès elles; mais lorſqu'elles ſortent, elles jètent négligeament une eſpèce d'écharpe ſur leurs épaules, de-ſorte que ces deux habillemens qui voltigent ſans-ceſſe, ne dérobent preſque rien de leurs charmes : leurs cheveus, qui ſont ordinairement noirs, ſont arrangés avec art, & noués en boucles ſur le dos. Les Femmes, en public,

ont toujours le visage couvert d'un voile de ſoie ; excepté celles du Peuple.

Les *Parſis* de l'Inde, qui ſont les anciens naturels de la Perſe, marient leurs Enfans dès le plus bas-âge ; mais ils ne permettent aux Jeunes-épous d'habiter enſemble, qu'entre quinze & ſeize ans : leurs Veuves ont la liberté de ſe remarier. Les Femmes Parſis ſont plus belles que les autres Indiennes.

GOLKONDE. Les cérémonies du mariage parmi les *Golkondois* ſont fort ſimples : lorſque les Parens ſont convenus de leurs faits, les deux Épous ſont promenés dans les rues & dans les places publiques, ſur un palanquin, dont la richeſſe eſt proportionée aux facultés des Parens : Cette promenade achevée, un Bramine qui les attend à la maison, étend une pièce de toile, ſous laquelle il fait paſſer la jambe nue du Mari, pour preſſer celle de la jeune Épouse, qui eſt auſſi ſans chauſſure. Ils n'ont aucun égard aux degrés de parenté dans le mariages, qu'ils contractent toujours avec ceux de leur tribu. Les Pères & les Mères ont le pouvoir abſolu de marier leurs Enfans, ſans les conſulter : les Filles n'ont point de dot, & c'eſt l'Épous futur qui eſt obligé de faire quelque présent au Père de la Fille. On marie les Filles à trois ans, & les Garſons à cinq : A dix ou douze ordinairement la Femme devient Mère, ſans preſque connaître les douleurs de l'enfantement : ſouvent deux heures après leur délivrance, ces Indiennes vont ſe baigner ; mais elle ne paſſent jamais trois jours ſans user de ce remède ſalu-

taire: leurs Enfans n'exigent pas plus de ſoins ; juſqu'à l'âge de ſept ans, ils reſtent nuds, avec cette ſeule attention de les laver chaque jour. Lorſque le Mari meurt avant la Femme, il n'eſt pas permis à la Veuve de ſe remarier, quand même le mariage n'aurait pas été conſomé : elle doit rentrer dans le ſein de ſa famille, où elle eſt obligée de remplir les emplois les plus durs & les plus humilians; il arrive ſouvent de-là, que les Femmes qui ſe trouvent dans cette triſte ſituation, s'échapent furtivement, & ſe livrent à la débauche ; mais malheur à elles, ſi les Parens découvrent leur retraite, car pour-lors elles riſquent d'être empoisonées. La loi de Golkonde permet encore aux Femmes de ſe brûler avec le corps de leurs Maris ; mais elle ne les y aſſujétit pas ; le faus honneur qu'on attache dans le pays à cette action effrayante, ou un excès de tendreſſe, peuvent ſeuls les y engager ; nous en remarquerons les funeſtes effets dans l'article de l'île de *Ceïlan :* On attribue la rigueur de la loi qui obligeait ancienement les Femmes à ſe brûler avec le corps de leurs Maris, à l'exceſſive débauche de ces lubriques Épouses, qui les pouſſait à ſe ſervir du poison pour ſe débaraſſer de leur Mari, & ſe livrer en liberté à leurs panchans : mais il y a beaucoup d'aparence que le ſeul motif a toujours été l'envie de montrer ſon courage & l'empire ſur ſoi-même ; motif qui fit que *Calanus* ſe brûla devant Alexandre : les Femmes imitent volontiers les Hommes, & enſuite les Femmes imitent d'autres Femmes par vanité.

Au cap *Comorin*, les Hommes épousent ordinairerement quatre Femmes; la première eſt d'une naiſſance égale au Mari, & a le titre de *Beghum*, (Femme heureuse); les trois autres ſont inferieures: viennent enſuite les Concubines & les Eſclaves: Elles doivent être toutes entretenues ſuivant leur rang.

CEÏLAN. Les *Chingulais*, habitans de cette grande île, ſont iſſus des Indiens, ſi les Indiens ne ſont pas ſortis d'eux: c'eſt la même division par caſtes abſolument ſéparées. Il ne peuvent donc ſ'alier à d'autres Femmes qu'à celles de leurs tribus: Ce ſont les Parens qui déterminent le mariage; lorſqu'ils ſont d'accord, il eſt cenſé fait. Le Garſon envoie à ſa future Épouse les présens & les habits de noces, & l'on prend un jour pour achever la cérémonie. Le Fiancé, accompagné de ſes Amis, va trouver la Fiancée; ils ſe mettent à table, & mangent dans le même plat, pour marquer l'intimité qui doit règner entre Mari & Femme: quelquefois ils ſe lient les pouces enſemble, & vont ainſi ſe coucher; le lendemain les deux Épous doivent prendre poſſeſſion de leur maison; la Femme marche la première; le Mari la ſuit. Il y a ſouvent d'autres cérémonies obſervées dans le mariage; l'Homme tient le bout de la toile qui envelope la Femme, & la met autour de ſes reins, tandis qu'elle tient l'autre bout: on leur verſe dans cette état de l'eau ſur le corps, & le mariage eſt fait. Le divorce eſt permis, ſuivant les lois de Céïlan: quand deux Épous ceſſent de ſ'accorder, ils peuvent ſe ſéparer; le Mari, rend à ſa Femme ce qu'il

qu'il en a reçu, & il est permis à cette dernière de prendre un autre Mari, dès que celui-ci choisit une autre Épouse: Les Enfans se partagent; les Garsons suivent le Père; les Filles vont avec la Mère. Il est assés ordinaire de voir des Hommes & des Femmes se marier quatre ou cinq fois, & se séparer de-même. Les Chingulais ne peuvent avoir qu'une Femme, mais il arrive souvent qu'une Femme a deux Maris, qui sont les deux Frères, & que les Enfans reconnaissent également pour Pères. Lorsqu'une Femme s'est enfin fixée, elle doit garder à son Épous une fidélité inviolable. L'adultère est puni de mort, & l'Épous qui trouve sa Femme avec un Galant, est en droit de les tuer tous-deux: Cependant, en certaines occasions, les Chingulais permettent à leurs Épouses d'accorder les droits de l'hymem à leurs Amis ou à quelques Grands-seigneurs, & lorsque cela leur arrive, elles en sont plus glorieuses: mais la plus grande insulte qu'on puisse faire à une Femme, c'est de lui dire qu'elle a favorisé un Homme d'une caste inférieure. Lorsque le temps des infirmités des Femmes arrive, elles doivent en informer toute la maison, parce qu'on serait souillé, si l'on aprochait du lieu qu'elles habitent, jusqu'à ce que la maladie soit passée. C'est un usage reçu dans tous les mariages, que la Femme, quelque riche qu'elle soit, aprête elle-même les viandes, & craigne de les laisser toucher aux Esclaves. En servant son Mari, elle a toujours un voile sur la bouche,

afin que ſon haleine ne puiſſe gâter ce qu'elle lui préſente. Malgré ces devoirs, qui ſemblent tenir de la ſervitude, les Chingulaises ſont traitées avec beaucoup de complaisance de la part de leurs Maris: Les terres dont elles héritent ne paient rien au Roi; leur ſexe eſt reſpecté juſque dans les animaus, car par une loi qui eſt unique dans le monde connu, on ne paie rien pour tout ce que porte une bête femelle: & cependant, la Femme, par reſpect, ne doit jamais ſ'aſſeoir devant ſon Mari. Les Pères ſont maîtres ſuprêmes de leurs Enfans, & peuvent les vendre ou leur ôter la vie, lorſqu'ils en ont un trop grand nombre, ou qu'ils les prennent en averſion.

Ile de JAVA. Les Javanais ſont les plus atroces de tous les Hommes (*); un Frère n'aborde jamais ſon Frère que le poignard à la main: ils ſe vengent lâchement par l'aſſacinat, le poison &c. Il y a deux Religions à Java, la Mahométane, & l'Indienne; & dans toutes les deux, la pluralité des Femmes eſt permise: la polygamie eſt en effet néceſſaire dans un pays où il ſe trouve dix Femmes contre un Homme. Outre les Femmes légitimes, ces Inſulaires entretiennent un grand nombre de Concubines, qui ſont comme les Servantes des Épouses, & forment leur ſuite, lorſqu'elles ſe promènent dans la ville. Pour coucher avec ſon Maître, il

(*) C'eſt dans l'île de *Java* que les Hollandais ont bâti la fameuse ville de *Batavia*, entrepôt de tout leur commerce aux Indes.

faut que la Concubine en obtienne la permiſſion de la Femme légitime; mais elle ne lui eſt jamais refusée, & l'Épouse qui ôserait ſ'y oposer, ſe couvrirait pour jamais de honte. Les Enfans des Concubines ne peuvent être vendus, quoique leurs Mères ſoient Eſclaves, ils apartiennent aux Femmes légitimes; mais ces Marâtres ſ'en défont le plus ſouvent par le poison. Les Enfans de l'un & de l'autre ſexe vont exactement nuds juſqu'à l'âge de neuf à dix ans, excepté les parties naturelles, qui ſont couvertes de plaques d'or, d'argent, ou d'autre métal, ſuivant la fortune; les Filles y joignent des braſſelets. A l'âge de douze ans, & plutôt même, lorſqu'elles ſont formées, les Filles ſont obligées de ſe couvrir tout le corps, & elles ne tardent pas à être mariées par leurs Parens, pour les empêcher de tomber dans le libertinage. Une autre raison ſert à précipiter cette union, ſans laquelle elles ne pourraient hériter de leurs Pères; c'eſt que la loi de Bantam, Capitale d'une partie de l'île, adjuge au Roi les Filles, la Femme & les Enfans d'un Homme qui meurt. La dot des Filles conſiſte en une certaine ſomme d'argent, & plusieurs Eſclaves. Comme l'incontinence eſt le vice dominant des Javanais, un Seigneur ou un riche Marchand ne manquent pas de moyens pour ſe procurer l'objet de leur paſſion. En-géneral, tous les Citoyens ſont pauvres, & il n'en eſt aucun qui refuse l'argent qu'un Homme opulent veut bien

lui prêter ; or celui-ci eſt autorisé à ſaisir la Femme & les Enfans de l'Emprunteur, ſ'il ne ſ'acquite pas au temps marqué: Cette voie indigne épargne les ſoupirs, abrége les embarras, & ne manque jamais de réüſſir. Le jour déterminé pour les noces, la cérémonie commence par une eſpèce de proceſſion nuptiale, qui traverſe la ville, au bruit des tambours & des baſſins de cuivre, pour ſe rendre à la maison de la Mariée: elle eſt composée des Parens, des Amis & de tous les Voisins du Marié. Les uns portent des queûes de cheval en guise d'étendards; les autres ſont armés, & figurent diverſes ſortes de combats durant la marche: Les Filles, les Femmes & les Eſclaves portent les présens de noces, & les autres pièces du mènage; le Marié eſt à cheval. On ſe rend de la ſorte au logis de la Mariée, qui attend ſon Futur à la porte avec une cuve pleine d'eau: Sitôt qu'elle le voit, elle avance deux pas, ſe met à genous, lui lave les piéds & les eſſuie: On entre alors dans la maison, mais on n'y reſte que le temps néceſſaire pour faire des complimens aux Parens de la Future, & l'on ſe remet en marche dans le même ordre, pour gâgner la maison de l'Épous, à l'exception que cette fois il eſt à piéd, & conduit ſon Épouse par la main. Dès que la compagnie eſt arrivée, on laiſſe ſeuls les Nouveaus-mariés, & ce n'eſt qu'à leur retour que les réjouiſſances commencent. Les Femmes de-qualité ſont étraitement renfermées, & il n'eſt pas permis, même à leurs

Fils de les visiter: Elles ſortent peu, & les Hommes qui ſe trouvent alors ſur leur route, ſans en excepter le Roi, doivent ſe retirer à l'écart: Ce n'eſt qu'avec la permiſſion de leur Mari qu'elles peuvent être vues, & cette permiſſion eſt bien rarement accordée: Jour & nuit ces Femmes ſ'amusent à mâcher du bétel, & à ſe faire grater la peau par leur Eſclaves. Il n'y a point de jour qu'elles ne prennent cinq ou ſix bains. Lorſqu'elles ſortent, on ne peut guères les diſtinguer des Femmes du Peuple; toutes ont le corps entièrement couvert par deux pièces d'étofe ou de toile, l'une depuis la tête juſqu'au deſſous du ſein, & l'autre depuis la ceinture juſqu'aux pieds. Un usage ſingulier dans cette île, c'eſt que ſi le feu prend à quelque bâtiment, les Femmes ſeules ſont obligé de l'éteindre, tandis que les Hommes ſe tiennent ſous les armes pour écarter les Voleurs.

Les Chinois établis à Java ne peuvent y mener des Femmes de leur nation; la loi de la Chine ſ'y opose; ils achètent des Eſclaves qui leur en tiennent lieu: Lorſqu'ils ſ'en retournent dans leur pays, ils vendent ces Femmes, & conduiſent leurs Enfans dans leur Patrie. Un de ces Chinois extrêmement riche, & qui avait eu ſoixante Enfans de plusieurs de ces Femmes-eſclaves, ſe diſposant à partir pour la Chine, avait déja vendu toutes ſes Femmes, & voulut ſe débaraſſer de ſes Enfans: On en inſtruisit le Roi de *Bantam*, qui ſecrètement fit acheter tous les Enfans que ce

Père dénaturé fesait mettre en vente ; ce Prince en avait déja cinquante-ſix, lorſqu'il fit arrêter le Chinois prêt à ſ'embarquer avec les quatre autres : Envain voulut-il excuser ſon crime, & offrit-il de reprendre ſes Enfans, en ſacrifiant la moitié de ſes richeſſes pour les racheter ; le Roi mépriſa ſes offres, & lui dit qu'un Père capable de vendre ſes Enfans, ſans y avoir été forcé par l'indigence, ſerait capable de les tuer par avarice : Il fut jeté dans un cachot, où la crainte de mourir lui causa bientôt la mort : Le Prince rendit la liberté au Enfans, & leur reſtitua la plus grande partie des biens du Père, qui lui étaient acquis par droit de confiſcation. C'eſt ainſi que même à Java, l'humanité eſt quelquefois vengée.

SUMATRA. La manière de ſe marier de ces Inſulaires reſſemble beaucoup à celles des Moluquois & des *Bornéyens* : nous en parlerons ailleurs. Ainſi que les Moluquois, les Jeunes-gens de *Sumatra* ne peuvent ſe marier qu'après avoir aporté à leurs Maitreſſes quelques têtes étrangères ou d'Ennemis, car ces deux mots ſont ſynonymes chés ces Barbares. Un-jour un Homme ſ'étant avisé de monter ſur un mur de ſa maison pour voir la Femme d'un Voisin qui ſe baignait, cet Femme ſe plaignit à ſon Mari de l'inſulte qui venait ne lui être faite. Auſſitôt cet Homme fut chercher le Curieus indiſcret, & le traduisit devant le Juge : le procès fut bientôt terminé ; le Coupable fut condané à recevoir trente coups ſur les épaules. Le Roi d'*Achem*, principale

ville de cette île, a un grand nombre de Femmes; on a compté dans son sérail jusqu'à vingt Filles de Rois.

Les Femmes de l'île de *Bornéo* sont brunes, chastes, & fort intelligentes dans le comerce : les mœurs, relativement au mariage, sont comme à l'article suivant. BORNÉO.

Comme les *Moluquois*, & les Peuples des îles dont nous venons de parler, n'ont point de Prêtres qui dirigent leur culte religieus, leurs mariages s'achèvent sans beaucoup de cérémonies. ILES MOLUQUES.

Ce sont les Parens qui règlent les conditions de l'alliance : Le Père de l'Époux prétendu fait à la future Épouse les présens dont on est convenu, & le Père de la Fille est chargé des frais du festin. La fête commence par les bruyans accords du tambour, du rabana & du tifa, sortes d'instrumens de l'invention des Sauvages; on forme des danses; alors le mariage est fait, & les Nouveaus-époux en vont remplir les devoirs les plus essenciels. Les Moluquois connaissent le divorce; lorsqu'ils en viennent à cette extrémité, & que c'est la Femme qui le demande, elle doit d'abord rendre les présens de noce; après quoi il faut qu'elle fasse la cérémonie de verser de l'eau sur les piéds de son Mari, pour marquer qu'elle veut absolument se nétoyer de l'impureté qu'elle a contractée avec lui : Si dans ce pays le mariage se contracte aisément, les nœuds se brisent avec la même facilité.

Dans l'île d'*Amboine*, (une des Moluques)

on marie les Enfans dès le berceau. Auſſitôt qu'une Fille eſt nubile, tous les Parens en témoignent leur joie par des danſes, & l'on donne un grand feſtin aux Amis de la maison : mais avant ces réjouiſſances, la Fille, pendant quelques jours, ne doit vivre que de racines, & ſ'abſtenir de ſe laver. Le jour marqué pour la cérémonie du repas, de vieilles Matrones viennent prendre la Jeune-fille au logis de ſon Père ; elles la conduisent ſur le bord d'un ruiſſeau, & elles lui lavent exactement tout le corps, en prononçant quelques paroles myſtérieuses : enſuite elle la couvrent d'habits neufs : C'eſt dans cette pompe, & couverte d'un voîle, qu'elles la reconduisent à ſa cabane : Pendant cette marche, les Jeunes-garſons lui jètent des citrons & des goyaves à la tête.

Dans quelques autres de ces îles, lorſque les Filles ſont attaqués de certaines incomodités périodiques, on les relègue au milieu d'un bois, dans une hutte conſtruite de feuillages ; car une telle impureté pourrait attirer les plus grands malheurs ſur la maison paternelle.

Les présens que les Jeunes-garſons font aux Pères de leurs Futures ſont plus ou moins conſidérables, proportionnément à la qualité & aux grâces de la Fille. Ces présens conſiſtent en Eſclaves, en joyaus & autres ornemens d'or & d'argent, en étofes de ſoie, & en toiles peintes. Après ces préliminaires, les Futurs vivent dans la plus intime familiarité, & l'on pourrait aſſurer qu'a-

lors il ne manque rien pour rendre le mariage valide.

Les Insulaires de l'île de *Ceram* ne permettent à leurs Jeunes-gens d'entrer dans les liens du mariage, qu'après qu'ils ont aporté quelques têtes de leurs Ennemis : mais une coutume bien plus singulière, c'est qu'il n'est pas permis à ces Jeunes-gens deporter des habits, pas même de couvrir ce que l'honnêteté défend de montrer, ni de demeurer dans une maison couverte d'un toît, jusqu'à ce qu'ils aient fourni une tête pour le toît, & une autre pour les habits. Toutes ces têtes sont portées sur une grande pierre, consacrée sans-doute pour recevoir ces affreuses offrandes.

Les Femmes des îles Moluques sont d'une taille médiocre, blanches, vives & voluptueuses: Elles s'occupent à filer du coton: ce sont elles qui vendent le poisson & les autres denrées nécessaires à la vie. Une Fille, encore moins une Femme Moluquoise n'ôserait manger des fruits doubles, dans la crainte d'accoucher de jumeaus. Le Peuple crait qu'une Femme qui meurt en couche, ou dans le temps de sa grossesse, se tranforme en Vampire, qu'elle erre dans les bois, dans les villages, voltigeantcontinuellement autour de son Mari, & qu'elle fait peur aux gens. Pour empêcher que la Femme morte ne se métamorfose de la sorte, on lui place un œuf sous chaque aisselle; elle crait tenir ses Enfans, & reste tranquille. Dans toutes ces contrées, les Femmes mâchent des clous de gérofle, pour se fotifier l'estomac.

Macassar où îles Célèbes. La Religion Mahométane domine dans les îles *Célèbes*, & les cérémonies du mariage ſont règlées d'après les rits de cette Religion. L'habit des Femmes y eſt magnifique & propre : elles ont de longues chemises de mouſſeline, ſous leſquelles elles portent des culotes de brocard, qui deſcendent juſqu'au deſſous du gras de la jambe. Pardeſſus elles mettent un petit jupon d'une étofe légère, ou d'une mouſſeline rayée, qui laiſſe voir la richeſſe de la culote; leurs cheveus ſont élégament relevés en boucles ſur leur tête. Les lois de Célèbes défendent aux Pères de vendre leurs Enfans : on ne connaît preſque point d'Eſclaves dans ce pays, & contre l'usage des autres îles, les Femmes y ont l'adminiſtration du mènage.

Iles Philippines. Les mœurs des Sauvages des *Philippines* (en partie ſoumises aux Eſpagnols) ſont celles de Bandits ſans frein : Le Père qui a racheté ſon Fils de l'eſclavage, en fait ſon propre eſclave ; & le Père devient l'Eſclave du Fils, ſi celui-ci lui rend le même ſervice. Les Femmes de *Mindanao*, une de ces îles, prouveraient ce que nous avons dit plus haut, dans la Note [A] ſur la *Beauté ;* on n'en trouve guère qui ne porte ſur ſon visage l'empreinte de la laideur. Les fêtes qui précèdent & ſuivent le mariage durent quatre jours, après quoi la Femme conſerve l'habit blanc qui lui a ſervi pendant la cérémonie, & le Mari en prend un rouge. L'adultère eſt regardé comme une faute légére; peut-être parce que les Femmes ſont naturellement chaſtes & modeſtes.

Les Femmes des *îles Marianes* jouiſſent à-peu-près des mêmes prérogatives que nos Dames de France & d'Angleterre : Un Homme peut avoir plusieurs Femmes ; mais il n'use guère de ce privilége : La Femme eſt maitreſſe abſolue dans la maison ; le Mari n'y peut diſposer de rien : S'il eſt mécontent de ſon Épouse, il n'ôse le témoigner, parce qu'alors la Femme a le droit d'emporter ce qui lui apartient, & de ſe marier à un Autre : Les Enfans ſuivent la Mère, & regardent ſon nouveau Mari comme leur Père propre : ce qui fait qu'un Homme ſe trouve quelquefois en un moment ſans Femme & ſans Enfans. Bien-plûs, ſi la Femme eſt convaincue que ſon Mari l'a trahie pour une Autre, elle aſſemble les Femmes de l'habitation ; &, la lance à la main, elles vont toutes aſſiéger la maison du Coupable ; elles desolent ſes terres, dépouillent ſes arbres, & fondant enſuite ſur lui, elles le chaſſent ignomineusement. Une telle coutume éloigne les Jeunes-hommes du mariage, & contribue beaucoup à entretenir le libertinage dans la nation. Ces Peuples étaient de ceux qui ne reconnaiſſaient aucune Divinité. Iles MARIANES.

On diſtingue les Peuples qui habitent cette vaſte partie de l'Asie, que nous apelons *Tartarie*, en *Tatars*, & en *Mongols*. Ces Peuples ont une ou plusieurs Femmes, ſelon le climat qu'ils habitent : mais la plupart ſe contentent d'une Épouse, quoique la polygamie leur ſoit permise, tant par TARTARIE.

la Religion mahométane, que par celle du Grand-Lama. Les Prêtres de cette dernière Religion sont également fourbes, ignorans & libertins; il n'est pas de Femme qui soit à l'abri de leurs impudiques tentatives, & la prévention des Mongols est si grande en leur faveur, que les plus considérables de la Nation se tiennent honnorés de leurs visites, qu'ils prennent leurs conseils dans toutes les affaires, & leur cèdent le pas dans tous les endraits où ils les rencontrent.

Les Tartares *Eluths* ou *Kalmucks* n'ont point de loi qui restreigne le mariage à certains degrés; ils ont autant de Femmes qu'il leur plaît d'en choisir, & autant de Concubines qu'ils veulent en tirer du nombre de leurs Esclaves : mais sitôt que les Femmes cessent d'être en état d'avoir des Enfans, ils cessent de les voir, & ces Malheureuses deviennent souvent les Esclaves de leurs Servantes, qui les réduisent aux fonctions les plus basses du mènage. Les Enfans des Concubines sont regardés comme légitimes, & ont la même part que les autres à l'héritage du Père; avec cette seule différence, que le Fils de la Concubine d'un Khan ou d'un Tay-Kis, ne succède à son Père qu'au défaut des Fils de la Femme légitime. Les Enfans des Femmes-publiques n'ont aucun droit aux successions, parce que leur naissance est trop incertaine. Le respect des Enfans pour les Pères est établi comme à la Chine. Les Femmes Kalmucks sont d'une taille médiocre, mais bien prise; elles ont

la tête moins large & moins grosse que les Hommes ; le visage plat ; les yeus noirs & brillans, un peu trop éloignés l'un de l'autre & peu ouverts, quoique très-fendus ; le néz plat, & presqu'au niveau du visage ; les oreilles très-grandes, & sans rebords; les cheveus noirs, la bouche petite, les dents blanches, & le reste de leurs membres bien proportionnés : elles ne manquent cependant pas d'agrémens ; aulieu que les Hommes sont fort laids, avec les mêmes traits que nous venons de décrire. Elles portent un bonnet rond & creus, fait d'écorce d'arbre, revêtue d'une étofe de soie, audessus duquel s'élève un cône quarré, surmonté de plumes de paon, & orné de pierres précieuses : elle lient leur robe audessus des reins, avec une écharpe bleue : un morceau d'étofe de même couleur qui leur prend sous les yeus, & leur pend sur la poitrine, leur couvre tout le bas du visage. Le lit du Chef de la famille occupe la place qui fait face à l'entrée de la tente ; les Hommes se rangent à draite, & les Femmes à gauche : audessus de l'endrait où se tient le Mari, est une image qui représente le Dieu tutélaire de la famille : l'Épouse principale a une pareille Idole auprès de son lit, & une seconde avec une tétine de vache, qui a le visage tourné vers les Servantes, pour leur rapeler que leur emploi est de traire ces animaus : Du côté des Hommes, il y a une troisième Idole, avec une tétine de cavale, pour marquer qu'ils doivent aussi traire les jumens. Un

Tartare Eluth ou Kalmuck ne peut ſe marier, que lorſqu'il eſt en état d'acheter une Femme : ſitôt que le marché eſt conclu, la Prétendue va ſe cacher dans quelque tente voisine. Le Mari vient la demander au Père, qui lui répond : —Ma Fille eſt à vous; vous êtes le maître de la prendre où vous la trouverez—. En-conſéquence de ces mots, il la cherche, il la trouve, & la conduit dans ſa hute comme une conquête qu'il ne doit qu'à ſon courage. Dans toutes cette vaſtes contrées, l'amour réciproque ne décide point les unions; parce qu'il n'y a point d'égalité : La Femme eſt achetée; on la livre, & elle ſe ſoumet. Dans les réjouiſſances des Tartares, tous les Domeſtiques denſant, tandis que les Maîtres mangent, les Hommes devant le Mari, les Servantes devant la Femme principale. Le *Contaiſch*, ou Grand-Khan des Eluths, loge ſous des tentes; mais ſon camp eſt diſpoſé comme une ville : ſes Femmes, aulieu de tentes, ſont renfermées dans de petites maisons de bois qui ſe démontent très-promptement, & que l'on charge ſur des chariots, lorſqu'on veut décamper.

TIBET. Il y a le *Grand* & le *Petit-Tibet* : Le premier n'a été découvert que fort récenment. La loi de ces deux pays ne permet à l'Homme de prendre qu'une ſeule Femme; mais elle tolère que les Femmes ſoient épousées par plusieurs Maris, qui ſont preſque toujours frères ou proches Parens : l'on apuie cette coutume ſur la rareté des Femmes dans ce Royaume, dont le nombre eſt bien moins grand que celui des

Hommes. Le premier Enfant apartient de droit au Mari le plus âgé ; les autres s'emparent de ceux qui suivent, suivant le dégré de l'âge. Les Tibétanes ont la taille plus grosse, & sont plus vigoureuses que les Hommes ; mais elles sont sujètes à des enflures de gorge, qui en font périr un grand nombre : En été, elles portent pour tout habillement une grande piéce de toile de chanvre ; en hiver, c'est une sorte de feutre fort épais. Elles ont des brasselets ; leurs coliers sont de soie tressée, aubout desquels pendent des grains d'ambre ou de corail, ou une dent de sanglier qui bat sur la poitrine : leur ceintures sont boutonées du côté gaûche, avec des grains de corail. Il y a des Religieuses comme les nôtres au Grand-Tibet ; mais on prétend qu'elles ne sont pas inutiles, & qu'elles soulagent les Lamas du vœu de continence.

Les Femmes de la *Grande-Bukkarie* sont grandes, BUKKARIE. bienfaites, & leurs traits sont admirablement bien proportionnés : elles portent des chemises & des hautes-chausses de *calico*, & leurs cheveus en tresses, entremêlées de perles & autres joyaus : elles se couvrent la tête d'un petit bonnet plat ; leurs robes de cérémonie sont longues, & flotent majestueusement autour d'elles ; leurs pantoufles ressemblent à celles des Femmes du nord de l'Inde ; aulieu que les Femmes de la Petite-Bukkarie on des botines de cuir de Russie sans talons & sans semelles, avec des sandales dont les talons sont très-hauts. On distingue les Filles Bukkariennes

par une bande de toile qu'elles portent ſous leurs bonnets, & qui venant entourer leur cou, ſe noue par derrière, un des bouts tombant juſqu'à la ceinture. Un Bukkarien qui a plusieurs belles Filles, eſt aſſuré de devenir bientôt riche; on les lui marchande, & il les accorde à celui qui lui en offre le plûs. Avant le mariage, les Futurs épous n'ont, depuis les fiançailles juſqu'à la célébration, ni la liberté de ſe parler, ni même celle de ſe voir. La cérémonie des noces dure trois jours. La veille du mariage, toutes les Jeunes-filles du quartier ſ'aſſemblent chés la Prétendue, & paſſent la nuit à chanter & à danſer; le lendemain matin cette même compagnie ſ'occupe à parer la Mariée, & lorſques ces préliminaires ſont achevés, on avertit l'Épous; il arrive, accompagné de ſes Parens & de ſes Amis, de plusieurs Musiciens & de l'Abis, ou Prêtre, qui chante, en batant ſur deux petits tambours: Ordinairement il ſe fait une courſe de chevaus, & le Marié diſtribue des prix aux Vainqueurs, en proportion de ſes richeſſes: ce ſont des peaus de martres, de pièces de damas, de calico, &c. Durant la cérémonie du mariage, les Épous ne ſe voient pas encore: ils répondent ſéparément aux queſtions que le Prêtre leur fait; le Mari retourne enſuite chés lui, où il traite ſa compagnie, & après le dîner, il va chés ſa Femme, avec laquelle on lui permet d'avoir une courte converſation: il la quitte auſſitôt, & ne doit revenir qu'à la nuit: alors il la trouve

au

lit, ſe couche auprès d'elle tout-habillé en préſence de quelques Matrones. Cette cérémonie ſe renouvelle pendant trois jours ; ce n'eſt que le quatrième, que le Mari entre enfin dans tous les droits du mariage, & qu'il peut enmener ſon Épouse chés lui. La polygamie paſſe pour un péché grave chés quelques Bukkariens, tandis que d'autres ont juſquà dix Femmes : ſi une eſt renvoyée, elle a droit d'emporter tout ce que ſon Mari lui a donné pendant la ſociété : ſi la Femme demande le divorce, elle ne peut rien répéter.

Les *Khasats*, qui habitent tout ce pays, ſont les plus hardis brigands de l'univers ; leurs Femmes ſont grandes, bienfaites, aſſés agréables, vétues comme les Femmes Kalmukques, excepté que leurs bonets ſont pointus, & repliés du côté droit. Ce ſont elles qui ſont chargées de tous les travaus du mènage, du ſoin des troupeaux &c. Les Maris ne ſ'occupent qu'à la chaſſe. Le commerce des Eſclaves eſt le ſeul qu'on puiſſe faire dans ce pays ; mais les Khasats réservent toujours pour eux les Jeunes-femmes & les Filles Ruſſiennes qu'ils peuvent enlever dans la Sibérie. Tout ce qui concerne le mariage, reſſemble aux usages des Kalmuks. TURKESTAN.

Les *Arabes du desert* ſe nomme *Bédouins* : Leurs Femmes & leurs Filles n'ont aucune communication avec les Hommes qui ne ſont point de leur famille ; ainſi un Bédouin ne peut devenir amoureus d'une Fille, que ſur le raport d'autrui : ARABIE.

Lorſqu'il a résolu de choisir une Jeune perſone pour Femme, il tâche d'engager le Père à lui permettre de ſe cacher dans quelqu'endrait de la tente pour l'examiner; ce qui arrive quelquefois, & ſouvent la Fille elle-même, ſi le Parti lui plaît, feint de laiſſer tomber ſon voile, afin d'être vue de ſon Amant. Après ce préliminaire, le Prétendu convient avec ſon futur Beaupère du nombre de moutons, de chameaus ou de chevaus qu'il donnera pour obtenir la Fille: On dreſſe un contrat, & le Cadi écrit au bas le nom des Témoins. Alors on conduit la Mariée au bain, on lui parfume les cheveus, on la pare de ſes plus beaus habits; elle monte ſur un chameau, ou ſur un cheval, couvert d'un tapis & orné de fleurs; & au ſon des inſtrumens, elle eſt ménée en triomfe à la tente où doit ſe faire le mariage. Le Mari eſt conduit avec la même pompe. Après le repas, les Femmes & les Filles ſe mettent à danſer, tandis que les Hommes de leurs côté ſe réjouiſſent tranquilement. Le ſoir, la Mariée ſe rend avec ſon cortége à la tente de ſon Mari, où toute l'aſſemblée félicite les Épous. A l'inſtant de ſe mettre au lit, la Jeune-ſemme eſt présentée à ſon Mari par ſa Mère & par ſes Parens; elle doit ſe proſterner à ſes génous, & enſuite lui apliquer ſur le front une pièce d'or ou d'argent, & pendant cette cérémonies, il faut qu'il ſoit ſérieus, & qu'il ne profère aucune parole; ce qui ſe répète trois-fois, & ordinaire-

ment l'Épouse change trois-fois d'habits : à la dernière, le Mari se lève, embrasse sa Femme, & la prenant entre ses bras, il la porte au lit qu'ils doivent occuper: ils y restent un quart-d'heure, ils se relèvent, se lavent l'un & l'autre, changent d'habits, & vont séparément rejoindre l'une les Femmes, & l'autre les Hommes. On expose aux yeus de la curieuse assemblée les marques de la virginité, & tout le monde se retire. Pendant la consommation du mariage, le Père de la Fille ne peut honnêtement demeurer dans aucune de ses tentes; la bisarre idée des Bédouins sur l'honneur, lui défend d'aprocher les endroits où sa Fille perd sa virginité.

Dans certaines tribus, il est d'usage, que l'Époux, à la tête de quelques Jeunes-gens armés, fasse des efforts pour enlever son Épouse, s'il veut consomer son mariage le premier jour; ce sont les Femmes qui la défendent, & la plaisanterie ne se passe pas sans meurtrissures. On doit remarquer que les Bédouins, malgré la liberté qu'ils ont d'entretenir des Concubines, sont exactement fidèles à leurs Femmes, & qu'ils regardent avec le plus grand mépris ceux d'entr'eux qui tiennent une conduite différente: ses seuls Émirs ont des Concubines. Parmi cette Nation, une Femme infidèle ne deshonore point son Mari; il la répudie, & elle n'est plus sa Femme. Mais le Frère d'une Bédouine coquète est deshonoré, parce que sa Sœur ne peut cesser d'être sa Sœur. Les Femmes

des Arabes Bédouins portent une chemise de toile bleue, un manteau & un voile, & dans l'hiver, elles ajoutent à cet habillement une camisole piquée. Celles des Emirs & des Chefs mettent plûs de coquèterie dans leurs ajustemens: leurs chemises sont de mousseline brodée de soie, ainsi que leurs caleçons; elles portent de petites camisoles de drap d'or ou de soie, qui ne joignent que par deux boutons audessus d'une petite ceinture, & laissent le sein à l'aise & un peu decouvert: les vestes de dessus sont de satin ou de brocard; en été elles en ont de tafetas: dans l'intérieur de leur demeure, elles se servent de babouches; lorsqu'elles vont en visite, elles mettent de petites botines, & se couvrent la tête, les épaules & la gorge d'un grand voile de mousseline, qui descend jusqu'à la ceinture: leurs jambes sont ornées d'un cercle, où pendent plusieurs petits anneaus, qui sonnent comme des grelots; ajoutez qu'aux tresses de leurs cheveus, sont autant de sonnètes qui avertissent qu'elles vont passer, afin que chacun se retire: leurs coîfure est un morceau d'étofe d'or ou d'argent, fait à-peu-près comme une écuelle, qui est entouré d'une mousseline brodée d'or ou de soie, avec un bandeau de gaze, qu'elles lient sur le front: Ces Femmes sont assés blanches, & peuvent passer pour jolies. Dans leurs visites, elles chantent & dansent entr'elles; mais leur chant est langoureus, & elles n'ont aucune connaissance de la musique; on ne leur

connaît pour instrumens que des castagnètes, une sorte de tambour-de-basque, & des flûtes de bois ou de roseau.

L'*Yémen* ou l'Arabie heureuse, est un pays fertile, où se trouve la célèbre ville de Moka, si connue par le café de Sanaa, de Galbane & de Betelfagui, qu'on y transporte pour le commerce. Le Roi d'Yémen entretient un nombreus sérail, que l'on fait monter jusqu'à six ou sept cents Femmes, entre lesquelles il y a toujours des Georgiennes d'une rare beauté. Les Femmes de Moka se montrent rarement dans les rues pendant le jour; le soir, elles usent de la liberté qu'elles ont de se visiter entr'elles : leur habillement est en tout semblable à celui des Femmes de l'Orient; un grand voile d'une toile déliée, leur cache absolument le visage, & ne les empêche pas de voir à-travers; elles portent pour chaussure de petites botines de maroquin : quelle que soit l'aparence de leur modestie, la galanterie a ses droits à Moka comme en Europe : cette ville est à cent-vingt lieues de *Mouab*, résidence du Roi.

Nous alons commencer par les *Guèbres*, anciens naturels du Pays. L'Historien *Prideaus* dit formellement, que les Mages permettaient autrefois l'inceste, & qu'ils l'ordonnaient même à leurs Prêtres; & pour preuve, il raporte que dans la tribu sacerdotale, ceux qui étaient nés du mariage d'un Fils avec sa Mère, étaient regardés comme les plus dignes d'être élevés aux sublimes fonctions du ministère. Zoroastre, PERSE.

lorſqu'il prêcha ſa réforme, trouva cette loi établie, & ſa politique ne lui permit pas de la détruire : cet Homme habile flatait les paſſions, pour opérer par elles ce qu'il regardait comme un bien. Les Prêtres des Guèbres ne peuvent épouser qu'une Femme. Cependant, en cas ſtérilité, ſi l'Épouse légitime le permet, il leur eſt libre d'en prendre une ſeconde pour avoir des Enfans; parce que le *Sadder* (livre ſacré) recommande particulièrement la propagation de l'eſpèce. *Celui qui aura procréé beaucoup d'Enfans*, dit Zoroaſtre, *ſera favorisé au jugement dernier.* Le Souverain-Pontife & les principaus Prêtres ne peuvent ſe marier qu'une fois. Les Guèbres ont cinq ſortes de mariages, 1 celui des Enfans en bas-âge; 2 Celui des Veufs qui ſe remarient; 3 Celui de deux Perſonnes libres qui ſe marient de leur propre chois; 4. Celui d'une Fille qui eſt morte avant d'avoir été mariée; dans lequel cas on la marie après ſa mort, dans la perſuasion que ſans cette cérémonie, elle ſerait moins heureuse dans l'autre monde; 5. Enfin le mariage d'adoption; qui ſ'apelle ainſi, parce que c'eſt un Père adoptif qui marie celui ou celle qu'il a adoptés. Les mariages ſe célèbrent toujours avant l'heure de minuit : la cérémonie ſ'en fait devant le feu. Le Marié & la Mariée ont chacun de leur côté un Prêtre particulier; ils ſont aſſis l'un auprès de l'autre ſur un lit, le Prêtre du Marié demande à la Future, en lui posant le premier doigt de la main ſur le front :

*Voulez-vous que cet Homme ſoit votre Épous ?* Elle répond, *Oui* ; & le Prêtre de la Mariée réitère la même cérémonie pour l'Épous ; après quoi les Mariés ſe donnent mutuellement la main ; l'Épous fait présent à l'Épouse de quelques pièces d'or ; les Prêtres répandent ſur eux des grains de riz en ſigne d'abondance ; on récite plusieurs prières, & le mariage ſe termine par la bénédiction que donnent les Prêtres. Zoroaſtre recommande à ſes Sectateurs de ſe marier jeunes, &, pour entretenir la paix dans leur mènage, de n'épouser que des Femmes de leur religion. Après leur accouchement, les Femmes ſont aſtreintes à certaines cérémonies, pour ſe purifier des souillures qu'elles ont contractées : tant qu'elles ſont enceintes, il ne leur eſt pas permis de ſ'aprocher des Perſones cenſées pures, ni de fixer leurs yeus ſur les alimens, les eaus courantes, le Soleil, la Lune & les Étoiles.

Les *Musulmans* de la Perſe ont des cérémonies pour le mariage, un-peu différentes de celles des Turcs. La première chose que le Cazi ou Juge demande à un Jeune-homme qui ſe présente pour être marié, c'eſt, *Si le Diable lui a déja ſauté ſur le corps ?* c'eſt-à-dire, ſ'il a déja reſſenti quelques mouvemens involontaires de concupiſcence : & lorſqu'il a apris de la bouche du Jeune-homme que le Diable a réitéré plusieurs-fois le ſaut, il procède au mariage. La queſtion que font au Jeune-homme les Prêtres mahométans eſt un-peu dif-

férente; ils lui demandent, *S'il a de l'eau d'homme ſur lui ?*

Les Femmes du Roi & celles des Grands reſtent toujours dans leur ſérail, ou ſe font porter à la campagne ſur des chameaus, dans de grandes corbeilles entourées de voiles, ou dans des eſpèces de litières : Ces ſérails ſont de véritables priſons pour le ſexe : étraitement gardé par des Eunuques ombrageus, qui poſſèdent toute la confiance des Pères & des Maris, il ne jouit pas même de l'ombre de la liberté. Lorſque ces Victimes de la jalouſie doivent paſſer dans les rues ou dans les chemins, des Domeſtiques les devancent, & crient à hautevois, *Kourouk*, Que tous les Hommes ayent à ſe retirer. C'eſt ſur-tout quand le Roi ſort avec ſes Femmes & ſes Concubines que cette loi ſ'obſerve avec la plus grande rigidité : il y va de la vie, pour quiconque ne ſ'éloigne pas : Mahomet à l'agonie, prononcé, disent les Perſans, *Gardez votre Religion & vos Femmes.*

Les Perſanes n'aportent en dot à leurs Maris que des bijous & quelques meubles : Si elles ſons répudiées, elles ont droit de reclamer une certaine ſomme d'argent portée dans leur contrat, qui leur ſert de préciput ; mais elles doivent en exiger le paiement avant que d'avoir paſſé une nuit hors de la maison de leur Mari. Il ne leur eſt permis d'emporter de leurs habits, que ce qu'elles en peuvent embraſſer. Le conſentement des Pères eſt inutile pour la validité des mariages : Les Enfans

nés des Concubines & ceux des Femmes légitimes ont le même droit à la ſucceſſion de leurs Pères. Pour obtenir des Enfans, les Femmes ont la ſuperſtition de faire ramaſſer des aumônes par leurs Servantes dans les rues d'Iſpahan, afin que ſe nourriſſant un certain temps du produit de ces quêtes, qui les aſſimilent aux ſaints Religieus, le Ciel daignent les rendre fécondes : il y en a qui portent l'extravagance juſqu'à avaler des prépuces de Circoncis ; d'autres qui ſe baignent dans l'égoût des bains qui ont ſervi aux Hommes ; & d'autres enfin qui paſſent & repaſſent ſous les corps morts des Criminels, que l'on a exposés aux portes des villes.

Iſpahan, & toutes les grandes villes de la Perſe ſont remplies de Courtisanes, qui ont des quartiers affectés, où elles ſe gouvernent par certaines lois particulières : Elles paient au Souverain une eſpèce de capitation ; par cette raison on les inſcrit ſur les regîtres publics : les plus en vogue ſont designées par le prix qu'elles mettent à leurs charmes, la *Trois-tomans*, la *Deux-tomans* &c. Il eſt à préſumer qu'elles ne conſervent pas bien des années le même nom, & que celle qui portait ſix mois auparavant celui de la pièce de la plus haute valeur, eſt ſouvent réduite à prendre la dénomination de la moindre pièce de monnaie. Ce qui ſe paſſe journellement dans nos villes à cet égard, montre qu'il y a toujours une certaine affinité de mœurs entre les Peuples même les plus éloignés. Il y a auſſi des différences ſenſibles : En Perſe, les Danſeuses de profeſſion doivent quitter la

troupe, lorſque leurs apas ſont audeſſous de la taxe de deux tomans (90 livres). Au reſte, il y a peu de villes auſſi peuplées de Courtisanes qu'Iſpahan; on en compte au-de-là de douze mille.

Les Perſanes ſont à-peu-près habillées comme les *Syriennes*, ci-après. Mais il y a encore un Peuple en Perſe, nommé les *Aghwans*, dont les Femmes portent un caleçon fort large fait de toile, avec des botines; une robe traînante, qu'elles attachent avec une ceinture audeſſus des mamelles: elles ont la tête rasée, & pour ornement, elles y attachent des queûes de cheval, qui après avoir fait un tour, tombent ſur leurs talons; leurs oreilles ſont chargées de pendans-de-verre d'une longueur conſidérable: Ces Femmes ſe montrent à visage découvert, & les Filles ſont toutes voîlées.

SYRIE OU SOURIE. L'amour, ainſi que dans nos contrées, ne préside guère aux mariages des *Syriens*. Le jour de la cérémonie eſt celui où ſe fait la première entrevue des Épous, dont l'alliance ſ'eſt traitée par les Parens des deux côtés. Lorſque tout eſt arrangé, & que l'on a obtenu la permiſſion du Cadi, on nomme des Pareins, dont la fonction eſt d'acheter & de vendre la Future. Le *Maüm* ou Prêtre arrive, & demande à l'un d'eux, ſ'il veut acquerir la Future pour une certaine ſomme qu'il fixe; & à l'autre, ſ'il veut la vendre pour la même ſomme. S'ils répondent affirmativement (ce qui eſt toujours), il joint leurs mains enſemble, on com-

pte l'argent ; le marché eſt conclu ; & la cérémonie ſe termine par la lecture d'un chapitre de l'Alcoran. Le Nouvel-épous peut alors enmener ſon Épouse chés lui ; mais la politeſſe exige qu'il donne avis de ſon arrivée à ſa famille ; auſſitôt il lui dépêche un Meſſager, & la Jeune-femme eſt conduite par ſes Parens dans l'apartement qu'elle doit occuper. Les Hommes vont ſe divertir juſqu'au ſoir dans une autre ſale de la maison. Vers le coucher du Soleil, les Garſons de la noce habillent le Marié, & le conduisent à la porte de l'apartement des Femmes, qui le reçoivent en danſant & en chantant, au bas de l'eſcalier. LÉpouse ornée d'un grand voile rouge, & le front paré de feuilles d'or découpées, vient audevant de lui, & l'introduit dans la chambre nuptiale, où perſone n'entre avec eux. Comme les Femmes ſ'achètent en *Syrie*, ont voit peu de Musulmans en avoir plus de deux légitimes, quoique la loi leur en permette juſqu'à quatre : mais en recompenſe, ils ont une aſſés grand nombre de Concubines. Le divorce y eſt en grande vigueur, & un Mari peut répudier ſa Femme, ſans être obligé de juſtifier par aucune raison l'affront qu'il lui fait. Il lui eſt permis de vendre ſes Concubines, lorſqu'elles ſont ſtériles. La jalousie des Maris Syriens ne connaît point de bornes. Les Femmes Musulmanes, Chrétiennes & Juives ſont toute voilées, & portent toutes le même habillement, à-l'exception que les Chretiennes mettent une chemise de lin par-deſ-

ſus leur doliman, & qu'elles ne ſe donnent pas la peine de cacher leur mains lorſqu'elles vont en ville. Les jeunes Juives ont ſur la tête une ſorte d'ornement d'argent ou d'airin doré, qui laiſſe pendre leurs cheveus, envelopés ordinairement dans du velours. Quelques Mahométanes ſe peignent le front, les paupières, les joues en bleu, & les ongles en rouge: elles aiment beaucoup, les coliers, les braſſelets, & certains cercles qu'elles attachent à leurs jambes. Il y a peu de belles Femmes en Syrie, & toutes paſſent leur vie aſſés desagréablement; elles ne mangent que rarement avec les Hommes, & auſſitôt qu'un Eſclave eſt parvenu à douze ans, il ne lui eſt plus permis d'entrer dans l'apartement des Femmes. Les Eſclaves ne jouiſſent pas d'une plus grande liberté que leurs Maitreſſes; elles peuvent bien ſe marier avec d'autres Eſclaves, mais les Enfans qui proviennent de ces alliances apartiennent au Maître en toute propriété.

MONT-LIBAN. Les Chrétiennes Maronites vont à l'Église, & y ſont abſolument ſéparées des Hommes: plûs elles ſont de diſtinction, & plus rarement elles vont à la meſſe: de-ſorte que pour exprimer la qualité d'une Dame, on dit, qu'elle n'entend la meſſe que le jour de Pâques. Lorſqu'une Fille eſt mariée, elle demeure conſtament chés elle deux années entières ſans paraître à l'Église, quoiqu'elle fréquente les bains & aille aux noces. Il y a chés les Maronites un Monaſtère de Filles:

pour toute maison, elles n'ont que leur Église; entre la voûte & la térasse, on leur a pratiqué de petites chambres. Elles chantent les louanges de Dieu, travaillent à divers ouvrages, & cultivent les jardins, ainsi que les terres qui apartiennent au Monastère.

Les Femmes de *Balbec*, (une des principales villes de la Syrie,) passaient autre-fois pour les plus belles & les plus galantes de toute l'Asie; elles sont maintenant à-peine jolies, mais fort réservées.

Tout Juif qui passe jusqu'à vingt ans sans prendre de Femme, est censé vivre dans l'état de péché; ce qui est fondé sur le commandement que Dieu fit au premier Homme: *Croissez & multipliez*. Lorsqu'on a un Fils & une Fille, le précepte passe pour accompli. Suivant l'institution du mariage, l'Homme ne doit avoir qu'une Femme, & la Femme qu'un Mari: mais le temps des grossesses, & le grand nombre de Femmes dans certains pays, firent faire une exception à cette loi; suivant divers endroits de l'écriture, il est permis à un Juif d'avoir plusieurs Femmes: Tous les Juifs Lévantins usent de cette permission, parce que le mahométisme autorise la polygamie; mais en Europe, nos lois les obligent, avec raison, à n'avoir qu'une Épouse légitime. Les Juifs peuvent épouser les Filles de leurs Frères & de leurs Sœurs; mais il ne leur est pas permis de contracter mariage avec leurs Tantes. La Veu- JUIFS.

ve, ou la Femme qui a été répudiée, ne peut ſe marier que quatrevingt-dix jours après la mort de ſon Mari, afin d'aſſurer la paternité de l'Enfant qui pourrait naître. Si la Femme reſte veuve avec un Enfant, elle ne doit ſe remarier qu'après que la ſeconde année eſt révolue, & cette règle a été établie, afin de mieux aſſurer la première éducation du Pupile. La promeſſe de mariage doit ſe faire en préſence de témoins, & le Futur doit dire à la Future : *Sois moi pour Épouse :* En-même temps il faut qu'il lui mette un anneau au doigt; mais cet usage n'eſt pas général. Quelquefois, il ſe paſſe plusieurs mois, & même juſqu'à deux années entre les fiançailles & la célébration du mariage, qui ſe fait, ſ'il eſt poſſible, dans la nouvelle-lune, & un Mercredi ou un Vendredi ſi c'eſt une Fille; & un Jeudi, ſi c'eſt une Veuve. Dans cet intervale, on règle la dot de la Fiancée, & l'on dreſſe un écrit, par lequel l'Épous promet de donner une ſomme d'argent pour le douaire, qu'il hypothèque ſur tous ſes biens, même ſur ſon manteau. Les Rabbins ont fixé cette dot, tant pour les Riches que pour les Pauvres, à environ cinquante écus, afin de faciliter, dit-on, les alliances entre les uns & les autres. L'intention peut-être bonne; mais le ſuccès n'a pas répondu à la prévoyance. Toutes les affaires d'intérêt étant arrangées, les Garſons de la noce ſ'amusent à caſſer des verrailles & des poteries; ce qui eſt, ſelon eux, un préſage d'abondance & de proſpérité. Le jour fixé

pour la célébration du mariage, les Fiancés ſe rendent dans une chambre préparée à cet effet; il ſe placent ſous un dais, ayant autour d'eux des Muſiciens & des Enfans tenans des flambeaux qui chantent des cantiques : la Femme eſt conduite la première en pompe, à la chambre nuptiale par des Femmes & des Filles de ſes amies : on la fait aſſeoir entre deux Matrones, enſuite on lui arrange les cheveus, & on lui jète un voile ſur la tête. L'Épouse étant ainſi parée & voîlée, l'Époux arrive, accompagné de ſes Parens les plus proches & de ſes Amis; toute l'Aſſemblée ſ'écrie, en le voyant: *Béni ſoit celui qui vient!* L'Épouse ſe lève, tourne trois-fois autour de l'Époux, & celui-ci deux-fois autour de l'Épouse, & dans qu'elques endroits on leur jète alors des grains de bléd ſur la tête, en répétant: *Croiſſez & multipliez*. Enſuite les Epous ſe placent ſur leur trône nuptial, & on leur met ſur la tête le *taled* : le Rabbin qui préside à la cérémonie, prend un verre plein de vin, & après avoir béni Dieu d'*avoir créé l'Homme & la Femme, & ordonné le mariage*, il en fait goûter aux Mariés. L'Époux paſſe dans ce moment l'anneau au doigt de ſa Femme, & lui dit: *Tu ês maintenant mon Épouse, ſelon le rit de Moïse & d'Iſrael.* Après la lecture de l'écrit qui ſtipule la dot, & qui conſtate que l'Époux l'a reçue, on présente de nouveau du vin aux Mariés; ils en boivent; l'Époux brise avec force le verre contre terre. Le repas de noce eſt ſanctifié par ſept bénédictions, ainſi

que l'a été la cérémonie du mariage : on y ſert toujours quelques volailles, ſur-tout une poule, que l'on place devant la Mariée, parce qu'elle eſt le ſymbole de la fécondité. Le feſtin étant achevé, on conduit les Nouveau-épous au lit nuptial. S'il arrivait que la Mariée fût alors dans le cas de quelqu'incomodité, il faudrait reculer la conſommation du mariage; mais dans le cas oposé, toute liberté eſt donnée : Cependant il eſt d'usage que l'Épous, après la première nuit, accorde de la tranquilité à ſa Femme pendant plusieurs jours. Auſſitôt qu'une Femme eſt incomodée, elle doit en avertir ſon Mari, qui ne peut plus rien recevoir de ſa main, ni ſ'aſſeoir auprès d'elle, ni manger dans le même plat, ni boire au même verre. Ce temps paſſé, elle doit changer de linge, mettre des draps blancs au lit, ſe couper les ongles, ſe laver, ſe peigner, & enſuite ſe rendre au bain, qui ne peut être que d'eau courante, ou aumoins de pluie, & encore ne faut-il pas qu'un Homme l'ait aportée : Une ſource, une rivière, la mer, voila des bains qui ont toutes les qualités requises. Lorſqu'une Femme eſt en couche, ſon Mari ne peut l'aprocher qu'aubout de ſept ſemaines, ſi elle adonné un Garſon; ſi c'eſt une Fille, le terme eſt de trois mois.

Le divorce a été autorisé chés les Juifs de tout temps: Il ſe fait en ces termes : *Moi N. te répudie volontairement, te répudie & t'éloigne, toi N. qui as ci-devant été ma Femme, & te permets de*

*te marier à quî te plaîra.* La Femme ouvre les mains, pour recevoir cet acte, que le Mari lui donne, en disant : *Voila ta répudiation ; je t'éloigne de moi, & te laisse en liberté d'épouser quî bon te semblera.* La Femme le prend, le donne au Rabbin, qui en fait une seconde lecture, & lui déclare qu'elle est libre ; mais qu'elle ne peut se marier de trois mois, depeur qu'elle ne soit actuellement enceinte. Parmi les Juifs, le Frère était obligé d'épouser la Veuve de son Frère ; mais aujourd'hui cet usage est tombé ; cependant à la mort d'un Frère, il faut en affranchir sa Veuve, par la cérémonie du *caliza* ou du *soulier déchaussé.* La Femme fait la proposition à son Beaufrère, pour la forme ; celui-ci, chaussé d'un certain soulier réservé pour cela, refuse le mariage. Sa Belle-sœur lui dit en hébreu : *Le Frère de mon Mari ne veut point continuer la postérité de son Frère en Israel, & refuse de m'épouser comme Beaufrère ?* A-quoi il répond aussi en hébreu : *Il ne me plaît pas de la prendre.* La Femme se baisse alors, denoue & déchausse le soulier, le jète à terre, crache, & dit, toujours en hébreu : *Ainsi fait-on à l'Homme qui n'édifie point la maison de son Frère, & sa maison sera apelée en Israel, maison du pied nud.* Elle répète trois-fois ces mots, & les Assistans crient, *pied nud*, & accâblent le Beaufrère de paroles outrageantes & de huées. On délivre à la Femme un acte, par lequel elle est déclarée libre, & peut se remarier. Il y a des Beausfrères, qui,

dans l'eſpoir de tirer quelqu'argent de leur Belles-ſœurs, feignent d'être diſposés à les épouser; & c'eſt pour éviter cet inconvénient, que les Pères, en mariant leurs Filles à un Homme qui a des Frères, ſtipulent dans le contrat, qu'ils affranchiront gratuitement la Veuve, ſi le cas arrive: d'autres engagent quelquefois le Mari qui eſt au lit de la mort, à répudier ſa Femme.

TURCS. Le mariage des *Turcs* ne doit être regardé que comme un contrat civil, que les Parties peuvent rompre, ſuivant les circonſtances: Mais pour empêcher les fréquentes ſéparations qui naîtraient de la facilité dudivorce, & qui deviendraient trop à charge aux familles, on a établi des lois, qui ne rendent pas toujours la chose aisée. Une Femme eſt en droit de pourſuivre ſa ſéparation, 1 ſi elle peut prouver l'impuiſſance de ſon Epous: 2 S'il eſt adonné aux plaisirs contre nature: 3 S'il ne lui paye pas le tribut la nuit du Jeudi au Vendredi, laquelle eſt conſacrée au devoir du mariage. Mais ſi le Mari ſe conduit honnêtement, ſ'il fournit à ſa Femme du pain, du beurre, du riz, du bois, du café, du coton & de la ſoie pour filer des habits, elle n'eſt pas reçue à demander le divorce: Il n'en eſt pas de-même ſ'il lui refuse deux-fois la ſemaine de l'argent pour aler aux bains. Lorſqu'une Femme furieuse renverſe ſa pantoufle en présence du Juge, cela ſignifie qu'elle accuse ſon Mari d'avoir voulu la contraindre à lui accorder des choses défendues; & ſi le fait peut être prouvé

(ce qui paraît bien difficile) le Mari ne saurait éviter la bastonade & le divorce. Un Turc ne manque presque jamais de prétexte pour se séparer d'une Femme qu'il n'aime pas; mais il faut qu'il lui assure son douaire pour le reste de ses jours. On ne peut dire combien cette clause empêche de ruptures. Si après cet éclat, le Mari se détermine à rentrer avec sa Femme, il ne lui est permis de le faire, qu'en la laissant passer vingt-quatre heures avec tel homme qu'il juge à propos de choisir, & sans-doute qu'il jète les yeus sur le plus discret de sa connaissance. Cette cérémonie n'est nécessaire qu'à l'égard des Femmes qu'on a épousées, & non vis-à-vis de celles qu'on prend à pension, ou des Esclaves qu'on a achetées.

Lorsqu'un Garson a jeté les yeus sur une Fille, pour en faire son Epouse, il s'adresse à ses Parens ou à son Tuteur; & aussitôt que la parole est donnée de part & d'autre, on se rend chés le Cadi, où l'on signe les articles, en présence de deux Témoins. Le Mari doit constituer un douaire à sa Future, qui n'aporte que son trousseau plus ou moins riche. Quelques jours après, l'Épous fait bénir son mariage par un Prêtre, délivre quelques Esclaves, & fait des aumônes aux Pauvresr. Le jour des noces, la Nouvelle-mariée, couverte d'un grand voîle, monte à cheval, & se promène par les rues sous un dais accompagnée de Femmes, d'Esclaves & de Joueurs d'instrumens: Le trousseau est porté sur des chevaus & des chameaus,

dans des cofres que l'on ſoupçone de n'ètre pas toujours remplis. Après avoir fait beaucoup de courſes à-travers la ville, l'Épousée arrive à la porte de ſon Mari, qui la reçoit avec toutes les aparences d'une vraie tendreſſe, quoique ce ſoit la première fois qu'il l'envisage. La cérémonie eſt terminée par des danſes & un feſtin. Les Hommes ſe réjouiſſent d'un côté, les Femmes de l'autre. Au commencement de la nuit, la Mariée eſt conduite dans la chambre qui lui eſt deſtinée, ou par un Eunuque, ou par une Parente, qui la remet entre les bras de ſon Mari. Dans quelques Provinces de la domination Musulmane, il y a des Femmes préposées pour inſtuire la Nouvell-mariée de la manière dont elle doit ſe comporter à l'aproche de l'Épous, qui, dit-on, eſt obligé de la deshabiller pièce à pièce, tandis qu'elle récite de longues prières, & qu'elle multiplie dévotement les nœuds de ſa ceinture. L'usage n'eſt pas général de promener le lendemain des noces le mouchoir enſanglanté.

L'Alkoran oblige les Femmes à vivre ſagement; il veut que les Hommes les traitent avec douceur, & pourvoient à leurs besoins. Rien n'eſt plus ſage, & en même-temps plus ſingulier, que les menaces terribles que le Tout-puiſſant adreſſe aux Femmes rebelles du Prophète, au ſujet de leurs perſécutions pour obtenir de beaus habits :

*O Prophète! dis à tes Femmes : Si vous n'envisagez que la vie présente & ſes pompes, venez,*

*je vous ferai un traitement magnifique, & je vous renverrai d'une manière honorable : mais si vous chérissez Dieu & son Apôtre ; si vous cherchez la vie à-venir, je vous le dis envérité, Dieu vous prépare une recompense proportionée à vos mérites. O Femmes du Prophète ! celle d'entre vous qui sera convaincue de forfait, sera punie deux fois plus sévèrement qu'une autre Femme ; mais celle qui sera soumise à Dieu & à son Apôtre, qui fera ce qui convient, sera recompensée au double, & nous avons préparé pour elle un traitement honorable en paradis : O Femmes du Prophète, vous n'êtes pas comme les autres Femmes ; si vous craignez Dieu, gardez vous d'être trop attirantes dans vos discours, depeur d'exciter la convoitise de ceux qui ont dans le cœur la maladie de l'incontinence. Soyez sédentaires dans vos maisons, & ne vous montrez point en public avec l'ostentation des temps d'ignorance. Soyez exactes aux heures marquées pour la prière, & obéissez à Dieu & à son Apôtre ; car Dieu ne veut qu'éloigner de vous les abomination de la vanité.*

Ailleurs Mahomet dit aux Hommes : *Il vous est permis de connaître vos Femmes la nuit du jeûne ; elles vous sont nécessaires comme vos vêtemens, & vous leur êtes nécessaire aussi comme leurs vêtemens. Vos Femmes sont vos labourages, aprochez de vos labourages à votre volonté..... Les Femmes mariées vous seront interdites, excepté les Femmes esclaves que vous aurez acquises*, &c.

Si le Mari meurt le premier, la Femme prend son douaire, & rien de plûs. Si la Femme vient à mourir, les Enfans peuvent forcer le Père à leur partager ce douaire. Lorsque les causes de répudiation sont légitimes, la Femme perd son douaire; si elles ne le sont pas, le Mari est condanné à le continuer, & à nourrir les Enfans.

Le Turc qui se détermine à prendre une Femme à pension, obtient d'abord le contentement du Père & de la Mère de la Fille; l'on se rend chês le Cadi, qui met par écrit, *Qu'un Tel veut prendre une Telle pour lui servir de Femme; qu'il se charge de son entretien & de celui des Enfans qu'ils auront ensemble, à condition qu'il la pourra renvoyer lorsqu'il le jugera à-propos, en lui payant la somme convenue, à-proportion du nombre d'années qu'il l'aura gardée* (*). A l'égard de leurs Esclaves du sexe, les Musulmans peuvent en faire tel usage qu'il leur plaît. Ce qu'il y a de louable au milieu de cette espèce de débauche, c'est que les Enfans qui proviennent des différens commerces, héritent également des biens de leur Père. Il faut cependant que les Enfans des Femmes-Esclaves soient déclarés libres par le testament du Père, sans quoi ils resteraient esclaves du Fils aîné.

Le Voyageur *Ricaut*, parle d'un demi-mariage des Eunuques, & nous assure qu'il ont la permission de se marier ainsi, même d'épouser plusieurs Femmes: *ludunt in umbrâ voluptatis.* Le

(*) Les Chrètien, meme font aussi de ces mariages en Asie; on les apelle mariage *à la Carta*.

même *Ricaut* nous fait la description des cérémonies usitées dans les mariages des principaus Officiers de la Porte avec les Princesses Ottomanes. *Lorsque le Grand-Seigneur a pris ombrage d'un Bacha, ordinairement il lui fait épouser une de ses Sœurs ou une de ses Filles : honneur fort souvent dangereus, & qui l'aproche de sa chute, ou aumoins qui le rend esclave de celle qu'il va prendre pour Femme. Aussitôt qu'un Bacha a reçu la nouvelle de cette faveur, il doit banir de chés lui ses anciennes Épouses. Il faut qu'il fasse de riches présens à sa Future, & qu'il fixe un douaire considérable. Après ces préliminaires, un Eunuque noir conduit le Nouveau-marié dans la chambre de la Sultane : L'usage est que la Sultane en le voyant entrer, tire son poignard, & lui demande impérieusement, Qui l'a rendu si hardi que d'oser pénétrer dans sa retraite ? Il doit avec soumission, lui présenter l'ordre du Grand-Seigneur pour leur mariage. La Sultane, à la vue de ce papier, ne manque pas de se lever, & d'affecter un air de bonté, qu'elle accompagne de quelques paroles obligeantes : C'est dans ce moment que l'Eunuque prend les pantoufles du Nouveau-marié, & les place à la porte de l'apartement, pour faire connaître qu'il a été favorablement reçu. Après un compliment respectueus, que doit faire le triste Épous, il se tient dans une posture supliante, les mains croisées sur l'estomac, jusqu'à ce que la Sultane lui demande de l'eau. Il prend un pot, préparé pour cette céré-*

*monie, ſe met à genous, & le lui préſente. Alors, pendant que la Sultane boit, il lui eſt permis de lever un coin du voîle qui la couvre. Les Femmes de la Princeſſe entrent, & dreſſent une table, ſur laquelle elles placent deux pigeons rôtis, & une aſſiète remplie de ſucre candi : Le Marié invite ſon Épouse à faire collation, mais elle le refuse avec hauteur, juſqu'à ce qu'il lui ait fait de nouveaus présens : Ils arrivent, & la Sultane, certainement fort desintéreſſée, paraît ſ'adoucir. Elle ſe place à table, prend une cuiſſe de pigeon de la main de ſon Mari, & lui met dans la bouche un peu de ſucre. Ils ſ'entretiennent familièrement enſemble, juſqu'à ce que les Amis du Marié viennent au ſon des inſtrumens, l'inviter à ſe réjouir, tandis que ſon Épouse en fera autant de ſon côté avec ſes Femmes. Vers le point du jour, un Eunuque eſt chargé d'avertir par ſigne, l'Épous que la Sultane vient de ſe metre au lit : il entre ſans bruit dans la chambre, ſe débaraſſe de ſes habits ; il ſe jète à genous, lève doucement la couverture, grate affectueusement les pieds de la Princeſſe, & après les avoir baisés, ſe coule dans ſes bras, où il eſt réçu avec joie. Quelques heures après, le Marié ſe rend au bain avec ſes Amis, & c'eſt la Sultane qui lui fournit tous les linges néceſſaires pour cette œuvre de propreté. Quelle que ſoit la liaison intime des Nouveaus-épous dans le particulier, la Sultane affecte toujours en public une certaine ſupériorité ſur ſon Mari, qui, ſ'il conſerve ſa vie,*

*& qu'il évite l'exil, a néanmoins le chagrin de voir bientôt ses coffres épuisés.*

Il est permis aux Musulmans d'épouser des Femmes de toute autre Religion que la leur, pourvu que cette religion ait ses dogmes écrits, & par conséquent soit en état d'être examinée : Mais ils ne s'unissent jamais avec leurs Parentes, si elles leur sont plus proches que de huit générations inclusivement.

On prétend que les Dames Turques d'un rang élevé, vivent entr'elles avec beaucoup de décence & de retenue; qu'elles ont les unes pour les autres les plus grandes attentions & la plus grande politesse. Cela peut être vrai, à quelques égards, & il est possible, que prenant un soin particulier de l'éducation de quelques Jeunes-persones, elles se forment à la modestie, à la pureté des mœurs, à toutes les qualités qui font l'ornement du sexe & le rendent aimable; mais ce n'est point la conduite ordinaire. On instruit les Femmes à se servir de leurs attraits, pour l'emporter sur leurs Rivales, & pour enflamer les Hommes dont elles doivent devenir les Esclaves. A leurs charmes, on ajoute, autant qu'il est possible, les talens propres à irriter les passions; & c'est dans cette vue qu'on leur aprend la musique vocale & instrumentale, certaines affectations dans le parler, dans les manières & la démarche, & un genre de danse qui ne respire que la volupté. Constanment renfermés au fond d'un sérail, & privées du plaisir &

de la liberté, elles desirent l'un & l'autre avec fureur. Dans leurs maisons, elles n'épargnent rien pour corrompre leurs Esclaves; aux bains, elles ébauchent & terminent des intrigues; & lorsqu'elles vont prendre l'air dans les plaines qui bordent le Bosphore, quoique souvent vingt ou trente ensemble, & gardées par des Eunuques noirs, elles trouvent le secret de satisfaire leur passion pour le plaisir. Tel est l'effet de la contrainte.

On remarque dans les Turcs un respect singulier pour le sexe: lorsqu'un Homme rencontre une Femme dans la rue, il détourne la tête, comme s'il était défendu de la regaader: il fuit avec une sorte d'horreur une Femme effrontée, & elle ne lui inspire que du mépris & de l'aversion. S'il s'élève une querelle, soit entre des Turcs, soit entre un Chrétien & un Musulman, une Femme ferme & courageuse n'a qu'à se présenter, le Turc se retirera aussitôt: quoiqu'en colère, & accâblé d'invectives, un Turc n'ôsera jamais porter la main sur une Femme; il quitera plutôt la partie. On en a vu insulter grièvement un Juge sur son Tribunal, & le Visir lui-même en plein divan, sans que ni l'un ni l'autre aient paru s'en ressentir; & souvent il leur ont accordé gain de cause pour s'en débarasser. Dans une disète de bléd, les Femmes de Constantinople s'atroupèrent, & forcèrent les magasins, qu'elles pillèrent entièrement; la Porte ferma les yeus sur

cette sédition, & dit que ce n'était qu'une mutinerie de Femmes turbulentes Les Turcs regardent la danse, la musique, & le talent de jouer des instrumens, comme des occupations indignes d'un homme : mais ils prennent un grand plaisir à voir les Danses lascives qu'exécutent devant eux des Danseuses publiques, qui sont pour l'ordinaire des Juives ou des Esclaves Chrétiennes.

Voici un trait singulier, qui marque jusqu'où va l'effronterie des Femmes renfermées dans les Harems. *Deux Français se promenaient un soir sur la rive asiatique du Bosphore, avec des Femmes, des Janissaires & des Domestiques pour les escorter. Comme ils s'en retournaient, ils entendirent un grand bruit : c'étaient deux Harems composés d'environ quarante Femmes. Les Eunuques noirs qui les gardaient formaient une haie de chaque côté. Un des Spectateurs resta en arrière pour les observer ; il s'imaginait qu'elles alaient hâter le pas pour le fuir ; lorsque tout-à-coup il se trouva saisi par une de ces Femmes, qui avec l'empressement le moins délicat, lui sauta au col & tenta de le deshabiller ; toutes les autres s'avancèrent ; il se trouva dans le plus grand embarras ; sa résistance & ses remontrances ne produisirent rien. Un vieus Janissaire de l'escorte des Francs, se tenait à quelque distance du combat dans une sorte de saisissement. La réserve mahométane ne lui permettait pas de s'aprocher des Femmes ; il se serait bien gardé de porter les mains sur elles ; tout ce qu'il ôsa se permettre*

*dans sa frayeur, fut de s'adresser aux Eunuques noirs d'un front sévère, & de leur crier d'une vois de* Stentor, *qu'ils étaient des gardiens de Prostituées & non de Femmes honnêtes, & de les presser de se mettre en devoir de délivrer cet Homme d'une violence aussi obstinée; tout cela fut inutile. Un Jeune-homme de la compagnie, un Étranger, soit qu'il enviât la bonne fortune de l'autre, ou qu'il eût pitié de la détresse où il le voyait, s'avança fièrement à son secours. Comme il parlait beaucoup mieus la langue Turque que les autres, il se mit à apostropher les Dames, tantôt en riant, tantôt d'un ton austère. Soit que sa contenance, sa figure, sa grande jeunesse fussent plus attrayantes pour elles, tout-à-coup elles quittèrent toutes à la fois leur première Victime, & se précipitèrent sur le nouveau Champion avec plûs d'ardeur encore & des mains plus curieuses. Tandis que celui-ci essuyait l'impétuosité de leur premier choc, l'autre eut le temps de faire retraite. Le Jeune-homme robuste & dispos, après bien des efforts, vint à-bout de se dégager; & avec bien de la peine; il leur échapa enfin par la fuite, bienheureus d'avoir conservé ses habits & d'être en état de reparaître décenment aux yeus de de sa compagnie.*

On sait que le Grand-Seigneur ne se marie pas: il n'a pas même de Concubines; il ne prodigue ses caresses qu'à des Esclaves achetées: Aussi a-t-on vu fort souvent des Hommes hardis, traiter sa Hautesse, de *Fils d'Esclave.*

Quoique les *Georgiens* professent le christianisme, le mariage n'est chés eux qu'un espèce de contrat de vente: Les Filles sont vraiement un objet de commerce dans cette contrée, ainsi que dans la *Mingrélie;* leur nombre, & sur-tout leur beauté font la richesse la plus assurée des Pères; car soit que ceux-ci marient leurs Filles, ou qu'ils les destinent au sérail des Grands, ils les vendent toujours; ils font marché avec leur Gendre futur, comme avec un Marchand d'Esclaves, & cèdent leur Fille pour un prix qui n'est pas plus fixe que celui de toute autre marchandise. Une Vierge coûte le double d'une autre Fille qui ne l'est pas, & une jeune & jolie Vierge, beaucoup plûs qu'une laide, s'il s'en trouve dans le pays, ou la laideur est assès rare. Le Père du Garson prépare un festin: le Futur y est avec son argent, qu'il dépose entre les mains du Père de la Fille, avant que de se placer à table. En revanche, on lui fait voir les bijous qui servent de dot à la Fille. Après le repas, les Parens de la Fille conduisent la Prétendue au logis de l'Épous, & reçoivent à la porte quelques vases remplis de vin, qu'ils répande autour de la maison, dans l'espéce que cette libation procurera la paix & l'union entre les Nouveaus-épous: On conduit la Mariée dans le principal apartement: elle y trouve sur un tapis une cruche de vin, & un chaudron plein d'une pâte apelée *gom*, qui sert de pain aux Georgiens: La Mariée renverse la cruche d'un coup de

GEORGIE. & MINGRÉLIE.

piéd; & prenant de pâte à pleines-mains, elle la répand par toute la chambre; ce qui peut ſignifier l'abondance & la proſpérité du mènage. L'eſſenciel du mariage ſe fait en ſecret, dans la crainte des maléfices. Les Mariés ſe présentent devant le Prêtre; à ſes côtés ſe trouve une table, ſur laquelle on a eu ſoin de placer deux courones de fleurs, un voile, une coupe remplie de vin, du pain, du fil & une aigüille: Le Parein qui accompagne les Épous leur jète un voile ſur la tête, & les cout enſemble par leurs habits, tandis que le Prêtre lit (ſ'il peut) la formule du mariage: Après cela le Parein leur met ſur la tête les courones, qu'il change à diverſes repriſes; il leur fait manger à chacun juſqu'à ſix petits morceaux de leur pain, & mange le ſeptième; il les fait boire trois fois dans la coupe, & avale ce qui reſte de la liqueur. Ce Parein contracte avec les Épous une ſorte de parenté, qui le rend arbitre de leurs différends, & l'engage à chercher les moyens de concilier leurs humeurs: coutume bien ſage, ſi elle n'a pas d'abus.

Les Georgiennes ſont habillées à la Perſane. Les Mingréliennes portent ſur la tête un voile qui n'en couvre qu'une partie, & le reſte de leurs coîfure reſſemble aſſes à celle de nos jolies Européennes.

KURDES. Les *Kurdes* ſont répandus dans la Perſe & la Turquie; ils reconnaiſſent l'un ou l'autre de ces deux Puiſſances, ou ſont indépendans. Les Femmes de

cette nation ſont extrêmement laides, mais courageuses, robuſtes & farouches (leur genre de laideur eſt l'indice de ces qualités bonnes & mauvaises); chés ces Peuples, l'adultère eſt puni de mort; & le Mari, le Frère, ou le plus proche Parent de la Femme coupable, eſt l'exécuteur de cet arrêt prononcé par la loi. L'Amant peut racheter ſa vie, en payant une certaine ſomme, ſinon il eſt tué ſans miséricorde, & tous ceux qui entrent dans la cabane où ſ'eſt faite l'exécution, doivent donner un coup-de-poignard au cadavre.

Parmi les *Arméniens*, ce ſont preſque toujours les Parens qui ſe chargent de pourvoir leurs Enfans. Lorſque les conventions matrimoniales ſont règlées, la Mère du Garſon vient au logis de la Fille, accompagnée d'un Prêtre & de deux Matrones: elle présente une bague à la Future; cette bague eſt le gage muet du Futur, qui en ſe montrant alors, doit obſerver beaucoup de gravité: Pendant cette cérémonie préliminaire, la Fiancée eſt abſolument voilée. La veille des épousailles, on ſe fait des présens réciproques. Le jour des noces, les Gens riches montent à cheval, & accompagnent à l'église les Nouveaus-mariés au ſon des inſtrumens. Le Mari marche le premier, la tête couverte d'un filet d'or ou d'argent, ou d'un voile de gaze incarnat, ſuivant ſa qualité. Il tient de la main droite le bout d'une ceinture, dont la Mariée qui le ſuit à cheval tient ARMÉNIENS.

l'autre bout : elle eſt entièrement couverte d'un voile blanc, qui tombe juſques ſur les jambes du cheval. Arrivés à la porte de l'Égliſe, les Mariés mettent piéd à terre, & ſ'avancent juſqu'au ſanctuaire, en tenant toujours les deux bouts de l'écharpe : le Prêtre leur poſe la Bible ſur la tête, prononce les paroles ſacramentelles, fait la bénédiction des anneaus, & célèbre enſuite la meſſe. Au retour de l'Égliſe, on trouve un feſtin &c. Le ſoir le Mari ſe couche le premier, après avoir été déchauſſé par ſa Femme, qui eſt chargée d'éteindre la lumière, & qui ne quitte ſon voile que pour entrer dans le lit.

GRÉCE. A *Athènes*, aujourd'hui *Sétines*, les Femmes portent un corps de brocard rouge, ou de brocard d'or, dont la jupe ne deſcend que juſqu'au genous : celle qui eſt deſſous eſt plus large de deux doigs ; la chemise & le caleçon ſont d'une étofe de couleur, fine & rayée : leur cheveus ſont arrangés en treſſes, & leur tête chargé de fleurs : leur coîfure conſiſte en une toile de coton, ſur laquelle elles arrangent plusieurs aunes de mouſſeline blanche & gomée, qui forme un grand turban large & plat. Encore oujourd'hui, la beauté & la délicateſſe des Dames Grecques étonnent les Voyageurs.

Les Filles de la *Sparte* moderne, qui ſe nomment *Misitra*, ſont jolies ; c'eſt le ſeul avantage qu'elle ait conſervé ; car les anciennes Spartiates étaient les plus belles Femmes de l'univers.

Preſque toutes les *Cypriotes* ſont belles, portées

à

à la galanterie, & peut-être ſerait-il permis de dire à la débaûche : elle ne ſont parées que de leurs ſeuls attraits ; un mouchoir attaché négligeanment ſur la tête, forme toute leur coîfure ; leurs jupes ſont très-courtes, & laiſſent à découvert la plus grande partie de leur jambe.

Les *Samiennes* ne leur reſſemblent pas : leur habillement conſiſte dans un doliman à la turque, avec une coîfe rouge, bordée d'une treſſe jaune ou blanche, qui tombe ſur le dos avec leurs cheveus, aubout deſquels ces Femmes attachent de petites plaques de cuivre blanchi (*).

*EUROPE.* LES usages de cette quatrième partie-du-monde ſont les plus intéreſſans pour nous ; mais ils ſont pour la plupart ſi connus, que nous abrégerons beaucoup ce que nous avons a en dire.

Lorſqu'un Grec veut ſe marier, il ſe présente au Prêtre après la meſſe, accompagné de ſes Paranymphes, qui ſont, autant qu'il eſt poſſible, les Pareins & les Mareines des futurs Épous. Le

ATHÉNES eſt en Europe; c'eſt une tranſpoſition d'Imprimeur, qui l'a placée en Asie.

(*) Autrefois en *Illyrie*, on aſſemblait tous les ans les Filles & les Garſons dans un endroit marqué : les plus Belles étaient données en mariage aux Jeunes-gens les plus riches, moyennant une ſomme d'argent, qui ſervait à marier les plus Laides. Coutume ſage qui marquait l'innocence des mœurs ! C'était préciſément la méme chose en *Aſſyrie ;* un Crieur public mettait à prix les Filles les unes après les autres; les Jeunes-gens les plus riches mettaient l'enchère aux Belles, & cet argent ſervait à marier celles qui n'avaient point trouvé d'Acheteur.

Garſon prend la droite, & la Fille ſe place à la gauche. Il y a ſur la ſainte table deux anneaus, l'un d'or, l'autre d'argent. Après beaucoup de prières, & beaucoup de ſignes-de-croix, le Prêtre donne à l'Épous l'anneau d'or, & celui d'argent à l'Épouse, en répétant trois-fois : *J'engage un Tel & une Telle, ſerviteur & ſervante de Dieu : Au nom du Père, &c.* Enſuite le Parein fait l'échange des anneaus : le Prêtre leur met enſuite des courones ſur la tête : on fait une proceſſion dans l'Église, & pour dernière cérémonie, il les fait boire l'un après l'autre dans un vase rempli de vin, qui a été précédenment béni ; il leur ôte leurs courones, & les renvoie, en leur donnant la bénédiction & le baiser de paix. Dans tout l'Empire turc, les Femmes ſont mariées ſans dot ; la répudiation a lieu, mais non la polygamie entre les Chretiens : mais un Maître a facilement commerce avec ſes Servantes.

RUSSIE. Le mariage eſt regardé comme l'Acte le plus ſaint, chés les Ruſſes, & un Polygame y eſt puni de mort. Leurs Prêtres doivent ſe marier ; mais ſi leur Femme meurt, il ne leur eſt plus permis d'en épouser une autre. Pour les Particuliers, dès qu'un Jeune homme eſt en état d'être marié, il ſ'adreſſe à ſa Mère, ou à ſa plus proche Parente, à laquelle il confie ſon deſſein. On fait une aſſemblée de Parens, & ſ'il y eſt décidé que la chose eſt raisonable, on jète les yeus ſur une Fille, on en fait la demande, & toutes les con-

ditions ſon règlées ſans la participation du Futur-époux. On choisit de part & d'autre deux Femmes, qu'on nomme *Swacha*, qui ſe chargent de tous les préparatifs des noces. Le jour de la célébration du mariage, la *Swacha* de la Mariée ſe rend en grand cortége à la maison du Marié, pour préparer la chambre & le lit où doit ſe faire la conſommation: Elle arrange quarante gerbes de ſeigle, que le Mari a eu la précaution d'y faire porter, avec quelques tonnes d'orge, d'avoine, & d'autres grains, & c'eſt ſur ces gerbes qu'on prépare le lit des Nouveaus-époux. Après ces préliminaires, le Marié, eſcorté de ſes Parens, & ſuivi d'un *Pope* ou Prêtre, ſe rend au logis de la Mariée; on le conduit dans une chambre, où il trouve une table couverte de trois ſortes de mets, auſquels il ne lui eſt pas permis de toucher. On lui présente une chaise, mais c'eſt un Ami qui ſ'y place, & qui n'en ſort que moyennant un présent que doit lui faire le Marié. Il prend place enfin, & l'on conduit la Mariée auprès de lui; elle ſ'aſſiéd ſur un autre ſiége; mais les deux Époux ne peuvent encore ſe voir, & ſont ſéparés par une pièce de tafetas: Le Prêtre fait la cérémonie de bénir plusieurs pains & plusieurs fromages, portés par les Parens, & il les envoie à l'Église. On treſſe les cheveus de la Mariée; on les attache en rond ſur ſa tête, où l'on place une courone, pendant que les Femmes de la noce forment quelques danſes, & qu'un baſſin rempli de pièces d'ar-

gent, d'étofes de soie, de foin, d'orge & d'avoine mêlés ensemble, est donné au pillage à l'assemblée. C'est alors que le voîle de la Mariée tombe, & qu'on fait l'échange des anneaus. Après cette cérémonie, on se rend à l'Église, dont le pavé est couvert de tapis: Là, les Futurs Époux se placent sous un dais, tandis qu'on fait quelques offrandes de poisson, de viandes rôties & bouillies, & de quelques pâtisseries: Le Prêtre les bénit, & tient sur leur tête les images des Saints qu'ils ont choisis pour leurs Patrons: Après quoi, prenant la main droite du Marié & la main gauche de la Mariée entre les siennes, il leur demande par trois fois, S'ils consentent de bon-gré au mariage, & s'ils veulent vivre dans une parfaite union? Ils répondent, *Oui*, & le Prêtre entone le Pseaume 128, dont il chante le 1.^r verset, les Mariés le 2.^d, & ainsi alternativenent jusqu'à la fin: pendant qu'ils chantent, ils dansent aussi en se tenant par la main: Ensuite le Prêtre leur met sur la tête une guirlande de fleurs, en prononçant ces paroles: *Croissez & multipliez; que ce que Dieu a joint, l'Homme ne le sépare pas.* Alors tous les Assistans prennent des cierges alumés; un d'eux présente au Prêtre un verre de vin; il le donne à la Mariée, qui en boit la moitié; le Mari boit le reste, & jète le verre à terre; puis tous deux le foulent aux piéds, en disant: *Ainsi tombent & soient brisés, ceux qui tâcheront d'exciter quelqu'inimitié entre nous!* En-même temps les *Swacha*

jètent ſur les Épous de la graine de lin, & du chanvre haché. De retour à la maison, le Marié ſe met à table avec ſes Amis, tandis que les *Swacha* deshabillent la Mariée, & aident à la mettre au lit. On donne avis au Marié que ſon Épouse l'attend : il vient la trouver ; celle-ci avertie de ſon arrivée, paſſe une robe, & va à ſa rencontre : ils ſe mettent tous-deux au lit ; mais ils n'y reſtent qu'un inſtant, & en ſortent pour ſe placer enſemble à table. Entre les mets qu'on leur présente, il ſe trouve toujours une volaille rôtie, dont le Mari doit arracher une cuiſſe ou une aîle, & la jeter par-deſſus ſon épaule. Après cette cérémonie, on conduit les Épous au lit avec des flambeaus, que les Domeſtiques éteignent dans les tonnes de grains dont on a parlé, & un ſeul reſte à la porte de la chambre, pour être inſtruit par le Mari de l'inſtant de la conſommation, afin de donner le ſignal aux Tambours & aux Trompètes, qui doivent par des fanfares annoncer cette heureuse circonſtance. Auſſitôt les Épous ſe relèvent, & on les conduit au bain ; la Mariée présente à ſon Épous une chemise qu'elle a faite elle-même ; elle lui fait boire un grand verre de quelque liqueur forte, puis tous-deux retournent au lit.

On obſerve ſans-doute moins de cérémonies dans les noces des Perſones du commun ; mais les principales ſ'y retrouvent toujours. Pendant que les Épous ſont à table ils ne doivent pas ſe regar-

der ; mais on place un miroir devant eux, dans lequel il leur eſt permis de ſe faire les yeux doux, tandis que les *Swacha* leur jètent ſur la tête des poignées de foin hâché menu ; ce qui eſt regardé comme le ſymbole de la fécondité ; & qu'un Garſon de la noce, bisarrement couvert d'une peau, leur ſouhaite autant d'Enfans qu'il y a de poils ſur cet habit ſingulier.

Les Ruſſes ont conſervé l'usage du divorce : il était autrefois fort commun ; mais aujourd'hui, ce n'eſt qu'après les plus exactes informations qu'on permet aux Épous de ſe ſéparer. Un Mari qui peut convaincre ſon Épouse d'avoir violé la foi conjugale, eſt en droit de la faire raser & de la renfermer dans un Couvent. Une Femme déclarée ſtérile, ne peut guère éviter le divorce : elle doit prendre l'habit de Religieuse, & ſix ſemaines après, le Mari peut ſe remarier. Un Mari, ſous prétexte de dévotion, peut lui-même ſe ſéparer de ſa Femme, & ſe retirer dans un Couvent.

A conſulter nos Françaises, les Femmes Ruſſes ne doivent pas trouver beaucoup de ſatiſfaction dans l'union conjugale : retirées dans leurs aparmens, elles paſſent leur vie à faire de petits ouvrages, & ce n'eſt que dans certains jours, que parées de leurs plus riches habits, leurs Maris daignent les apeler, pour verſer des liqueurs fortes à leurs Convives. Ceci ne doit ſ'entendre que des Femmes des petites villes qui vivent dans leurs

terres ; celles de Peterſbourg & de Moſcow ont adopté tous les usages de l'Europe. Il n'y a point de Ruſſe qui ôsât connaître une Femme dans un endrait où il y aurait des images des Saints, à-moins qu'elles ne fuſſent couvertes, & ſ'il n'avait auparavant quitté la croix qu'il a reçue au batême : Ce jour là, il ne doit ſe rendre à l'Église qu'après ſ'être lavé & avoir changé de linge; les plus Dévots ſ'abſtiennent même d'y entrer, & font humblement leurs prières dans le parvis. Les Prêtres ſ'y présentent après ſ'être purifiés, mais ils ne peuvent aprocher de l'autel. Celui qui connaît ſa Femme dans le Carême, ne peut communier de l'année (ce dernier point ſ'abolit), & un Prêtre qui tombe dans cette faute, eſt ſuſpendu pour un an, de toute fonction ſacerdotale. Cependant l'opinion qu'une ſage politique a répandue parmi les Ruſſes, que le bain ſuffit pour les laver de beaucoup de péchés, fait évanouir la plupart de leurs ſcrupules à ce ſujet. Si la Femme d'un Prêtre eſt faite Eſclave par les Infidèles, il doit la racheter, & la reprendre; parce qu'elle n'eſt pas coupable des violences qu'elle peut avoir ſouffertes.

On ſait qu'autrefois les Czars choisiſſaient leurs Epouses parmi leurs Sujètes, à-peu près comme nous avons dit que fesaient les Empereurs de race chinoise, avant l'invasion des Tartares * : ainſi nous nous contentons de rapeler ici cet ancien usage, aboli depuis Pierre-le-grand. Les Deſcendans de ces familles où les Czars ont pris

* Cet usage n'avait lieu que depuis Ivan III, en 1580.

des Epouses ; forment la quatrième claſſe de la nobleſſe Ruſſe.

LAPONIE. Les mariages ſe font en *Laponie*, par le miniſtère d'un Entremetteur, qui va de la part du Garſon chés les Parens de la Fille, muni de quelques bouteilles d'eau-de-vie, ce qu'on apelle *le vin de la bien-venue*. Lorſque les conditions ſont règlées, c'eſt-à-dire, quand on a examiné ce que les Futurs-épous peuvent réünir de Rennes pour commencer leur établiſſement, on permet au Prétendu de voir ſa Maitreſſe ; mais on retarde la concluſion autant qu'il eſt poſſible, parce que l'Amant doit juſqu'à ce jour faire de petits préſens aux Parens de la Fille. Cet inſtant décidé, les Lapons idolâtres ſ'aſſemblent dans une cabane ; le plus âgé de la compagnie prend un morceau de fer qu'il frape contre une pierre-à-feu, pour en tirer quelques étincelles, ce qui donne la perfection à l'union conjugale. Après cette cérémonie, l'Époux doit ſervir ſon Beaupère une année entière ; aubout duquel temps, il eſt libre de ſe retirer avec ſa Femme, & ce qu'elle lui aporte en dot. Les Lapons n'ont point l'usage de la polygamie : Ils ſont fort jalous ; cependant autrefois ils permettaient à leurs Hôtes de paſſer une nuit avec leurs Femmes, dans l'idée que par ce moyen, elles leur donneraient de plus beaus Enfans.

SIBÉRIE. A *Tomſk*, & dans preſque toute la *Sibérie*, ſi l'on ſurprend un Garſon & une Fille en converſation, ils ſont obligés de ſ'épouser. Une Fem-

nie convaincue d'avoir attenté à la vie de son Mari, est enterrée vive jusqu'au cou.

Chés les *Kamtchadals*, une des Nations de la vaste contrée, dont nous parlons, il n'y avait pas d'autres Souverains que les Vieillards, avant que les Russes y eussent étendu leurs conquêtes. Sous leur climat glacé, ces Peuples aiment passionément les Femmes; ils ne fesaient autrefois la guerre à leurs Voisins, que pour se procurer des Concubines. *Aujourd'hui, lorsqu'un Kamtchadal veut se marier, il cherche une femme dans une autre habitation que la sienne. Dès qu'il a choisi, il se rend dans la cabane du Père & de la Mère; il leur déclare son intention, demeure avec eux, & y travaille pour leur faire voir son adresse & sont activité; il montre plûs de soin & d'empressement que ne fait un Domestique. Après quelque temps de service, il demande la permission de toucher sa Future. Si le Père & la Mère sont contens de lui, ils le permettenr; mais s'ils ne le sont pas, ils le renvoient. Lorsque l'Amoureus a obtenu cette permission, il guette l'occasion de se jeter sur elle, quand il y a peu de monde, ce qui n'est pas aisé, parce que la Fille est alors sous la garde des Femmes de l'*Ostrog (village), *qui ne la quittent que rarement. D'ailleurs, dans le temps que le Prétendant peut la toucher, elle est revêtue de deux ou trois caleçons avec des camisoles, & tellement entortillée & envelopée de filets & de courroies, qu'elle ne peut pas se remuer, & qu'elle est comme une statue. Si l'Amant a le bonheur de la*

*trouver ſeule, ou ſi elle n'eſt gardée que par quelque Femmes, il ſe jète ſur elle avec impétuosité, arrache & déchire ſes habits, les caleçons & les filets donc elle eſt envelopée, afin de pouvoir toucher aux parties naturelles; car c'eſt en quoi conſiſte chés eux toute la cérémonie du mariage. Mais la Future, ainſi que les autres Filles & Femmes, pouſſent de grands cris, & celles-ci tombent ſur l'Amoureus, le battent, lui égratignent le visage, & emploient toutes ſortes de moyens pour l'empêcher d'exécuter ſon deſſein. S'il eſt aſſés heureus pour réüſſir, il ſ'éloigne auſſitôt de ſa Maîtreſſe, qui lui donne dans ce moment des marques de ſon triomphe, en prononçant d'un ton de voix plaintif & tendre,* ni ni. *L'Amant ne réuſſit pas toujours; il paſſe quelquefois des années entières ſans voir la fin de ſes tentatives; & ſouvent il eſt ſi maltraité, qu'il a besoin de plusieurs jours pour ſe guérir de ſes bleſſure & pour recouvrer ſes forces. Quand il eſt venu à-bout, il a la liberté de venir coucher la nuit ſuivante avec ſa Maitreſſe; le lendemain il la mène dans ſon habitation ſans aucune cérémonie; il revient quelque temps après chés les Parens de ſa Femme pour célébrer ſa noce. Toutes ces cérémonies n'ont lieu que pour ceux qui ſe marient pour la premières-fois; il n'y a pas tant de façon avec une Veuve; on convient de ſes faits avec elle, & cela ſuffit. On ne conſomme néanmoins le mariage qu'après qu'elle a été purifiée de ſes fautes; il faut qu'elle ait commerce avec un autre homme que celui qui l'é-*

*pouse ; mais il n'y a qu'un Étranger ou quelqu'un au dessus du préjugé qui puisse rendre ce service aux Veuves. Les Kamtchadals regardent cette action comme très-deshonorante ; aussi les Veuves ne trouvaient autrefois qu'avec beaucoup de peine & de dépense des Hommes qui voulussent bien les purifier ; elles étaient souvent obligées de rester Veuves très-longtemps faute d'en rencontrer qui eussent pitié d'elles : mais elles ne sont plus livrées à ce desagrément, depuis que les Cosaques sont établis dans le pays ; ils leur rendent volontiers ce service.*

Les *Samoyèdes* habitent la *Sibérie*, & les *Ostiakes* sont à l'embouchure du fleuve *Oby*. Ils prennent plusieurs Femmes ; & lorsqu'ils ont conçu de la jalousie contre l'une d'entr'elles, ils coupent quelques poils sous le ventre d'une Ourse, & vont les présenter à celui qu'ils soupçonnent son complice ; s'il est innocent, il accepte ce poil ; mais lorsqu'il est coupable, il avoue ingénûment son crime, & convient avec le Mari du prix de sa Femme : car s'il en usait autrement, ces Sauvages sont persuadés que la peau d'où les poils ont été coupés dévorerait l'Adultère aubout de trois jours.

[ Comme le rit Luthérien est commun aux Royaume dont on va parler, & dans presque tout le nord de l'Europe ; nous alons commencer par en donner le formulaire. ] LUTHÉRIENS.

Dans la partie d'*Allemagne* où l'on professe le *Luthéranisme*, les cérémonies du mariage sont,

qu'après la publication des bans ou annonces, s'il ne se trouve aucun empêchement, les Futurs-épous se rendent à l'Église ; ils se présentent devant le Pasteur, qui reçoit leur consentement mutuel, leur fait donner la main droite, & échange les anneaus : Ils dit à-peu-près : *Tel & Telle voulant se marier l'un à l'autre en présence de toute l'Église, je les déclare mariés, Au nom du Père, &c.*

Les noces, à *Dantzic*, ont quelque chose de particulier : Les Dames s'assemblent à midi dans la maison où se doit faire le mariage ; les Hommes amènent l'Épouse dans le vestibule, & pour cette cérémonie si grave, ils font une espèce de procession, car ils marchent deux-à-deux. Il en est de-même de la Mariée, qui arrive conduite par un cortège de Filles ; mais elle marche la dernière entre les deux plus âgées de la troupe. Cette Mariée est en noir ; les autres Filles sont en habit de couleur. Le Ministre qui doit unir les Épous, se tient vis-à-vis d'un banc qu'on met au milieu du vestibule, entre lui & les Mariés. C'est-là qu'il leur lit le formulaire Luthérien du mariage ; après quoi il leur fait une exhortation, & achève la cérémonie par la bénédiction, qui ne manque pas d'être suivie du chant & de la musique. Inmédiatement après la bénédiction du mariage, on mène l'Épousée tout-près de la porte, & c'est-là que tous ceux qui son invités aux noces viennent la féliciter & lui aporter des présens.

Pour rendre les mariages valables en *Danemark*, il faut, outre le consentement de la Fille, celui de ses Parens ou de ses Tuteurs, qui sont en droit de retenir l'administration de ses biens, si elle se marie contre leur gré. Mais si le Tuteur ne marie pas sa Pupile après dix-huit ans, les Parens peuvent l'y obliger, en requerant l'autorité souveraine. DANOIS.

On trouve chés les Anciens Frisons une coutume bien remarquable; ils ne mariaient leurs Filles qu'en habit de Veuve, pour les faire ressouvenir que les liens du mariage sont indissolubles, & que la mort seule doit les rompre.

Les anciens Danois avaient un grand respect pour les Femmes; mais ils se mariaient fort tard, parce qu'auparavant ils voulaient mériter leur Maitresse par quelqu'exploit guerrier. Une jeune Norwégienne refusa de partager le lit d'un Monarque, avant qu'il eût terminé une avanture périlleuse qu'il avait commencée. *Ananga*, simple Paysane, ne se rendit aux vœus du Roi *Lodbrog*, qu'après qu'il fut revenu victorieus d'une entreprise. Ces Femmes étaient chastes & fidelles. Les dots sont très-fortes en Danemark, & les biens y sont communs entre le Mari & la Femme, comme en France.

Les Femmes des anciens Suédois, aussi courageuses que leurs Maris, combataient à leurs côtés, & leurs chasteté était à toute épreuve. Celles d'un rang distingué se couvraient de robes étroites: SUÉDOIS.

leur coîfure était composée d'une toile fine, bordée de longues franges, & pardessus, elles portaient des courones d'or enrichies de pierreries. Leur ceinture était une longue lame d'or ou d'argent, ou un tissu de fil d'or de la largeur de deux doigts: Les Filles étaient distinguées des Femmes mariées par un espèce de scapulaire de soie ou de toile blanche; elles portaient aussi des courones. Les Femmes du commun avaient à leurs robes des manches fort larges, & sur le haut de la tête un morceau de drap rouge étroit & pointu, avec une courone dorée. La plus glorieuse recompense d'un Duelliste non marié (le duel était regardé chés ces Peuples comme la plus haute marque de courage) était une Vierge belle & riche.

Les Ancêtres de ces deux Peuples (les *Suédois* & les *Danois*) avaient dans leurs Livres sacrés les plus belles maximes sur les Femmes : *Louez la beauté du jour quand il est fini; une Femme quand vous l'aurez eue; une épée quand vous l'aurez essayée; la glace quand vous l'aurez traversée; la bière quand vous l'aurez bue; la Fille quand elle sera mariée. Ne vous fiez pas aux paroles d'une Fille, ni aux sermens d'une Femme; car leurs cœurs ont été faits tels que la roue qui tourne, & la légèreté a été mise dans leurs cœurs. Ne vous fiez ni à la glace d'un jour, ni à un serpent endormi, ni aux caresses de celle que vous devez épouser, ni à une épée rompue, ni au Fils d'un Homme puissant, ni à un champ nouvellement semé. La paix entre*

*des Femmes malignes ! c'est comme de vouloir faire marcher sur la glace un cheval qui ne serait pas ferré ; ou comme de se servir d'un cheval de deux ans ; ou comme d'être pendant une tempête dans un vaisseau sans gouvernail*, &c.

ISLANDE & GROENLANDE.

Dans ces deux pays rigoureus, les Femmes ont leur coquèterie comme ailleurs. *De petits morcceaus de verre ou d'os de poisson leur tiennent lieu de pompons & d'aigrettes ; à la place du fard & du rouge, elles se brodent sur les joues, autour des yeus & de la bouche, différentes figures, avec un fil enduit de noir de lampe, qu'elles passent entre la chair & la peau. Un Homme qui veut se marier ne s'inquiète que de savoir si la Fille qu'il recherche est entendue au mènage, & si elle sait bien coudre ; celle-ci de son côté, demande si son Amoureus est adrait à la chasse & à la pêche, s'il y est heureus & assidu..... Les Parens consultés, ils font parler à ceux de la Fille ; ces propositions sont faites ordinairement par de vieilles Femmes : celles-ci amènent insensiblement dans leur conversation l'éloge du Jeune-homme qu'elles ont dessein de proposer, & font ensuite leur demande. La Fille, qui quelquefois est présente, se retire comme par modestie. Dans le cas où les Parens accèdent à la demande des Vieilles, ils rapellent leur Fille pour lui en faire part. Celle-ci dénoue ses cheveus, les éparpille sur son visage, & se met à pleurer, en paraissant marquer quelque répugnance, mais sans dire ni oui ni non ; les Vieilles la prennent aussitôt sous les bras, & l'enmènent avec*

*elles. Quand elle est arrivée dans la maison paternelle de son Amoureus, elle reste quelque temps assise, toujours pleurant, sans que celui-ci lui dise un mot. Les Parens sont les premiers à la consoler, en lui disant qu'elle sera contente de son Futur. Il vient ensuite lui parler à son tour, & la prier de venir sans façon coucher à son côté. Elle refuse d'abord; il redouble ses instances; elle cède, & la consommation du mariage termine bientôt la cérémonie. Il arrive quelquefois qu'une Nouvelle-mariée retourne chés ses Parens. Ceux-ci la gardent, & le Mari est obligé de l'envoyer chercher. Lorsque la Mariée à deserté deux ou trois fois de chés son Épous, ce dernier, pour terminer ce jeu, fait faire un sac, & les Vieilles vont la rechercher. Les Parens ne peuvent plus s'oposer à ce qu'on l'enlève de force; les Vieilles mettent la Mariée dans le sac, & le nouent par en-haut, en ne laissant sortir que ses cheveus. Elles traînent ensuite ce sac jusqu'aux pieds du Mari. Celui-ci délie le sac, aide sa Femme à en sortir, & l'embrasse. Alors elle est obligée de rester avec lui malgré elle. Leur façon de s'embrasser est de se mettre néz contre néz.*

POLOGNE. Le divorce est autorisé en *Pologne*, & l'Église remarie à d'autres les Epous qu'elle a séparés. Rien de plus fastueus que l'apareil des noces dans ce Royaume républicain, sur-tout de celles des Demoiselles-d'honneur, qui se célèbrent à la cour. Le Roi & la Reine en font ordinairement la dépense, & c'est à Leurs Majestés que le Cavalier doit

faire demander la Fille, par une eſpèce d'ambaſſade publique. Le Député eſt ſuivi quelquefois de deux ou trois-cents Gentilshommes, l'un deſquels porte une courone de pierreries entremélées de fleurs pour la future Epouse. La Reine reçoit cette nombreuse troupe aſſise ſous un dais, & ayant la Jeune-perſone à-côté d'elle; le Député fait la demande, & ſ'étend enſuite ſur l'éloge du Prétendu: Le Chancelier de la Reine répond en ſon nom, & mêle dans ſon diſcours les louanges de la Demoiselle. La Reine reçoit la courone des mains du Député, & la place ſur la tête de la future Épouse; quelquefois, cette cérémonie eſt terminée par un bal. Peu de jours après, le Fiancé envoie une riche toilète en présent à la Demoiselle, & le jour du mariage, vers le ſoir, il ſe rend en grand cortége au Palais; il y joint ſa Prétendue, & ils vont enſemble recevoir une bénédiction préliminaire en présence de Leurs Majeſtés. Ils entrent enſuite dans la chapelle, où ſe fait réellement la célébration du mariage. On paſſe auſſitôt à la ſalle du feſtin, où il y a quatre tables; la première eſt occupée par le Roi, la Reine, les Ambaſſadeurs & les Nouveaus-épous; les Sénateurs, les Demoiselles-d'honneur & les Dames de la Cour ſont à la ſeconde; la troisième eſt remplie par les Officiers de la Cour & les Etrangers de naiſſance; & la dernière par les Parens & les Amis des Mariés, qui y raſſemblent les Perſones qui ne ſont pas de rang à ſe placer aux tables pré-

cédentes. Le bal suit ce festin ; le lendemain la fête recommence ; mais elle est accompagnée d'une cérémonie fort intéressante pour la Mariée, car elle y reçoit publiquement beaucoup de riches présens. Un Gentilhomme apelle à haute voix tous les Nobles qui ont été invités à cette noce & chacun vient faire un petit compliment à l'Épouse, & lui offrir son présent, qui consiste en pierreries, ou en vaisselle d'argent. Le troisième jour Leurs Majestés conduisent la Mariée chés son Nouvel-épous, qui doit faire les frais d'un ambigü. On assure qu'avant la clôture de la scène, une Epousée qui connaît la décence, & qui ne veut pas donner lieu à d'étranges soupçons, doit verser des larmes abondantes.

Les Reines de Pologne ont un très grand intérêt à être couronées ; sans cette solennité, la République ne leur doit aucun apanage, si elles deviennent Veuves, & cet apanage est un douaire de deux mille ducats assignés sur les salines & sur les starosties de Spitz & de Grodeck.

Les Dames ne sortent jamais en Pologne, qu'en carosse à six chevaus, quand ce ne serait que pour traverser la rue, & elles se font éclairer la nuit par vingt-quatre flambeaus de cire blanche : elles se font souvent porter la queûe par des Mores : elles mènent avec elles une Vieille, qu'on apelle Majordome, & un Écuyer, pour leur donner le bras ; cet Écuyer les suit à piéd, & n'entre jamais dans le carosse. Elles sont fort sages, &

n'abusent point (dit-on) de la liberté dont elles jouissent. Elle sont superbes en habits, & portent toute de l'or & de l'argent: leur habillement est un justaucorps d'homme sans être boutonné, & une jupe; elles portent des bottes comme les Hommes, mais dont l'effet est très-galant.

Il existait encore en Pologne, lors du voyage qu'y fit notre Poète *Regnard*, la coutume infame du droit du Seigneur: Si un Paysan avait une jolie Fille, le Noble dont il dépendait, ne manquait pas d'user de ce droit. Nous croyons que cet abus n'existe plus.

Lorsqu'un Mari rentre au logis, sa Femme le salue en lui embrassant la cuisse: c'est la manière la plus ordinaire en Pologne, & on ne saluait point autrement les Femmes-de qualité du temps de *Regnard*, qu'en leur embrassant la cuisse: il dit même qu'on le fesait un-peu fortement, & qu'il y avait des gens qui étaient bien-aise de sentir ce qu'ils embrassaient. Le Mari constitue un douaire à son Épouse, à proportion de sa fortune.

Il y a parmi les *Moraves* de *Bertholsdorf*, en *Lusace*, des classes de Maris, de Femmes mariées, de Veufs, de Veuves, de Filles, de Garsons, d'Enfans: Chaque classe a des Directeurs choisis parmi ses Membres: Tous les jours une Persone de chacune des classes en visite tous les Membres, pour leur adresser des exhortations, & prendre connaissance de l'état actuel de leur famille, dont cette Persone rend compte au Anciens. Les Conducteurs ou Anciens tiennent entr'eux des confé- MORAVES de la LUSACE.

rences ; pour s'instruire mutuellement, & se communiquer leurs vues pour gouverner sagement. Les Membres de chaque classe sont soudivisés, en *Morts*, *Réveillés*, *Ignorans*, *Disciples-de-bonne-volonté*, *Disciples avancés*, qui tous reçoivent des des secours convenables à leur état. On veille avec la plus grande attention sur l'éducation de la Jeunesse. Il y a des Assemblées particulières, pour les petits Enfans qui ne peuvent encore marcher; on les y porte, & on leur fait des discours proportionés à la faiblesse de leur âge. L'*Ancien*, le *Co-ancien*, & le *Vice-ancien* ont l'inspection générale sur toutes les classes. Ce sont les *Anciens* qui font les mariages, & il faut leur consentement pour rendre cette union valide. Toute Religion est admise dans cette société. L'égalité est entière parmi eux, & leur exemple prouve que si les Hommes le voulaient, l'âge-d'or renaîtrait sur la terre.

(*Les cérémonies des Pays Allemans catholique & de tous ceux dont nous ne disons rien, ressemblent à celles usitées en France.*)

ANGLETERRE. On a vu dans la I.re *Partie*, *page* 195, la manière dont les Femmes sont considérées en *Angleterre*. Les Lois de cette île exigent que ceux qui veulent s'unir par les liens du mariage, fassent publier cette intention dans leurs Églises respectives, pendant trois Dimanches consécutifs. Après cette formalité, les futurs Épous se rendent dans la nef du Temple, avec leurs Parens & leurs

Amis ; ils se présentent au Ministre, qui leur fait une exhortation sur les devoirs de l'état dans lequel ils vont s'engager. Si quelqu'un veut s'oposer à la célébration, il doit donner caution, & déposer la valeur des frais que doit occasioner aux Mariés la suspension de la cérémonie. S'il ne se trouve point d'oposition, le Ministre demande aux futurs Épous, S'ils veulent mutuellement se prendre pour mari & femme ? & sur leur réponse affirmative, il leur fait donner tour-à-tour la main droite, en disant réciproquement : *Moi N. je te prens pour ma Femme (ou pour mon Mari), & je te promets de t'aimer préférablement à d'autres ; qui sont meilleures, ou pires que toi, plus riches ou plus pauvres, &c, suivant les commandement de Dieu, jusqu'à ce que la mort nous sépare, & j'en donne ma foi.* Ensuite l'Épous pose un anneau sur le livre de la lithurgie ; le Ministre le prend & le présente au Marié, qui le place au quatrième doigt de la main gauche de la Mariée, en répétant après le Prètre : *Je t'épouse de cet anneau ; je t'honore de mon corps*, &c. Ceci fait, ils se mettent à genous, les deux mains droites jointes ensemble, & reçoivent la bénédiction que le Ministre leur donne, en fesant un signe-de-croix sur eux. Il est rare qu'en Angleterre les Gens de distinction se marient le jour : On se rend à l'Église avant le lever du soleil, & après la cérémonie, on se rassemble dans une maison particulière, où l'on se divertit jusqu'à la nuit. Le soir les

Nouveaus-épous sont reconduits chés eux sans bruit : les Paranymphes, qu'on apelle vulgairement Garsons & Filles de noces, sont chargés de les mener au lit nuptial. Les Garsons ne doivent pas oublier de dénouer les jarretières que porte l'Épouse, & d'en parer leurs chapeaus : ensuite les Filles achèvent de la deshabiller, & particulièrement de lui ôter toutes les épingles, car s'il en restait une, ces Filles ne pourraient espérer d'être mariées dans l'année (disent les Bonnes-femmes.) Lorsque les Épous sont couchés, ces Jeunes-gens se placent sur le piéd du lit, & prenant les bas des Mariés, ils les jètent pardessus leurs têtes, essayant de les faire tomber sur celles des impatiens Épous. S'il arrive que le bas du Marié, jeté par une Fille, retombe sur la tête du Nouvel-épous, c'est un signe *certain* que celle qui l'a jeté sera incessanment mariée : Il en est de-même par raport aux Garsons, & l'on assure que cette plaisanterie, qui amuse toute cette Jeunesse, malgré sa frivolité, ne laisse pas de former beaucoup d'alliances. Les mariages clandestins tolérés autrefois, sont abolis depuis quelques années.

Par une loi bisarre autant qu'injuste, lorsqu'une Fille se trouve enceinte, elle peut designer quî elle juge à-propos pour père de l'Enfant qu'elle doit mettre au monde : Ordinairement (dit-on) une Fille qui se trouve dans ce cas, jète les yeus sur quelque Bourgeois fort riche, que souvent elle ne connaît pas : elle le fait apeler chés le Juge, & là, en sa présence, elle jure sur

la Bible, *Qu'elle reconnaît & déclare pour Père de l'Enfant qui doit naître, un Tel, par elle assigné devant le Juge-de-paix :* En vertu de cette formalité, ce Père designé est condanné à une amende arbitraire, & à convenir d'une somme d'argent destinée à l'entretien de l'Enfant.

On sent déja en *Espagne* l'influence du climat : la Religion empêche qu'on n'y ait plusieurs Femmes, mais l'usage autorise les Jeunes-gens à y avoir une *Amancébade*, qu'ils conservent même après être mariés, & dont l'Épouse légitime n'est pas jalouse, parce qu'elle la regarde comme une sorte de Concubine qui lui est inférieure. Une chose plus extraordinaire encore, c'est que bien souvent les Enfans de l'Amancébade sont élevés avec les légitimes, sans que l'Épouse s'en plaigne. Il est très rare de voir des brouilleries entre le Mari & la Femme, & beaucoup plus rare qu'ils se séparent : la Justice n'est point étourdie des demêlés domestiques. Une Dame dont un Cavalier est amoureus, n'est pas jalouse de son Amancébade ; elle la regarde comme une Femme du second ordre, & ne crait pas que cela puisse entrer en comparaison avec elle ; de-sorte que très souvent un Homme à sa Femme, son Amancébade, & sa Maitresse. Cette dernière est presque toujours une Femme de qualité ; c'est elle qu'on va trouver la nuit, & pour quî l'on hasarde sa vie. ESPAGNE.

Il arrive quelquefois qu'une Dame couverte de sa grande mante unie, ne montrant de tout son

visage que la moitié d'un œil, vétue fort ſimplement, pour n'être pas connue, & ne voulant point ſe ſervir d'une chaise, va à piéd au lieu du rendévous : le peu d'habitude qu'elle a de marcher, ou bien ſouvent ſon air la fait diſtinguer. Un Cavalier ſe met à la ſuivre & à lui parler : incommodée d'une telle eſcorte, dont il ne lui eſt pas aisé de ſe défaire, elle ſ'adreſſe à quelqu'autre qui paſſe, & ſans ſe faire connaître : —Je vous conjure, lui dit-elle, empêchez que cet Importun ne me ſuive davantage ; ſa curiosité pourrait nuire à mes affaires—. Cette prière tient lieu d'un commandement au Galant eſpagnol ; il demande à celui dont on ſe plaint d'où-vient il veut fatiguer une Dame malgré elle ? & quelquefois l'on ſ'entretue, ſans ſavoir pour quî l'on ſ'eſt exposé. Cependant la Belle gâgne au piéd, les laiſſe au mains, & va où elle eſt attendue : Et quelquefois c'eſt le Mari ou le Frère, qui donne lieu à la Dame de ſe rendre dans les bras de ſon Amant. Il arrive auſſi qu'un Homme, qui n'a pas ſa maiſon proche du quartier où le hasard lui fait rencontrer ſa Maitreſſe, entre ſans façon dans celle d'un autre, ſoit qu'il le connaiſſe ou non ; il le prie civilement de vouloir bien ſortir de ſa chambre, parce qu'il trouve l'occasion d'entretenir une Dame, & que ſ'il la perd, il ne la recouvrera de longtemps. Cela ſuffit ; le Maître ſort, & cède quelquefois la chambre à ſa propre Femme. Les procèdés d'un Eſpagnol avec les

Femmes ſont extrêmement reſpectueus: cela va même ſi loin, que lorſqu'un Homme de quelque qualité qu'il ſoit, présente un bijou ou une lettre à une Dame, il met un genou en terre; & il en fait autant, quand il reçoit quelque chose de ſa main. Si un Mari eſt aux arrêts, ou en prison, pendant tout le temps de ſa détention, ſa Femme ne doit pas ſortir une ſeule fois de chés elle.

Les Dames de la Navarre Eſpagnole ont un ſingulier usage : Elles ſont toujours accompagnées d'un jeune Ecclésiaſtique qui attend la prêtrise, & qu'elles nomment leur *Eſtudiantès*, qui eſt à-peu-près comme les *Intendio* des Dames Italiennes; & les *Sicisbés* des Piémontaises. Les Galans ſ'avisent quelquefois de jouer ce rôle d'*Eſtudiantès*, pour ſ'introduire auprès de leurs Belles ; mais ces déguisemens ne manquent preſque jamais de produire des cataſtrofes funeſtes, qui finiſſent ſouvent par des coups de poignard.

Il n'y a pas longtemps qu'on pouvait ſe marier ſans le conſentement des Pères & Mères. Une Fille qui voulait épouser ſon Amant, l'avertiſſait de ſe trouver le ſoir avec un Prêtre devant la porte de ſa maison : dès que l'heure du rendévous ſonnait, elle ſortait de l'apartement où elle était ſouvent au-milieu de ſa famille, & alait ſe marier par la fenêtre de quelque rèz-de-chauſſée, ou dans la cour. Elle rentrait quelques minutes après, ſans que perſone ſe doutât de la cérémonie, & le lendemain pluſieurs Prêtres & Moines venaient la demander à ſon

Père au nom du Mari : S'il la refusait, on l'arrachait de ſes bras, malgré ſes cris & ſes larmes; & pour le conſoler, on l'aſſurait que telle était la volonté de Dieu & de la ſainte Vierge.

Les Dames veuves Eſpagnoles paſſent la première année de leur deuil dans une chambre toute tendue de noir, & la ſeconde dans une chambre grise : elles ne peuvent avoir ni tableaus, ni miroirs ni cabinets, ni belles tables, ni aucuns meubles d'argent : cette grande contrainte les porte bientôt à ſe remarier.

ITALIE. A *Florence*, les Demoiselles ſont gardées avec ſoin, & même renfermées dans des Couvens juſqu'à ce qu'elles ſe marient. Dès qu'elles ſont accordées ou promises, elles ont la liberté de ſ'entretenir avec leur futur Épous, & celui-ci ne peut parler à d'autres, dans quelque compagnie qu'il ſe trouve avec elles : Du moment qu'ils ſont mariés, ils ne peuvent plus ſ'entretenir enſemble, ſans choquer le bel usage. Celui d'embraſſer les Dames, qui eſt ſi commun en France, eſt ſévèrement proſcrit en Italie; mais une chose qui ne ſurprend pas moins les Étrangers, c'eſt que les Femmes & les Filles qu'on choquerait en les embraſſant lorſqu'on va chés elles, ſont quelquefois les premières à venir baiser les mains de leurs Hôtes; ce ſerait même un manque de civilité que de les refuser. Mais lorſquelles reçoivent des Français, elles ne font nulle difficulté de les baiser ſur la bouche ; car elles ne connaiſſent point d'autre manière d'em-

braſſer : elles ſ'imaginent même que c'eſt l'usage en France, & l'on ne cherche pas à les détromper ; mais ceci n'a pas lieu chés les Gens-de-condition.

A *Rome*, les Femmes du Peuple ſont toutes glorieuses & fainéantes ; on ſe donne peu de peine pour les former au travail ; la facilité qu'elles ont à ſe procurer des dots contribue ſans-doute à les entretenir dans cette diſposition pareſſeuse. Il y a plusieurs Eglises où il y a des fondations pour diſtribuer à chaque fête ſolennelle des dots aux pauvres Filles, ſoit pour prendre le voîle, ſoit pour ſe marier, ſuivant leur goût : ces dots ſont fixées, ainſi que le nombre des Filles qui doivent les recevoir. Quand une Fille du commun a la protection du Bâtard de l'Apothicaire d'un Cardinal, elle ſe fait aſſurer cinq ou ſix dots dans dans cinq ou ſix Eglises, & ne veut plus aprendre à coudre ni à filer ; un Homme l'épouse par l'apât de cet argent-comptant : La Femme veut qu'on lui faſſe ſur ſon argent de beaus habits & bonne-chère à ſa noce : tant que la ſomme dure, on n'a garde de ſonger à travailler ; quand elle eſt finie, on en eſt aux expédiens ; mais c'eſt le Mari qui eſt chargé de tout le mènage : la Femme eſt élevée dans l'oisiveté, ne ſait rien faire, pas même ce qui concerne la nourriture : elle ſe fait ſervir avec une morgue ſingulière ; & ne manque pas de répéter à ſon Mari, Qu'il n'avait pas le ſou quand il l'a épousée ; qu'il a mangé l'argent qu'elle lui a aporté, & qu'elle eſt bien malheureuse.

Pour ſe conſoler, elle paſſe ſon temps à regarder à la fenêtre les Paſſans. Les Marchandes même ne ſont pas plus actives: Un Français doit être bien étonné de ſ'entendre dire dans une boutique, lorſqu'il y demande quelque choſe: *Monſieur, nous en avons; mais cela eſt placé ſi haut! Revenez ſ'il vous plaît.*

NAPLES. Quel que ſoit le nombre des Filles dans une maiſon Napolitaine, il n'y en a ordinairement qu'une qui ſe marie; les autres ſont enfermées dans des Couvens dès l'âge de trois ans; elles n'ont dans la ſuite que la liberté de choiſir la maiſon où elles veulent ſ'engager pendant toute leur vie; elles n'en ſortent que lorſqu'il ſe préſente quelque Gentilhomme qui veut les épouſer ſans dot; & ces occaſions arrivent rarement: Auſſi le nombre des Religieuſes eſt-il conſidérable: la ſeule communauté de Sainte-Claire en compte plus de deux-cents, & les autres à-proportion.

GENES. Au temps de Louis XII, les Dames Gênoiſes, avaient un Homme choiſi, qui était leur *Intendio*, c'eſt-à-dire celui auquel ſe raportait leurs penſées: Une belle Dame, nommée *Thomaſſine Spinola*, charmée de la bonne-mine du Roi de France, & de ſa popularité, ſ'enhardit un jour juſqu'à le prier d'être ſon *Intendio*, & d'accepter qu'elle fût la ſienne. Le Prince y conſentit, & cette Dame porta l'attachement & la délicateſſe ſi loin, qu'elle ne voulut plus avoir de relation avec aucun autre homme.

Nota. *La Reine Anne de Bretagne, Épouse de Louis XII, avait établi un Ordre, qui doit faire le plus grand honneur à sa mémoire : c'était l'Ordre de la Cordelière, dont le cordon n'était donné qu'à celles qui avaient conservé leur honneur exempt de toute tache. Cet Ordre ne subsista que pendant la vie de la Reine : on trouva sans-doute que les preuves étaient trop difficiles : Mais une* SOUVERAINE *adorée pourrait le rétablir, & son exemple donnerait des Sujets pour le remplir.*

Les *Corses* ne se crairaient pas bien mariés, s'ils ne l'étaient de la main des Moines : Un Père qui a une Fille, engage le premier Religieus qui possède sa confiance, de lui chercher un Épous. Celui-ci va la proposer aux Garsons : quand il en a trouvé un, il l'amène ; il touche la main de la Future, & ne peut plus se dédire ; il va tous les jours râcler de la guittare chés sa Maitresse. Ayant fait l'amour de cette facon pendant un mois auplûs, la Fille, parée magnifiquement, d'habits qu'elle ne reporte de sa vie, est conduite à l'Église, quelquefois en pleurant, sans qu'on s'embarasse si elle aime ou si elle n'aime pas celui auquel on l'unit pour toujours. Quand elle est mariée, les Parens la conduisent à son nouveau mènage, tandis que des Femmes du village lui jètent sur le corps plusieurs sortes de grains, pour marquer l'abondance qu'elles lui souhaitent. Le Nouvel-épous, qui a eu bien de la peine à se trouver à l'Église pour se marier, régale toute la noce d'une Corse.

très-petite & frugale colation. Sitôt que ce chétif repas eſt fini, il n'a pas la complaisance d'attendre juſqu'au ſoir pour conſommer le mariage; il fait un ſimple ſigne-de-tête à la Nouvelle-mariée de le ſuivre, & ſur-le-champ elle quitte ſes Parens pour aler le trouver dans une chambre où il eſt à l'attendre. C'eſt-là que la Femme commence à donner des marques de la plus profonde obéiſſance, en ſe deshabillant toute-ſeule, & ſe mettant ſans chemise entre les bras de ſon Mari. Une demi-heure après, l'Épous la quitte; les autres Femmes viennent la féliciter, & le lendemain elle travaille à la terre, coupe du bois, le fend, le voiture ſur la tête &c. Quand un Paysan Corſe ſe marie étant veuf, & qu'il épouse une Fille, il donne à chaque Garſon du village, un ſequin, pour le recompenſer du tort qu'il leur fait, en leur enlevant cette Fille. De-même, quand une Veuve ſe marie avec un Garſon, elle donne à chaque Fille un ſequin : de-ſorte que les Veufs & les Veuves ne ſe remarient guère enſemble, que par la pauvreté, qui les empêche de donner le ſequin. Les Femmes Corſes ſont accâblées du travail, du vivant de leur Mari, & beaucoup plus malheureuses à ſa mort. Les autres Femmes viennent donner les aubades à la Veuve. *Misérable!* (lui disent-elles) *il faut que tu te reſſouviennes du grand jour où tu perds un ſi beau & ſi brave Mari.* Alors toutes ces Furies l'environnent, la décoîfent, lui arrachent les cheveus, & lui met-

tent avec leurs ongles tout le visage en ſang. Cette pauvre Femme fesant des cris effroyables, elles lui disent : *Vois-tu bien comme ton Mari t'entend? recommence donc, & crie plus fort.* Alors, pour la faire mieus pleurer, elles l'accâblent de coups de poing, jusqu'à ce qu'elles en ſoient fatiguées. Les Corſes ſont très-jalous. ſi leurs Femmes ſont ſeulement ſoupçonées d'avoir parlé à un Homme, ils ne leur épargnent pas les coups-de-bâton: elles y ſont ſi accoutumées, qu'une Femme qui n'en reçoit qu'une ou deux fois par ſemaine, ſe trouve très heureuse. (Ceci rapelle les usages des *Hottentots*, des *Hurons* &c : les Peuples barbares ont par-tout les mêmes mœurs).

Nous nous arrêterons ici : Les usages que nous omettrons ſont conus, & nous n'avons eu intention que de faire un tableau des principales coutumes des differens Peuples, relativement au mariage, qui pourraient paraître trancher avec les nôtres.

Le mariage, parmi nous, eſt une union indiſſoluble, que la mort ſeule ou l'impuiſſance abſolue peuvent rompre. Les avantages du mariage ſont innombrables : C'eſt un port aſſuré, où des Épous raisonables trouvent toujours le repos. La propriété la plus ſacrée, eſt celle dont les Epous jouiſſent l'un ſur l'autre : c'eſt la plus conſolante des penſées, que celle d'un mutuel attachement, qui ne doit jamais finir. Il ſerait trop long de parler ici de tous les effets civils du mariage, qu'on peut FRANCE.

voir dans les Livres qui en traitent : Les effets moraux sont à-la-vérité mêlés de grands abus ; mais le Projet de Règlement que nous avons proposé, y remédierait. Puisse-t-on bientôt travailler à cette Réforme utile, & nos Enfans en recueillir les fruits !

Le *Maréchal de Saxe* dans ses *Rêveries*, a proposé une chose singulière : *Il faudrait*, dit-il, *qu'aucun mariage ne se fît que pour cinq années, & qu'il ne pût se renouveler sans dispense, s'il n'était né aucun enfant pendant ce temps ; mais aussi les mêmes Époux, qui auraient renouvelé leur mariage jusqu'à trois-fois, & qui auraient eu des Enfans, seraient inséparables & obligés de vivre ensemble le reste de leur vie. Tous les Théologiens du monde ne sauraient prouver l'impiété de ce systême, parce que le mariage n'est établi que pour la propagation.* [Deux autres causes également contraires à propagation, sont le mariage même & l'éducation]. *Les plus belles années* (ajoute-t-il) *passent dans l'attente d'un Mari ; la nature cependant ne perd point ses droits, & la jeunesse fait des choses qui détruisent les parties de la génération. La coquèterie, la débauche les accompagnent, & la réputation de passer pour vierge ne contribue pas peu à la diminution de l'espèce. Si on refuse à la nature ce qu'elle demande, la faculté d'engendrer se perd, & de cent Femmes qui se livrent au manége des Filles, à-peine y en a-t-il dix capables de génération. Combien donc de Fem-*

*mes*

*mes inutiles dans un état, & peu propres à remplir les devoirs pour lesquels l'Auteur de la nature les à créées? Si chaque Femme était en droit de se choisir un Mari selon son inclination & pour un temps limité, on ne leur verrait point faire des choses contraires à la nature, ni de celles où elles courent risque de la vie. Le temps des amours viendrait, & ce temps serait tout employé à l'amour. L'on ne verrait point de débauche, parce que les Hommes ni les Femmes n'y auraient point recours pour satisfaire aux lois de la nature, qui est sage, & cette facilité de se marier & de se quitter, ferait que tout le monde se marierait.* [ On ne s'attend pas à une refutation sérieuse d'un systême si contraire aux principes de notre religion; le meilleure que l'on puisse faire est de dire, comme M. le Maréchal de *Saxe*, que ce sont des *Rêveries.*

Terminons cette Note par le portrait non flaté que fait J. J. Rousseau des Femmes de Paris, & par un trait historique qu'on peut regarder comme un phénomène.

*Elles ont un extérieur de caractère aussi-bien que de visage, & comme l'un ne leur est guère plus favorable que l'autre, on leur fait tort en ne les jugeant que par-là. Elles sont tout au plus passables de figure, & généralement plutòt mal que bien... Menues plutôt que bien faites, elles n'ont pas la taille fine; aussi s'atachent-elles aux modes qui la déguisent... Leur démarche est aisée & commune..... Elles ont le teint médiocrement blanc, & sont communément un-*

*peu maigres ; ce qui ne contribue pas à leur embellir la peau. A l'égard de la gorge, avec des corps fortement serrés, elles tâchent d'en imposer sur la consistance ; il y a d'autres moyens d'en imposer sur la couleur..... Leurs traits sont peu réguliers..... Leurs yeus vifs & brillans ne sont pourtant ni pénétrans ni dous..... Elles ont vu que le Peuple avait en horreur le rouge, elles s'en sont apliqué quatre doigts..... Elles ont vu qu'une gorge découverte est en scandale au Public; elles ont largement échancré leurs corps..... Elles ont vu..... oh bien des choses que ma* Julie, *toute Demoiselle qu'elle est, ne verra surement jamais..... Cette pudeur charmante qui distingue, honore & embellit ton sexe, leur a paru vile & roturière ; elles ont animé leur geste & leur propos d'une noble impudence, & il n'y a point d'honnête-Homme à qui leur reegard assuré ne fasse baisser les yeus..... Quant au maintien soldatesque & au ton grenadier, il frape moins, attendu qu'il est plus universel..... Depuis le faubourg Saintgermain jusqu'aux Halles, il y a peu de Femmes à Paris dont l'abord, le regard, ne soit d'une hardiesse à déconcerter quiconque n'a rien vu de semblable en son pays... C'est encore pis sitôt qu'elles ouvrent la bouche..... C'est un certain accent dur, aigre, intérrrogatif, impérieus, moqueur, & plus fort que celui d'un Homme..... Peut-être aussi que l'impudence est plus sensible & choquante, jointe à la laideur, & il est sûr qu'on couvrirait plutôt de soufflets que de baisers un laid visage effronté.*

Chés les anciens Français, on traitait à table toutes ſortes de queſtions, même des affaires d'État fort librement ; mais il était défendu de parler mal-des Femmes. Cependant un Évêque fit agiter dans un Concile, Si les Femmes étaient des créatures humaines ? Les Pères décidèrent qu'elles fesaient partie du genre-humain.

L'Hiſtoire Gauloise nous fournit un beau trait de générosité, relativement au mariage : Ménécrate, juriſconſulte de Marſeille, célèbre par ſes talens, les employa à ſoutenir une mauvaise cause : il fut deshonoré, & ſes biens confiſqués. Il n'avait qu'une Fille, mais fort laide ; un de ſes Amis nommé Zénothémis, l'épousa, parce qu'elle était dans l'infortune : cette belle action fut recompenſée ; il naquit de ce mariage un Fils parfaitement beau ; Ménécrate prit un-jour cet Enfant, le vêtit de deuil, lui mit une courone de laurier, & le porta dans la ſalle du Sénat, pour implorer ſa miséricorde Toute la grâve Aſſemblée fut touchée des grâces de l'Enfant, & de la générosité de ſon Père, qui était connu de tout le monde : la fortune de Ménécrate lui fut reſtituée, & il ne ſoutint plus que des causes juſtes.

On lit dans les *Mémoires du Chevalier de* GRAMMONT : En *Hollande*, les Filles ſont de facile accès & de bonne composition ; mariées, autant de Lucrèces : En *France*, coquètes avant le mariage, & beaucoup plûs après : En *Angleterre*, elles n'écoutent que ſur le ton du ſacrement.



## Seizième Lettre.

### De la Même.

Nous n'attendons pas votre Réponse, mon Amie, pour vous en voyer la suite de nos Notes. Tout va bien ici pour vos chers Enfans. Septimanie accompagne son Mari dans sa tournée: elle est partie d'hier; ainsi nous sommes réduits à nous quatre. Nous alons achever aujourd'hui tout ce qui regarde notre Projet.



### Note [D], *Soumission.*

I Partie, p. 194.

La *soumission* du second-sexe envers le premier, est principalement établie chés les nations sauvages, qui se sont le moins éloignées de la nature: ainsi elle nous paraît naturelle. C'est d'après ce principe, qu'on doit envisager ce que nous alons dire, contre le préjugé de notre nation, & sur-tout de notre siècle.

Toutes les Femmes devraient avoir présent ce mot de Louis XII à la Reine Anne son Épouse: *Sachez, madame, qu'à la création du monde, Dieu avait donné des cornes aux biches comme aux cerfs: mais les biches se voyant un si beau bois sur la tête, entreprirent de faire la loi aux cerfs: le Souverain Créateur en fut indigné, & leur ôta cet ornement, pour les punir de leur arrogance.*

Voici dans toute la vérité possible les vrais ca-

ractères de l'amour des Épouses : AMOUR de fidélité & d'obéissance. *Femmes qui croyez aimer votre Mari, obéïssez-vous avec zèle à tout ce qu'il vous commande? S'il se trouve un seul point auquel vous contreveniez, fussiez-vous fidelle à tous les autres, dites que vous êtes sans amour, & que vous n'en avez pas seulement la première étincelle. C'est ainsi qu'en pensent les Hommes; nous ne reconnaissons point pour Épouse une infidelle qui, de propos délibéré, va contre nos intentions connues, & s'opose à l'exécution de nos volontés. Le véritable amour respecte les ordres de son Bien-aimé, & exécute avec courage tout ce qu'il lui prescrit.*

Amour de soumission & de dépendance. *Une Femme qui aime sincèrement, & qui d'ailleurs est vraiment pénétrée des faiblesses & des infirmités de son sexe, n'a pas de plus grand plaisir que de s'abaisser & de s'humilier aux yeus de son Époux. Elle le regarde comme son Souverain, son Seigneur & son Maître; elle goûte une joie parfaite à vivre sous son empire, & rien ne la flatte davantage, que de penser que son abaissement & son humiliation peuvent servir en quelque sorte au triomphe & à la gloire de son Bien-aimé. Qu'il est doux de s'abaisser & de s'anéantir, pour-ainsi-dire, devant un Homme qu'on aime éperduement! on sent pour-lors que le plaisir de la dépendance serait préférable à l'honneur de la souveraineté.*

Amour de distinction & de préférence : c'est-à-dire, que ce qui attache une Femme à ses En-

fans, à ſes Amis, à ſes Parens, à ſes biens, à ſon honneur, à ſa vie même, doit être tellement ſubordonné à ce qui l'attache à ſon Mari, que dans la néceſſité de choisir, elle ſoit diſposée à tout perdre, à tout rompre, plutôt que de perdre ſon Époux & de rompre avec lui; *que dans la concurrence de tous les objets poſſibles d'enchantement ou de terreur, elle defie la terre, l'enfer, l'univers entier de rien lui présenter qui puiſſe débaucher ſon cœur à ce qu'elle aime.*

Amour de conformité & de reſſemblance. *Tout ce qui eſt chèr à votre Mari doit vous être précieus; tout ce qui lui eſt odieus doit vous paraître haïſſable. Si vous méprisez ce qu'il eſtime, ſi vous rebutez ce qu'il chérit, dites que vous n'avez pour lui aucun amour; que ſerait-ce aucontraire, ſi vous preniez pour l'homme de vos amusemens, pour le confident de vos ſecrets, pour votre guide, votre oracle, celui qui trahit, qui offenſe, qui outrage votre Époux? N'aurait-il pas droit de vous dire: Si vous m'aimez de la ſorte, je ne veus point de votre amour; je me félicite de votre indiférence: je ceſſe de vous regarder comme une fidelle Compagne, comme une Épouse affectionée; ces tendres noms, ces titres honorables ne vous conviennent plus.*

Amour d'attention & de complaisance. *Une Femme vraîment éprise n'eſt occupée que de ſon amour; elle a ſoin d'écarter tout ce qui peut l'en diſtraire; elle ne ſe plaît que dans les lieux que ſon Épous fréquente; elle n'aime que les diſcours,*

*que les entretiens où l'on parle de son Bien-aimé. Lui seul absorbe ses pensées, épuise son attention ; & concentrée, pour ainsi-dire, dans cet Objet, elle le cherche quand il est absent, elle le saisit lorsqu'il se présente , & elle languit quand il lui échape.*

Amour de zèle & de bienveillance. *Une véritable Épouse, uniquement occupée du bonheur & de la gloire de son cher Mari, met tout en œuvre pour lui procurer une fortune brillante ou un poste distingué. Elle est toute de feu quand il s'agit de soutenir ses droits & de défendre ses intérêts. Elle prend un vrai plaisir à publier ses perfections, à célébrer ses vertus, à exalter son mérite.*

Amour de générosité & de constance : Un amour de ce caractère est à l'épreuve des plûs fâcheus évènemens. *Froideur, caprice, légèreté, contradiction, colère même, aigreur, emportement de l'Objet aimée, tout est pardonné. Je dis plûs : quand même cet Objet serait accâblé de vieillesse, de misère & d'infirmités, quand tous les malheurs ensemble viendraient fondre sur lui, ces terribles catastrofes qui saisiraient d'effroi l'Épouse desolée, ne seraient point capables d'ébranler sa constance, ni d'amortir la vivacité de son amour.*

Enfin amour de desir & de concupiscence. *Il ne suffit pas d'avoir fait une précieuse conquête, il faut encore se disposer à partager avec elle ces innocens plaisirs, ces ravissantes douceurs, ces voluptés licites, ces momens enchanteurs qui sont les fruits naturels d'un véritable amour. Ainsi dès*

*qu'une Femme est parvenue au point de fixer son Épous, elle doit sans aucun scrupule, se livrer à tous les transports que la décence aprouve, s'abandonner aux doux excès qu'un légitime amour lui inspire, employer les caresses les plus tendres pour se procurer à soi-même les délices & les agrémens de l'union conjugale.*

[Ces passages sont extraits de l'Ouvrage d'un Curé, qui par expérience connaît l'intérieur des consciences, & sur-tout le cœur des Femmes].

*Il est horrible* (dit Madame *Ely de Beaumont*) *d'élever les Filles dans l'idée qu'elles deviennent leurs maitresses en se mariant; elles contractent au contraire la plus grande dépendance*, &c.

Il faut observer, que les Femmes vivaient très-retirées chés les Anciens, & que leurs mœurs restèrent pures tant que dura cette séquestration. Mais cette retraite ne ressemblait pas à celle des Orientales de nos jours; elle était plutôt l'effet de l'usage & des mœurs, que de la contrainte. Le genre-humain aurait-il donc dégénéré? ou les desordres aportés par les irruptions des hordes Tartares, fermenteraient-ils encore? C'est ce qu'il faut présumer. Ces Tartares étaient tous fort laids; ils trouvèrent de belles Femmes dans les meilleurs contrées de l'Asie, qui ne pouvaient guère les aimer; ils établirent l'usage de la contrainte, & cet usage subsistera longtemps encore; mais il n'y a rien d'éternel.

[Nota. On a vu sous la *Note* [C], les usages des différens Peuples, que nous avions promis de donner dans celle-ci: Le Lecteur y aura recours.]

## Note [E], *Fidélité*.

I Partie, p. 201.

La *fidélité* du ſecond-ſexe, eſt fondée ſur les motifs les plus puiſſans : Si le droit qu'ont les Hommes ſur la fidélité de leurs Femmes, n'était pas auſſi ſacré qu'il l'eſt, l'infidélité ſeule relâcherait les liens de la ſociété. A-la-vérité, chés un Peuple connu, les Lacédémoniens, où les Enfans étaient ceux de l'État, il pouvait y avoir des occasions, où l'adultère, conſenti par le Mari qui prêtait ſa Femme, pouvait être toléré ; mais dans cette République même l'adultère furtif était un crime puniſſable ; parce qu'il ôtait toutes les douceurs de la paternité, auſquelles l'adultère conſenti ne touchait pas. Parmi des hordes ſauvages, telles que les Peuples de la Californie, où l'Homme quitte la Femme dès qu'il en a joui, ou dumoins aubout d'un commerce très-court, il il ne peut y avoir d'adultère, parce qu'aucun Homme n'a de droit exclusif ſur une Femme, parce qu'aucun ne prétend aux droits de la paternité, les Enfans étant à la nation, & les Anciens pouvant ſeuls en diſposer : Mais cet usage barbare, ne peut exiſter dans une nation policée ; il priverait les Citoyens de l'avantage auquel ils ſont le plus ſenſibles (*).

(*) A ne regarder le mariage que dans des idées purement ſpirituelles (dit M. de *Monteſquieu*) la violation eſt la même des deux côtés ; comme le Mari pouvait demander

La fidélite du premier-sexe envers le second n'est pas moins obligatoire; quoique les conséquences de l'infidélité paraissent moins grâves : C'est au Mari honnête qui desire que sa Femme lui soit fidelle, à voir s'il veut lui donner l'exemple dangereus de la violation du premier devoir. Dans notre climat sur-tout, les Hommes sont physiquement inexcusables; mais on ne saurait en dire autant sous le point-de-vue moral : la familiarité dans laquelle vivent les deux sexes, multiplie les occasions de chute : il semble même qu'on prenne à-tâche dans les ouvrages d'agrément, soit dramatiques, soit romanesques, de tourner en ridicule des craintes qui ne sont que trop légitimes; & l'on dirait, à entendre le ton général du monde, que les trois-quarts-&-demi de la nation soutiennent leur propre cause, en aplaudissant au relâchement des mœurs.

Les Maris eux-mêmes sont très-souvent les tentateurs de la fidélité de leurs Femmes : combien n'en voit-on pas, comme celui dont parlent les vers suivans :

> Il se crayait tellement fait pour plaire
> Et pour que sa Moitié l'aimât uniquement,
> Que son passe-temps ordinaire

---

la séparation à cause de l'infidélité de son Épouse, la Femme, suivant les principes du Droit canonique, l'obtenait autrefois à-cause de l'infidélité de son Mari : Mais les Lois civiles & politiques de tous les Peuples ont avec raison distingué ces deux choses, à-cause des suites différentes qui en résultent.

Était de la laiſſer ſeule avec quelqu'Amant :
Puis retirés le ſoir dans leur apartement,
Ils ſe rendaient un compte réciproque
Des faits & dits de chaque jour.
Souvent même il la provoque
Par de petits contes d'amour :
Tantot c'eſt madame une Telle
Qui pour lui ſeul ceſſe d'être cruelle.

. . . . . . . . . . . . . . . . .

Il en fit tant que ſa Femme offencée,
Pour ſe venger écouta les douceurs
Que lui contait un Militaire. &c.

Si les infidélités ſont actuellement communes en France, il faut plutôt l'attribuer au manque de principes, qu'à la force des paſſions: *Ce n'eſt plus* (*dit* M. Dorat) *ce commerce de ſentimens tendres, de ſoins délicats & de plaisirs voilés que l'autre ſiècle connaiſſait encore ; c'eſt un trafic déclaré de fauſſetés, d'inconſéquences, quelquefois de noirceurs, un menſonge convenu entre les deux ſexes. L'amour-propre attaque une Femme ; le manége en vient à-bout ; on la deshonore par reconnaiſſance. Rien n'eſt ſi comique que d'entendre nos Jeunes-gens ridiculiser l'amour, le perſiffler comme comme un défaut d'usage, le traiter enfin comme un Dieu de la vieille Cour, & ſ'aplaudir bonnement de ce qu'ils n'ont plus que des plaisirs factices & un bonheur empoisonné. Que dirait-on d'un Homme qui ſerait bien-aise qu'on infectât le canal d'où ſes prairies empruntaient leur abondance & leur agrément ? Telle eſt l'image de ces jolis Plaiſans ; ils ſ'imaginent être des Philosophes, &*

*ne ſont que des ſots très-malheureus. L'ennui profond d'une âme ſtérile perce bientôt à-travers ce rire d'étiquette. Emprisonés dans un cercle d'intrigues qui les dégradent, ils vieilliſſent en pirouettant & en beniſſant le ſiècle fortuné où l'on ſ'eſt défait de toutes les jouiſſances qui nous étaient ménagées par la nature..... Qu'eſt devenu cet eſprit national, cette politeſſe, ce reſpect pour le ſexe, ſource de tant de plaisirs, en un mot cette délicateſſe Française qui ſe mêlait au génie guerrier, ennobliſſait l'Amour, & fesait naître d'un besoin des ſens la noble émulation de la vertu? Nous répétons avec tranſport les noms des* Baïards, *des* Vendômes, *des* Nemours, *&c; mais que nous ſommes loin de les imiter!... Nous payons bien chèr de froides Courtisanes, qui, pour notre argent, nous diſpenſent d'être aimables... C'eſt d'après ce calcul qu'elles veulent bien débaraſſer la plupart de nos* Merveilleus *de leur ſanté, de leur argent & de leurs principes, mais tous cela leſtement, ſans leur inſpirer même de ces paſſions vives qui les juſtifieraient..... Tout ce que je pourrais dire de nos* Phrynés *ne détruira point ce qu'elles ſavent faire. Il eſt de notoriété publique que leur Bienfaiteur eſt toujours leur dupe de prédilection: n'importe; il faut être au courant, penſionner le vice, végéter au piéds de l'Idole & la couvrir de diamans, pour être cité comme un Homme* eſſenciel *dans les couliſſes de l'Opéra. On voit, d'après cet exposé, qu'il n'eſt pas tout-à-fait inutile de réveiller parmi nous les idées d'une*

*volupté vraie, qui naît de la nature, se dévelope par l'estime, se nourrit dans l'âme, la concentre & ne l'isole, que pour la faire jouir avec plûs de recueillement & de vivacité.*

Les passions fortes produisent de grands desordres, & de grandes vertus : On lit dans un *Voyage aux Indes orientales*, traduit de l'*anglais*, une forte preuve de la fidélité de la Femme d'un Naïre de *Surate :* Ce Naïre, ou noble, avait une Femme d'une grande beauté, avec laquelle il vivait dans la plus grande union. Un matin que, suivant sa coutume, elle alait à la rivière pour y puiser de l'eau, un Seigneur Mogol mahométan que le hazard fit passer par-là à cheval, fut si frapé de ses charmes, que cédant à l'impétuosité de sa passion, il la saisit, la mit sur sa selle, & l'enmena malgré ses cris. Persone ne put informer son Mari du nom du Ravisseur ; de-sorte qu'il lui fut impossible de reclamer contre cette violence. La vie lui étant devenue odieuse, il résolut de quitter sa maison, & de se faire Prêtre errant, tant pour dissiper ses ennuis, que pour être plus à-portée de chercher sa Femme. De son côté, le Seigneur Mogol ayant contenté ses desirs & eu deux Enfans de cette Victime de sa brutalite, la retint enfermée dans sa maison. Au-bout de deux ans, son Mari vint par-hazard à la porte du jardin où elle était, & lui demanda l'aumône. Elle le reconnut au son de sa voix, & dans le transport de sa joie elle l'embrassa, lui raconta ses avantures,

lui garantir l'innocence de ſon cœur dans tout ce qui lui était arrivé , & finit par lui proposer de ſ'enfuir avec lui. Son Mari lui objecta ſa loi, qui ne lui permettait pas de la reprendre pour Femme, ni d'avoir aucune communication avec elle. Ils convinrent cependant que le Mari irait conſulter un des Principaus d'entre les Prêtres, ſur ce qu'il y avait à faire pour la réintégrer dans ſon premier état de pureté. Il en revint quelque temps après avec un air qui annonçait les plus triſtes nouvelles. Il aprit à ſa Femme, qu'elle ne pouvait être relevée de ſon excommunication qu'à des conditions impoſſibles à effectuer. Elles portaient qu'elle devait donner la mort aux Enfans de ſon Raviſſeur, afin de ne laiſſer aucun monument vivant de profanes embraſſemens d'un profane Musulman. Enſuite elle devait fuir avec ſon Mari pour ſe retirer dans un Temple. Là, on devait lui verſer du plomb fondu dans la gorge; c'était le ſeul moyen de la purifier, & de la réünir à ſa Tribu pour y mourir, puiſqu'elle ne pouvait pas y vivre. Quelque terribles que fuſſent ces conditions, cette Femme ſ'y ſoumit, malgré tous les efforts de ſon Mari pour l'en détourner. Son amour pour lui, ſa haîne contre ſon Raviſſeur & ſon zèle pour ſa Religion, ne lui firent voir dans ſes Enfans que ceux d'un Homme qu'elle déteſtait. Elle les ſacrifia, & accomplit ainſi la premiére partie de la loi qui lui avait été imposée par les Prêtres. Elle trouva enſuite moyen de ſ'échaper avec ſon Mari, & elle ala ſe

présenter au Temple avec intrépidité. Après une courte prière, on lui banda les yeus ; mais, au-lieu de lui jeter dans la gorge du plomb fondu, on lui versa de l'eau froide ; & dans ce moment, les Prêtres l'assurèrent que sa résignation au sacrifice ayant été aprouvée par la Divinité, il lui était permis de vivre desormais avec son Mari.



## Note [F], *Jalousie*.

I Partie p. 206.

La *Jalousie* est Fille de l'amour, ou plutôt elle est son ombre, puisqu'elle ne le quitte jamais. Il n'est pas de sentiment dont on ait dit plûs de mal en France que de celui-là : cependant, il y a pour le moins autant de bien à en penser, qu'on en a publié d'atrocités. Nous en apelons à tous les Amans bien épris ; est-il un sentiment plus flateur, & qui assure davantage la possession d'un cœur que la crainte, même excessive de le perdre ? .... Mais, comme nous l'avons dit dans la Note précédente, il n'y a plus de véritable amour : ainsi la jalousie doit être la plus incomode & la plus insuportable des passions : Elle n'est plus la compagne de l'amour ; c'est un sentiment égoïste, révoltant, qui tend à gêner un Objet, qui sait trop-bien tout ce qu'il a de desobligeant pour lui. La jalousie est presque mal nommée de nos jours, & le mot de Défiance injurieuse conviendrait mieus pour l'exprimer. Disons donc que la vraie jalousie est la chose la plus desirable, la plus flateuse, la plus glorieuse pour celui ou celle qui l'inspire :

qu'elle tient l'amour en haleine, & qu'elle en eſt la marque aſſurée : Auſſi a-t-elle toujours tranſporté de plaisir les véritables Amans. Quelle douceur, de raſſurer une Maitreſſe adorée ſur la crainte obligeante d'avoir perdu notre cœur! de lui rendre compte de toutes ſes démarches; de lui prouver qu'on n'a penſé qu'à elle! comme le cœur ſ'épanouit alors; comme la ſenſibilité ſ'accroît! quelle volupté de partager le plaisir que lui donne l'aſſurance de notre fidélité! Un ſourire charmant l'embellit; on voit ſon bonheur, & l'on ſe dit : C'eſt moi qui le cause; il eſt mon ouvrage; je fais ſon deſtin, & mon attachement eſt à ſes yeus le plus grand des biens. Mais (& nous le répétons) la jalousie, pour une Femme coquète, qui n'aime rien moins que ſon Mari, qui ne cherche qu'à le tromper; qui veut jouir, au ſein de la ſociété, de la même liberté qne les Sauvages Californiennies, eſt le plus affreus des vices; les Hommes qui ont intérêt de ſéduire ces Femmes, ont dû en faire le plus odieus des ridicules.

Il y a cependant une jalousie atroce : mais elle tient du caractère; c'eſt moins la Jalousie, que l'atrocité d'âme du Jalous, qui ſ'eſt manifeſtée par cette paſſion, dans les exemples que nous alons en raporter.

*Aladin*, roi d'*Achem*, dans l'île de *Sumatra*, ayant entendu parler d'une belle Eſclave, la demanda à ſon Maître, qui en jouiſſait depuis plusieurs années : l'Achémois ſ'en priva par complaisance

ſance pour ſon Prince. Mais loin de lui en ſavoir gré, le Sultan le fit empaler quelques jours après, parce qu'il avait eu les prémices de cette Femme ſi belle : Et dans la ſuite, il fit auſſi mourir l'Éſclave; furieus de n'être pas le ſeul qui l'eût poſſédée.

L'Empereur Théodose-le-jeune avait épousé *Eudocie*, Fille d'un Profeſſeur d'éloquence nommé *Léonce*. Il l'aimait paſſionément, & lui en donnait tous les jours des marques : Un jour on lui présenta une pomme admirable par ſa groſſeur & par ſa beauté : il l'envoya à Eudocie. Elle en fit à ſon tour don à *Paulin*, maître des offices, qui pour-lors était malade, en défendant à celui qu'elle chargea de cette commiſſion, de dire de qu'elle part elle venait. Paulin, rétabli de ſa maladie, vint faire ſa cour à l'Empereur, & lui présenta cette même pomme. Théodose ſurpris, court chés l'Impératrice, & lui demande ce qu'elle a fait de la pomme. Elle répond, qu'elle l'a mangée, & le ſoutient avec ſerment. L'Empereur étonné, ſe livre à toutes les fureurs de la jalousie, lance un regard terrible ſur Eudocie, & la quitte. La nuit, il fait trancher la tête à Paulin, & dès que le jour paraît, il envoie ordre à l'Impératrice de ſortir de la Courr

*Françoise de Foix*, *Comteſſe de Châteaubriand*, avait paſſé les premières années de ſon mariage dans les terres de ſon Épous; elle ne vivait que pour lui ſeul. Il ne put goûter ſon bonheur ſans

le révéler ; il vanta la beauté de ſa Femme à ſes prétendus Amis, qui bientôt firent parvenir cette eſpèce de découverte juſqu'aux oreilles de *François-premier*, le plus galant des Hommes, qui ne manqua pas de demander à voir la Comteſſe. Arrivée à la Cour, elle devint maitreſſe du Monarque. L'inconſtance & les malheurs du Roi la rendirent bientôt à elle-même : elle retourna avec ſon Mari. Le Comte enferma ſa Femme dans une chambre du château, en lui laiſſant, pour toute compagnie, ſa Fille, qui n'avait que ſept ou huit ans ; la chambre était tendue de noir. Sa Fille vint à mourir : Alors le Comte entra dans la chambre de ſa Femme, accompagné de ſix Hommes & de deux Chirurgiens, qui, après avoir ſaigné la Comteſſe, la laiſſèrent ſans ſecours perdre ſon ſang : ſpectacle dont ſon Mari ſe repaiſſait avec plaisir ; ſes prières, ſa beauté, rien ne put émouvoir ce Barbare ; il la vit expirer.

1250. *Tricline Carbonelle*, était Femme de Rémond, ſeigneur de Séhilans, dans le Rouſſillon ; Homme d'un caractère féroce, impérieus, diſſimulé, autant que jalous, & dont l'amour ne ſ'était encore ſignalé que par des violences. *Guillaume de Cabeſtan*, jeune Poète fort recherché des Dames, devint éperdûment amoureus de Tricline, & ſut toucher ſon cœur. Les deux Amans convinrent enſemble, que Guillaume affecterait pour Rémond une amitié qui pût tromper ſes ſoupçons, & que dorenavant, il produirait ſous le nom du Ma-

ri, les vers qu'il ferait à la louange de la Femme. Cette ruse, assés ordinaire aux Poètes de ce temps-là, réüssit quelques mois au malheureus Guillaume; ou plutôt Rémond ne parut fermer les yeus, que pour mieux assurer l'horrible vengeance qu'il méditait. L'amour du jeune Poète l'attirait quelquefois dans la solitude des forêts: Un jour qu'il y promenait ses amoureuses rêveries, il vit venir à lui le Seigneur de Séhilans, qui l'abordant avec une feinte douceur, le saisit au collet, & lui porta un coup d'épée qui l'étendit mort. Mais la fureur de Rémond n'était point encore satisfaite; il coupe la tête à l'infortuné Cabestan, lui arrache le cœur, & retourne chés lui, bien résolu de pousser plus loin sa vengeance. Son premier soin fut de faire cuire avec beaucoup d'aprêts, le cœur de son Ennemi, & de le servir à sa malheureuse Épouse. Dès que Tricline en eut mangé suffisament pour assouvir la rage de son barbare Épous; —Comment trouvez-vous ce ragoût, lui dit-il? —Il est d'un goût exquis, répondit cette Dame, & je ne me souviens pas d'en avoir mangé de meilleur. —Je n'ai pas de peine à le craire, repliqua Rémond d'un ton plus élevé; car c'est ce que tu as aimé le mieux—. Et aussitôt il lui montra la tête de Cabestan, qu'il tenait par les cheveus. A ce spectacle, Tricline recula d'horreur, & perdit l'usage de ses sens. Mais aussitôt qu'elle fut revenue à elle, & qu'elle eut donné quelques larmes à la mort de Guil-

laume : —Rémond, s'écria-t-elle d'une voix assurée, ce mets était si bon ! que je n'en mangerai jamais d'autre—. En-même-temps elle se porta deux coups d'un petit couteau dans le sein, & perdit à l'instant la parole & la vie. [*Cette avanture arriva dix ans avant celle de Gabrielle de Vergi & de Raoul de Couci.*]

Guillaume, Prince d'Orange, & depuis roi d'Angleterre, était bien aussi jalous que ce Rémond ; mais il fit céder, cette passion fougueuse à l'ambition, plus puissante en lui. Il voulait engager le Duc de Monmouth dans ses intérêts, & il mit tout en œuvre pour y réüssir : On vit l'héritier du flegme & du nom de *Guillaume le Taciturne*, consacrer à danser dans la chambre de sa Femme avec le jeune Monmouth & les Filles de la Princesse, les heures de la nuit qu'il donnait ordinairement aux affaires. De Mari jalous avec toute la mauvaise-humeur & la tyrannie d'un Espagnol, il devint tout-à-coup Mari commode & facile. Il présenta Monmouth à la Princesse pour son Sicisbée ; il voulut qu'elle perdît l'habitude qu'il lui avait fait prendre, de passer des semaines entières dans un apartement, sans autre compagnie que celle de deux Femmes. La Princesse, docile aux ordres de son Mari, admit le Duc de Monmouth à l'entretenir en particulier pendant son dîner, à lui enseigner les contredanses à la mode. La galanterie du Mari, auparavant si sévère, cela jusquà ordonner à sa Femme d'aprendre

à patiner ſur la glace avec le jeune Duc : La Princeſſe d'Orange, vêtue d'un court jupon, les deux piéds tremblans ſur deux patins mal-attachés, le visage exposé à la bise, tâtait la glace à côté de ſon Cousin. *Voila comme une paſſion plus forte, éteint cette même jalousie, qui n'eſt que le canal par où ſ'échapent les mauvaises diſpositions du Jalous : C'eſt aux Femmes ſenſées à leur faire prendre un autre cours, en ne ſe permettant rien qui réveille cette dangereuse frénésie.*



## Note [G], *Coquèterie.*

NOUS prenons ce mot ſous les deux acceptions qu'il présente : *Paſſion de ſubjuguer tous les Hommes, & le goût de la parure.* I Partie, p. 212.

1. La *coquèterie*, ou l'envie de faire des conquêtes, eſt le dérèglement d'un ſentiment légitime dans les Femmes ; & ce dérèglement eſt ſi dangereus, qu'il tend à rendre nulle leur deſtination physique & morale. L'amour, ce ſentiment aveugle de préférence, n'exiſte pas dans les animaus ; car l'attachement qu'ont l'un pour l'autre, dans certaines eſpèces, le mâle & la femelle, ſoit à toujours, ſoit pendant une geſtation, ne nous paraît pas de l'amour, mais un inſtinct de besoin : puiſque ſi c'était de l'amour, il arriverait que dans le nombre, il ſe trouverait quelques paſſions qui viendraient à la traverſe, & qui desuniraient deux couples au-milieu du temps que doit durer leur

union, pour en former deux unions nouvelles : or cela n'arrive point; ce qui prouve, qu'il n'y a qu'un instinct de besoin qui les réünisse, & non un sentiment de préférence : Ils se choisissent fortuitement, & demeurent unis, parce qu'aucun autre individu de leur espèce ne peut leur plaire davantage que celui avec lequel ils vivent. Il suit de-là, qu'on peut conjecturer que dans l'état naturel & sauvage, il n'y avait pas d'amour de tendresse (& l'exemple des Californiennes le prouverait assés; elles paraissent recevoir également tous les Hommes); & que par-conséquent les Femmes absolument sauvages ont une envie de plaire générale, une vraie coquèterie : Mais ce sentiment, en Californie, où il n'y a point de droits de paternité; où aux fêtes dont nous avons parlé, les deux sexes se mêlent indistinctement, ce sentiment disons nous, ne reverse ancunes lois positives : S'il existe parmi nous, aucontraire, où les droits de famille & de paternité, les droits de propriété, exclusive sur le corps de la Femme & sur l'existance des Enfans, font toute la douceur de la vie (*), il est certain que la coquèterie qui porte une Femme à vouloir plai-

(*) Le Célibataire est le plus infortuné des êtres. « Malheureus (lui dit M. *Qay*, cet Anglais, auteur du fameus Opéra *des Gueus*,) tu n'as point d'Enfant qui bégaye ton nom; point de Frère qui t'embrasse au retour » d'un voyage; point de Parent qui te rencontre avec joie; » point de Sœur qui te salue à ton arrivée; tu ne vois point » un Père qui se félicite en ta postérité ».

re à tous les Hommes, eſt un ſentiment criminel & deſtructif de la ſociabilité. C'eſt donc un vice dangereus; & nos Romans, nos Pièces de Théâtre, où il eſt à tout moment excusé, flaté, protégé, doivent être abſolument prohibés par le Gouvernement. L'envie de plaire dans une Femme ſociale, doit être particulière; elle ne doit avoir qu'un Objet; & ſi c'eſt contrarier la nature, c'eſt qu'alors la nature eſt contraire à l'ordre, & par conſéquent à la vertu. Car ce qui eſt naturel, peut être réellement un vice, lorſqu'il eſt oposé aux inſtitutions ſociales: la liberté abſolue, le droit à tout, ſont naturels: la rebellion, & le vol ſont pourtant des crimes, &c.

2. La ſeconde eſpèce de coquèterie, qui a pour objet la parure, eſt ſubordonée à la première, dont elle émane: ainſi elle eſt criminelle ou légitime, ſuivant que la première eſt conforme ou non au régime ſocial. Dans le premier cas, la coquèterie eſt une qualité eſſencielle dans les Femmes; elle remplit le but pour lequel elles exiſtent, qui eſt de plaire: Dans le ſecond, au contraire, c'eſt une effronterie puniſſable. Diſtinction que ne font pas aſſés nos Moraliſtes; parce que n'envisageant la coquèterie des Femmes que par les desirs vagues qu'elles excitent, ils la condannent ſous ce ſeul point-de-vue, qui au fond n'eſt rien. Sans la familiarité, ſans la fréquentation, la liaison, les aveus, l'accord mutuel des ſentimens, ce qu'inſpire une Femme eſt peu dan-

gereus: nous en apelons, non aux Moralistes; mais aux Gens-du-monde, qui connaissent par expérience les ressorts du cœur humain. Ce serait donc une très-grande sagesse d'interdire la familiarité, si ce n'est entre ceux qui sont destinés à s'unir, & dans le temps convenable: cet inçonvénient paré, tout le reste ne doit pas inquièter; l'amour ressemble à une de ses filles qu'il n'ôse avouer, tant elle est infame; il faut le *contact* pour qu'il soit vraiement contagieus. La coquèterie, le goût, l'élégance de nos Femmes tiennent le desir éveillé, mais ne le fixent pas; tout cela n'excitera jamais ces frénésies, & n'aura point ces suites atroces qu'on voit à l'amour de passion.

*C'est jouer avec le feu, que de badiner avec la galanterie, lorsqu'on est familier avec une Femme,* dit le Marquis d'Halifax: *Mais les Femmes de leur côté n'ont point de plus dangereus ennemis que les Amans respectueus: le respect est un poison lent, mais il est sûr: semblable aux sucs envenimés qui enflent ordinairement la partie du corps où ils agissent davantage, le respect produit une espèce d'engourdissement léthargique dans l'esprit, qui le prive de toutes ses facultés: dès qu'une fois il à triomfé du jugement, il devient mortel pour lui; en-conséquence, le plus sûr moyen est de le traiter comme un ennemi adroit.*

Il faut qu'une Femme proportionne sa gaîté, & sa parure à son âge; la coquèterie de la parure est un ridicule odieus dans une certaine saison;

*& la vivacité de la jeunesse dans un âge mûr, ressemble à une parure neuve sur une vieille robe.*

La coquèterie de nos Femmes tient à nos mœurs actuelles ; impossible qu'elles cessent d'être coquètes, si nous ne changeons nos mœurs.

L'honneur, dans les Femmes, est l'oposé de la coquèterie, & l'*honneur est la vie des Femmes*, dit un Poète anglais. Une Femme peut être coquète (dans sa parure) pour plaire à son Mari ; & c'est une obligation, s'il l'exige : car elle doit en tout se conformer à son goût : Nous trouvons à ce sujet dans l'*Économique* de *Xénophon*, d'excèlentes maximes : il introduit deux Interlocuteurs, *Socrate*, & *Ischomaque*. *Socrate* demande à ce dernier ce qu'il a fait pour mériter le nom d'homme de-bien. *Ischomaque* répond ; Que sa conduite est simple : Sa Femme est chargée de l'intérieur de sa maison ; il l'est des dehors. Uue Femme doit être formée par son Mari ; elle est ordinairement trop jeune pour l'être déja lorsqu'elle se marie. Ischomaque dit à la sienne, après le tumulte des noces, qu'ils se sont mariés pour vivre heureus, pour agir de-concert : l'un & l'autre ont aporté des richesses ; il ne s'agit pas de disputer sur le plûs ou le moins ; il s'agit d'en faire usage & de les conserver. Il entre à cet égard dans des détails qui ont raport aux mœurs anciennes. Alors, une Épouse avait l'œil sur son mènage, conduisait ses Domestiques, veillait à leur travail, s'occupait elle-même pour

leur donner exemple; elle filait, elle tiſſait, coupait, cousait les habits de ſon Mari, & les ſiens Ces occupations ne ſont plus de mode aujoud'hui; nos Femmes ignorent ce que c'eſt que le travail; elles portent un ſac à ouvrage pour la forme ſeulement; la navète & les nœuds ſont toute leur occupation: encore n'eſt-ce que dans certaines occasions; elles ſ'en ſervent avec nonchalance, & les ouvrages qui en résultent ſont ſouvent jetés au feu; ainſi le diſcours d'Iſchomaque ſur le mariage, la propreté, l'arrangement d'une maison, le ſoin des Domeſtiques eſt en pure-perte pour nous: c'eſt tout auplus un Roman agréable des détails de la vie champêtre, des peintures de l'âge-d'or, dont J. J. Rouſſeau à fait un charmant uſage dans ſa *Nouvelle-Éloïse.*

Iſchomaque parle enſuite de la parure; Un jour il vit ſa Femme ayant le visage couvert de céruse & de vermillon; elle voulait ajoûter l'artifice au blanc & au rouge que la nature lui avait donné; des talons plus élevés rehauſſaient ſa taille: *Je lui dis: Répondez moi, ma Femme: Mes biens ne devant faire qu'un avec les vôtres, ſi avant mon mariage je vous avais exagéré mes revenus au-delà de la vérité; ſi je vous avais montré des couleurs fauſſes & paſſagères pour de la pourpre excellente, des morceaux de bois recouverts adroitement de quelque matière brillante pour des braſſelets de perles véritables, m'aimeriez vous mieux que ſi je vous euſſe exposé au-juſte & ſans vous tromper, à*

*quoi monte ce que je possède ?* La Femme ne doute pas de la probité de son Mari, & est fort étonnée de ces questions ; *Ischomaque* les renouvelle ; il lui demande, si elle aimerait mieus qu'il l'eût épousée avec un corps mal-sain, cassé, mais brillant de couleurs étrangères, plutôt qu'avec un tempérament robuste, fortifié encore par l'exercice? Elle lui répond : *J'aimerais certainement mieus vous caresser que du vermillon, & j'aurais plûs de plaisir à voir l'éclat de votre teint & de vos yeus que des couches de purpurisse.* ISCHOMAQUE. *Éh-bien, ma Femme, je pense comne vous : je préfère vos couleurs naturelles à celles que vous empruntez de l'art, & j'aime mieus vous voir telle que vous êtes sortie de la main des Dieus, que telle que vous voulez vous refaire vous même. Les femelles des animaus ne se fardent point pour plaire à leurs mâles. La loi de la nature doit être la même pour nous. Des Étrangers & des Inconnus peuvent quelquefois être la dupe de l'imposture ; mais jamais elle n'abuse ceux avec lesquels nous sommes obligés de vivre tous les jours. Il est mille occasions où la nature perce & où l'art nous abandonne. Tous les jours on peut vous surprendre ou dans votre lit ou à votre toilète, ou même au bain ; une larme, une goutte de sueur peuvent vous trahir.* SOCRATE. *Qu'est-ce qu'elle vous répondit ?* ISCHOMAQUE. *Son changememt fut sa réponse.* Ce dialogue est naïf & plein de raison & de sens. Nos Dames trouveront peut-être *Ischomaque* un peu grossier ; mais je ne puis m'em-

pêcher de trouver sa Femme bien docile : ce qui paraîtra plus merveilleus encore, c'est que beaucoup d'Athéniennes l'étaient autant qu'elles.



I Partie, p. 227.

## Note [H], *Tribunal des Femmes.*

LA Reine *Anne de Bretagne*, avait établi un Ordre pour les Femmes, qui tendait à maintenir les mœurs pures, même à la Cour : établissement utile, s'il en fut jamais. (*Voyez*, Note [C] page 477.)

A Sparte, les Femmes âgées avaient une inspection sur la conduite des jeunes Épouses ; elles leurs rapelaient leurs devoirs, après les en avoir instruites, & punissaient les fautes.

On a vu dans la Note [C], qu'il y a une nation où les Femmes s'assemblent pour punir l'Épouse infidelle, & vanger sur elle l'honneur de leur sexe.

Il y avait en Grèce & à Rome des Assemblées particulières des Femmes, pour règler les mœurs ; & tel était le but de la célébration des Mystères nommés Thesmophories, ou d'Eleusis, & ceux de la bonne-Déesse*. On y traitait des devoirs, des plaisirs, des peines du mènage, des maladies des Femmes, & de celles des jeunes Enfans : les Anciennes instruisaient les jeunes Femmes de mille détails que l'expérience leur avait apris. Voila pourquoi la célébration de ces Mystères était secrète, & si sévèrement dérobée aux regards des Hommes. A-présent, il n'y a plus rien de tout

* S. Augustin, *de la Cité de Dieu*, l. II, c. 26, dit : On expose en public les actions infames des Dieus, & ce n'est qu'en secret (dans les Mystères) qu'on enseigne ce qu'il y a de bon & d'honnête, &c.

cela : nos Prêtres & nos Médecins se mêlent d'instruire des choses que de Femmes éclairées sauraient toujours mieus qu'eux, s'il existait un Établissement qui fixât leur attention sur ces objets.

Aussi, dans le cas même où l'exécution entière du Projet des *Gynographes*, paraîtrait difficile, nous proposerions de réaliser l'établissement d'un *Tribunal-de-Femmes*, qui aurait, 1, Inspection sur la conduite des Jeunes-filles qui ne seraient plus sous les yeus de leurs Parens : 2, Ce Tribunal instruirait les Fiancées deux ou trois jours avant leur mariage, des premiers devoirs à remplir, de la complaisance, de la soumission ; en-un-mot, il déchirerait le voile trompeur qui cache aux Jeunes-filles les obligations réelles des Femmes : 3, Les Jeune-femmes en recevraient des avis, des consolations, & même de l'apui ; celles qui auraient des torts, seraient réprimées : 4, Les Femmes-faites s'éclaireraient mutuellement ; elles se consoleraient dans leurs peines, & s'encourageraient à les suporter : 5, Enfin, ce Tribunal serait le refuge & le conseil des Veuves, & par-conséquent des Orfelins.

Nous n'étendrons pas davantage cette Note ; qui deviendrait trop longue, si l'on voulait raporter toutes les preuves qui nous restent des Associations des Femmes relativement aux connaissances particulières à leur sexe : On peut dire que jamais les mœurs n'ont été plus dénuées d'apui que de nos ours, & dans le siécle le plus éclairé.



## Note [ I ], *Luxe.*

I Partie, p. 231.

LE *luxe*, & la coquèterie pour la mise & le goût de la parure, ſont deux choses très différentes. Nous avons dit que la coquèterie de goût était louable, lorſque le motif en était honnête, pour les Femmes de toutes les conditions: Mais le luxe eſt dans un cas bien oposé: c'eſt une queſtien ſ'il peut être permis, même aux Perſones du premier rang; & c'eſt une chose qui paraît certaine, qu'il doit être interdit à toutes les claſſes inférieures. Le mot *luxe* ſignifie *ſuperflu*, *ſurabondance:* Il ne peut donc convenir qu'aux Perſones qui non-ſeulement *ſurabondent* en richeſſes, mais qui ſont obligées à ſe donner une ſorte d'éclat d'oſtentation; tels ſont les Souverains, les Princes de leur ſang, & les Ambaſſadeurs. Tous les autres Particuliers ne doivent pas ſeulement examiner, ſi leur fortune leur permet le luxe, mais encore, ſi leur ſuperflu, qui apartient l'humanité en-général, ne peut & ne doit pas être employé à des choses d'utilité commune ou particulière.

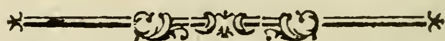
Nous ſavons bien tout ce qu'on pourrait dire en faveur du luxe: C'eſt un ſtimulant qui exiſte l'émulation, auſſi bien que les paſſions dangereuses; la cupidité même & l'ambition ſont le principe du mouvement dans le régime ſocial. *Le patriotiſme* (disait un Avocat général, M. GUITON) *a ſouvent apelé les lois ſomptuaires au ſecours des*

*mœurs expirantes : il a connu le mal ; a-t-il trouvé le remède ? Jugeons-en d'après ce mot de* SOLON : *On lui demandait, Si les lois qu'il avait données aux Athéniens étaient les meilleures ? —Je leur ai donné, répondit-il, les meilleures de celles qu'ils pouvaient ſouffrir—. Le ſévère* SULLI *lui-même avouerait aujourd'hui, que ſes lois ſomptuaires ne ſont plus faites pour nous ; qu'elles ne ſerviraient qu'à rendre irrévocable l'inégale diſtribution des biens ; qu'à ôter à l'indigence les reſſources de l'induſtrie ; à perpétuer la misère où elle ſe trouve, & à amortir en quelque ſorte les richeſſes dans les mains qui les poſſèdent..... Tant que les mœurs ſe conſervent dans leur pureté, les lois ſomptuaires ſont inutiles ; l'opinion publique prévient les excès qu'elles pourraient réprimer. Mais quand les mœurs ont changé, on ſe flaterait envain de les corriger par des lois ſomptuaires. Rome en fit l'épreuve dans les derniers jours de ſa République ; on reſpecta la lettre ; on en éluda l'eſprit : de nouvelles inventions plus ſomptueuses, ſuccèdèrent à celles qu'on venait de proſcrire, & l'exécution même de la loi ſervit à prouver combien les lois ont peu d'empire ſur les mœurs.*

D'un autre côté le luxe emploie cent mille bras utiles, & les travaus de néceſſité avilis, abandonnés, épuisent la richeſſe de la nation, pour lui donner un luſtre qui ne peut être qu'éphémère, puiſque le fondement ſolide lui manque.

VOILA notre tâche remplie. Nous laiſſons à

une plume plus habile le ſoin d'aprofondir le caractère primitif des Femmes, d'en ſuivre les dévelopemens, d'étudier les premiers mouvemens de leur cœur; de diſtinguer leurs affections naturelles, de celles qu'elles reçoivent de la ſociété; d'obſerver le genre de leurs goûts, de leurs panchans, de leurs paſſions, le degré d'activité qu'elles peuvent leur donner; de déterminer parfaitement ce que nous n'avons fait qu'ébaucher, la ſphère de leur eſprit, & d'en marquer les bornes: d'indiquer les époques auſquelles le caractère & les mœurs des Femmes ont changé; d'aſſigner les causes phyſiques, morales ou politiques qui ont concouru à ces révolutions; d'établir ſur des preuves ſolides, la véritable deſtination originelle des Femmes, & leur manière d'être plus conforme aux vues de la nature; de fixer leurs idées ſur l'étendue de leurs dévoirs, de leurs droits & de leurs prérogatives. Pour nous, mon Amie, nous avons montré les abus actuels; nous crayons avoir ſuggéré les moyens de les réformer; mais nous ſerions aſſés heureuses, ſi notre travail donnait ſeulement l'idée d'un Ouvrage plus parfait.



C'est par cette Note que M. Deſtianges & M. d'Alzan ont terminé leurs obſervations ſur notre Projet. Ils y ont ſeulement ajouté une liſte des Femmes qui ſe ſont illuſtrées; nous vous la montrerons à votre retour ici.

*Dixseptième*

## DIXSEPT.^ME & DERNIÈRE LETTRE.

*Réponse de madame* DES-ARCIS.

*NOUS venons de rendre les derniers devoirs à ma Tante, mon Amie : cette respectable Femme emporte nos regrets, & les biens qu'elle nous laisse, ne diminuent pas notre douleur ; ils l'augmentent, puisqu'ils sont la preuve de son affection pour nous. Ce séjour m'est devenu insuportable : je presse tous les jours* M. *Des-Arcis de partir ; & il vient de se déterminer à laisser une procuration. Dans huit jours je vous reverrai, avec les deux aimables Dames dont je vous ai parlé dans ma dernière.*

*Cependant comme j'ai du temps de reste, je vais vous faire part de nos idées, à* Madame *D. G. T., à* Madame *de-Mériadec & à moi, sur la destination des Femmes.*

*D'après votre Projet de Règlement, nous sommes absolument passives, & notre éducation doit tendre à cette destination. En-effet, il semble que c'est la marche de la nature, toutes les fois qu'il y a deux êtres qui ont entr'eux des raports nécessaires, que l'un soit actif, & l'autre passif : Le Soleil est actif, la Terre est passive ; elle ne produit que d'après l'influence qu'elle reçoit de l'astre qui l'échauffe. Ainsi, nous sommes à l'égard de l'Homme dans une dépendance physique & morale absolue, & cette dépendance est aussi naturelle dans le*

*moral, que dans le physic : l'une est l'image de l'autre.*

*Si nous sommes dépendantes, nous devons être soumises : Mais notre soumission est celle d'Êtres raisonnables, & non d'automates insensibles : Ce qui veut dire, qu'il y a des lois fixes & certaines qui marquent en quoi & comment nous devons être soumises. Loin que ce soit en tout, il y a des circonstances, où c'est un devoir essenciel pour nous de résister aux Hommes & de leur être oposées.*

*Dans l'état de nature, & abstraction faite de la sociabilité, nous sommes physiquement dépendantes de l'Homme, comme femelles, comme plus faibles, & comme ayant besoin du secours du mâle : Dans l'état social, nous sommes en-outre moralement dépendantes, comme tenant à notre Mari, à son nom, à sa famille (*) ; comme partageant toutes ses propriétés, ses biens & ses maux ; comme recevant de lui notre état & un rang dans le monde. Il ne convient pas que celle qui reçoit tous ces avantages ait la prééminence sur celui de qui elle les*

---

(*) Il faut en excepter l'île *Formose*, & certains Peuples du *Pérou* apelées *Mexos*, chés lesquels le Mari quitte sa propre famille pour entrer dans celle de sa Femme. Ajoutez-y les Peuples qui n'admettent la succession à la courone que par les Femmes, & certaines tribus de l'Amérique septentrionale, qui donnent aux Mèresl'a utorité absolue sur les Enfans. Mais ces usages, il faut le dire, marquent ou une grande dépravation de mœurs, ou des connaissances en physique & en morale extrêmement bornées.

*tient ; & puiſque la parfaite égalité eſt une chimère dans la nature, la Femme doit être inférieure, ſoumiſe, obéiſſante à l'égard de l'Homme.*

*Mais à l'égard de tous les Hommes autres que ſon Mari, la Femme rentre-t-elle dans l'indépendauce abſolue? Il ſemble que non, d'après votre Projet. Vous voulez que le premier-ſexe ſoit reſpecté dans tous les Individus qui le composent : Et nous croyons que vous avez raison. Mais cette conſidération générale exceptée, la Femme eſt indépendante à l'égard de tous les Hommes ; elle ne leur doit ni déſience ni ſoumiſſion ; ſon Mari l'a affranchie à leur égard, en ſe la ſoumettant.*

*Il ne ſuit pas de notre ſoumiſſion à l'égard des Hommes, qu'ils puiſſent nous donner les occupations qu'ils jugent à propos ; ils ne peuvent, d'après votre Règlement lui même, nous employer qu'à ce qui convient à nos forces & à notre deſtination physique & morale. Ainſi le travail le plus doux eſt notre lot ; tel eſt le gouvernement intérieur de la maison, & toutes les choses, qui ſans être pénibles ni difficiles, demandent beaucoup de temps & une vie ſédentaire. S'il ſe trouve dans les usages que vous paſſez en revue dans votre Note [C], quelques Nations qui faſſent le contraire, ou c'eſt un abus, ou c'eſt que parmi ces Peuples notre ſexe eſt réellement plus robuſte que le ſexe maſculin.*

*En Europe, les Femmes ſont réellement à leur place pour les occupations, & ſ'il en eſt quelques-unes qui ſortent de la règle, ſoit en commandant,*

*ſoit en obéiſſant, ces exceptions ſont rares. En France même, où les abus les plus remarquables ſe ſont gliſſés, le grand nombre des Épouses rempliſſent leur deſtination : Elles donnent la première éducation aux Enfans ; elles ſ'apliquent aux détails de l'intérieur de la maison ; elles marquent à leurs Maris une déférence qu'on peut nommer ſoumiſſion ; elles ſ'acquitent des devoirs qui ne câdrent pas avec la dignité de l'Homme. De-ſorte que tout ce que vous recommandez ſe fait déja par la ſaine partie de notre ſexe : Nous connaiſſons notre deſtination, & nous la rempliſſons. Il n'y a que les Femmes des Grands, & celle de la dernière claſſe de Paris, qui ſemblent avoir interverti l'ordre, & tendre à tout renverſer ; exemple dangereus de la part des premières, qui ont eu beaucoup d'Imitatrices dans les claſſes du milieu : mais nous croyons qu'il ſerait facile de remédier au mal, & d'établir votre réforme. Voila quel eſt le ſentiment de Madame D. G. T., de ſa Fille, & le mien.*

*Je vais terminer ma Lettre par l'Hiſtoriète que je vous dois, & dont je ne me crois pas diſpensée par nos réflexions.*

HUITIEME NOUVELLE.

IL y avait dans ces cantons, deux Amans, que la volonté de leurs Parens avait ſéparés, & obligés de ſe marier chacun au Parti qu'on leur présenta. Quoiqu'engagés contre leur gré, on ne dit pas qu'ils aient mal vécu, l'un avec ſa Femme, l'autre avec ſon Mari ; au-contraire, ils paraiſſaient tranquiles, & tous deux eurent des Enfans. Ils

devinrent veufs l'un & l'autre, à-peu près dans le même temps. Il restait un Fils à la Dame, & une Fille à son ancien Amant. Dès qu'ils se virent libres, ils songèrent à se procurer le bonheur qu'on leur avait fait manquer; ils s'unirent; & se trouvèrent si satisfaits, qu'ils voulurent resserrer leurs liens, & les doubler en quelque sorte, en mariant ensemble leurs Enfans. Mais ils étaient bien jeunes; le Garson n'avait que treize ans, & la Demoiselle environ douze. Cependant ils les unirent, & pour que l'habitude de se voir ne nuisît pas à l'inclination qu'il voulaient faire naître, ils mirent le Garson au collége à Paris, & leur Fille auprès d'une Parente très-capable de la bien élever, Prieure d'un monastère dans leur ville.

Au sortir du Collége, le Jeune-homme entra au service; il s'y distingua, & eut une Lieutenance à l'âge de vingt-deux ans. Il se disposa alors à revenir dans sa patrie pour la première-fois depuis qu'il en était sorti.

Cependant la Jeune-épouse en se formant, était devenue parfaitement belle: Leurs Parens furent curieus de savoir quelle impression elle ferait sur son Mari comme inconnue: Ils l'envoyèrent à Blois chés une Parente, à laquelle ils confièrent leur secret: & d'un autre côté, ils écrivivirent à leurs Fils de voir en passant une autre Parente dans la même ville, & de rester chés elle quelques jours, parce qu'ils pourraient l'y aler joindre, ayant une affaire qui les apelait dans ce pays-là.

Le Jeune *Delaloge* ( c'eſt le nom du Jeune-homme) obéit aux ordres qu'il avait reçus; & dès le lendemain de ſon arrivée, ſa Parente le conduiſit dans la maiſon où était la jeune Épouse : Ils ſe virent, ſans ſe reconnaître, par l'attention qu'on avait eue depuis longtemps, de changer le nom du Jeune-homme, ſans en avertir la Femme : celle-ci de ſon côté, depuis ſon mariage, ſ'était toujours apelée Mademoiselle, ſes Parens lui ayant fait entendre que cela convenait mieux à ſon âge & à ſa ſituation. L'on ne put trop juger de l'impreſſion qu'ils firent l'un ſur l'autre à la première viſite: Mais à la ſeconde, Delaloge commença de rechercher Mademoiselle de *Saintgyran*. Il goûta ſa converſation, & marqua le lendemain beaucoup d'empreſſement pour elle.

Cependant Delaloge, en véritable Officier, ſ'affichait hautement pour le Soupirant de Mademoiselle de Saintgyran; il ala même juſqu'à écrire aſſés plaiſament à ſes Parens, qu'*il les priait de preſſer leur arrivée, & de conduire ſa Femme avec eux; ſans quoi il ne leur répondait plus de ſon cœur, qui était ſi vivement attaqué, qu'il ne pouvait plus le défendre, à-moins qu'on ne lui amenât le corps de réserve.*

Ils ſe hâtèrent de ſe rendre à Blois, pour jouir de la ſcène qu'ils avaient préparée, & qui leur paraiſſait annoncer un dénouement prochain. Delaloge fut audevant d'eux : il avait l'air chagrin en les abordant, & l'impreſſion que Mademoiselle de Saintgyran avait faite ſur ſon cœur était ſi pro-

fonde, qu'il n'avait plus rien du ton de plaisanterie de ſa Lettre. Il était curieus tout-à-la-fois, & craignait de voir ſa Femme; deſorte qu'en aprenant qu'elle n'était pas avec ſes Parens, il devint plus tranquile C'était l'effet d'une ſinguliere résolution qui lui trotait dans la tête depuis quelques jours : il ſe proposait de les engager à faire caſſer ſon mariage, & il avait tant de confiance dans leur amitié pour lui, qu'il ne deseſpérait pas de les amener-là. Ce fut même à ſon Beaupère qu'il ſ'adreſſa pour cette confidence délicate.

—Eh-mais! cela ſe peut faire, lui répondit en riant le Père de Mademoiselle de Saintgyran? Je ne veus pas, mon Ami, que tu gardes ma Fille malgré toi: votre mariage n'a pas été conſommé; nous tâcherons d'y trouver quelqu'autre bagatelle qui le rende nul; tu n'auras point de contradicteur; car je t'avouerai que ma Fille de ſon côte eſt éprise d'un fort beau Jeune-homme; tu deviendras libre, heureus, & nous reſterons les meilleurs Amis du monde—. Delaloge ne fut pas auſſi enchanté de cette réponſe que ſ'y attendait ſon Beaupère, & que lui-même ſe l'était figuré; il fut desagréablement ſurpris d'aprendre que ſa jeune Épouse changeait comme lui, & ſouhaitait la rupture: Cependant l'image de la belle de Saingyran fit évanouir cette faibleſſe; il remercia ſon Beaupère, & le pria de ne pas differer.

On fit ſemblant de commencer une procédure; des Avocats furent conſultés; leurs réponſes ſ'accordèrent, & la caſſation parut ne plus tenir à

rien. Mademoiselle de Saingyran, qui jusqu'alors s'était tenue dans la plus grande reserve, s'attira l'estime de tout le monde par sa conduite. Elle vint un-jour trouver ses Parens; elle les embrassa les larmes aux yeus, & leur représenta ensuite le scandale d'une cassation : elle les conjura de ne pas y donner les mains, & d'agréer qu'elle reclamât ses droits : —Ce n'est pas, ajoûta-t-elle, que j'aime un Mari que je ne connais pas, & qui a des procédés aussi étranges avec moi; mais je pense qu'il serait de la prudence, avant de faire un éclat, que nous nous vissions, & quon essayât s'il n'y aurait pas quelque moyen de conciliation. Je vous promets, continua-t-elle, de faire violence à mon cœur, peut-être prévenu pour un autre, & de ne rien négliger pour gâgner mon véritable Mari; je jure en-même-temps de n'en jamais épouser d'autre, si je n'y puis reüssir : je me croirais la Femme de deux Hommes—.

Son Père & sa Bellemère pressèrent tendrement dans leurs bras cette Fille tendre & raisonnable ils ne crurent pas devoir la laisser plus longtemps dans l'incertitude; ils lui découvrirent que c'était d'elle que son Mari était amoureus, & il le nommèrent. L'excès du ravissement de Mademoiselle de Saintgyran montra toute sa vertu & l'empire qu'elle avait eu sur elle-même. On la pria de seconder le dessein qu'on avait, en lui fesant entendre, que c'était le moyen d'assurer son bonheur & celui de son Mari. Elle s'y prêta, avec d'autant plûs de plaisir, que ce rôle lui procurait la satis-

faction d'entendre ſans ſcrupule les fleurètes que lui débitait ſon Amant.

Dès que Delaloge fut écouté ſa paſſion, n'eut plus de bornes : il était d'une impatience qui amuſait beaucoup ceux qui étaient du ſecret. Enfin un jour, on lui avoua que ſon mariage, loin de pouvoir être caſſé au Parlement de Paris, alait être confirmé; parce que ſa Femme n'avait pas voulu conſentir à la diſſolution, & on lui conſeilla de la voir, pour tâcher de l'y déterminer. Il marqua quelque répugnance : mais le ſoir même comme on était prêt à ſe mettre à table, on vint annoncer qu'elle alait paraître. Delaloge fut extrêmement troublé : tout le monde ſ'étant levé pour la recevoir, on vit entrer Mademoiselle de Saintgyran. Delaloge fut audevant d'elle en rougiſſant; il lui dit tout-bas la nouvelle de l'arrivée de ſa Femme, qu'on lui venait d'aprendre. —Je le ſavais, lui répondit-elle tout-haut; & ſoyez ſûr, monſieur, qu'elle attendait avec impatience l'heureus moment de vous montrer toute ſa tendreſſe. —Te voila tout-étonné lui dit ſon Beaupère : gageons, qu'en disant un mot, je te reconcilie avec ta Femme, & te fais tomber à ſes piéds. —Voila celle que j'adorerai juſqu'au dernier ſoupir, ſ'écria Delaloge. —Et voila ma Fille, & ton Épouse—, reprit vivement le Beaupère. A ces mots, Mademoiselle de Saintgyran ſe jeta dans les bras de ſon Mari. Mais le pauvre Delaloge était ſi ému, ſi ravi, qu'il ne pouvait concevoir ſon bonheur. Il preſſa ſon Épouse contre ſon

cœur, & se mit à ses genous, en lui disant: —Il faut obéir à mon Père. Ah! ma charmante Amie! on a voulu augmenter mon attachement, en donnant du ressort à mon cœur; mais ce moyen était inutile; je vous ai adorée dès le premier instant où je vous ai vue, & mon premier desir, qu'un souvenir confus de vos traits autorisait, a été que vous fussiez pour moi ce que vous êtes—.

Cette heureuse union fut célébrée les jours suivans par une fête brillante: l'histoire de ces jeunes Épous attirait la foule sur leurs traces; tout le monde a voulu les voir. Je trouve que cet éclat est un bien pour eux; ce sera un motif de-plûs pour les engager à ne se jamais démentir.

*Voila, je crois, mes bonnes Amies, le dernier trbut que je vous paye pour vos Lettres instructives: le plaisir de vous embrasser bientôt, & de voir ma petite famille me transporte trop, pour ne pas en hâter le moment.*

*Je suis*, &c. *HONORINE DES-ARCIS.*

P. S. *Nous vous avons trouvées bien indulgentes sur l'article du luxe. Il est porté aujourd'hui à un excès qui anonnce une révolution: Il n'est plus possible aux Filles du commun de se mettre au courant, pour leur parure, & d'être honnêtes: Plus de mœurs, si une loi efficace ne vient à leur secours. Dans de grandes Villes, où le frein de l'opinion publique est presque nul, une Jeune-persone n'hésite guère entre être souillon ou deshonête. Mais on sait l'insuffisance des lois somptuaires isolées.*

FIN.

# Noms des Femmes célèbres,

*Par ordre alfabétique.*

Abas, fille de Xénophanes tyran d'Olbus, ville de Cilicie, qu'elle régissait au nom de son Père, sous la protection d'Antoine & de Cléopatre.

*Abusaïd*; l'Épouse de ce Roi de Perse, gouverna le royaume avec une sagesse digne d'être comparée à celle de CATHERINE II.

Aca-Laurentia; *voyez* à son sujet, le *Pornographe*, édition de Hollande, pag. 271.

Adelaïde, veuve de Lothaire, Roi d'Italie, dont toute l'Europe admira l'esprit & la vertu.

Adrichomia (Cornelia) à mis en vers, dans le seizième siecle, les Pseaumes de David.

Ædesie, fille d'Hermea, fut l'honneur de l'Égypte par sa chasteté & toutes les vertus de son sexe.

Agalle, fille savante de Corfou, dont les Anciens ont fait grand cas, enseignait la réthorique.

Aganice, savante Thessalienne dont parle Plutarque, prédisait les éclipses. Sénèque la nomme Micale.

Aglaé (la joie) c'est le nom de l'aînée des Grâces; pour marquer que la qualité la plus essencielle aux Femmes, c'est l'enjoûment & l'égalité d'humeur.

Agnodice. Les Médecins d'Athènes avaient obtenu de l'Aréopage un privilége exclusif pour toutes les parties de leur art, qui comprenait alors la Chirurgie: La jeune *Agnodice* indignée que des Hommes accouchassent les Femmes, se déguisa en Jeune-homme, & fréquenta les écoles, pour ne s'appliquer qu'à cette partie. Elle y réüssit admirablement, au point d'exciter la Jalousie de toute la Faculté médico-chirurgicale d'Athènes: on la calomnia, on l'accusa de corrompre les Femmes; Agnodice ne fit que rire de l'accusation: elle demanda seulement au Sénat de prouver son innocence: Elle n'eut besoin que de découvrir son sexe. En-conséquence les Juges abrogèrent la loi, & permirent aux Femmes d'être Sages-femmes.

Agnés *Sorel*, Maitresse de Charles VII, plus recommandable par la bonté de son cœur, que par sa beauté: on l'apelait la Belle des Belles. Agnés de Bourgogne, Duchesse de Bourbon, réconcilia son Mari avec le Duc de Bourgogne, & ce dernier avec Charles VII.

Agréda (*Marie*) célèbre par un Ouvrage où elle met la Vierge un-peu plus haut que Dieu même: ce Livre fut condanné par la Sorbone.

Agrippine femme de Germanicus, le suivait dans les camps. Agrippine sa Fille, Mère de Néron.

Aigremont (la Barone d') Languedocienne, a fait des traductions d'Ouvrages italiens dans le seizième siècle.

Alançon (la Duchesse d') Sœur de François I, après s'être inutilement plainte au Roi de l'insolence de l'Amiral Bonnivet, qui était amoureus d'elle, ne parvint à le réprimer, qu'en l'égratignant de-manière à lui faire garder la chambre pendant cinq semaines.

Albret (*Jeanne d'*) le seul titre de Mère de Henri IV, la rendrait chère aux Français; mais c'était d'ailleurs une Femme du premier mérite.

Alceste, femme d'Admète, Roi de Thessalie, se livra à la mort pour sauver la vie à son Mari.

Alcmene, mère d'Hercule, Femme adraite s'il en fut jamais.

Alcisthéne, Princesse célèbre, dont parle Pline, L. 35. C. 11.

Alexandrine, ou *Cassandre*, fille de Priam, était d'une prudence consommée: elle fut violée par Ajax, & depuis sa conduite fut fort irrégulière. Cependant sa statue devint un refuge

pour les Filles qu'en importunait trop; dès qu'elles l'avaient embrassée, elles etaient inflexibl.

ALEXIOWNA (*Cathérine*) femme de Pierre le grand. Quel spectacle pour l'Univers, & pour l'Observateur philosophe, qu'une pauvre Esclave, qui monte sur le trône d'un vaste empire; qui se maintient dans les bonnes-grâces du plus fantasque des Époux, & qui gouverne après sa mort avec autant d'autorité que ce Prince le plus absolu qu'ait jamais règné.

AMALAZONTHE, Reine des Visigoths entendait le grec, le latin, & les langues barbares, au point de n'avoir jamais besoin d'interprête pour répondre aux Députés qu'on envoyait de toutes parts à son Père.

ALCYONE, femme de Céïx, fut comme Alceste un exemple frapant de l'amour conjugal.

AMAZONES, rien de plus certain que leur existance: Il y en a eu en Asie, il en existe en Afrique & en Amérique.

AMESSIS, fille d'Aménophis, gouverna sagement le Royaume après la mort de son Père.

ANASTASIE, sœur de Constantin le grand, fit bâtir des bains à Constantinople.

ANAXARÉTE était si sage, qu'elle ne put se résoudre à laisser pénétrer ses sentimens au jeune Iphis: mais cet Amant étant mort de douleur de ne pouvoir la toucher, la tendre Anaxarète le suivit au tombeau.

ANCHITÉE, Reine de Sparte, fit elle-meme périr son fils Pausanias, qui avait voulu livrer sa patrie à Xerxès, Roi de Perse.

ANDICINI, (*Isabelle*), chanteuse & Comédienne charmante; elle aimait les lettres & son talent pour la poésie la fit aggréger dans l'Académie des *Intériti* de Padoue: Elle fut toujours vertueuse.

ANDROMACHE, femme d'Hector, aimait tellement son Mari, qu'elle alaitait ses Bâtards; ce trait est le plus beau de sa vie.

ANGOULEME, (Louise de Savoie, Duchesse d') mere de François premier, fit presqu'autant de mal à la France que Catherine de Médicis.

ANJOU (*Marie d'*) Reine de France, femme de Charles VII) fut une des trois Femmes qui soutinrent le courage du Roi: (c'était la Reine, Agnès Sorel, & la Pucelle). ANJOU (*Marguerite*) femme de Henri VI, Roi d'Angleterre, fut une des plus infortunées Reines de cette île; elle fut détrônée, & vit poignarder son Fils unique par l'Usurpateur.

ANIA, veuve Romaine: Quelqu'un l'excitant à se remarier parcequ'elle était encore jeune & jolie, elle répondit: —Je n'en ferai rien; car si j'avais encore un bon Mari, comme celui que les Dieux m'ont ôté, je serais toujours tremblante de le perdre: si au contraire, je tombais entre les mains d'un mauvais, qu'elle triste comparaison n'aurais-je pas à faire--?

ANITA, fille dont parle Vossius, qui fesait des vers grecs.

ANNE de France, Fille de Louis XI, dame de Beaujeu, gouverna avec gloire pendant la minorité de son frère le roi Charles VIII. ANNE de Bretagne, sa Belle-sœur, Reine de France institua l'Ordre dont il est parlé, p. 477. ANNE d'Est, Duchesse de Guise, était une excélente Princesse; ses défauts viennent du malheur des temps. ANNE Stuart, Reine d'Angleterre, à fait trop de bien à notre nation pour n'en pas être respectée: ce fut elle qui sauva la France par la paix qu'elle fit avec Louis XIV, lors de la succession d'Espagne.

ANTICLÉE, mère d'Ulysse, subit un sort bien triste; comme on la conduisait à Laërte son Mari, elle fut enlevée par le voleur Sisyphe, qui lui fit violence, & la rendit à son Mari enceinte d'Ulysse.

ANTIGONE, Fille d'Œdipe: cette fille tendre voyant son Père aveugle condanné à l'exil pas

Créon son successeur, lui servit elle même de guide: ayant ensuite donné la sépulture à ses freres Étéocle & Polynice, malgré la défense de Créon, elle fut mise à mort avec Argie, Femme de Polynice.

ARCHIDAMIE, Spartiate, fille du Roi Cléomène, fit révoquer l'ordre du Sénat qui ordonnait que les Femmes sortiraient de la ville : elle arma ses Concitoyennes, & ce furent ellesqui soutinrent le premier assaut de Pyrrhus : ensuite elles travaillèrent aux retranchemens &c.

ARÉTAPHILE, de Cyrène, épouse de Phédime, ayant été forcée d'épouser le tyran Nicocrate, meurtrier de son Mari, elle le fit tuer par le moyen de Léandre frère du Tyran, dont elle fut ensuite procurer la perte.

ARÉTE enseigne à son Fils Aristippe le jeune, les sciences & la philosophie.

ARÉTHUSE; —Je n'étais jamais touchée des louanges qu'on donnait aux attraits de mon visage, disait cette belle Nrymphe & je regardais comme un crime de chercher à me faire aimer des Hommes--. Alfée voulut lui faire violence, & elle se noya de desespoir dans la fontaine qui porta son nom.

ARGENTARIA-POLLA, femme de Lucain, corrigeait souvent les vers de son Mari. Elle épousa en secondes noces le poète Stace.

*Aristomènes*, le nom de ce grand Homme général des Messéniens, n'est pas ici déplacé : dans ces temps de barbarie, il fit une action qui l'honorerait de nos jours : ayant fait prisonnières douze jeunes Lacédémoniennes dans la ville même, il sortir heureusement du territoire de cette République avant le jour : ses Compagnons se voyant en sureté, voulaient, suivant le droit des vainqueurs, attenter à la pudicité de leurs Prisonnières; mais Aristomènes en empêcha autant qu'il put : les voyant déterminés à passer outre, il tua les plus mutins, ce qui intimida les autres. Ces Filles furent ensuite rachetées; mais elles ne voulurent quitter Messène qu'après avoir obtenu la grâce du Défenseur de leur pudicité, qui était alors accusé de meurtre : trait qui honore ces généreuses Spartiates.

ARRIE, femme de Cecinna-Pétus, voyant que son Mari hésitait à se donner la mort pour éviter l'infamie du supplice, se perça, le sein d'un poignard, & le lui rendant, —*Pétus*, lui dit-elle, *il ne fait point mal.*

ARSINOÉ, sœur de Cléopatre, Reine d'Égypte, servit d'ornement au triomphe de César, sur lequelle elle avait d'abord remporté quelques avantages.

ARTEMISE, fille d'Hécatomne, Reine de Carie, célébre par le tombeau que l'amour conjugal lui fit élever à son mari Mausole. Elle avait une Sœur nommée Ada, qui épousa Hydrieus son propre frère. ARTEMISE, aussi Reine du même pays, qui vivait 120 ans avant celle-ci : ce fut elle qui commandait un vaisseau dans la flote de Xercès contre la Grèce, dont elle empêcha la perte entière par son courage.

ASPASIE, fille d'Axiochus de Milet, était d'abord Courtisane; elle fut ensuite à l'école de Socrate, & profita si bien de ses leçons, que Périclès ne la crut pas indigne du titre de son Épouse. —Une autre ASPASIE, concubine Cyrus, roi de Perse, refusa un présent trop considérable, que lui fesait ce Prince, disant, qu'il était digne de la reine *Parysatis* : La Princesse touchée de ce procédé, fit des présens à la Concubine de son Mari, qui les rendait au Roi, *qui avait plus de besoin qu'elle de richesses.* Ce trait est beau!

ASTRÉE, Princesse extrêmement sage; ce qui fit dire qu'elle était fille de Jupiter & de Thémis. Elle avait pour père un Prince

nommé Astreus, l'un des Titans, & Aurore pour mère.

ASTIANASSA, femme de chambre d'Hélène : elle a la première fait un livre obscène, *de variis concubitûs modis* : elle fut ensuite imitée par *Éléphantine* & *Philenis*.

ASTIMÉDUZE, femme d'Œdipe; après qu'il eut répudié Jocaste sa mère, accusa les Enfans du premier lit d'avoir attenté à sa pudicité. Ce trait imité de l'Égyptienne femme de Putiphar, s'est souvent répété.

ATALANTE, femme d'Acaste, fils de Pelias Roi de Thessalie : Elle aima Pélée, & n'en pouvant rien obtenir, l'accusa auprès de son Mari. Acaste attaqua Pélée dans une forêt où il le desarma, & l'exposa aux bêtes féroces; mais Chiron le délivra : Pelée tua depuis Atalante & son Mari.

AUBÉPINE, (*Madeleine de l'*) dame de Villeroi, a fait une traduction des Épitres d'Ovide, que loue Ronsard.

AUGUSCIVOLE, (*Sophonisbe, Lucie & Europe*), trois sœurs italiennes, qui excélaient dans la peinture, du temps de Philippe II, Roi d'Espagne.

AUNOI (la Comtesse d') auteur d'*Hippolyte, comte Douglas*, d'un *Voyage d'Espagne* en trois volumes fort estimé, &c.

AUTRICHE (*Marguerite d'*) fille de Maximilien I, & gouvernante des Pays-bas, qu'elle régit avec sagesse. Elle eut trois Maris; mais elle épousa trop-jeune Charles, Dauphin de France, & fut renvoyée à l'âge de 14 ans; ensuite à 18 ans *Jean*, dit le Beau, Infant d'Espagne, qui n'etait qu'un enfant; enfin Philibert II, Duc de Savoie, qui mourut aubout de quatre ans. En aiant joindre son second mari, elle fut assaillie d'une violente tempête, & fit son épitaphe.

AYSCHA, fille d'Abubeker, & femme de Mahomet, montra un courage digne des plus grands Capitaines : malheureusement elle attaqua un des Princes les plus vertueus & les plus dignes du trône, Ali, gendre de Mahomet. Elle avait fait inserer dans le Coran le vingt-huitième chapitre pour justifier ses galanteries.

BALAGNI, (Madame de) Femme d'un Gouverneur de Cambrai : cette place ayant été surprise par les Espagnols, tandis que le Gouverneur étonné ne savait où se réfugier, sa Femme descendit dans la place la pique à la main, & se fit admirer des Ennemis eux-mêmes.

BALDRACA, Fille pauvre, mais vertueuse, qui refusa de se rendre aux desirs de l'Empereur Othon, qui lui fesait des promesses magnifiques.

BAPTISTE, fille de Galéas, prince de Pezaro, & Femme de Guido, comte d'Urbin, était apelée *Prodige de science*; elle a composé plusieurs ouvrages estimés.

BATHILDE, veuve de Clovis II, gouverna la France pendant dix ans avec tant de sagesse, qu'il n'arriva aucun trouble dans les états de son Fils.

*Beauvais* : cette Ville fut sauvée par les Femmes en 1472 : Louis XI permit en-conséquence aux Dames de cette ville, de se parer comme elles voudraient sans être sujères aux lois somptuaires.

BECTOZ; il y a deux Savantes de ce nom. *Claudine*, surnommée la Scholastique, a fait différens Ouvrages français & latins tant en prose qu'en vers : *Catherine*, sa parente, était une Fille d'une érudition profonde.

BELLEVILLE, (*Jeanne de*) Veuve d'Amauri de Clisson, vengea sur les Français la mort de son Mari à qui Philipe de Valois avait fait trancher la tête; elle exerça le métier de Pirate, & rendit son Fils, Olivier de clisson un brave guerrier : il fut connétable de France sous Charles VII & succèda à Bertrand Duguesclin.

BERENICE, Femme intrépide dont parle Valère Maxime: ayant vu tuer son Fils dans une bataille, elle monta sur un chariot bien armée, poursuivit le Meurtrier, le terrassa, lui fit passer les roues sur le corps, & revint saine & sauve au travers des troupes ennemies. BERENICE, Femme de Ptolomée Evergètes, voua sa chevelure à Venus, si son Mari revenait victorieus: ce sacrifice, parut si beau pour le temps, qu'on donna le nom d'une constellation à cette belle chevelure. BÉRÉNICE, qu'aima Titus. V. la *Tragédie* de *Racine*.

BERTHE, femme de Pepin-le-Bref, contribua beaucoup à mettre la courone de France sur la tête de son Mari: Cette Princesse tenait une cour de Dames, à l'imitation de celle des Pairs ou Seigneurs du Royaume. Une autre BERTHE, fille de Charibert, roi de France, épousa Éthelbert, roi de Kent en Angleterre, & poliça son Mari & ses sujets.

BIBLIE, femme de Duillius, le premier des Romains qui ait triomfé sur mer, n'avait jamais regardé fixement d'autre Homme que son Mari.

BINS, (*Anne de*) d'Anvers, a fait d'excélens vers sur des sujets de dévotion: François Suvert la comparait à Sapho.

BLANCHE: c'était le nom apellatif des Reines douairières de France, qui portaient le deuil en blanc: on les apelait *Reines Blanches*: La Mère de S. Louis Gouverna sagement pendant la minorité & la 1.re croisade de son Fils. Elle avait pourtant une maxime dangereuse: C'est qu'une Princesse peut inspirer de l'amour aux Grands, pour les retenir dans le devoir. Elle le fit à l'égard du comte de Champagne. BLANCHE, ou BIANCA, épouse de Batiste de la Porte, citoyen de Padoue, qui commandait en 1233 la garnison de Bassano, dans la marche Trévisane, fut prise malgré son courage, par le tyran Acciolin, qui avait fait massacrer son Mari. Elle aluma une violente passion dans l'âme du Vainqueur, qui l'aurait violée sur le-champ, si elle n'avait évité sa brutalité en se jetant par la fenêtre: les feux du Barbare ne firent que s'acroître par la résistance: il se fit ramener la Fugitive; on l'atacha sur un lit, & il assouvit sa passion & sa fureur: mais Bianca ne fut pas plutôt en liberté qu'elle courut au tombeau de son Mari, elle y descendit, & fit ensorte de se faire écraser par la pierre qui le recouvrait. BLANCHE BORROMÉE de la même ville, parlait avec facilité plu. langues étrangères.

BLANCHETTI, (*Jeanne de*) de Bologne, savait le latin, l'allemand & le bohémien.

BLÉMUR (*Marie Jaqueline de*) a composé l'Année bénédictine en plusieurs volumes, & les Éloges de différens Personages du même Ordre.

BONNE, fille Lombarde de basse-extraction, d'abord Concubine, ensuite Femme de Pierre Brunoro, illustre guerrier Parmesan. Elle l'avait tiré des mains d'Alfonse roi de Naples qui le retenait en prison, & obtenu pour lui du Sénat de Venise la conduite des troupes de cette République. Ce fut alors qu'il l'épousa par reconnaissance. Mariée, elle força elle même le château de Pavano, dans le Milanais, & défendit avec sucès Négrepont contre les Turcs.

BOTILDE, Femme d'Eric II, roi de Danemark, parvint à se faire aimer uniquement de son Mari, en fesant amitié à ses Maitresses; elles les parait elle-même, dit l'histoire.

BOUDICÉE, reine des Icéniens en Angleterre, ayant vu violer ses deux Filles par les Romains, rassembla cent vingt-cinq mille hommes, & défit ces Vainqueurs féroces en bataille rangée.

*Boulangere* (la) de Crésus, roi de Lydie, refusa une grosse somme qu'on lui offrait pour empoisonner son Maître: Crésus lui fit élever une statue d'or.

BOURIGNON (Mlle de) esprit juste & droit au plus haut degré: elle voulait que le bien fût toujours suivi: C'en était assés pour la rendre originale

BOUSSONET (*Stella*) excélait dans le dessin & la gravure.

BRIGITTE, avait une piété tendre & ardente: ses révélations étaient l'effet d'une imagination alumée; mais elle était de bonne-foi; ses avis d'ailleurs tendaient tous à la réforme des abus.

BRITOMARTIS ou BRITONA, jeune Crétoise, qui aima mieus se précipiter dans la mer du haut d'un rocher que de se rendre aux desirs du roi Minos.

BUCA (*Dorotea*) de Bologne en Italie, mérita en 1436 les honneurs du Doctorat, & professa publiquement dans sa patrie. (En 1750, on a vu dans la même ville, une Dame qui professait quelques parties de la Philosophie: on lit son intronisation dans les Mémoires de cette même année).

BUSA, riche & généreuse Fille de la Pouille, dont parle Valère-Maxime, qui nourrit dix mille Romains après la bataille de Cannes.

BRINVILLIERS, (la Marquise de) monstre dont on doit parler quelquefois pour en inspirer de l'horreur. Elle empoisonna son Père, &c.

CALLISTO fut violée par Jupiter; elle périt malheureusement avec Arcas son Fils; les Poètes disent qu'elle forme au Ciel la constellation de la grande Ourse, & son Fils celle de la petite.

CALLIRHOÉ, Fille de Troie: C'est elle que trompa l'Athénien Cimon, en se fesant passer pour le fleuve Scamandre. CALLIRHOÉ. Voy. l'*Opéra* de ce nom.

CALPHURNIE, romaine qui plaidait elle-même ses causes: elle le fesait avec tant de hardiesse, qu'elle déplut aux Juges, qui défendirent qu'à l'avenir les Femmes parlassent au Bareau.

CAMBRA, Fille de Bélin, roi des Bretons, était parfaitement belle & sage: elle inventa la manière de faire & de fortifier les Citadelles.

CAMILLE, reine des Volsques. On la connaît assés par l'Énéide.

CAMMA, Femme du Galate Sinatus, & prêtresse de Diane. Sinorix avait fait périr Sinatus pour épouser Camma; mais cette vertueuse Femme usa du seul moyen qu'elle eût de se vanger, elle empoisonna le Meurtrier dans la coupe nuptiale, quoiqu'elle ne pût le faire sans s'empoisonner avec lui. Th. Cormille a traité ce sujet de tragédie.

CANDACE, reine d'Éthiopie gouverna ses Peuples avec tant de sagesse, que toutes les Reines qui lui succédèrent se firent honneur de porter son nom.

CARESTO (*Constance de*), Napolitaine, célèbre par sa science.

CARMANTE, mère d'Évandre: On lui bâtit un temple à Rome, où les Dames célébraient des fêtes en son honneur.

CARO (*Anne*), Espagnole, a composé plusieurs comédies.

CASSANDRE, Vénitienne, savait le grec & le latin; elle soutint à Padoue des thèses de philosophie.

CASTRO (*Anne de*) Espagnole; célèbre par quelques ouvrages, dont Lopés de Véga nous a conservé les noms.

CATHERINE d'Alexandrie, en Égypte, & Fille d'un nommé Coste, disputa pour la Religion chrétienne à l'âge de dix-huit ans. CATHERINE d'Arragon, Femme de Henri VIII, a composé deux Ouvrages de piété. CATHERINE d'Autriche, reine de Portugal, gouverna le royaume avec sagesse pendant la minorité de son fils Sébastien. CATHERINE de Médicis, reine de France

France; elle est assés connue. CATHERINE de Parthenai, & *Anne* de Rohan sa Fille, soutinrent avec une constance héroïque les horreurs du siége de la Rochelle. CATHERINE Fille de la précédente, épouse du Duc de Deux-ponts fit cette belle réponse à Henri IV; *Je suis trop pauvre pour être votre femme; & de trop bonne maison, pour être votre maitresse.* CATHERINE de Pologne reine de Suède, contribua beaucoup au bonheur des Suédois, lorsque le roi Jean son Mari eut succèdé à Éric. CATHERINE de Portugal, duchesse de Bragance, savait le grec, le latin, & les mathématiques, elle instruisit elle-même ses Enfans dans les Belles-lettres. CATHERINE de Sienne; âme tendre, qui eût fait une excélente mère-de-famille: ce fut elle qui engagea le Pape Grégoire XI à quitter Avignon, pour retourner à Rome. CATHERINE CANTONI, Italienne, s'est inmortalisée par le dessein & la broderie. CATHERINE *des-Roches*, & *Madeleine Neveu* sa Mère, se signalèrent tellement dans le Poitou par leur esprit & leurs talens, vers 1684, qu'il ne passait pas un Homme-de-lettres dans leur Province, sans se détourner pour les aler voir. *Madeleine de Chemereau*, autre savante, était parente de Catherine Des-Roches.

CARLIER (Angelique Nicole) fit périr M. Tiquet son Mari, & finit en Grève.

CÉNIS: c'est la première femme qui de fille soit devenue garson. Elle porta le nom de *Cenéus*.

CERDA (Bernarde) Portugaise, savait presque toutes les langues de l'Europe, la Réthorique, la Philosophie de l'École, les mathématiques &c.

CÉRÉTI (Laura) de la ville de Bresce en Italie, soutint à dix-huit ans des thèses de philosophie. On a un Receuil de ses Lettres, & quoiqu'écrites dans le 16.^e siècle, elles sont toujours admirées.

CERRATON (Anne) Espagnole, écrivait parfaitement en latin, & fut très-considérée à la cour du roi d'Arragon.

CESONIA, Femme de Caligula, était si attachée à ce Monstre, qu'elle ne voulut pas lui survivre.

CHATELET, (*Gabrielle-Emilie de Breteuil*, Marquise du) joignait aux connaissances sublimes de Newton, le coloris brillant de Voltaire. Elle a fait les *Institutions Newtoniennes*.

CHÉLONIDE, fille de Léonidas roi de Sparte, & Femme de Cléombrote, fut également bonne fille & bonne épouse: Elle suivit toujours dans leur exil, ou son Père, ou son Mari; celui des deux qui était le plus malheureus paraissait avoir toute sa tendresse.

CHÉRON (Élisabeth-Sophie) cultivait au comencement de ce siècle, la peinture avec succès. Elle fit le portrrait de M.^e Des-Houlières, qui s'en estimait heureuse.

CHIOMARA, Dame Galate, ayant été violée par un Capitaine Romain, elle choisit le moment où on pesait l'or de sa rançon pour se saisir d'un sabre dont elle lui coupa la tête, qu'elle mit dans son tablier. En arrivant auprès de son Mari, elle jeta cette tête à ses piéds: Sur ce qu'il lui représenta, qu'elle n'aurait pas dû manquer à la foi jurée, elle répondit: —Et aucun autre Homme que toi, ne doît pouvoir se vanter dé m'avoir possédée—.

CHRISTINE, reine de Suède, imita Cléobuline, & donna l'exemple de la plus grande force sur soi-même en quittant sa courone: heureuse si elle ne s'en fût pas repentie! CHRISTINE de Danemarck, Duchesse de Loraine, eut la gloire en 1558 de faire la paix entre la France & l'Espagne. CHRISTINE de France, Fille de Henri IV, Duchesse de Savoie, sut conserver les États à son Fils, malgré les efforts de ses Beaufrères.

CLAUDIA, Vestale, accusée injustement d'avoir manqué à son vœu de chasteté, prouva son innocence par un miracle, dit Tite Live, en fesant avancer par sa présence un vaisseau qui portait l'image de Cybelle, & qui s'était arrêté au milieu du Tibre. Ce miracle prouverait plutôt le contraire, & la fourberie des Devins consultés.

CLÉLIE, jeune Romaine donnée en otage avec ses Compagnes à Porsenna, les engagea à se sauver à la nage en traversant le Tibre, effrayée de se voir au milieu d'un camp où leur vertu pouvait être insultée : les Romains les renvoyèrent : Mais Porsenna fut si touché du noble motif de la fuite de Clélie, qu'il rendit toutes ces jeunes Prisonnières sans rançon.

CLÉOBULINE, Fille & seule héritière de Cléobule, roi des Rhodiens, céda généreusement, son droit à la courone à Aristide; —Parce que, disait-elle, c'est à un Homme à commander aux Hommes—. Plutarque la fait trouver au banquet des 7 Sages.

CLÉOPATRE, Femme d'Antoine, reine d'Égypte, célèbre par sa beauté, sa galanterie, & ses malheurs. CLÉOPATRE, sœur d'Alexandre-le-grand, fut se conserver la Macédoine après la mort de son Frère.

CLÉOFÉE, reine des Massagas dans l'Inde, se défendit contre Alexandre, avec tant de courage, qu'elle mérita son estime.

CLERMONT-VIVONE (Catherine de) duchesse de Retz, parlait facilement le latin, le français & le polonais. Elle servit d'interprète aux Polonais qui vinrent en France demander le Duc d'Anjou pour roi.

CLOTILDE, reine de France, femme de Clovis I, est assés connue.

CLUSIA, Fille du roi Tuscus, se jeta par la fenêtre, pour éviter la violence que voulait lui faire Valerius-Torquatus; mais elle ne se fit aucun mal, le vent qui enfla ses jupes l'ayant portée doucement à terre.

COLONNE (*Victoire*) femme de Fernand-François d'Avalos, était la perle des Femmes ; elle aimait tendrement son Mari, & lorsqu'il fut mort, elle chérit sa mémoire, & fit un Poème en son honneur, où elle décrivait toutes ses belles actions.

COMNENE (Anne) ressemble à la précédente, en ce qu'elle a écrit en quinze livres l'histoire du règne de son Père.

CORA, fille d'Adès, roi des Molosses, sur les rives de l'Acheron : c'est elle que Pirithoüs & Thésée voulaient enlever, à-cause de sa beauté, mais Pirithoüs y périt.

CORINNE, la Deshoulières des Grecs, remporta cinq ou six fois le prix de la Poésie sur Pindare.

CORNARA-PISCOPIA, dame Vénitienne, reçut à Padoue le bonnet de Docteur en Philosophie.

CORNÉLIE, femme du grand Pompée, savait la Géométrie, la Philosophie, la musique, & jouait parfaitement de la lyre ; elle était belle, spirituelle, & d'un caractère excélent. CORNÉLIE, mère des Grecques, enseigna une éloquence mâle à ses Enfans.

CORNIFICIA, sœur du Poète Cornificius, sous Auguste, préférait la sience à tous les biens périssables.

CORONEL, (*Marie*) épouse de Jean de la Cerda, craignant de ne pouvoir vaincre une tentation violente, qui la pressait d'être infidelle à son Mari, se fit mourir en s'enfonçant dans les entrailles un tison ardent.

COSTE-BLANCHE (*Marie de*) Parisienne, a fait différentes traductions espagnoles, entr'autres celle de trois Dialogues *de la nature, du ciel, & de la terre, par P. Messia* : outre les langues savantes, elle savait la Philo-

sophie & les Mathématiques.

CRATÉSIPOLIS, reine de Sicyone, après la mort d'Alexandre son Mari, se mit à la tête de quelques troupes, & soumit les Révoltés qui lui disputaient le sceptre.

CUNITZ, (Marie) Silesienne, savait, le latin, le grec, l'hébreu, le polonais, l'allemand & le français : l'astronomie lui lui était si familière, qu'elle a fait d'excélentes Tables Astronomiques.

CYDIPPE, cette Belle devrait servir de modèle à nos jolies Parisiennes; elle se crut obligée de tenir une promesse faite par surprise, puisqu'elle ne fit que lire ce qu'Aconce avait écrit sur une boule qu'il jeta devant elle dans le temple de Diane: les Femmes de nos jours sont bien éloignées de cette délicatesse !

CYNA, sœur d'Alexandre-le-grand, remporta des victoires à la tête des troupes Macédoniennes.

DACIER (*ou mademoiselle le-Fèvre*) savante célèbre, qui a traduit Homère, Anacréon, & différens Auteurs latins.

DAMIGELLA *Trivulzi*, de la famille des Trivulces, savait le grec & le latin, & prononça diverses harangues de sa composition devant les Papes.

DAMO, fille de Pythagore, garda scrupuleusement les secrets de la philosophie que son Père lui avait découverts, en lui défendant de les révéler. On présume que ces secrets, contraires à la religion du pays, lui eussent attiré des persécutions.

DAMOCRITE, lacédémonienne, femme d'Alcippe, illustre citoyen de Sparte: son mari ayant été envoyé en exil par ceux de la faction oposée, on l'empêcha de le suivre, & on poussa la barbarie jusqu'à interdire le mariage à ses filles, pour qu'il ne vînt point de vengeur à Alcippe. Damocrite indignée attendit une nuit, où les principales Dames de Sparte s'assemblaient pour célébrer les mystères convenables à leur sexe; & aidée de ses filles, elle entoura l'édifice de matières combustibles & y mit le feu : les Hommes étant accourus au secours, Damocrite égorga ses filles, & se tua elle-même ensuite.

DAMOPHILE, de Lesbos, poétesse contemporaine de Sapho.

DANAÉ, elle était fille d'Acrise, roi d'Argos; Jupiter en pluie d'or descendit dans la tour où son Père la tenait renfermée. Cette Princesse a donné un exemple célèbre de la triste vérité, que l'or peut tout corrompre.

DAPHNÉ, fournit à son sexe un exemple contraire: rien ne put la séduire. DAPHNÉ, poétesse Thébaine, qui vivait du temps de la guerre de Troie, & qui (dit-on) a fourni à Homère les principales beautés de son Iliade & de son Odyssée.

DÉBORA, Juive célèbre, qui gouverna les Hébreux avec sagesse.

DÉJANIRE, célèbre beauté, fille d'Œneus, roi d'Œtolie, & femme d'Hercule.

DÉÏDAMIE, fille Lycomède, roi de Scyros, chés lequel Achille était caché déguisé en fille, pour ne pas aler à la guerre de Troie; elle se laissa surprendre par le jeune hôte de son Père, & en eut Pyrrhus.

DESHOULIÉRES, (Poétesse Française du dernier siècle, connue de tout le monde, sur-tout par ses Idylles, que M. *Fréron* l'accuse d'avoir pillées : mais ce plagiat ressemble à ceux qu'il attribue à M. de *Voltaire*, il faut avoir du génie pour en faire de pareils.

DESNOYERS (madame) Auteur amusante, mais peu véridique : Elle fut un triste exemple du peu d'estime qu'on doit faire de ces prétendus Zélateurs, qui s'expatrient pour cause de religion : elle ala jusqu'à prostituer sa fille cadète en Hollande.

DEVAUX (Anne) se distinga en

servant comme Soldat: Elle fut blessée à la fameuse attaque de la porte Saintantoine. Le Maréchal de la Ferté lui offrit une compagnie, après qu'elle eut été prise dans les troupes Lorraines, & reconnue. *V*. ci-ap. *p*. 554.

DIA, CASSIA & CORNUSTIBIA, filles de Job, qui étaient douées du plus grand mérite: elles furent écrâsées sous les ruines de la maison d'un de leurs Frères.

DIANE de Poitiers, sauva la vie de son Père condanné à mort, en se jetant aux piéds de François I. Elle fut maitresse de Henri II, fils de ce Prince. DIANE de Volterre, habile graveuse en taille douce: sa grande Bacchante, d'après Jules Romain, est un chef-d'œuvre.

DIDON, fille de Bélus, roi des Tyriens, & fondatrice de Carthage. Elle était veuve de Sichée, que Pygmalion roi de Tyr fit mourir: arrivée en Afrique, où elle s'était réfugiée, elle y bâtit la ville de Carthage: Iarbas roi des Gétules, ayant voulu l'épouser, Didon, fidelle à la mémoire de son premier Mari, monta sur un bucher, & s'y poignarda, après avoir exhorté les Ambassadeurs d'Iarbas à porter leur Maître à la paix, & ses Sujets à se bien défendre. Virgile à profité de ce fond d'histoire, pour ajuster la fable de son Enéide.

DIGNA; après la prise de la ville d'Aquilée, cette Femme courageuse voyant qu'Attila roi des Huns se disposait à lui faire violence, elle le pria de se retirer avec elle vers le haut de la maison: mais dès qu'elle y fut arrivée, elle se précipita dans la mer, en lui disant, —Suis moi, si tu veux me posséder--.

DIOTIME grèque!, femme philosophe, dont Socrate avait pris les leçons.

DIRCÉ, femme de Lycus, roi de Thèbes, ayant succédé à l'adultère Antiope, qu'elle fit enfermer, en fut punie dans la suite par les deux Fils que cette Antiope avait eus de Jupiter (Amfion & Zétus) qui l'attachèrent à la queûe d'un cheval indompté. DIRCÉ, babylonienne, ne fut guére plus heureuse; elle fut changée en poisson, c'-à-d. noyée par Pallas, qu'elle avait méprisée, en s'enorgueillissant de sa beauté [*Les Anciens ont souvent ramené cet apologue de Femmes punies de l'orgueil que leur beauté leur inspirait.*]

DUCHEMIN (*Catherine*) femme du célèbre Girardon, peignait très-bien les fleurs.

ÉLECTRE (la blonde) fille d'Agamemnon & de Clitemnestre; nom célèbre par la Tragédie de M. de Crébillon.

ÉLISABETH de Bohème, Princesse palatine, protégea Descartes, & professa la Philosophie: Elle obtint l'abbaye d'Hervorden, dont elle fit une Académie philosophique. ELISABETH, reine d'Angleterre, est assés connue. Sixte-V disait qu'elle était une des trois seules persofones qu'il crût digne de règner (*lui*, *Henri IV*, & *Elisabeth*). Le même disait un jour à un Anglais: —Votre Reine gouverne bien; il ne lui manque qu'une chose, c'est de se marier avec moi, pour donner au monde un autre Alexandre—.

EMPUSE, célèbre danseuse, aujourd'hui surpassée, par les D.lles *Hallard*, *Guimard*, &c.

EPICHARIS, femme de basse naissance, était de la conjuration de Pison, contre Néron, & savait tout: mais ni le fouet, ni le feu, ne lui firent rien avouer, tandis que le poète Lucain dénonçait sa propre Mère.

EPPODICE, dame Gauloise, femme de Julius-Sabinus, étant devenue grosse, & par-là exposant son Mari cru mort, à être découvert, se fit enfler tout le corps par un certain onguent, & accoucha sans jeter un cri.

ERIGONE, fille d'Icare, que des Paysans ameutés avaient tué, s'étrangla de douleur: les Dieus

touchés de sa piété, la transportèrent dans le ciel, où elle est le signe de la Vierge.

ERINNA, Poëtesse, native de Ténos, vivait dans la CVII.[e] Olympiade.

ERIPHILE, trahit le secret de son mari Amphiaraüs, pour un collier d'or & de pierreries que lui donna Polynice.

ERIXO, femme d'Arcésilaüs, roi de Cyrène, vengea la mort de son Mari, que Laarchus avait empoisonné, & rendit la liberté aux Cyrénéens.

ERO, Amante de Léandre: est un exemple des malheurs qui suivent une passion trop écoutée.

ESTHER, femme Juive, dont un livre de la Bible porte le nom.

EVADNÉ, femme de Capanée, ayant apris la mort de son Mari à la guerre de Thèbes, demeura d'abord inmobile de douleur; & lorsqu'elle vit le corps sur le bucher, elle s'y précipita, & fut consumée avec lui.

EVE, femme d'Adam.

EUBULE, PRAXITELE & TÉOPE, filles de Léos, fils d'Orfée; MACAIRE, fille d'Hercule; la fille d'Aristodème roi des Messéniens; celle d'un nommé *Embarus*, athenien; PANDORE & PROTOGÉNIE filles d'Éreƈtée, roi d'Athènes: Toutes ces Héroïnes s'inmolèrent volontairement, & coururent audevant de la mort pour sauver leur Patrie.

EURYDICE, femme d'Orfée, en fuyant Aristée, qui la voulait séduire, périt de la morsure d'un serpent.

EUTICHE, femme de Thessalie, qui eut trente enfans, & qui fut portée au bucher par vingt d'entr'eux.

EUSTOCHIUM, demoiselle Romaine, savait le grec & l'hébreu.

FARA, demoiselle Gauloise, du temps d'Héraclius, pleura si amèrement de ce qu'on voulait la marier, qu'elle en perdit la vue.

FATUA, femme de Faunus, était d'une si grande retenue, qu'elle ne sortait jamais du Gynécée, & que jamais elle n'envisagea d'autre Homme que son Mari. Les Dames Romaines célébrérent sa fête dans la suite; c'est-à-dire qu'elle s'assemblaient ce jour-là pour traiter entr'elles des devoirs & des maladies de leur sexe. C'était un crime capital aux Hommes de chercher à pénétrer dans le lieu où les Matrones était renfermées.

FONTAINE, (madame de la) femme du célèbre Fabuliste, corigeait souvent les ouvrages de son Mari.

*Fontevrault*: Un Prince étant devenu amoureus d'une Religieuse de cette Ordre, chargea son Confident de lui déclarer sa passion. Le Courtisan s'en acquira, & se servit de la phrase ordinaire, *vos beaux yeus l'ont charmé*. La Religieuse se retira, en demandant un moment pour répondre; elle revint bientôt, portant sur une assiète, ses deux yeus, dont elle avait enlevé la prunelle, en disant: —Puisque votre Maître est amoureus de mes yeus, vous pouvez les lui porter—.

FOREST, (la) servante de Molière, à laquelle il récitait ses Comédies: Elle avait le jugement fort sain.

FORTIA, (Marie de) Religieuse de Poissi, était fort savante.

FRANCESCA, pauvre jeune-fille de Casal, en Italie, qui fit des prodiges de valeur à la défense de cette place en 1630: Le Maréchal de Thoiras, lui donna la paye de quatre Soldats, & une de chevauléger dans sa compagnie.

FULVIE, dame Romaine, découvrit la conspiration de Catilina. FULVIE, femme d'Antoine, ne respirait que les combats: mais ces Femmes des temps corrompus de la République romaine n'avaient que des qualités dangereuses.

GABRIELLE *de Bourbon*, fille de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, a composé *l'Inst-*

*truction des Jeunes-pucelles*, & d'autres Ouvrages.

GAILLARD, (Jeanne) de Lyon; Marot fit un Rondeau à sa louange; elle y répondit par un autre Rondeau qui surpassait en beauté celui du Restaurateur de notre Poèsie.

GALINDO, (*Beatrix*) de Salamanque, en Espagne, savait si bien le latin, qu'on la surnomma la latine.

GANGA, ou *Anna Singa*, princesse africaine, dont il est parlé dans cet Ouvrage p. 321.

GANGE, (Marie de Rossan, marquise de) femme aussi belle qu'infortunée: elle fut massacrée par ses deux Beaufrères

GERTRUDE, s'est distinguée par des Traités de dévotion.

GONZAGUE, (*Cécile*) fille du duc de Mantoue, écrivait en grec dès l'âge de dix ans.

GOODVINE, épouse de Léofride, comte de Coventry, en Angleterre, ayant demandé à son Mari la supression d'un impôt fort onéreus, Léofride crut éluder, en lui prescrivant une condition que la Comtesse ne remplirait pas; ce fut qu'elle traverserait la ville toute nue à cheval en plein midi. L'envie de soulager le Peuple l'emporta sur la pudeur; la Comtesse fit avertir les Habitans de se tenir renfermés chés eux sous peine de la vie à l'heure qu'elle indiqua; & par ce moyen obtint la grâce, sans blesser la décence. Un Boulanger seul contrevint; il fut surpris à sa fenêtre, & exécuté; on voit encore sa statue en pierre au même endroit d'où il avait regardé.

GOURNAI (Marie Jars de) surnommée la Sirène française, fit imprimer les *Essais de Michel de Montaigne*, son Beaufrère, les corrigea, & les dédia au Cardinal de Richelieu.

GUALDRADE, ou *Baldrace*, florentine: son Père ayant offert de la livrer à l'Empereur Othon IV, qui en était épris, la Jeune-persone lui dit courageusement: —Mon Père, vous me permettrez de vous assurer, que jamais persone ne me touchera, s'il n'est mon légitime Épous—. L'Empereur charmé de sa vertu, la maria à l'un des Seigneurs de sa cour.

GUÉBRIANT, (la Maréchale de) fut revêtue du caractère d'Ambassadrice extraordinaire pour mener en Pologne la Princesse Marie de Gonzague. Elle avait fait casser son premier mariage avec un Homme riche sans naissance, & elle épousa un Cadet de Bretagne qui n'avait que la cap & l'epée; mais elle lui fit faire son chemin.

GUÉMENÉ (la Princesse de) savait l'hébreu: on connaît le bon-mot du Prince son mari, qui voyant entrer tous les matins le Maître d'hébreu assés mal en ordre dans la chambre de sa Femme, ne savait que penser: Enfin rencontrant un-jour cet Homme avec un haut-de-chausse déchiré, il demanda à la Princesse, ce qu'il venait faire. —Il me montre l'hébreu, répondit-elle. —Madame, reprit le Prince, il vous montrera bientôt le derrière.

GUYON (Madame): On sait toutes les traverses que lui causèrent ses chimères dévotes: C'est un exemple pour toutes les Femmes, qui ne doivent point se mêler des disputes de religion. Elle fit beaucoup de bruit du temps de madame de Maintenon, par la querelle du Quiétisme dans lequel elle donna, & ses relations avec M. de Fénélon.

HABERT, (*Susanne du Jardin*) savait l'italien & l'espagnol: M. Habert évêque de Vabres, son Neveu, a fait imprimer quelques uns de ses Ouvrages de dévotion.

HACHETTE (*Jeanne*) de Beauvais, en 1442, fit prendre les armes à toutes les Femmes, défendit la ville contre les Bourguignons qui l'assiégeaient, & renversa de sa main l'étendart, en tuant le Porte-enseigne qui l'avait déja planté sur la brèche.

HARPALICE, fille de Lycurgue roi de Thrace, amassa une troupe d'Hommes aguerris, se mit à leur tête, & courut délivrer son Père, que les Gètes avait fait prisonnier.

HÉCALÉ, pauvre femme, qui éleva Thésée : son indigence & son honnêteté passèrent en proverbe.

HÉCUBE, épouse infortunée du roi Priam, dont les malheurs furent causés par la faiblesse qu'elle eut pour Paris.

HAIE-VAUTELAI (*madame de la*) fut Ambassadrice de France à Venise ; ce qu'elle ne dut qu'à son rare mérite.

HÉLÈNE, beauté célèbre, par les malheurs qu'elle causa (& qui tous les jours arrivent en petit. Elle était fille de Tyndare roi de Sparte & de Léda : Voyez le *PORNOGRAPHE*, p. 264. HÉLENE, reine des Adiabéniens, se fit admirer par sa bienfesance ; comme depuis l'empereur Julien, elle fournit gratis à son Peuple pendant une famine, du bléd & des raisins secs, qu'elle fesait venir d'Alexandrie & de Chypre.

HÉLISENNE *de Crenne*, demoiselle de Picardie, à traduit les quatre premiers Livres de l'Énéïde, & composé un livre, intitulé, *les Angoisses douloureuses qui procèdent d'amour.*

HÉLOÏSE, nièce du chanoine Fulbert, écolière & maitresse d'Abeilard : elle est assés connue par les Héroïdes de *Colardeau.*

HÉRINE, poétesse Grèque, dont quelques épigrammes surpassent celles de Sapho.

HÉRITIER *de Villandon* (M.lle l') parisienne, a fait les Épitaphes de M.me De-Heère fille de la comtesse d'Aunoy, & de Françoise Masquière, aussi parisienne ; elle a traduit les *Épîtres amoureuses d'Ovide*, en vers français & en prose, assés passables. En 1692, elle remporta le premier prix au *Palinod* de Caen.

HOLDA, femme sage, consultée par le roi Josias, qui lui envoya pour cela Helcias le grand Prêtre.

HERMAN (*Cathérine*), Hollandaise : ayant apris que son mari avait été fait prisonnier par les Espagnols, elle vendit tout ce qu'elle avait, & s'étant déguisée en Homme, elle se rendit à Ostende. Mais sa figure & son accent donnèrent des soupçons ; on la mit comme espion dans un cachot, qui se trouva celui de son Mari : ils se reconnurent : alors Catherine offrit tout ce qu'elle avait pour délivrer son Mari ; ajoutant qu'elle était prête à le suivre à la rame, si on l'y condannait, ou même à la potence, pourvu qu'on ne les séparât pas : M. de Bucquoi, général Espagnol, fut si charmé de ce dévoûment, qu'il les fit mettre tous-deux en liberté.

HÉRODIADE, femme d'Hérode, Trétrarque de Galileé : Caligula ayant condanné cet Hérode à l'exil, sa Femme l'y voulut accompagner : Caligula lui fit offrir de rester en Judée, & l'amende qu'on tirait de son Mari : mais cette Femme généreuse répondit qu'il n'était pas juste d'abandonner dans la mauvaise-fortune, celui qu'elle s'était honorée d'avoir pour épous dans la prospérité. Le lâche Galigula ne fut pas touché de ce trait ; il ôta l'argent à cette vertuuse épouse, & rendit forcé l'exil volontaire qu'elle subissait.

HERSILIA, femme de Romulus, était une des Sabines enlevées : elle fut choisie par le Chef, parce qu'elle exhortait ses Compagnes à la vertu.

HESTIÉE, dame d'Alexandrie, a fait une Dissertation pour examiner, si ce qu'Homère raporte est une histoire, ou une fable.

HILDEGARDE, théologienne, dont le pape Eugène III ne dédaignait pas de prendre les avis.

HIPPARCHIA, jeune Athénienne, qui éprise de la beauté de la philosophie, préféra Cratès le Cynique, laid, pauvre, contrefait, aux meilleurs Partis, disant à ceux qui lui reprochaient son

goût, qu'elle ne voulait un Mari ni plus riche, ni plus beau, ni mieux fait Elle a composé plusieurs Ouvrages qui sont perdus.

HOMONÆA, jeune & chaste, Romaine, femme d'Atimetas, qui mourut à 20 ans, & qui avait déja toutes les vertus de son sexe : Elle aima mieux mourir, que d'exposer la vie de son Mari aux fureurs d'un Grand, qui était devenus amoureus d'elle.

HORTENSIA, seconde fille de Hortensius, plaida devant les Triumvirs la cause des Femmes qu'on avait, contre tout droit, condannées à un impôt particulier: Hortensia représenta que son sexe ne formait pas un corps à part, & qu'il n'avait de nom & d'existance qu'uni à l'homme; qu'ainsi c'était une dérision de le taxer nomément, &c.

HYLONOME, femme du Centaure Cyllare, au desespoir de la mort de son Mari, s'ôta la vie, en se précipitant sur l'épée de Cyllare

HYPATHIA, d'Alexandrie, fille du philosophe Théon, & femme d'Isidore; l'évêque Synésius l'apelait sa maitresse de philosophie; & Paul le silencieus fit une épigramme en son honneur. Elle vivait dans le IV.e siècle, & fut tuée dans une émeute en 415.

HYPERMNESTRE, la seule des Damaïdes qui sauva la vie à son Mari. On connaît assés ce sujet par la Tragédie de M. *Lemière*.

HYPSICRATÉE, femme de Mithridate, roi du Pont: vaincu par Pompée, ce Prince fut toujours fidèlement accompagné de son Épouse, qui le consolait & l'encourageait : elle s'était de bonne-heure accoutumée à la fatigue, présumant bien que son Mari ne résisterait pas toujours au bonheur & à la force des Romains.

ILIA ou *Rhéa*, fille de Numitor, nièce d'Amulius, roi d'Albe, & mère de Rémus & Romulus. Amulius la força de se faire vestale (crime souvent renouvelé de nos jours) & la fit enterrer vive sur les bords du Tibre, pour avoir violé son vœu de chasteté.

IO, l'histoire de cett Nymphe, aimée de Jupiter, & persécutée par Junon, prouve qu'il y a toujours plûs à perdre qu'à gagner en aimant le Mari d'une autre.

IPHIGÉNIE, fille d'Agamemnon & de Clytemnestre, se soumit à recevoir la mort par obéissance pour son Père; en quoi elle fut un modèle de soumission. Toutes les religions se sont emparées de ce beau trait de dévoûment.

*Irlandaise* âgée de onze ans, dont parle Bayle, qui savait l'algèbre.

ISABELLE de Castille, reine d'Espagne, en 1474: elle fut héritière des états de Castille; elle épousa Ferdinand, roi d'Arragon, ce qui réünit la monarchie Espagnole. Elle avait de l'esprit, de la valeur, & de grands desseins. Mais elle est assés connue. Elle avait à sa Cour *Béatrix de Galinda*, & *Cathérine Badajoz*, femmes savantes & vertueuses.

ISAURE (*Clémence*) rétablit les Jeux floraux de Toulouse, au 14.e siècle.

JACQUETTE GUILLAUME, Parisienne, a publié à Paris, en *1665*, un Livre de sa composition, avec ce titre: *LES DAMES ILLUSTRES, où par bonnes & fortes raisons, il se prouve que le sexe féminin surpasse en toute sorte de genre le sexe masculin*. Cet ouvrage (& les suivans) ne pouvait être qu'une plaisanterie : c'est comme si l'on voulait prouver que la lune échauffe & éclaire davantage que le soleil. En 1643, autre ouvrage, intitulé : *LA FEMME généreuse, qui montre que son sexe est plus noble, meilleur politique, plus savant plus vertueus, plus économe que celui des Hommes*. En 1650 Ouvrage italien, *LA DONNA megliore dell' Uomo*; c'est-à-dire, *La FEMME meilleure que l'Homme*. LUCRECE - MARINELLI, dame Vénitienne, intitula un de ses Ouvrages: *La NOBILI-*

*TA* & *l'esselenza delle Donne, con diffetti & macamenti degli Uomini.* (La noblesse & l'excélence des Femmes, comparées avec les défauts & les imperfections des Hommes) MODESTA POZZO, autre dame Vénitienne, s'est contentée de prouver, que son sexe n'était pas inférieur au masculin. Voyez l'art. de M.lle de GOURNAI. Un sieur *Poulain*, en 1676, fit un discours, *DE L'ÉGALITÉ des deux sexes, où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés.* Mais il en eut honte, & se critiqua lui-même, par un Traité, *DE E'EXCÉLENCE DES HOMMES, contre l'Égalité des deux sexes.* En 1737, il parut une *APOLOGIE des Dames*; en 1743, une Traduction espagnole, *DÉFENSE ou éloge des Femmes.* L'on peut encore citer *LA GALERIE des Femmes fortes*, par le P. *Lemoine*, jésuite, 1646.

JEANNE *de Navarre*, reine de France, femme de Philippe-le-bel, ala en persone s'oposer au Comte de Bar, qui ravageait la Champagne, & le fit prisonier : elle fonda le collége de Navare. JEANNE *de Bourbon*, fille de Pierre I du nom, femme de Charles V, roi de France, était admise dans tous les Conseils, à-cause de la justesse de son esprit. JEANNE *d'Albret*, mère de Henri IV, accoucha de ce Prince en chantant, pour gagner un pari fait avec son Père. JEANNE de Flandre, comtesse de Montfort, défendit courageusement Hennebon contre le Comte de Blois : pendant que ce Prince donnait un assaut, elle sortit à la tête de soixante hommes par un endrait qui n'était pas assiégé, & ala brûler les pavillons des Ennemis; ce qui fit diversion, & contraignit le Comte de lever le siége. JEANNE *de Penthièvre*, femme du comte de Blois, avait les mêmes vertus que Jeanne de Flandres, qui fut son antagoniste. JEANNE-*Inès de la Croix*, est très-connue en Espagne par ses poésies savantes & spirituelles.

JÉSABELLE, femme d'Achab, qui rendit son Mari méchant : son exemple prouve combien les Femmes influent sur la bonne ou la mauvaise conduite des Hommes.

JOYE (Élisabeth de) Espagnole, prêcha dans l'église cathédrale de Barcelone; & ensuite à Rome, où elle convertit un grand nombres de Juifs.

JUDITH, Juive, qui coupa la tête d'Holoferme. Son histoire passe pour un Romans pieus.

JULIE, fille d'Auguste, fut galante & sans mœurs; mais ses débordemens empoisonnèrent le bonheur de son Père. JULIE, femme de Sévère, cultiva la philosophie : heureuse si elle n'eût pas été mère d'un monstre tel que Caracalla !

*Juvenal* : nous citons cet Auteur, à-cause du beau morceau de sa 6.e Satyre, qui a fourni à Molière les plus beaux traits de deux de ses meilleures Comédiés. *Que votre Femme ne raisonne point en forme & par enthymème; qu'elle ne sache point ce que c'est que le genre sublime, le médiocre, le rampant, non-plûs que l'histoire. Il est bon qu'elle n'entende point tout ce qu'il y a dans les Livres : Je ne puis souffrir une Femme qui feuillete continuellement la Grammaire de* Palémon; *qui s'attache scrupuleusement aux règles du beau langage; qui vous cite des vers & d'anciens passages ignorés; qui reprend son Amie sur des mots, que des gens habiles ne s'avisent point de reprendre. Ah! dumoins, qu'un Mari puisse faire impunément un solécisme!* (Ce dernier trait est charmant.)

KŒRTON BLOCK (Jeanne) Hollandaise, excella dans la peinture & la sculpture : mais ce qui la rendit célèbre, ce furent ses découpures, par lesquels elle exécutait des fleurs, des animaus, des marines, des paysages, & même des portraits. Le Czar Pierre lui rendit visite.

LABÉ (*Louise*) surnommée la *Belle Cordière*, naquit à Lyon en 1526, & se rendit célèbre par son esprit, sa beauté & ses galanteries. Elle savait le latin, l'italien & l'espagnol; elle écrivait en prose & en vers; &c. Elle a fait un *Dialogue de l'Amour & de la Folie*. CLÉMENCE *de Bourges*, sa compatriote & sa contemporaine se distingua aussi par son esprit & ses talens.

LALA, native de Cyzique en Mysie, fut célèbre dans la peinture, & par des sculptures en ivoire, dans lesquels elle surpassait *Sopile* & *Denis*, les deux plus habiles ouvriers de son temps.

LAODAMIE : entre plusieurs femmes de ce nom, la femme de Protesilas est à remarquer. Ayant apris que son mari avait été tué par Hector, à la guerre de Troie, elle demanda pour toute grâce aux Dieus de voir l'ombre de ce cher Épous : sa demande fut accomplie, & Laodamie expira dans les bras de Protesilas.

LASTHÉNIE, femme de Mantinée, qui avait une si grande avidité d'aprendre la philosophie, qu'elle se déguisa en homme, pour aler entendre Platon.

LAVINIA-FONTANA, de Boulogne, vers 1602, exécutait le portrait, & fit quelques tableaus d'église : son coloris était fort agréable.

LAURE, beauté célèbre dont Pétrarque était amoureus : elle était accadémicienne de la Cour-d'Amour : Elle fut toujours vertueuse. François I passant par Avignon, voulut voir son tombeau, & fit des vers à sa louange.

LAUTIER (*Jeanne de*) excélait dans toutes sortes de sciences, & sur-tout dans les mathématique.

LEBRIXA (*Françoise de*) Espagnole fille d'Antonius Nebrissensis, donnait des leçons publiques dans l'université d'Alcala à la place de son Père lorsqu'il était malade.

LÉDA, femme de Tyndare, roi de Sparte, & mère d'Hélène.

LÉONTIA, Ahénienne de basse condition, car elle était herbière, reprit un jour Théophraste, l'auteur des *Caractères*, pour une expression qui n'était pas attique.

*Léostènes*, capitaine Athénien, qui fut tué dans la guerre de Lamia : Son épouse fille de *Demotion*, chef de l'Aréopage, ne voulut pas lui survivre.

LEUCOTHOÉ, étant devenu grosse d'Apollon, fut enterrée vive par ordre d'Orchame, roi de Babylone, son père.

LÉVÊQUE (*Louise Cavalier*), femme d'un Gendarme de la garde, nommé Lévêque : Elle était d'une très-belle figure, & composait bien en prose & en vers.

LICINIA : c'est le nom de deux filles de L. Crassus, qui se distinguèrent par leur éloquence.

LIVIA, épouse d'Auguste : cette femme ambitieuse, alait jusqu'à favoriser la passion de son Mari pour d'autres Femmes. LIVIA-ANTONIA, femme de *Drusus-Germanicus*, beaufils d'Auguste, fut pudique dans un temps où cette vertu était extrêmement rare. Restée veuve, elle refusa des secondes noces, & ne s'occupa que de l'éducation de ses trois Enfans, Germanicus, Claude & Liville.

LOGES (*madame des*) Parisienne : les Académiciens se rendaient chés elle : Balzac, Bautru, Voiture, Malherbe même ne pouvaient assés l'admirer; & l'on sait que Malherbe n'était pas louangeur.

LORIOS (*Françoise de*) traduisit à l'âge de douze ans du latin en espagnol, la vie de la bienheureuse Angelle de Fuligno, qui fut imprimée en 1518.

LOSA (Élisabeth) de Cordoue, savait les langues hébraïque & latine.

LOTIS, Nymphe chaste, qui fuyant les poursuites de Priape

fut changée en lotos; c'est-à-dire qu'elle se tua.

LOUISE de *Lorraine*, princesse de Conti, se plaisait à faire des vers; c'est domage qu'il ne nous reste d'elle qu'un *Roman royal*, ou *Avantures de la Cour*, publié en 1621, sous le nom du sieur *Pilousl.*

LUCÉIA, Comédienne, dont parle Pline, qui jouait encore à l'aide d'un masque dans la Tragédie à l'âge de cent ans.

LUCRÉCE, Romaine, femme de Collatin, célèbre par sa chasteté. Elle fut violée par Tarquin; ou plutôt, elle sacrifia la pudicité de son corps à celle de sa réputation, si l'on peut s'exprimer ainsi; puisque Tarquin la menaça de tuer un Esclave à côté d'elle, pour faire craire qu'il les avait trouvé couchés ensemble, & que la crainte d'être soupçonnée, lui fit souffrir ce qu'elle n'aurait jamais permis sans cette cruelle menace.

MACAIRE, fille d'Hercule, se dévoua à la mort pour sauver Athènes sa patrie, qui ne pouvoit se défendre contre Eurysthée, roi de Mycènes.

MADELEINE, ame tendre qui embrassait le bien dès qu'il était connu, avec plûs d'ardeur qu'elle n'avait suivi le desordre & la galanterie.

MAINTENON (*Françoise d'Aubigné* marquise de) femme de mérite, dont l'étonnante fortune excite l'admiration. Elle parvint à la plus grande faveur du Roi, & de Harlai, archevêque de Paris, bénit leur union en 1686. Elle a fondé Saintcyr, établissement fait dans de grandes vues, & y mourut en 1719 agée de 83 ans. *La Baumelle* lui a suposé des Lettres.

MALIS, servante d'Omphale, si belle, qu'Hercule la préférait à sa maitresse, & qu'il en eut un fils nommé Acélus.

MAMMÉE, mère de l'empereur Alexandre-Sévère, inspira à son fils la douceur avec laquelle il gouverna.

MANDANE, mère du grand Cyrus, qu'elle éléva avec le plus grand soin.

MARCELLE, dame Romaine, intérogée par sa mère, si elle était bien aise d'avoir été mariée: —Beaucoup, répondit-elle; mais je ne voudrais pas recommencer--.

MARCIA, fille de M. Varon, peignait supérieurement; mais elle était si chaste, qu'elle ne voulut jamais représenter que des Femmes.

MARCIA-PROBA, femme de Guithelind, roi en Angleterre, fit des lois fort sages, que Gildas à traduites en latin, & le roi Alfred en saxon.

MARGUERITE *de Lorraine*, mère de Marie Stuart, gouverna sagement l'Écosse pendant l'absence de sa fille. MARGUERITE *de Valdemar*, reine de Norwége, fit la conquête de la Suède & réünit les trois couronnes de Danemark, de Norwége & de Suède. MARGUERITE *de Valois*, sœur de François I, duchesse d'Alençon, puis reine de Navare, a composé plusieurs Ouvrages pleins de délicatesse & d'érudition. Elle mourut en observant une comète. MARGUERITE, duchesse de Florence, fille naturelle de Charles V, gouverna les Pays bas. MARGUERITE duchesse de Berri & de Savoie, fille de François I, fut douée de toutes les belles qualités qui forment les Héroïnes. MARGUERITE, première femme de Henri IV; il nous reste des Poésies & des Mémoires de sa façon. Elle consentit à la dissolution de son mariage, & revint en Cour après que la nouvelle Reine eut des Enfans,

MARIE *de Bourgogne*, fille unique de Charles, duc de Bourgogne, & femme de Maximilien, étant tombée de cheval, & s'étant blessée, aima mieux mourir, que de souffrir que le Chirurgien blessât la pudeur en la visitant.

MARIE d'*Autriche*, sœur de

Charles V, reine de Hongrie & de Bohème : elle déclara la guerre à Henri II, pendant que son frère assiégeait Mets, & vint en persone à la tête des troupes ravager la Picardie. MARIE d'*Harcourt*, comtesse de Vaudemont, voyant cette place assiégée, lorsqu'à-peine elle relevait de couches, monta à cheval, se mit à la tête de la garnison, & fondit sur les Ennemis, qu'elle obligea de lever le siége. MARIE, *de Barbançon*, étant veuve, du temps des guerres civiles sous Charles IX, dans son château de Bénégon en Berri, elle s'y défendit avec tant de courage, qu'elle tint encore quinze jours après que les tours & les murs furent renversés : elle obtint une capitulation honorable, & le Roi fut si touché de sa bravoure, qu'il lui fit remise de la rançon qu'elle avait offert pour elle-même. MARIE-DE-FRANCE, (non de la maison Royale) a traduit en françois les *Fables d'Ésope moralisées.* MARIE *de la Présentation*, a fait un livre, intitulé, *La Ruine de l'Amour-propre*, *& le bâtiment de l'Amour divin.* MARIE *de Portugal* était une Princesse savante, qui entretenait à sa Cour plusieurs Dames d'esprit. MARIE, reine d'Angleterre, Princesse imprudente & faible, mais zèlée pour sa religion. MARIE *Stuart*, d'abord Dauphine en France, ensuite reine d'Écosse, dont elle était héritière : ses malheurs sont connus; sa mort sur un échafaud est la plus grande tache que la reine Élisabeth ait faite à son règne. MARIE-THÉRESE d'*Autriche*, reine de France, femme de Louis XIV, fut une des meilleures Princesses de cette auguste maison, si intimement liée à celle de nos Rois. MARIE, sœur de Moïse, fit un Cantique, ou Poème fort beau, pour célébrer le passage de la mer rouge.

MARILLAC (*Louise de*) Religieuse de Poissi, a fait une traduction des Pseaumes, publiée en 1621.

MARPESSA, fille d'Événus, & femme d'Ida, le plus beau des Hommes de son temps, comme elle était la plus belle des Filles. Elle fut mère de Cléopatre, femme de Méléagre, encore plus belle que sa Mère. Apollon ayant enlevé Marpessa, Ida tira une flèche contre ce Dieu : Marpessa n'ayant pu retourner avec son Mari, en mourut de douleur.

MARQUET (Anne de) a fait de très-bons vers, pour le temps : elle savait le grec & le latin.

MARULLE, fille du gouverneur de Coccin, capitale de l'île de Stilimène, du temps de Mahomet II, défendit cette place contre les Turcs après la mort de son Père, & refusa les recompenses qu'on voulait donner à son courage.

MASQUIERES (Françoise) Parisienne morte en 1728; ses Poésies furent estimées de son temps.

MATHILDE, comtesse de Toscane, du temps de Grégoire VII dont elle soutint la mauvaise cause contre l'empereur Henri-IV : Elle fut accusée d'un commerce criminelle avec ce fougueus Pontife; ce qu'il ne faut pas craire légèrement.

MAUVIA, reine des Arabes, remporta plusieurs victoires sur ses Voisins, du temps de l'empereur Valens, qu'elle secourut contre les Goths.

MÉDÉE, fille d'Aète, roi de Colchide, aujourd'hui la Georgie, & femme de Jason, auquel elle facilita la conquête de la Toison d'or : femme détestable, dont l'histoire prouve que la beauté n'est rien sans la bonté du caractère.

MEDULLINA, jeune Romaine, à laquelle son Père avait fait violence dans les ténèbres : ayant reconnu l'Auteur de ce forfait par l'anneau qu'elle lui avait arraché, elle se jeta sur lui furieuse, le traîna devant un autel, l'y poignarda, & elle ensuite.

MÉLANTHO, fille de Protée,

que Neptune séduisit en se jouant devant elle sous la forme d'un dauphin : ( Toute fable renferme des instructions ; celle-ci enseigne aux Femmes à se défier des Adulateurs.)

MÉLISSA, paysane qui la première fit usage du miel, & devint ainsi une bienfaitrice du genre-humain.

MENA, nom d'une Matrone, en l'honneur de laquelle les dames Romaines s'assemblaient pour traiter ensemble particulièrement des maladies de leur sexe.

MONYME, femme de Mithridate, dont Racine à défiguré l'histoire pour l'adapter au Théâtre. Elle se pendit avec son diadème, lorsque son Mari eut été vaincu par les Romains; mais le diadème s'étant rompu, elle obligea un Enuque de la poignarder.

MÉRIAN (*Marie-Sybille*) peintresse allemande, née à Francfort en 1647; s'est inmortalisée à peindre les insectes & les fleurs.

MESSALINE, femme de l'empereur Claude, porta l'impudence jusqu'à se marier avec Silanus du vivant d'un Mari qui pouvait tout : Elle fut condannée à mort.

MICALE, Thessalienne, qui ayant la connaissance des éclipses, fesait accroire à ses Compagnes que la lune disparaissait lorsqu'elle le lui ordonnait : C'est de-là qu'est venue l'opinion que les Magiciennes fesaient descendre la lune du ciel, &c.

MIGALOSTRATE, maitresse d'Alcmeon, poète lyrique de Messène : elle réussissait parfaitement dans le même genre de poésie.

*Milésiennes* ; il y avait une sorte d'épidémie parmi les filles de Milet, qui consistait dans le dégoût de la vie, causé par les peines dont la nature à grevé leur sexe : les Magistrats ne trouvèrent pas d'autre moyen d'empêcher cette manie, que de porter une loi qui condannait à être traînées nues toutes celles qui attenteraient sur elles-mêmes ; ces filles avaient tant de pudeur, que la menace de ce traitement suffit pour les contenir.

MILETIA & HIPPO ; selon d'autres, ÈVEXIPPE & THÉANO, filles d'un Sedasius, citoyen de Leuctres, ayant été violées par quelques Lacédémoniens, auxquels leur Père avait accordé l'hospitalité, en conçurent tant de douleur, qu'elles se donnèrent la mort. Les Anciens ont observé, que le même endroit où ces deux Filles infortunées furent ensevelies, servit depuis de champ-de-bataille à la célèbre défaite de Leuctres, où les Lacédémoniens furent entièrement défaits, par les Thébains, sous la conduite du sage Épaminondas.

*Milton*, était aveugle; mais il avait trois filles, toutes-trois fort savantes, qui lui lisaient des manuscrits syriaques & arabes, pour la composition de son Poème.

MIRA, de Byzance, qu'on croit mère d'Homère le Tragique, se fit admirer par son érudition.

MIRAUMONT (*madame*). Pendant les guerres civiles sous Henri III, était toujours à cheval, suivie de soixante Gentilshommes.

MIRTILLE, dame Grèque, avait enseigné la poésie à Pindare.

MONTENAI (*Georgette de*) Demoiselle de la Reine de Navarre, composa cent Emblèmes ou Devises, expliqués par des *huitains*, qu'elle dédia à la reine Jeanne d'Albret.

MORATA (*Fulvia* ou *Olympia*), savait le grec & le latin, & parlait avec une éloquence admirable : il reste des Opuscules de sa façon.

MOREL (*Camille*, *Lucrèce* & *Diane*) trois sœurs, nées à Paris dans le 16.^e siècle, savaient le grec & le latin : Camille était la plus savante ; elle possédait parfaitement l'italien & l'espagnol. *Antoinette* de Loine leur mère avait aussi beaucoup de savoir.

MORUS (*Marguerite*) fille du

célèbre anglais Thomas Morus, avait une grande connaissance des belles-lettres & des sciences.

*Myrsilus*, autrement Candaule, roi de Lydie; son histoire est une leçon pour tous les maris: il avait une femme parfaitement belle, qu'il fit voir nue à son favori Gygès; mais cette femme suporta si impatienment cette offense, qu'elle engagea Gygès à tuer Myrsile, à s'emparer du trône, & à l'épouser.

NANTILDE, reine de France, femme de Dagobert, eut beaucoup de part aux affaires de l'État, & gouverna seule la Neustrie pendant quatre ans avec sagesse.

*Nausimènes*, citoyen d'Athènes; son Épouse ayant surpris leurs enfans dans un inceste, elle en fut tellement frapée d'horreur, qu'elle perdit la voix pour toujours.

NÉOBULE, fille de Lycambès: Elle avait été refusée au poète Archiloque, qui l'avait demandée en mariage; ce Satyrique s'en vengea par des vers si piquans, que le Père & la fille se pendirent de desespoir. Aujourd'hui une Française en pareil cas, loin de se pendre, se ferait gloire de la célébrité que la satyre lui donnerait, & n'en trouverait qu'un meilleur établissement.

*Nevizan*, jurisconsulte italien, qui avait écrit contre les Femmes: Un jour les Piémontaises le chassèrent de Turin à coups-de-pierre, & il ne put y rentrer, qu'après avoir fait amende honorable à genous.

NITOCRIS, reine celèbre de Babylone, qui fit construire un pont superbe sur l'Eufrate, & gouverna ses états avec une grande sagesse. Cette Princesse fit graver sur son tombeau, une inscription qui promettait de grands trésors à celui qui l'ouvrirait; Darius, longtemps après, n'y trouva que ces mots, *Si tu n'eusses pas été insatiable d'argent, tu n'aurais pas violé la sépulture des morts.* NITOCRIS, reine d'Égypte & d'Éthiopie, règna avec plûs de gloire que tous les Rois: Ce qui n'est pas extraordinaire; les Souveraines sont ordinairement servies par les Hommes avec plûs d'affection que les Princes; les Ministres n'ont point d'excuse, & ils ne peuvent éviter l'exécration publique, &c.

NOGAROLLE (*Isotta*, *Angelle*, *Antoinette*, *Geneviève & Laure*,) toutes de la même famille, étaient savantes, & sont célébrées par les Auteurs italiens pour leur beauté & leurs vertus.

NOVELLA, italienne, fille du Jurisconsulte André: Elle enseignait le droit canon, & pour que son extrême beauté ne causât pas de distraction à ses Ecoliers, elle tirait un rideau devant sa chaire.

NYCTIMÉNE, fille de Nycteus & d'Amalthée, de l'île de Crète, conçut de coupables feux pour son père, & satisfit sa passion par le secours de sa Nourrice. Cette histoire a quelque raport avec celle de Loth & de ses filles: aureste le même fait peut-être arrivé plusieurs fois.

NYCTOKIX, reine de Babylone, qui suivant Hérodote à surpassé Sémiramis: nous la croyons la même que *Nitocris*.

OCTAVIE, sœur d'Auguste, & femme de Marcellus, dont elle eut deux filles. C'était la plus belle & la plus vertueuse Dame de son siècle: elle sauva la vie à une infinité de Proscrits, qui eurent recours à son intercession auprès des Triumvirs.

OCYRRHOÉ, fille de Chiron, fut comme son père, habile dans la connaissannce des simples & dans la mèdecine.

ŒNONE, première femme de Paris, exerçait la mèdecine par les simples, suivant l'usage de ce temps-là.

OLYMPIAS, mère d'Alexandre-le-grand: femme ambitieuse, & dont l'âme élevée aprochait de

celle d'un Homme. Elle gouverna sagement la Macédoine (avec Antipater sous elle) pendant qu'Alexandre était occupé à ses conquêtes. On raporte un trait qui fait beaucoup d'honneur a cette Princesse: Elle était fort jalouse d'une jeune Courtisane que Philippe son Mari aimait à l'idolâtrie : quelqu'un lui dit que cette Fille s'était servie d'un philtre: Olympias la voulut voir, & la trouva si belle, qu'elle l'embrassa, en lui disant : *Ton philtre, ma belle Fille, c'est ta beauté.*

OPPIA, vierge vestale, qui n'ayant pu tenir le vœu imprudent, ou plutôt forcé de conserver sa virginité, fut enterrée toute vive.

ORANGE (*la Princesse d'*) fille de Jacques II, la même dont il est parlé, p. 500, avait un perroquet d'une grande beauté, qui se tua pendant qu'elle était à la chasse: toutes ses Femmes étaient dans la plus grande inquiétude, & ne savaient comment annoncer ce malheur; leurs larmes le firent connaître à la Princesse, qui leur dit en souriant, ces paroles, bien dignes de servir de leçon à son sexe: —*M'avez-vous donc crue assés faible, que d'avoir un attachement déraisonable, pour une chose qui ne doit être qu'un léger amusement: Je n'ai d'autre peine que celle où je viens de vous voir.* Ce trait est d'autant plus beau, qu'il contraste davantage avec ceux raportés dans la petite Comédie *Du-Cercle*, par le trés-petit *Poinsinet.*

ORITHIE, fille d'Ericthée, roi d'Athènes, qui fut enlevée par Borée, roi des Thraces, auquel on avait refusé de la donner en mariage, à cause de l'état de barbarie où vivait son peuple. ORITHIE, reine des Amazones, qui succèda à *Marpesia :* Il serait bien extraordinaire qu'il n'y eût pas eu d'Amazones, après tous les détails où les Anciens [illegible] à [illegible] sujet!

OUCHI (la vicomtesse d') a fait une *Paraphrase de l'Épitre de St Paul aux Romains.*

PAMPHILE, savante Égyptienne, écrivit une Histoire mêlée, en 3 livres, fit un abregé des ouvrages de Ctésias, &c.

PANTHÉE, femme d'Abradate, roi de Suse, aussi recommandable par sa beauté que par sa vertu. Ayant été faite prisonnière par le grand Cyrus, elle en fut traitée avec tous les égards dus à son sexe & à son rang; & en eut tant de reconnaissance, qu'elle gâgna son Mari, dont elle fit un des plus zèlés partisans du Vainqueur. Mais Abradate eut le malheur d'être tué, en combattant pour Cyrus, & Panthée ayant découvert son cadavre, elle le lava dans le Pactole, donna ses ordres à sa Nourrisse sur ce qu'elle aurait à faire, s'inclina sur le corps de son Mari, & se tua.

PARTHENAI (*Anne de*), femme d'Antoine de Pons, comte de Marennes, fut l'ornement de la cour de madame Renée de France, duchesse de Ferrare; elle savait les langues grecque & latine; les abus dans l'Église la frapaient si vivement, qu'elle pancha pour la nouvelle réforme. *Catherine de* PARTHENAI, nièce de la précédente, fille de Jean de Parthenai, seigneur de Soubise, & femme de René vicomte de Rohan, donna à ses Enfans la plus belle éducation: l'aîné fut ce fameus duc de Rohan, dont nous avons les Mémoires, qui soutint le parti calviniste avec tant de prudence & de courage; son second fils fut le duc de Soubise, qui fut aussi un très-grand homme : sa troisième fille épousa le Duc de Deux-ponts. Nous en avons parlé à l'article *Catherine.*

PARYSATIS, fille de Cyrus, & mère d'Artaxerce.

PASIPHAÉ, femme de Minos, roi de Crète, calomniée par un un conte populaire, que Ser-

vius a voulu rendre vraisemblable, en disant qu'elle s'était éprise d'un Secretaire de son mari, apelé *Taurus*, & que Dédale leur prêtait sa maison.

PAULINE, femme de Sénèque, se fit ouvrir les veines en-même temps quon les ouvrait à son Mari par l'ordre de Néron.

PAULINE, belle Romaine, dont un Jeune-homme nommé *Mundus* était amoureus : Elle fut sourde à ses agaceries, & il ne vint à-bout de satisfaire sa passion, qu'en gâgnant les Prêtres de Serapis, qui persuadèrent à la belle Innocente que le Dieu voulait passer la nuit avec elle. Ce crime occasiona la ruine du Temple, des Prêtres & du Dieu.

PÉLOPÉE, fille de Thyeste, frè d'Atrée : Par une suite des horreurs ordinaires dans la maison de Tantale, elle eut de son propre Père un fils d'une merveilleuse beauté ; elle le fit exposer pour cacher sa turpitude ; mais il fut trouvé par un Pasteur, qui le fit alaiter par une chèvre, d'où il fur nommé *'Aigisthos* (Egiste) : cet Enfant devenu grand, à l'instigation de Thyeste, tua son oncle Atrée, corrompit Clytemnestre femme d'Agamennon, qui était à la guerre de Troie, le tua à son retour, & fut enfin tué lui-même par Oreste, son Cousin.

PÉNÉLOPE, fille d'Icare, femme d'Ulysse, garda la fidélité à son mari pendant vingt ans : Exemple peut-être unique.

PENTHESILÉE, reine des Amazones, qui succéda à Orithie, & se trouva à la guerre de Troie.

PENTHIÉVRE (*la Comtesse de*), nous en avons deja parlé à l'art. *Jeanne* : Cette digne Épouse du comte de Blois, fut résister aux Anglais que la comtesse de Montfort avait amenés contre son Mari, qu'ils firent prisonnier : elle conserva toutes ses places, & ne reçut aucun échec : elle obtint même la liberté de son Mari, que les Anglais avaient enmené à Londres.

PERO, fille de Nélée, & sœur de Nestor, était la plus belle fille de son temps, & fut recherchée par tous les Héros de la Grèce ; mais Nélée, qui en voulait pourlors à Hercule, jura de ne la donner qu'à celui qui lui aménerait les bœufs de ce Héros. Elle resta fille.

*Phédon*, Athènien, que les XXX Titans tuèrent dans un festin : Il avait plusieurs filles encore vierges, qui voyant qu'elles ne pourraient éviter la violence qu'on se préparait à leur faire, s'embrassèrent étraitement & se jetèrent dans un puits.

PHÉDRE, fille de Minos, épouse de Thésée, & bellemère d'Hippolyte, qu'elle accusa faussement d'avoir voulu lui faire violence. Ce trait souvent répété, n'est plus de nos mœurs.

PHÉDYME, fille d'Ottanis, noble Persan, d'abord concubine de Cambyse, ensuite du faus Smerdis : Ce fut elle qui découvrit que Smerdis n'était pas le fils de Cyrus, mais un Mage, au moyen de ses oreilles qui étaient coupées.

PHÉMONOÉ, première Proféteſſe du temple de Delfes, inventa les vers hexamètres ou héroïques.

PHÉRÉNICE, femme grèque, qui conduisit elle-même son Fils aux Jeus-olympiques : Les Présidens des Jeus lui ayant défendu d'être spectatrice, elle répondit, Que cela devait être permis à la fille, à la sœur, & à la mère de Vainqueurs aux Jeus-olympiques : Elle resta donc, & ramena son fils victorieus : honneur inmortel chés les Grecs.

PHILA, fille d'Antipater, roi de Macédoine, donnait à son Père d'excélens conseils, qu'il s'aplaudissait d'avoir suivis ; & dans la suite, elle tira son Mari Démétrius des mauvais-pas où il s'engageait.

PHILIPPINE *de Hainaut*, femme d'Édouard III, roi d'Angleterre, & mère du célèbre Prince

ce de Galles qui gâgna la bataille de Poitiers. Son Mari, qui connaissait ses belles qualités, l'avait mise à la tête de son Conseil, & il ne décidait rien sans avoir son approbation. Elle remporta une victoire complète sur l'armée de David roi d'Écosse, pendant qu'Édouard fesait le siége de Calais : Enfin étant venue au siége de cette ville, elle couronna toutes ses belles actions, en sauvant la vie aux six Bourgeois de Calais qui s'étaient dévoués : Elle se jeta aux piéds du Roi fondante en larmes, & le fléchit : Elle fit ensuite venir les six Bourgeois, leur donna des habits, les fit manger, & leur fournit de l'argent, pour les conduire où ils voudraient aler.

PHILOMÉLE, fille de Pandion, roi d'Athènes, à laquelle Térée son beaufrère fit violence; il lui coupa ensuite la langue, pour qu'elle ne révélât pas son crime; mais Philomèle traça son avanture sur des tapisseries qui furent portées à sa sœur Progné. *Voyez les Métamorfoses d'Ovide.*

PHILOTIS : Voyez son article dans le Tome I des *Idées singulières*, p. 274.

PISAN (*Christine de*), Dame savante sous Charle IV, a composé deux Ouvrages, *Le chemin du grand étude*, & le *Trésor de la Cité des Dames.*

PITA, espagnole, en 1589. Au siége de la-Corogne par les Anglais, voyant la garnison prête à capituler, elle reprocha aux Espagnols leur couardise avec une véhémence qui embrâsa leur courage; elle prit elle-même une rondache, & courut à la brèche, en criant, que quiconque avait de l'honneur n'avait qu'à la suivre : on tua quinze-cents hommes aux Assiégeans, qui levèrent le siége : Philipe II recompensa Pita, en lui donnant le rang & la paie d'Enseigne en place.

PLACIDIE, fille de l'Empereur Théodose, célébre par ses talens, sa sagesse, sa beauté & son courage.

PLOTINE, épouse de l'empereur Trajan, femme digne des premiers siècles de Rome, par toutes les vertus de son sexe, qu'elle possédait au plus haut degré. Elle avait accompagné son Mari déguisée en homme, lorsqu'il avait été exilé sous Domitien, sans être effrayée des fatigues qu'elle aurait à essuyer.

PO (*Therese de*), Napolitaine, habile dans la peinture, au commencement de ce siècle : On voit plusieurs morceaus de sa main dans les palais de Naples.

POLYXENE, la plus belle des filles de Priam roi de Troie, avait été fiancée à Achille; mais Pâris profita de la circonstance pour tuer ce Héros : Lorsque Troie fut prise, Phyrrus fils d'Achille & de Déidamie, eut la barbarie de couper la tête à Polixène sur le tombeau de son Père. On reremarque que cette infortunée Princesse s'arrangea pour tomber décenment en recevant le coup mortel.

POLYXO, Lemnienne, & Prêtresse d'Apollon : Ce fut elle qui fut l'auteur & qui conduisit la détestable entreprise de ces Femmes envers leurs Maris, contre lesquels elles conspirèrent, & qu'elles massacrèrent tous; On dit que la cause de ce forfait inouï, fut la jalousie; toutes ces Femmes avaient l'odeur forte, ce qui éloignait d'elles les hommes, qui prenaient des Concubines en Thrace. (Ce trait d'histoire, mêlé de fable, prouve combien une scrupuleuse propreté ést importante pour le second-sexe.

POPPÉE (*Sabine*), Romaine d'une beauté parfaite, que l'impudique Néron enleva à Othon son mari, qui l'avait imprudenment louée devant ce monstre. Poppée ne fut jamais heureuse; sa beauté fit son malheur : Crispus Rufus son premier Mari la repudia par jalousie; elle fut arrachée à Othon qu'elle aimait, & périt

d'un coup-de-piéd que lui donna le brutal Néron étant grosse.

PORCIA, fille ou petite-fille de Caton le Censeur, entendant un-jour vanter la vertu d'une Veuve qui venait de se remarier, elle dit: *Une Femme vertueuse ne se marie qu'une fois.* PORCIA, fille de Caton d'Utique, & femme de Brutus, chef de la conjuration contre Cesar. Cette célèbre Romaine causant un-jour avec son Mari, se plongea un rasoir dans la cuisse: Brutus effrayé de voir couler son sang, lui demanda la raison de cet étrange procédé? —Je voulais voir, lui répondit Porcia, dans l'état de malheur où nous sommes, ce que j'aurais le courage de faire, si votre projet ne réüssissait pas—. Lorsque dans la suite elle eut apris la mort de de Brutus, on s'aperçus qu'elle voulait se donner la mort: on lui en ôta les moyens: mais ayant demandé du feu sous quel que prétexte, elle avala des charbons ardens, qui lui ôtèrent la vie sur-le-champ.

POSTHUMIA, vestale, qui fut accusée d'inceste (c'est le nom que l'on donnait à l'impureté de ces Vierges) seulement parce qu'elle était trop recherchée dans sa parure: Elle se justifia; mais le Souverain-Pontife lui interdit l'assistance aux jeus publics & la coquèterie.

PRAT (*Anne Séguier* DU), Dame d'Auvergne, a fait des Ouvrages où il paraît beaucoup d'érudition: ANNE-DUPRAT sa fille possédait la langue latine, & fesait très-bien des vers. PHILIPPINE-DUPRAT sœur de la première, savait les langues grèque & latine.

PRAXILÉE, dame grèque qui, au raport d'Eusèbe, inventa une sorte de poésie qui fut nommée de son nom, & fit des Odes qui furent admirées.

PUCELLE-*d'Orléans*, fille célèbre, nommée *Jeanne* d'ARC, qui sauva la France sous Charles VII, par son courage, & la noble confiance dont elle était remplie, vertus qui se communiquèrent à tous nos Guerriers. On remarque ici avec plaisir, que presque toutes les grandes révolutions des Empires ont été occasionnées ou effectuées par des Femmes. La modestie de la Pucelle égalait son courage: A la honte éternelle des Anglais, elle fut brûlée à Rouen, par leurs ordres, comme sorcière.

PULQUÉRIE, fille de l'Empereur Arcadius, gouverna l'empire de Constantinople avec sagesse, au nom de de Théodose-le-jeune son frère. (Voyez la tragédie de P. Corneille qui porte son nom). Elle fit épouser à son frère Athénaïs, fille du Philosophe Léonce, qui prit le nom d'Eudoxie: (Voyez ce qui regarde cette Impératrice, p. 497). Il y eut une autre EUDOXIE fille de la précédente, que l'usurpateur Pétrone-Maxime épousa, après avoir fait périr Valentinien III, qui avait corrompu sa Femme: Maxime, dans un trasport d'amour, eut l'imprudence d'avouer son forfait à Eudoxie, qui outrée d'être la femme de l'Assacin de son 1.er Mari, apela Genséric roi des Vandales, qui dévasta l'empire, & l'enmena elle même captive: les Femmes ont souvent occasionné par leurs vengeances, de ces malheurs publics qui font frémir: on doit les élever à tout souffrir, & à ne se venger jamais.

PYRENE, fille de Bebryx, à laquelle Hercule fit violence, & qui fut ensuite déchirée par les bêtes féroces, donna son nom aux monts Pyrénées.

PYRRHA, femme de Deucalion, qui survécut au déluge.

QUINAULT *Dufrène*, trois sœurs Actrices célèbres du théâtre français, depuis 1718 jusqu'à 1741. (*Nous ne mettrons pas ici les noms des Femmes qui se sont distinguées dans cette profession; comme nous avons renvoyé pour les Courtisanes au* PORNOGRAPHE, *nous renvoyons pour les Comédiennes, à la* MIMOGRAPHE *pp.* 457 &

*suiv. mais nous nous proposons de supléer quelque jour aux omissions des deux premiers volumes.)*

RAAB, cananéenne de Jéricho, qui fesait le métier infame, & qui cacha les Espions envoyés par Josué pour reconnaître son pays: cette trahison fut recompensée par ceux qu'elle favorisait; on lui sauva la vie & à toute sa famille.

RAHEL, fille de Laban, & femme chérie du Patriarche Jacob, qui servit son beaupère 14 ans pour l'avoir, quoique la convention ne fût que de 7: Car Laban trompa son Gendre, en lui amenant dans l'obscurité Lia, sœur aînée, laide & chassieuse, au-lieu de la jolie Rahel: Jacob offrit de servir encore 7 ans, à-condition qu'on lui donnerait sur-le-champ celle qu'il aimait: ce qui lui fut octroyé.

RAMBOUILLET (*Julie d'Angennes*, Marquise de), duchesse de Montausier, 1.re Dame d'honneur de Marie-Thérèse d'Autriche, & gouvernante de M.gr le Dauphin. Cette Dame aimait les sciences: mais son exemple doit intimider toutes les Amatrices, que les Adulateurs égarent: à-force de vouloir chercher la délicatesse, l'hôtel de Rambouillet devint l'école du précieus, de l'affectation, & du ridicule.

REBECCA, ou RIBCAH, fille de Nachor, sœur de Laban, & femme du Patriarche Isaac: rien de plus touchant & de plus naïf que la manière dont cette belle Personne rencontre & parle à Eliézer, domestique d'Abraham, qui venait la demander en mariage pour le Fils de son Maître.

RENÉE *de France*, duchesse de Ferrare, 2.e fille du Roi Louis XII & d'Anne de Bretagne, avait beaucoup d'esprit & d'érudition; elle savait le grec & le latin, l'histoire, les mathématiques, l'astrologie, la théologie; elle aimait la poésie & pratiquait les Savans: notre Clément Marot fut son secretaire.

RESPHA Juive, concubine du roi Saül, donna un bel exemple de piété: Les Gabaonites avaient eu la cruauté de demander à David sept mâles de la famille de Saül, pour se venger sur eux des maux que ce Roi leur avait causés: Ces 7 Malheureus furent crucifiés: Respha, mère de deux d'entr'eux, fondante en larmes, étendit un cilice sur une pierre, & passa tout le temps de la moisson à les garder, pour qu'ils ne fussent pas déchirés par les oiseaus, jusqu'à ce que David eut enfin l'humanité de les faire ensevelir.

RHODIE, nymphe marine, fille d'Océan & de Thétys, ainsi nommée de la rougeur qui colore les joues des Jeunes-filles.

RHODOGUNE, fille de Darius, roi de Perse, qui étant devenue veuve, tua sa nourrice dans un transport d'indignation, parce qu'elle lui conseillait de se remarier. Il y eut une autre RHODOGUNE, que Cléopatre sa bellemère voulait empoisonner dans la coupe nuptiale. C'est le sujet de la Tragédie de P. Corneille qui porte ce nom.

ROXANE, fille de d'Oxyarthe, & femme d'Alexandre-le-grand, dont elle eut un fils posthume: elle périt malheureusement avec son fils, par la trahison des Capitaines successeurs d'Alexandre.

ROCHE-GUILHEM (*mademoiselle de la*), a fait plusieurs Traductions espagnoles; *l'Histoire des Favorites*, & divers autres Romans, au commencement de ce siècle.

ROHAN (*Marie-Éléonore de*) a fait différens ouvrages de piété; entr'autres, *La morale du Sage.*

ROMIEU (*Marie de*) Auteur des *Instructions pour les jeunes Dames*, en 1573: *Briefs Discours, que l'excellence de la Femme surpasse celle de l'Homme*, en 1585.

RONCERAI (*Marie-Justine-Benoîte du* (dite mademoiselle *de*

Gentilli) épouse de M. Favart, s'est distinguée sur le Théatre Italien, par son jeu, & par la composition de quelques Pièces, en société; telle est la *Parodie du Devin-de-village* ou *Bastien-&-Bastienne*, à laquelle elle a eu quelque part.

ROSSI (*Properce*) fut célèbre pour ses beaux dessins, & ses admirables figures en marbre, du temps du Titien.

ROSWIDE, religieuse Allemande, savait le grec & le latin; Elle a écrit la *Vie d'Othon I*, par l'ordre d'Othon II, en 1501.

ROZÉE (*M.lle*) de Leyde en Hollande, se servait de brins de soie de toutes les nuances possibles aulieu de couleurs: Elle a fait ainsi de très-beaus ouvrages.

RUFFINA (*Claudia*) anglaise, qui fleurissait vers le temps de Néron.

RUTH, jeune fille Moabite bru de NOÉMI, Juive vertueuse & pauvre: Ruth fut un modèle de piété envers sa bellemère; c'est de pareilles Femmes dont la mémoire mérite d'aler à la postérité: elle nourrissait Noémi par son travail, se soumettait à ses conseils, & parvint, en les suivant, à faire un mariage avantageus avec Booz.

*Saba*, pays où commandait cette Reine qui vint voir Salomon: Les Femmes y règnaient exclusivement, & le Mari n'était que pour la procréation des Enfans. Il en était de-même dans la presqu'île de *Méroé*, (ainsi nommée d'une sœur de Cambyse roi de Perse) qui fesait partie de l'Éthiopie.

SABLIÈRE (*madame de la*) que notre Lafontaine a inmortalisée en lui dédiant quelques-unes de ses Fables: Elle avait un esprit supérieur & capable de toutes les sciences.

SABUCO *de Nantès* (*Donna Oliva*) sous Philipe II, espagnole native d'Alcaraza, a la première parlé de fluide nerveus, & l'a fait regarder comme le principe de la vie & du mouvement.

SAINT-BALMONT (*Madame*) née en Lorraine, a fait la Tragédie intitulée, *Marc-&-Marcellin*, 1650.

SAINT-MARTIN (*madame de*) Auteur *de la Reine de Lusitanie*, 2 vol. in-12, 1698.

SAINTPHALIER (*mademoiselle de*) différentes Poésies: *La Rivale confidente*, comédie en prose. *Le Portefeuille rendu, ou Lettres historiques*, 2. vol. in-12. *Les Caprices du sort, ou Histoire d'Émilie*, 2 vol. in 12, 1750.

SALISBURY (*la Comtesse de*) aimée d'Édouard III, roi d'Angleterre, mais dont il ne put obtenir aucune faveur: un-jour elle laissa tomber sa jarretière, le Roi la ramassa, en disant à ses Courtisans qui riaient: *Honni soit qui mal y pense:* le lendemain il fit faire des cordons-bleus de la couleur de cette jarretière, sur lesquels il fit mettre les mots qu'il avait prononcés; le Roi se para de ce cordon, & en donna à ses Favoris; il institua en 1345 l'Ordre de la *Jarretière*, avec une pompe toute royale, non pour marquer son amour, mais pour prouver la vertu de la Comtesse.

SALIZ (*Madame de*) née à Albi, était aggrégée de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue, & érigea elle même en 1704 *la Société des Chevaliers & Chevalières de Bonne-foi.*

SAPHO, célèbre Poétesse grecque, native de Mytilène capitale de l'île de Lesbos. Elle inventa les vers sapphiques, & n'eut point d'égale, pour la beauté & la délicatesse de l'esprit: Elle devint amoureuse de Phaon, qui l'abandonna: de desespoir elle fit le saut de Leucate, qui la guérit de son amour, en lui ôtant la vie.

SARA, femme du patriarche Abraham: Elle était belle & vertueuse, sa beauté se conserva jus-

ques dans sa vieillesse ; le badinage que quelques Beaus-esprits ont prétendu faire de ses charmes à 80 ans, est une indécence : n'avons-nous pas vu en France la célèbre NINON faire une passion à ce même âge ?

SARROCHIA (*Margareta*) a fait un *Poème héroique* de la *vie de Scanderberg*, roi d'Albanie.

SAULT (*la Comtesse de*) du temps de Henri IV, était toujours à cheval, à la tête de quelques Troupes : heureuse si elle les avait employées pour son légitime Souverain !

SAUMAISE *de Chazan* (*Charlote de*) Comtesse de Bregy : on imprima ses *Œuvres galantes* en 1566, en un vol. in-12.

SCALA (*Alexandra*) fille de Barthélemi Scala, Florentin ; dès l'âge de quize ans, elle était au-fait de la poésie, & sa composition avait un air d'aisance, de liberté & de grandeur tout-à-la-fois. Elle épousa le savant Marulle.

SCÉVE (*Sybille de*) en 1659, se distinguait à Lyon par son talent pour les vers.

SCHONAUGIE (*Élisabeth*) au XII.^e^ siècle, a fait un ouvrage, sur l'origine de *Onze mille Vierges*. Son frère Egbert qui a écrit sa vie, prétend qu'elle eut des révélations: ce qui veut dire sans-doute qu'elle avait beaucoup de prudence, pour conjecturer d'après les causes présentes, quels devaient être leurs effets.

SCHURMANN (*M.lle de*) de Cologne, au XVII.^e^ siècle, savait le latin, le grec, l'hébreu, le syriaque, le kaldéen, l'arabe & l'ethiopien ; elle entendait le français, l'anglais & l'italien : l'allemand était sa langue naturelle. Elle cultivait en-outre la peinture avec succès : ce qui donnait le prix à tous ces beaux talens c'est qu'elle n'en était pas moins modeste pour les posséder.

SCUDÉRI (*M.lle de*) fille célèbre & très connue: elle a fait 49 vol. savoir, *l'illustre Bassa*, *Artamène, ou le grand Cyrus* ; *Clélie* ; *l'Esclave reine* ; *Celinte*, *les Femmes illustres* ; *Mathilde d'Aguilar* ; *la Promenade de Versailles* ; &c.

SCYLLA, fille de Nysus, roi de Mégare, étant devenue amoureuse de Minos, qui assiégeait cette ville, trahit son pere & sa patrie : mais Minos profita de la trahison, & méprisa la traitresse, qui se donna la mort. SCYLLA, fille Phorcus, que Circé noya, parce que cette jeune Nymphe lui enlevait le cœur de Picus qu'elle aimait. C'est de cette dernière qu'est venue la fable de Charibde & Scylla.

SEGLA *de Montaigut* (*Jeanne de*) maitresse des Jeus-Floraus, à Toulouse vers 1749.

SEGUIER (*Anne*) a fait en 1550 des *Poésies Chrétiennes* précédées d'un *Dialogue* en prose *de vertu*, *honneur*, *plaisir*, *fortune*, *& de la mort*.

SEMIAMIRE, dame Romaine, qui fut créée par Héliogabale présidente d'un sénat feminin, que cet Empereur voulait établir pour juger les causes entre les Femmes.

SÉMIRAMIS, femme de *Ninus*, roi de Babylone, succéda à son Mari, qu'elle avait empoisonné, & règna avec une gloire qui brille encore aujourd'hui : elle construisit des jardins sur la ville même de Babylone, qu'on mettait au rang des 7 merveilles du monde : Elle fit un tombeau magnifique au Roi son mari, sur la montagne de Magistene, qu'elle avait fait tailler en statue ; elle fit pratiquer des grands chemins dans des endroits presqu'inaccessibles, &c.

SEMPRONIA, belle Romaine dont parle Salluste, intriguante & libertine : elle a eu bien des imitatrices en France.

SÉRÉNE, femme de Stilicon, & mère de MARIE, qui épousa l'empereur Honorius.: Le poète

Claudien a célèbré les vertus de Sérène.

SERVATON (*Anne*) fille-d'honneur de la reine *Germaine* de Foix, n'était pas seulement la plûs belle persone de la Cour, mais elle était celle qui avait le plûs d'esprit. Elle s'appliqua aux belles-lettres, & y réussit très-bien : on a encore des Lettres que lui écrivit Frédéric de Tolède duc d'Albe, qui l'aimait avec passion, & les réponses spitituelles qu'elle lui fit.

SÉVIGNÉ (*la Marquise de*) mère de la marquise de GRIGNAN, à laquelle sont adressees ces Lettres qui rendront inmortelles la Mère & la Fille : c'est un modèle parfait du style épistolaire, qu'aucune Femme des autres Nations n'a encore pu égaler, pour le naturel, l'élégance & la légèreté de la diction.

SEYMOUR (*Anne*, *Marguerite*, *Jeanne*) trois Sœurs anglaises, qui composèrent cent quatre Dystiques latins, sur la mort de la reine de Navarre, sœur de François I: on les traduisit en quatre langues différentes, comme on le voit par le livre intitulé, *LE TOMBEAU DE MARGUERITE DE VALOIS*, Paris 1551.

SIGÉE (*Louise*) de Tolède en Espagne, savait le latin, le grec, l'hébreu, l'arabe & le syriaque: elle écrivit dans ces cinq langues une Lettre au pape Paul III.

SINOPE, fille d'Asopus roi de Thèbes, qu'Apollon enleva, & conduisit dans le Pont, où il en eut Syrus, qui donna son nom aux Syriens.

SISIGAMBIS, femme de Darius, roi de Perse, vaincu par Alexandre, qui en usa de la manière la plus généreuse envers cette Princesse.

SMILAX, jeune fille qui fut victime de son amour pour le jeune Crocus; elle tomba en langueur & mourut. Tant il est vrai qu'on doit éviter cette dangereuse passion!

SOFONISBE, fille d'Asdrubal, général Cartaginois, se voyant prisonnière des Romains, se donna la mort.

SOFRONIE, dame Romaine, surnommée la Lucrèce chrétienne; voyant qu'elle ne pouvait éviter la violence que se préparait à lui faire l'empereur Décius, se poignarda du consentement de son Mari.

*Solophytus*, fils d'un Roi des Scythes, ayant été chassé par les Principaus du pays avec son frère Ilinus, engagea beaucoup de Jeunesse à le suivre dans la Cappadoce, où il s'arrêta sur les bords du Thermodon; il soumit les Thémiscyres, & règna sur eux. Mais s'étant adonné au pillage, il fut tué ainsi que son frère par les Peuples voisins, qui leur avaient dressé des embuches. Mais leurs Femmes vengèrent cruellement leur mort : elles ne firent grâce à aucun homme, & après les avoir tous détruits, elles admirent des Étrangers à leur lit pour la propagation : c'est ainsi que commencèrent les Amazones.

SOSIPATRA, femme de Lybie, épouse du Philosophe Ædesius, était si savante, qu'on disait qu'elle avait été instruite par les Dieus.

SPACO, femme de Mitrydates, bouvier d'Astyages roi des Médes, qui nourrit le grand Cyrus, que sa Mère avait été obligée d'exposer. *Spaco*, en langue Mède, signifie *Chèvre*, d'où vient la fable que Cyrus avait été alaité par une chèvre.

SPILEMBERGE (*Irène de*) Peintresse Vénitienne : on confondait quelquefois ses tableaus avec ceux du Titien, son contemporain.

*Spurina*, jeune-homme de la plus belle figure, qui voyant que sa beauté inspirait une criminelle passion aux hommes & aux femmes, se taillada le visage : (Nous raportons cette action, d'après Valérius, parce

que ce trait de pudeur est du sexe féminin, & peut inspirer de la retenue aux Jeunes-persones du sexe).

STATIRA, fille de Darius & de *Sisigambis*.

STESICLÉE, jeune grèque d'une admirable beauté, qui fut aimée d'Aristide & de Thémistocle, que la rivalité rendit ennemis.

STHÉNOBÉE, femme de Prœtus, roi de Corinthe ou d'Argos, qui étant devenue amoureuse de Bellérophon, qu'elle ne put engager à répondre à son amour, l'accusa auprès de son Mari, d'avoir attenté à sa vertu.

*Straton*, roi de Sidon, se voyant prêt à être pris par les Perses, hésitait à se tuer pour éviter leurs railleries & leur cruauté; il prenait & quittait le poignard: Sa femme voyant que l'Ennemi aprochait, lui arracha le fer de la main, & le lui plongea dans le flanc: puis après avoir arrangé le cadavre, elle se jeta sur lui, & s'ôta la vie.

STRATONICE, femme de Déjotarus, roi de Galatie, voyant qu'elle ne pouvait avoir d'Enfans de son Mari, qui l'aimait, lui donna une belle Captive, qu'elle para de ses propres mains, & reconnut pour siens les Enfans qu'il en eut. Il y a eu plusieurs STRATONICE; une femme d'Eumène roi de Pergame; une Autre femme d'Antiochus &c.

STROZZI (*Laurence*) italienne, au 15[e] siècle, savait le latin, le grèc, la musique & plusieurs autres sciences: elle composa un Livre d'hymnes latines pour toutes les Fêtes; ouvrage qui a été traduit en vers français, & mis en musique par Jacques Mauduit.

*Struthòpodes*, femmes des Indes, dont la race n'existe plus, qui étaient d'une si courte taille, qu'on les apelait *Petits-piéds*, ou *Piéds d'oiseau*.

STYMPHALE, jeune fille à laquelle Aristoclide, tyran d'Orchomene voulait faire violence, & qui s'étant enfuie dans le temple de Diane, & ayant embrassé la statue, de-sorte à n'en pouvoir être séparée, fut massacrée en cet état.

SUCCA (*Marie*) Liégeoise, aprit facilement l'arithmétique & la musique; & ce qui tient du prodige, elle ne fut que six mois à aprendre la langue latine, assés bien pour la parler avec aisance, & entendre parfaitemens les Auteurs.

SULPICIA, épouse de Calénus, qui vivait du temps de Domitius, s'est distinguée dans la Poésie. Martial, tout satyrique qu'il est, n'a pu s'empêcher de faire son éloge. Il dit que ses Écrits étaient propres à entretenir l'amour conjugal entre les Époux. *V. liv.* 10, *Èpigr.* 35. Une Autre SULPICIA, femme de Leutulus Crustellion, aima mieux encourir la proscription, que de ne pas suivre son Mari, envoyé en exil par les Triumvirs.

SUZANNE, célèbre Juive, qui a donné un bel exemple de chasteté: Elle fut attaquée comme Lucrèce par la crainte de l'infamie, & elle ne succomba point.

SUZE (*Charlote-Rose de Caumont de la Force, Comtesse de la*) fille de Gaspard III de Coligni, a fait des Élégies & diverses autres Poésies, qui sont dans les mains de tout le monde.

*Sybilles*; c'étaient des Profétesses, que la crédulité consultait: respectées dans les temps d'ignoce, on ne les aurait apelées du nôtre que *vieilles Sorcières*. Elles écrivaient leurs sentences sur des feuilles d'arbres que le vent enlevait, & que ceux qui les consultaient, tâchaient de rassembler. On compte neuf Sybilles, SAMBETHE, ÉLIZE, HIÉROPHILE, CUMÉE, ERITHRÉE, PHRYGA, HELLESPONTINE, TIBUTINE.

SYLVIA, la même qu'ILIA, ou RHÉA.

SYRINX, jeune Nymphe, qui

aimait la chasse, & qui se trouvant un jour pressée par un Habitant des forêts, se noya dans un marais rempli de joncs.

SYRITHA, fille d'un roi de Danemarck, nommé Silvadus, qui était d'une si grande beauté, que mille Prétendans se disputaient l'honneur de la posséder; mais la sage Princesse comprit qu'en fesant un chois, elle attirerait sur ses États une foule d'Ennemis; en conséquence, elle déclara qu'elle voulait garder le célibat.

TANAQUIL, femme de Tarquin l'ancien, roi de Rome: c'était une Princesse d'un grand sens, & très-habile dans les sciences des Étrusques.

TANFELD (*Elisabeth*) Anglaise, qui vivait dans le XVII[e] siècle, parlait avec facilité l'hébreu, le grec, le latin & le français: Elle traduisit en Anglais la réponse du cardinal du-Perron au Roi de la Grande-Bretagne.

TARQUINIA, (*Molza*) de Modène, était versée dans les belles-lettres, & savait les langues hébraïque, grèque & latine. Elle fesait l'ornement de la cour d'Alphonse II, duc de Ferrare, avec LIVIA PRÉPARATA, & URSINA CAVALLETA. Tarquinia était en si haute estime, que le Senat de Rome lui accorda, ainsi qu'à toute sa famille, le privilége des Citoyens Romains.

TAYGÉTE, fille d'Atlas & de Pleïone, & mère de Lacédémone, lequel fonda la célèbre ville de ce nom, autrement Sparte.

TELESILLA, ou TÉLÉSIS, dame Grèque, défendit Argos sa patrie contre Cléomènes & Demarate rois de Lacédémone: cette belle défense valut aux Argiennes l'institution d'une fête appelées *Nabristica*, (l'infamie) où les femmes portaient des sayes & des manteaux à l'usage des Hommes: Il fut ordonné de plùs que les nouvelles-mariées auraient une barbe postiche; pour faire entendre, que les Femmes avaient eu plûs de valeur que les hommes. Télésilla, suivant Pausanias, avait le talent des vers.

TERENTIA, femme de Cicéron, qui la répudia: Salluste la rechercha, & l'épousa pour connaître les secrets de Cicéron, qu'il haïssait. Ce fut elle qui affranchit le philosophe Tyrannion dont on lui avait fait présent. Elle vécut CXVII ans.

TEUCA, reine d'Ilyrie, qui indignée de l'ambition des Romains, fit mourir deux Ambassadeurs qu'ils lui avaient envoyés, P. Junius, & T. Coruncanus.

TEUTHA, autre reine des Illyriens, que sa vertu & la chasteté de ses mœurs, maintinrent longtemps sur le trône de cette nation féroce & difficile à gouverner.

THALESTRIS, ou *Minithée*, reine des Amazones, qui vint trouver Alexandre en Hyrcanie avec 300 femmes, afin d'avoir de la race de ce Conquérant.

THÉANO, Crétoise, fille de Pythonax, & femme Pythagore: elle a fait un *Poème héroïque*, des *Ouvrages de Philosophie* & des *Apophtegmes*. Diogenes-Laerce parle de deux autres Savantes du même nom, dont une fit des Poésies lyriques, & l'autre mit en vers la philosophie de Pythagore. Suidas cite une THÉANO de Métaponte; & Homere une autre, qui était prêtresse de Pallas, & femme d'Anténor.

THÉODELINDE, reine des Lombards, étant restée veuve d'Atharis, retint le gouvernement, & mit la couronne sur la tête d'Agilulphe en l'épousant: elle gouverna encore dix ans après la mort de ce second Mari.

THÉODORE, impératrice de Constantinople, & veuve de Théophile; elle gouverna l'empire avec sagesse pendant la minorité de son fils Michel.

THÉOXÈNE, femme grèque, qui

se voyant environnée par les Soldats de Philippe, roi de Macédoine, de manière à ne pouvoir échaper, aima mieux se précipiter dans la mer, que de tomber entre leurs mains.

THESTIS, femme de Polyxène, & sœur de Denys le tyran, répondit courageusement à ce dernier, qu'elle aurait accompagné son Mari dans sa fuite, si elle avait connu son dessein; qu'elle se glorifiait d'être la femme de Polyxène, & rougissait d'être la sœur de Denys. Les Syracusains recompensérent cette magnanimité après l'expulsion du Tyran.

THÉTIS, femme de Pélée, roi de Thessalie, & mère d'Achille: Homère profite de la ressemblance de nom avec TÉTHYS (*la mer*) fille de Cœlus & de Vesta, & sœur de Saturne, pour créer une fable intéressante, & rendre son Héros plus respectable.

*Thibaud*, marquis de Spolète, *euneuquait* tous les Grecs qui lui tombaient entre les mains à la guerre: une Femme dont le Mari fut pris, ala se jeter a ses genous, en lui disant, qu'on était surpris qu'un Guerrier tel que lui s'amusât à faire la guerre aux femmes: —Comment cela, dit le Marquis? —Seigneur vous les mutilez--. Thibaud se mit à rire, & la renvoya avec son Mari, & tous les autres Prisoniers: ensuite il la fit rapeler, pour lui demander ce qu'on ferait à son Mari, s'il était repris les armes à la main? —Seigneur, il a des yeus, des oreilles, un néz, &c, tout cela est à lui; mais laissez-lui, s'il vous plaît, ce qui m'apartient--.

THISBÉ, jeune Babylonienne, amante de Pyrame, s'étant échapée de la maison paternelle, & étant arrivée au rendez-vous, avant son Amant, fut effrayée par une lionne, s'enfuir, & laissa tomber son voile: Pyrame arrive, voit le voile plein de sang; il croit sa Maitresse dévorée; il se poignarde. Thisbé revient, trouve son Amant prêt à expirer, & s'ôte la vie avec le même fer.

THIMARÉTE, fille de Micon le jeune, fut la première femme qui excéla dans la peinture.

THISHEM (Catherine) anglaise, savait, l'italien, le latin, & possédait le grec, au-point d'entendre Galien.

THUSCA, jeune fille de Toscane, enlevée par des Soldats, se précipita dans la rivière pour sauver son honneur.

THYIA, fille de Cephisus, fut la première qui célébra les Orgies en l'honneur de Bacchus.

TORNABONI (Lucrèce) de Florence, mère de Laurent de Médicis, traduisit en italien une partie de la Bible, & fit plusieurs autres ouvrages.

TIMANDRE, fille de Tyndare & de Léda, sœur de Clitemnestre; elle épousa Echemonus.

TIMOCLÉE: lorsqu'Alexandre-le-grand eut pris Thèbes, la ville fut mise à sac: Un capitaine Thrace viola Timoclée, & lui demanda ensuite ses trésors: l'Infortunée Thébaine le conduisit auprès d'un puits, en lui disant: *C'est là que je les ai cachés*. Le Thrace se baissa pour regarder; Timoclée le précipita dans le puits, où elle l'accábla de pierres: ses Soldats s'en étant aperçus, la menèrent devant Alexandre, qui lui demanda, Qui elle était? Elle répondit: *Je suis sœur de Théagène, qui était général des Grècs à la bataille de Chéronée, où il combatit contre ton Père pour notre liberté, & où il mourut glorieusement.* Alexandre admira son courage, & la renvoya libre avec ses Enfans.

TINTORET (*Marie*) vénitienne, fille du Peintre de ce nom, excélait dans le portrait.

TOMYRIS, reine des Massagètes, attira le grand Cyrus dans une embuscade, où il périt avec son armée: Elle lui fit couper la

tête, & la jeta dans un vase plein de sang, en prononçant ces paroles mémorables : *Saoule-toi donc de sang, toi qui en fus toujours altéré.* Cyrus avait fait périr le Fils de cette Reine.

TRIARIA, Romaine, femme du frère de l'Empereur Vitellius, combatit auprès de son Mari auquel ceux de la faction oposée voulaient arracher la vie.

TRILLO, (Catherine) savait les langues & les belles-lettres; étant demeurée veuve avec un Fils unique, elle l'instruisit elle même, & en fit un habile Jurisconsulte.

TUCCIA, ou TUTIA, vestale qui ayant été accusée d'avoir violé son vœu de virginité, raporta de l'eau du Tybre dans un panier.

TULLIE, fille de Servius-Tulius, 6e roi de Rome, fut un monstre d'impiété : elle fit passer son char sur le cadavre de son Père, pour aler se faire couronner avec Tarquin-le-superbe son Mari

TULLIE, fille de Cicéron, était (dit-on) encore plus éloquente que son Père.

TYRON, fille de Salmonée, roi de Thessalie, dont Neptune eut Nélée & Pélias.

VALASCA, Bohémienne, se mit à la tête d'une conspiration contre les Hommes, & établit un gouvernement féminin, qui ne dura que sept ans, au raport d'Enéas-Sylvius; mais cela suffit pour marquer la possibilité des anciennes Amazones.

VALERIA, romaine, sœur de Messala : ayant perdu Servius son Mari, on lui demandait, Pourquoi elle ne se remariait point: *Parceque*, répondit-elle, *Servius est toujours mon mari.*

VALLIÉRE, (*Louise-Françoise-la-Baume-le-Blanc, duchesse de la*) fut aimée de Louis-XIV : Elle vécut comme Agnès Sorel, & eut les mêmes qualités : son nom signifié encore aujourd'hui la sensibilité noble, & la tendresse la plus desintéressée.

VASIA (*Anne de*) savait parfaitement le latin : La Princesse Marie de Portugal la retint à sa cour à-cause de son esprit.

VAUX (*Anne de*), flamande d'un village auprès de Lille : s'engagea avec une de ses Compagnes sous le nom de *Bonne-espérance*, l'autre sous celui de *la-Jeunesse* : Elles servirent avec honneur, & méritèrent d'être placées dans la cavalerie, ce qui était alors une recompense qu'on n'accordait qu'à la valeur. *Bonne-espérance* obtint par son mérite une Lieutenance. Mais ayant été surprise avec sa troupe, & prise par les Ennemis, qui la dépouillèrent, elle fut reconnue, & se vit obligée de quitter le service, où elle ne pouvait plus demeurer avec bienséance. Elle fut conduite à Nanci, au maréchal de Sennetere, qui lui promit une compagnie, avec promesse de tenir son sexe caché : mais elle le refusa, pour ne point servir contre son Prince-légitime : Elle revint dans son pays, où elle se fit religieuse sous la protection de l'Empereur Léopold.

VENILIA, sœur d'Amate, femme du roi Latinus. (Selon d'autres, elle était femme de Neptune, & se nommait aussi SALACIA.)

VÉNUS, ou la beauté : Ce nom a été porté par plusieurs Courtisanes célèbres. *V. le PORNOGRAPHE, p. 275.*

VERGNE (*Marie-Madelène-Pioche de la*) comtesse de la Fayète, est auteur de *l'Histoire de M.me Henriète d'Angleterre, duchesse d'Orléans*, 1720; des *Mémoires de la Cour de France*, 1731.

VESTA, fille du Temps & de la Terre. C'est le feu; mal-à-propos les Anciens ont-ils feminisé ce nom, puisque le feu est le seul élément mâle : Vesta est vierge, disaient-ils, puisqu'elle ne laisse aucune semence : mais l'élément mâle dévelope les germes, les vivifie, voila son lot &c. Les VESTALES, à Rome, étaient consacrées à Vesta, &

par une suite du mal-entendu, obligées au célibat.

VÉTURIE, célèbre Romaine, mère de Coriolan, qui ramemena ce Fils à son devoir, en l'alant trouver dans le camp des Volsques, qu'il commandait contre sa patrie. VOLOMNIE, épouse du même Coriolan, accompagnait sa belle-mère. C'est un des plus beaus traits de l'Histoire Romaine.

VIGNE, (Mademoiselle de la) était amie de la Comtesse de la Suze & de madame Deshoulières: Elle se fit connaître de bonneheure, par son esprit & par ses vers: Elle était fille d'un mèdecin de Vernon.

VILLEDIEU (*madame de*) elle a fait beaucoup de Romans, receuillis en douze volumes: ils sont attachans, & font une impression profonde; ce qui les rend dangereus pour les cœurs sensibles; mais ils pourraient être utiles aux caractères superficiels.

VILLÉGAS (*Anne de*) savante Castillane, qui écrivait en cinq sorte de langues, & parlait très-bien l'italien & le français.

VILLENEUVE (*madame de*) son principal ouvrage est la *Jardinière de Vincennes* 1750, qui se vend encore.

URSINE de *Guastalle*, femme de Gui Torelli, fit des prodiges de valeur à la défense de Guastalle, que les Vénitiens assiégeaient en l'absence de son Mari. Elle fit une sortie vigoureuse, & terrassa plusieurs Ennemis de ses propres mains.

WOLTERS (*Henriète*) Hollandaise, née à Amsterdam, & morte en 1741. Invitée par le roi de Prusse, Frédéric I (qui se disait bien auprès de ce Prince) à aler à Berlin, avec l'assurance d'une fortune, elle lui répondit, qu'elle était née libre, & qu'elle serait déplacée dans un pays où l'on est soumis à toutes les volontés d'un Maître. Elle avait de même refusé une forte pension du Czar Pierre premier, pour aler à Moscow. Elle excèlait dans la miniature.

XAINTONGE (*Madame*) entr'autres ouvrages elle a fait le Poème de l'Opéra de *Didon*, & de celui de *Circé*.

XANTIPPE & *Myrto*, femmes de Socrate. La première était querelleuse à l'excès; mais Socrate suportait patienment ses fureurs, afin de s'exercer à souffrir les injustices des Étrangers. *Myrto* était fille d'Aristide-le-juste. Souvent ces deux femmes se disputaient; Socrate voulut un jour les mettre d'accord; mais elle se réünirent contre lui, & le poursuivirent longtemps en le frapant de toutes leurs forces. Elles lui reprochaient sa laideur, ses narines de singe, son front entièrement chauve, ses épaules velues, ses jambes grêles & sans molets, &c. Tout le monde sait ce mot célèbre: *Xantipe* ayant longtemps injurié son Mari d'un lieu assés élevé, sans qu'il s'en émût, elle lui jeta enfin sur la tête de l'eau grasse: *Je savais*, dit-il en riant, *que Xantippe après avoir tonné, ne pouvait manquer de pleuvoir*. Socrate avait pris deux femmes, comme les autres Citoyens, après une guerre, qui avait coûté beaucoup d'hommes à la République; de-sorte que toutes les Filles ne pouvant trouver de Mari, on ordonna què chaque Citoyen en prendrait deux.

YOLANDE, femme de Pierre de Courtenai, empereur de Constantinople, gouverna pendant deux ans après la mort de son Mari, avec beaucoup de prudence & de sagesse. Mezerai lui donne le titre de *Femme héroique*.

ZENOBIE, reine de Palmyre, & femme d'Odenat: Elle s'exerça d'abord à la chasse contre les bêtes fauves; ensuite elle se mit à la tête des armées, & conquit la Syrie & l'Égypte: l'empereur Aurélien s'oposa à ses progrès, il la vainquit, l'enmena à Rome pour décorer son triomphe; & elle y finit ses jours dans l'obscurité.

*SUPLÉMENT.* ABIA, fille d'Hercule, sœur & nourrice d'Hyllus, que son Père avait eu de Déjanire.

ABIGAÏL, femme Juive du temps de David, qui plus prudente que son mari Nabal, sut apaiser la colère de ce Prince fugitif, qui voulait exterminer toute sa maison, à cause d'un refus insultant qu'il avait éprouvé.

ABROTONION, grèque, mère du célèbre Thémistocle, général Athénien.

ACALLIS, fille de Minos, & mère d'Oaxus.

ACANTHE, jeune Nymphe, qui ne fut pas cruelle pour Apollon.

ACCO, femme grecque, qui devint folle dans sa vieillesse, parceque s'étant regardée dans un miroir, elle se trouva laide. Elle crut toujours que c'était une autre persone qu'elle y voyait; elle lui parlait, la menaçait &c. Une autre folie d'Acco, c'était de refuser les choses dont elle avait le plûs d'envie.

AGAVÉ, mère de Penthée, qu'elle déchira de ses propres mains, pour avoir méprisé les orgies de Bacchus.

AGLAURE, HERSÉ, & PANDROSE, trois sœurs, filles de Cécrops, roi d'Athènes; les deux premières ne purent commander à la curiosité de regarder dans un panier que Minerve leur avait donné.

ALCINOÉ, fut punie de Diane, pour avoir refusé le salaire à une pauvre femme, au-point qu'elle perdit toute pudeur.

ALCITHOÉ, l'une des filles de Minée, qui se racontèrent l'histoire de Pyrame, &c, en travaillant une des fêtes de Bacchus: ce Dieu les changea en chauvesouris.

ALOPÉ, fille de Cercyon; elle paya de sa vie sa faiblesse pour Neptune, dont elle avait eu Hippothoüs.

ALTHÉE, mère de Méléagre, vengea sur son fils la mort de ses frères; elle est un triste exemple des effets d'une vengeance inconsidérée sur des objets cheris.

AMESTRIS, femme de Xerces, roi de Perse: sa jalousie contre Artaynte, sa bru & sa niece, dont Xercès était devenu amoureus, lui fit jurer de se venger sur la mère de cette Princesse, qu'elle soupçonait de favoriser cette intrigue: Elle attendit le temps où Xercès fesait un festin solennel, & ayant mandé son Ennemie, elle lui fit couper le néz, la langue, les oreilles & les lèvres, & la renvoya dans cet état à son Épous.

AMPHINOME, mère de Jason, chef des Argonautes, au desespoir de la longue absence de son fils, se perça le sein d'un coup de poignard.

AMYMONE, une des Danaïdes; elle épousa Encelade, qu'elle tua la première nuit de ses noces, selon l'ordre de son Père. Un jour qu'il l'avait envoyée puiser de l'eau, un Satyre ou Charbonier la viola: comme elle apelait au secours, Neptune, ou plutôt un Marin accourut, qui la délivra trop tard, & n'en voulut pas moins pour salaire la chose dont elle se plaignait: Elle en eut Nauplius, qui fut père de Palamède.

ANDROCLÉE, jeune thébaine, fille d'Antiphène, qui se dévoua pour procurer la victoire à sa patrie sur les Orchoméniens.

ANDROMÉDE, fille de Céphée, roi d'Éthiopie, & de Cassiopée, fut exposée à un monstre marin, par l'ordre de Junon, en punition de ce que Cassiopée s'était préférée à cette Déesse: mais Persée la délivra prête à être dévorée, & l'épousa.

ANNA, femme du Juif Elcana, & mère du profète Samuel, fut douce, patiente, & pleine de vertu.

ANTIOPE, fille de Mars, & reine des Amazones: Hercule l'ayant prise dans un combat, la donna à Thésée, qui l'épousa: il en eut Hippolyte

ARACHNÉ, fille d'un Lydien, ou Méonien, nommé Idmon, & habile dans l'art de tisser &

de broder. On feint qu'elle fut changée en araignée.

ARGYNNE, jeune fille de Theſſalie, amante de Silemnus, qu'elle ceſſa d'aimer lorſqu'elle ſ'aperçut que l'extrême beauté de ce Jeune-homme diminuait.

ARIADNE, fille de Minos, qui favorisa Thésée, lorſqu'il tua le Minotaure: cette fille, que l'amour rendit traitreſſe envers ſa patrie, en fut punie; Thésée l'abandonna, pour Phèdre ſa ſœur, & la laiſſa dans l'Ile de Naxe, alors deserte.

ARISBÉ, concubine de Priam, & mère de Thimœte; ce Thimœte eut un fils qui naquit le même jour que Pâris, & comme lui, fut condanné à mourir: ce qui fut exécuté: mais Thimœte ſ'en vengea dans la ſuite, en donnant le premier le conſeil d'introduire dant la ville le cheval de bois.

ARSINOÉ, fille de Nicocréon, roi de Chypre, étant aimée éperdûment d'Arcéophane jeune-homme de Salamine, demeura inſenſible au-point de regarder tranquilement ſes funérailles lorſqu'il fut fut mort de douleur: Vénus la métamorphosa en rocher.

ASTÉRIE, ſœur de Latone, dont Jupiter abusa ſous la figure, d'un aigle, & dont il eut Hercule le tyrien.

ASTIOCHÉS, jeune fille d'Éphire, ville du Peloponèse, qui fut enlevée par Hercule, & dont il eut Tieptolème.

ATHALANTE, fille de Schénée, roi de Scyros: ce fut à elle que Méléagre offrit la hure du fameus ſanglier de Calydon: ſes oncles outrés de jalousie, voulurent enlever ce présent à Athalante; Méléagre les tua, & Althée ſa mère, pour venger ſes frères, empoisona ſon fils.

ATHALIE, fille d'Achab & de Jezabelle, & femme d'Ochozias: ayeule cruelle & ſanguinaire, elle fit périr tous ſes Petits-enfans, pour règner ſeule ſur le royaume de Juda. (*Voyez la belle Tragédie de Racine*).

ATTIS, fille de Granaüs, roi d'Athènes, dont le nom d'*Attique* donné au territoire de cette ville eſt dérivé.

AUCHI (*la Vicomteſſe d'*) a fait une parafrase ſur S. Paul.

AUGA, fille d'Alœus, ayant été exposée ſur le fleuve Calcus avec ſon fils Téléphe, fut reçue par Theutras, roi de Cilicie & de Mysie, qui l'épousa, & adopta Téléphe.

AUGÉE, fille de Theutras, eut d'Hercule, un fils nommée Télèphe, qu'elle fut ſur-le-point d'épouser, parce qu'elle était le prix d'une victoire que Télèphe avait remportée à la tête des Mysiens.

AXA, fille du Juif Caleb, contemporain de Josué, était ſi belle, que ſon Pere en fit la recompenſe de celui qui ruinerait la ville de Cariath-Sepher, habitée par les Ennemis du peuple d'Iſraël.

BAGOÉ, ſibylle qui demeurait chés les Toſcans, & la première qui ait exercé l'art trompeur de prédire l'avenir.

BALETTI (*Hélène*) dite *Flaminia*: a fait une *LETTRE critique ſur la Jérusalem délivrée du Taſſe*: Le *NAUFRAGE*, comédie: *ABDILY, roi de Grenade*, comédie.

BARBIER, (*M.lle*) eſt auteur de quelques Tragédies, ſavoir; *Arrie-&-Pétus*, *Thomyris*; *la mort de César*; & de la petite Comédie du *Faucon*.

BARSINE, belle princeſſe du ſang de Perſe, qui fut prise auprès de Damas, & dont Alexandre devint amoureus: Elle ſavait la langue grèque & était verſée dans les belles-lettres: la beauté de ſon âme ſurpaſſait encore celle de ſon corps.

BASINE, femme d'un roi de Thuringe, & mère de Clovis, parcequ'elle vint trouver Childeric ſon Amant, père de ce Prince, auquel elle ſe livra.

BAUCIS, pauvre vieille femme, épouse de Philémon; ils étaient tous-deux un modèle de bonté, de piété & d'humanité. Ils re-

çurent les Dieus déguisés en hommes, que leurs Compatriotes avaient rebutés. Toutes les religions ont adopté ce trait, pour porter les Hommes à exercer l'hospitalité.

BEAUMER, (*madame de*) *Œuvres mêlées : Le Journal des Dames.*

BERNARD, (*M.lle*) *Le Prince de Sicile ; le Comte d'Amboise ; Brutus*, Tragédie ; *Laodamie*, Trag. *Bradamante*, Tragédie.

BERRI, (la duchesse de) sauva Charles VI, que tout le monde abandonnait, lorsque dans un bal le feu prit à son habit de masque, en le couvrant de sa robe, & étouffant le feu. BERRI, (*la duchesse de*) femme du petit fils de Louis XIV.

BETHSABÉE, d'abord femme d'Uri, ensuite de David, & mère du roi Salomon.

BERTHAUD (*Françoise*) Dame de Motteville : Les *Mémoires de Motteville.*

BERTRUDE, femme de Clotaire qui fit périr Brunehaut, meurt admirée de son Mari, & adorée des Peuples, en 619.

BIBLIS, infortunée qui fit trop d'attention aux charmes de son frère Caunus, & qui mourut en langueur de cette funeste passion.

BISTONIS, mère de Térée, roi de Thrace, qu'elle eut du dieu Mars, ou plutôt de quelque célèbre Capitaine.

BOULENC (*Anne*) femme d'Henri VIII, & mère de la reine Élisabeth. Elle eut la tête tranchée.

BRISÉIS, autrement HIPPODAMIE, fille de Brisès, captive d'Achille, qu'Agamemon lui enleva après qu'il eut rendu Chryséis; ce qui fut cause de la colère d'Achille, principal sujet de l'Iliade.

BROUSSEL (*M.me*) femme de l'illustre conseiller de ce nom, *le dernier Orateur de la liberté*, fut un modèle d'amour conjugal.

BUFFET (*Marguerite*) *Nouvelles observations sur la langue française.*

CAILLOT (M.lle ou madame de LINTOT) *Trois nouveaus Contes des Fées ; Histoire de M.lle de Sallens ; la Jeune Américaine*, & les *Contes Marins ; Histoire de madame d'Atilli.*

CALCIOPE, sœur de Médée, & femme de Phryxus, qu'Aète son beaupère fit mourir pour avoir ses trésors : Calciope fit partir ses enfans pour la Grèce, afin de les dérober à la fureur de leur Ayeul. Quels temps ! & qu'on se plaigne des nôtres !

CALLIRHOÉ, princesse du sang royal de Calydon, que Corésus, l'un des prêtres de Bacchus, aima passionément. Rebuté des rigueurs de sa Maitresse, il eut recours à Bacchus, qui frapa les Calydoniens d'une ivresse furieuse, fléau que la mort de Callirhoé pouvait seule faire cesser ; à-moins que quelqu'autre ne se dévouât pour elle ; persone ne se présenta, & Callirhoé, ornée en victime, fut conduite à l'autel : mais Corésus prêt à plonger le couteau dans le sein de sa Maitresse, s'inmola lui-même. Callirhoé touchée trop tard de l'amour de Corésus, se tua, pour apaiser son ombre plaintive. CALLIRHOÉ, fille du fleuve Scamandre, & épouse de Tros, roi de Dardanie. CALLIRHOÉ fille de Lycus, roi de Lybie, qui délivra son mari Diomède des embuches que son Père lui avait dressées : Elle se pendit de desespoir de se voir abandonnée de cet ingrat Mari. CALLIRHOÉ, fille du fleuve Acheloüs, qui épousa Alcméon; dont elle causa la mort, en lui demandant le collier d'Ériphile, qu'il avait donné à Alphésibée ; les frères d'Alphésibée tuèrent Alcméon : Callirhoé au desespoir, demanda aux Dieus qu'ils fissent grandir sur-le-champ ses deux fils, pour venger leur Père ; ce qui lui fut accordé.

CAMBIS (*Marguerite*) *Traité de Jean-Georges Trissin, de LA CONDUITE DE LA FEMME VEUVE.*

CAMPASPE, jeune grèque, maitresse d'Apelles.

CANACÉE : son avanture ressemble assés à celle de Biblis : Elle

eut un fils de Macarée son frère, que leur Père Eole fit manger par les chiens; ensuite il envoya un poignard à sa Fille, en lui ordonnant de se tuer.

CANENTE, femme de Picus, mourut de douleur d'avoir perdu son Mari.

CASSANDANE, femme du grand Cyrus, dont il honora la mémoire, en ordonnant à sa mort un deuil général par tout son empire.

CASTELNAU (*Henriète Julie de*) comtesse de MURAT: Elle est auteur de *la Comtesse de Châteaubriant, ou les effets de la Jalousie*; des *Nouveaus Contes des Fées*; des *Lutins du château de Kernosy*, &c.

CATHERINE *de Bologne* (*S.te*) avait du talent pour la peinture.

CAUMONT (ou *mademoiselle de la* FORCE): Ses Œuvres sont en 9 volumes: *Histoire secrète de Bourgogne*, ou *Histoire de Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de François I*: *Gustave Vasa*: *les Fées, Contes des Contes*: *Histoire secrète de Catherine de Bourbon, comtesse de Bar, ou Mémoires historiques, ou Anecdotes galantes & secrètes de la duchesse de Bar, sœur de Henri*-IV.

CERTAIN (*M.lle*) a fait des Poésies, imprimées en 1665.

CHRISTINE, mère de *Catel*, historien Français, était savante en grec & en latin.

CHRÉTÉIS, femme d'Acaste, roi de Thessalie, qui étant devenue amoureuse du jeune Pélée, & s'en voyant méprisée, fit périr Érigone femme de ce Prince, & l'accusa ensuite lui-même auprès d'Acaste, &c.

CIBO (*Catherine*) Duchesse de Camérino, nièce du pape Léon X, parlait parfaitement toutes les langues savantes: c'est cette Duchesse qui a établi le premier couvent de Capucins.

CLERMONT (*Claude-Catherine de*) Duchesse de RETZ, dame-d'honeur de la reine Catherine de Médicis, possédait si parfaitement les langues savantes, qu'elle répondit en latin aux Ambassadeurs de Pologne, qui vinrent à la Cour de Charles-IX en 1573, demander pour roi le duc d'Anjou, depuis Henri-III.

CLITORIS, jeune fille de la race des Mirmidons ou Pygmées, extraodinairement jolie: Jupiter, pour la posséder, se métamorfosa en fourmi.

CLYMÉNE, mère de Phaéton & de ses trois sœurs Lampétie, Phaétuse, & Lampétuse, qu'elle eut d'Apollon.

CORONIS, fille de Phlégias, fut aimée d'Apollon, auquel elle manqua de fidélité pour un jeune-homme de Thessalie nommé Ischis: Apollon la tua d'un coup de flèche; mais il sauva l'enfant dont elle était enceinte: ce fut Esculape. CORONIS, fille de Coronée roi de Phocide, poursuivie par Neptune ou un Marin, fut métamorfosée en corneille; c'est-à-dire, qu'elle s'enfuit dans les bois, où elle fut dévorée par les bêtes féroces.

COSNARD (*M.lle*) *Les Chastes Martyrs*, Tragédie.

CORDILLE, fille de Léir, roi d'une partie de l'Angleterre: son Père l'ayant deshéritée, elle n'en fut pas moins tendre à son égard, & le rétablit dans ses états, dont les Maris de ses Aînées l'avaient dépouillé.

CRATÉSICLÉE, mère de Cléomène, se dévoua pour servir d'otage au roi d'Égypte pour son fils: Cléomène s'étant révolté, Cratésiclée souffrit la mort avec un courage héroïque, elle s'interdit les larmes, & toute marque de faiblesse. La femme de Pantéas, noble spartiate, qui fut exécutée avec Cratésiclée, arrangea son corps avec autant de tranquilité, que si le même sort ne l'avait pas attendue.

CRÉUSE, femme d'Énée: elle périt dans l'incendie de Troie, pour n'avoir suivi exactement les traces de son Mari.

DAMBROWKA, reine de Pologne, & femme de Miecislaw, qu'elle amena à la religion chretienne par une extrême complaisance : ce ne fut pas le seul fruit qu'elle en tira, son Mari renvoya sept Maitresses.

DENIS (*madame*) nièce de M. *de-Voltaire.*

DESCARTES, (*M.lle*) nièce du célèbre Philosophe de ce nom ; elle était amie de M.lle *Scuderi*, & de M.lle *de la Vigne* ; ses *Poésies* sont imprimées avec celles de la Comtesse *de la Suse.*

DESCHAMPS (*Madelaine*) a fait des Poésies grecques & latines sur la mort du savant Balduin.

DIBUTADE, fille d'un Potier de Sicyone : Elle peignit son Amant à *la silhouète* (dirait-on aujourd'hui).

DRYOPE, fille d'Eurite, si belle qu'Apollon en devint amoureus : Elle épousa ensuite Andromédon dont elle eut Amphise : Elle fut métamorfosée en lotos, ou plutôt, ayant voulu cueillir une branche de cet arbre, pour la donner à son fils qui la demandait pour s'amuser, elle tomba dans le lac sur le bord duquel elle se promenait avec sa Sœur.

DUPUIS (*Modeste*) *un Traité du mérite des Femmes*, est le principal de ses Ouvrages.

DURAND (*Catherine Bécacier, dame*) est auteur de beaucoup d'Ouvrages, savoir : *Mémoires secrets de la Cour de Charles VII : Œuvres mêlées : Les belles Grecques : Henri, duc des Vandales : La Comtesse de Mortane : Les petits-Soupers d'été : Voyage de Champagne, par madame la Comtesse de M.** : Le Comte de Cardone, ou la Constance victorieuse,*

DUTORT (*madame*) connue par plusieurs Pièces en prose & en vers imprimées dans les *Mercures* : Elle était amie de Fontenelle, qui mit au bas de son portrait ces vers cités :

C'est ici madame Dutort ;
Qui la voit sans l'aimer a tort ;
Mais qui l'entend & ne l'adore
A cent fois plus tort encore.
Pour celui qui fit ces vers-ci
Il n'eut aucun tort, Dieu merci.

EBURNÉA, femme de Pygmalion, de Chypre : ce sculpteur voyant que toute les Femmes de l'île donnaient dans le libertinage, résolut de garder le célibat : il fit une statue, d'ivoire qui réünissait tous les attraits du beau-sexe, & demanda à Vénus de l'animer. Un Insulaire qui avait une Fille vierge, d'une beauté parfaite, ayant entendu la prière de Pygmalion, eut l'adresse d'enlever la statue, & d'y substituer sa Fille, qu'il avait jusqu'alors élevée dans la retraite, suivant l'usage de ces temps-là ; desorte qu'à son retour, Pygmalion trouva cette Beauté toute nue sur son piédestal, qui commença à faire diversmouvemens, &c. Cette avanture fut également avantageuse à Pygmalion & à la Jeune-fille ; car les Insulaires lui donnèrent l'autorité souveraine, comme à un Homme favorisé des Dieus ; & lorsqu'ensuite il découvrit la supercherie, il n'eut garde de la divulguer.

EGÉRIE & ÆGÉRIE : on prétend que cette Nymphe épousa Numa-Pompilius, second roi de Rome, qu'elle aida dans les soins du gouvernement : Elle mourut de douleur après la perte de son Épous.

EGINE, fille d'Asope, roi de Béotie ; Jupiter, pour en jouir, s'envelopa d'un tourbillon de flâme.

ELARA, fille d'Orchomène, qui eut de Jupiter le géant *Titye* : pour le dérober à la jalousie de Junon, il l'enferma dans une caverne, ce qui fit dire que Titye était né de la Terre, &c.

EROPE, fille d'Eristée, & femme d'Atrée : Thyeste son beaufrère abusa d'elle, & la faiblesse de cette Femme fut cause de tous les malheurs & des crimes de la maison d'Atrée.

ESTHER de Beauvais, Poétesse, dont les Ouvrages sont imprimés avec

ceux de Béroalde de Verville, 1583.

ESTIENNE (*Nicole*) fille du célèbre Charles Estienne, imprimeur-libraire de Paris, & femme du médecin *Liébault*; a fait diverses Poésies, qu'elle ne voulut pas laisser imprimer; & une *Apologie des Femmes, contre ceux qui les méprisent*, 1584.

ETHRA, mère de Thésée, qui mit Hélène sous sa garde après l'avoir enlevée; mais Castor & Pollux ayant délivré leur Sœur, ils lui donnèrent Ethra pour esclave.

EUROPE, fille d'Agénor, roi de Phénicie, qui fut la dupe d'un stratagème dont Jupiter usa pour la faire enlever par un taureau blanc, qui la porta jusqu'à son vaisseau.

FAGNAN, (*Marie-Antoinette*): *Kanor*, *Conte traduit du Sauvage* 1755; *Le miroir des Princesses orientales.*

FAUQUES (*M.lle*) d'Avignon: *Abassaï, histoire orientale*; 1755: *Le triomphe de l'Amitié*: *Contes du Sérail, traduits du turc.*

FERRAND (*Bellisani, Présidente*) *Lettres galantes de Cléanthe & de Belise*: Cléanthe était le Baron de Breteuil.

FEUQUIERES (*la comtesse de*) fille du célèbre peintre Mignard. Elle était belle, & manquait de mémoire. —Vous êtes trop heureus (dit un jour Ninon à son Prèe, qui s'en plaignait) votre Fille ne citera point--.

FLEURS (*Philiberte de*), *Les Soupirs de la viduité*, Poème de 500 vers.

FLORE (*Jeanne*): *Contes amoureus, touchant la punition que fait Venus de ceux qui méprisent le vrai amour.* 1532.

FONTAINE (*M.me de*): *La Comtesse de Savoie* 1726. *Histoire d'Aménofis, prince de Libye*, 1728.

FRITIGILDE, reine des Marcomans, fut engager son Mari à faire alliance avec les Romains, pour mettre ses états en sûreté.

GALANTHIS, servante d'Alcmene: elle trompa Junon, lorsque cette Déesse s'oposait à l'accouchement de sa Maitresse, qui donnait le jour a Hercule, fils de Jupiter, en lui annonçant qu'Alcmene était délivrée: Elle rit ensuite trop légèrement du succès de son mensonge; la fière Junon se jeta sur elle, & la tua: la fable dit qu'elle la changea en belette.

GALIEN (*madame*) de Château-Thierri, a fait une *Apologie des Dames.*

GARDE (*M.lle Victoire de Thomassin de la*) Recueil de Lettres & de Poésies, 1725. 2 vol.

GORSE (*madame de la*) a été couronée plusieurs fois par l'Académie de Toulouse.

GOSTERWICK (*Marianne*) Hollandaise, peignait les fleurs avec le plus grand succès.

GRAFFIGNI (*Françoise d'Issembourg-d'Apponcourt*) est auteur des *Lettres Péruviennes*, 1748: de *Cénie*, comédie, 1751: de *la Fille d'Aristide*, comédie: 1758: & d'une Nouvelle Espagnole, intitulée, *Le mauvais exemple produit autant de vertus que de vices*, 1745.

GRAVILLE (*Anne de*) le *Roman des deux Amans Palamon & Arcitas, & de la belle Emilie*; en vers.

GUÉMENÉ (*la Princesse*) la plus belle persone de la Cour de Marie de Médicis: Le peintre Rubens devina son nom à sa beauté.

GUÉNERIE (*madame de la*) *Mémoires de mylady B.*

GUERCHOIS (*madame de*) *Avis d'une Mère à son Fils*, &c.

GUICHART (*M.lle*) *les Mémoires de Cécile*, revus par M. De-la-Place.

GUILLAUME (*Marianne*): *Discours, Que le sexe féminin vaut mieux que le masculin.*

GUILLETE (*Pernète du*): Un Ouvrage intitulé *Rimes de gentille & vertueuse Dame Pernète*

&c ; imprimé en 1545.

HARPALICE, fille de Clymenus. était éperdûment aimée de son Père : cependant il la maria: mais s'en repentant bientôt, il courut après son Gendre & le tua : Harpalice, au desespoir, tua son Frère, ou même son Fils, & le fit manger à son Père. Tel est l'effet d'une passion coupable.

HIPPODAMIE, ou DÉIDAMIE, épouse de Pirithoüs: c'est à son occasion que se fit le fameus combat des Centaures & des Lapithes. HIPPODAMIE, fille d'Œnomaüs, qu'épousa Pélops, après l'avoir gâgnée à la course des chars, victoire qu'il dut à la seduction de Myrtile, cocher d'Œnomaüs.

HELPINICE, jeune grèque, fille de Miltiade & sœur de Cimon, devint amoureuse du peintre Polygnote.

HÉRAUT (*Madeleine*) parisienne peintresse, copiait supérieurement les tableaus des plus grands Maîtres.

HUBERET (*Françoise*) femme de Garnier, un de nos premiers poètes tragiques, était aussi éloquente, que versée dans la poésie Française, 1584.

HUBERT (*M.lle*) de Genève; *Le monde fou préféré au monde sage; Le systême des Théologiens anciens & modernes, sur les âmes séparées du corps*, avec une *suite, en réponse à M. Ruchat. Lettres sur la religion essencielle à l'Homme*, &c.

HYDE (*madame*) bellesœur du duc d'York (depuis Jacques II) avait le piéd le plus mignon d'Angleterre. Elle disait, que les Femmes ne pouvaient se maintenir à la Cour que par la sagesse, ou par d'illustres-faiblesses.

HYPSIPILE, fille de Thoas, roi de Lemnos; cette Princesse fut un exemple de la grande vicissitude des choses humaines : Elle sauva la vie à son Père, lors du massacre de tous les Hommes par les Lemniennes, outrées de ce qu'elles en étaient méprisées, à cause de leur mauvaise odeur. Elle fut élue Reine, lorsque les autres femmes crurent son Père mort; elle fut aimée & abandonée de Jason; elle fut ensuite chassée de ses états, lorsqu'on sut qu'elle avait sauvé son Père; des Pirates la prirent & la vendirent à Lycurgue roi de Thessalie, qui la fit nourrice de son fils: les Argiens alant à la guerre de Thèbes la rencontrèrent, & lui ayant demandé une fontaine, elle posa l'enfant sous un arbre, pour les y conduire; un serpent tua l'Enfant, & Lycurgue voulait qu'Hypsipile fût mise à mort, mais les Argiens prirent sa défense.

INO, la jalousie de son Mari Athamas, l'obligea de fuir, & de se précipiter dans la mèr avec son fils Mélicerte. Elle avait été marâtre à l'égard de Phryxus & d'Hellé, enfans de Néphélée, première femme d'Athamas: son Mari ayant ouvert les yeus, la rendit malheureuse à son tour.

ISABELLE d'*Autriche*, sœur de Philippe-IV, fut gouvernante des Pays-bas, & protegea les arts.

IPSEA, ou *Ida*, femme d'Aètes roi de Colchide, & mère de Médée, qu'elle instruisit dans l'art magique.

JAHEL, femme juive, qui ayant invité Sisara, général de Jabin, roi de Moab, à entrer chés elle, lui fit boire du lait, le couvrit d'un manteau, & lui planta un clou dans la tempe, lorsqu'il fut endormi.

JARDINS (*m.lle des*), Pièces de Poèsie & Sonnets imprimés dans les *Œuvres de Joachin du Bellai*.

JOCASTE, fille de Créon, roi de Thèbes: on sait qu'elle épousa son propre fils sans le connaître.

JONCOURT (*Françoise-Marguerite*): *Notes de Pierre Nicole, sur les fameuses LETTRES PROVINCIALES de Blaise Pascal*, traduites en français.

LAMBERT (*Anne-Thérèse-Marguenat de Courcelles*, Marquise de): Ses *Œuvres* sont imprimées en deux vol. in 12, 1748.

LAUBÉPINE (*Madeleine de*), Dame de Villeroi : Elle a fait une traduction en vers des *Epîtres d'Ovide*, non imprimée, vers 1592.

LAVINIE, fille du roi Latinus, qu'Enée enleva à Turnus, roi des Rutules, auquel elle était promise.

LESCLACHE (*madame*) on lui attribue plusieurs Ouvrages de philosophie qui ont paru sous le nom de son Mari. (Exemple rare de modestie.)

LEUCIPPÉ & THÉONOÉ filles du devin Thestor, qui étant prisonier en Carie, se voyait obligé d'inmoler Leucippé déguisée en garson, que Théonoé accusait d'avoir voulu lui faire violence : Thestor attendri, prononça le nom de ses Filles; ils se reconnurent tous, & se sauvèrent.

LOUVENCOURT (*Marie*) morte à l'âge de 32 ans en 1712, a fait des Cantates, savoir; *Ariane; Céphale & l'Aurore; Zéphire & Flore; Psyché; l'Amour piqué par une Abeille; Médée, Alfée & Aréthuse: Léandre & Héro*; *la Musète; Pyrame & Thisbé; Pygmalion.*

LOYNE (*Antoinète de*) : plusieurs petits *Poèmes* qui se trouvent dans *le Tombeau de la Reine de Navarre*, 1551.

LUBERT (*m.lle de*) : *La Princesse sensible & le Prince Typhon*, conte; *La Princesse Lionrète & le Prince Coquerico*, conte, 1743; *Amadis des Gaules*, réduit en 4 vol. in 12; *Les Hauts faits d'Esplandian*, réduits à 2 volumes, 1752; *Le Prince Glacé & la Princesse Ètincelante*, 1753; *La Princesse Couleurderose & le Prince Céladon*, conte, 1753; *Léonille*, nouvelle, 1755.

LUCIA, jeune grèque, maitresse de Zeuxis; il l'avait peinte, & son portrait excitait sa verve.

LUSSAN (*Marguerite de*) Ses Œuvres contiennent 39 volumes : *Histoire de madame de Gondez*, 1727; *Anecdotes de la cour de Philipe-Auguste*, 1733; *Les Veillées de Thessalie*, 1751; *Anecdotes de la cour de François I*, 1748; *Annales galantes de la cour de Henri II*, 1749; *Marie d'Angleterre, ou la Reine-duchesse*, 1749; *Histoire de Charles VI*, 1753; *Histoire de Louis II*, 1755; *Histoire de la Révolution de Naples sous le Duc de Guise*, 1757; *La vie du brave Crillon*, 1759.

MANCINI, trois sœurs, nièces du cardinal Mazarin; N. qui fut la première passion de Louis-XIV, mais que le Cardinal donna au Connétable Colonne : c'est d'elle qu'est ce mot : *Sire, vous m'aimez, vous pleurez, & je pars!* OLYMPE était une brune piquante. HORTENSE la cadète, est célèbre par ses malheurs : ce fut-elle qui fit porter au Duc de la Meilleraie son Mari le nom Mazarin. Elle est morte en Angleterre : Saintévrémont l'a beaucoup célébrée.

MARCHAND (*madame*), a fait, *Nouveau Recueil de Contes des Fées*, 1731; *Histoire d'Émilie, ou les Amours de mademoiselle D****, 1732; *Nouveaus Contes des Fées*, où se trouvait le joli Conte intitulé *Boca*, 1725.

MONICAULT (*m.lle*) s'est fait connaître au Théâtre français vers 1720.

MONLAUR (*Elisabeth*) depuis Présidente DREUILLET, dame de la Duchesse du Maine, aimait les sciences & les lettres, & cultivait la poésie.

MONTPENSIER (*Anne-Marie d'Orléans*) qui joua un si grand rôle dans les guerres de Paris, sous la minorité de Louis XIV.

NEMOURS (*Marie d'Orleans-Longueville*, duchesse de) : nous avons d'elle les *Mémoires de la Duchesse de Nemours*, 1709 & 1718.

NIOBÉ, fille de Tantale, & femme d'Amphion, roi de Thèbes. Elle était orgueilleuse, &

les Poètes on feint que sa vanité fut punie par la perte de ses enfans.

PASCAL (*Françoise*), Liennaise ; *Endymion*, tragédie; Le *Vieillard amoureus*, pièce Comique en vers de 8 syllabes.

PÉRIBÉE, fille d'Alcatoüs, roi de Mégare, épouse de Télamon & mère d'Ajax: Son histoire est un vrai Roman : son intrigue avec Télamon, fit que son Père l'exposa sur une barque; que Thésée la rencontra; qu'il la conduisit à Talemon qu'elle aimait, & qui l'épousa. Dans la suite Ajax eut les états de son Ayeul.

PÉRIMELE est presque dans le même cas : son Amant Achéloüs la reçut dans ses bras lorsqu'on la jeta dans la mer. (Il paraît que tout ce que nous apelons la Fable, n'est autre chose que les premiers Romans grecs, tels que ceux de notre Chevalerie : ces sortes d'Ouvrages sont toujours les premières productions de l'esprit humain : Tout cela n'a jamais exîsté : envain s'épuise-t-on à y chercher des analogies).

PERRONNET (*Antoinète*), *L'Épître* qni est audevant de *l'Institution de la vie humaine*, traduite du grec en français, 1750.

POMPADOUR (*la marquise de*), avait une âme forte, des connaissances & des lumières dont les plus Grands-hommes se seraient fait honneur: Elle aimait beaucoup M. de-Voltaire.

POTAR DULU (*Marie Thérèse*), a fait plusieurs petits Ouvrages en vers, imprimés dans les *Mercures*, & cette jolie *Ode anacréontique* de douze strofes qu'elle composa à l'âge de 17 ans :

A l'ombre d'un Myrthe assise,
Je m'endormis l'autre jour :
Quel sommeil ! quelle surprise !
Je vis en songe l'Amour.

Qu'il me paraissait aimable !
Mon cœur en fut enchanté;
Il n'avait de redoutable.
Que son nom & sa beauté.

Les Zéphirs, de leurs haleines,
Agitaient ses beaux cheveus;
Il me les offrait pour chaînes,
Si je brûlais de ses feus.

Sa main droite était armée,
D'une lyre & d'un carquois.
Vois, dit-il, ta destinée :
Choisis; chante, ou suis mes Lois.

Prens ma lyre ; & dans les ames,
Fais brûler mes feus vainqueurs;
Sauve toi, par-là, des flâmes
Dont je brûle tous les cœurs.

Je fus longtemps incertaine :
Mais cédant à son desir,
Je pris la lyre avec peine,
Et dis, avec un soupir :

S'il était, sous ton empire,
Un Mortel semblable à toi,
Je briserais cette lyre ;
Elle exige trop de moi.

S'il faut qu'un jour je chante,
Le temps n'en est pas venu ;
Faut-il donc, pour qu'on te vante,
Ne t'avoir jamais connu ?

Reprens ton présent funeste,
Laisse-moi, lui dis-je encor :
Mais, vers la voûte céleste,
Il avait pris son essor.

Ainsi, fatale victime,
De ses dangereus bienfaits,
Je le chante quand je rime,
Sans savoir ce que je fais.

Bergères, craignez vos songes,
Quand vos sens en sont flatés ;
L'Amour, des plus doux mensonges
Fait de tristes vérités.

ROGNEDA, princesse de Polotsk, femme d'Wladimir, grand duc de Russie en 988, qu'il avait épousée malgré elle, après que son 1.er Mari eut été vaincu & qui l'eut fait mourir son Père, ainsi que toute sa famille. Un-jour Rognêda le voyant dormir, elle résolut de le tuer; mais s'étant éveillé, il lui saisit la main. Il lui ordonna de se parer, & d'aler sur son trône, recevoir la mort : elle y

ala, & Wladimir étant venu, il trouva la Princeſſe avec le fils qu'il avait eu d'elle: cet Enfant tenait un ſabre nu : il pria ſon Père de le tuer le premier. Wladimir attendri, pardonna à Rognêda. & la renvoya à Polotſk.

SÉLÉNÉ, fille d'Hypérion, aimait ſi tendrement ſon frère Hélion, qu'elle ſe précipita, en aprenant qu'il ſ'était noyé dans le Po.

STAAL (*Launai, Comteſſe de*): on connaît ſes *Mémoires*: Elle fut élevée avec diſtinction & eut plus d'une faibleſſe: Quelqu'un lui demandant, comment elle arrangerait cela dans ſes Mémoires; elle répondit, *Je ne me peindrai qu'en buſte.*

TENSIN (*Claude Guérin de*) chanoineſſe de Neuville; cette Dame était un prodige de perfections; elle avait le cœur excélent, le caractère admirable, dans l'eſprit toute la force de celui de l'homme, mêlé avec la délicateſſe de celui des Femmes: elle eſt auteur du *Comte de Comminges* 1735, du *Siége de Calais*, 1730; *des malheurs de l'Amour*, 1747. Elle donnait tous les ans (& pour cause) une culote de velours à chaque Savant qui fréquentait ſa maison: c'était le rendévous de tous les Beaus-eſprits.

VANDA, reine de Pologne; princeſſe tres-belle, qui refusa & vainquit Ritiger, Prince allemand: mais après la victoire, elle ſe jeta dons la Viſtule, pour ne plus attirer à ſon Peuple de pareilles guerres.

VERELST (*m.lle*) anglaise, peignit en petit le portrait & l'Hiſtoire: elle ſavait l'allemand, l'italien & le latin.

VERTILLAC (*la Comteſſe de*): a donné une *Lettre ſur le Style*, que M. Rémond de Saintmard a fait imprimer

## NOMS DES DAMES CONTEMPORAINES.

ALÈS *du Lude*, (*mademoiselle*) de Blois, écrivit *la Vie de M. le-Pelletier*, mort à Orléans.

ALISSANT *de la Tour*, femme d'un Payeur des rentes, a fait une *Epître à Jél.otc*, & une autre *à m.lle Duménil.*

ANTREMONT (*Madame la Marquise d'*): De très jolis-vers dans l'*Almanach des Muses.*

ARCHAMBAULT *de Laval* (*M.lle*) du Bas-Maine: Diſſertation, *Lequel de l'Homme ou de la Femme ſont plus capables de conſtance.*

AR** (*M.lle*) *Epitre à Acaſte*, *dans l'Almanach des Muses*, 1765.

BEAUMONT (*madame Le Prince de*) eſt Auteur des *Magazins des Enfans*, *des Adoleſcentes*, &c.

BAUHARNAIS (*madame la Comteſſe de*): Il y a ſept pièces de cette Dame dans l'*Almanach des Muses de* 1775.

BASTIDE (*M lle.*) deux Pièces de vers dans l'*Almanach des muses* 1767, *pp.* 49 & 127.

BELLOT (*Madame*) aujourd'hui Madame DORCY: *Hiſtoire de Raſſelas: Ophelie*, traduit de l'anglais; *Hiſtoire de la maison de Tudor*, &c.

BENOÎT (*M.me Françoise-Albine de la Martinière*), de Lyon: *Elisabeth*, roman; *Agathe & Isidore*, &c.

BERMANN (*M.lle*) *Lequel ſerait le plus utile, d'écrire des Ouvrages purement de belles-lettres, ou de morale?* Diſcours qui a remporté le prix à l'Académie de Nanci.

BEZUCHET (*M.lle*) des Poésies fugitives; des Stances ſur le *miserere.*

BOCAGE (*Marie-Anne le Page du*), des Académies de Lyon, de Rouen, de Padoue, de Bologne, & des Arcades; née à Rouen: Les *Amazones*, Tragédie: La *Colombiade*, Poème: *Voyages en Angleterre, Hollande, Italie*, &c.

BOISMORTIER (*M.lle Suzane de*) de Perpignan, *Mémoires de la Comteſſe de Marienberg*; *Hiſ-*

*toire de Jacques Féru, & d'Agathe Mignard.*

BOURÉTE (*madame*) dite *la Muse Limonadière*: Plusieurs petites Pièces de vers sur les événemens les plus remarquables.

BROHON (*M.lle*) *Les Amans philosophes*, conte imprimé dans le *Mercure.*

BRUN (*Madame*) de Besançon: *Dictionaire Comtois-français.*

BUSSI (*Madame la Comtesse de*) Plusieurs jolies petites Pièces de vers dans l'*Almanach des Muses.*

CASS*** (*madame*) differentes Pièces dans l'*Almanach des Muses*, Receuil où le chois est très-sévère.

C*** (*madame de*), *Rèverie*, vers qu'on trouve à la p, 101 de l'*Almanach des Muses* 1775.

CHARDON (*madame*) de Paris: *Mémoires de madame C***.*

*Châteaugiron* (*M. de*) a fait *La Bibliothèque des Femmes.*

CORRON (*madame*) Sage-femme; *Dissertation en forme de Lettre sur l'acouchement.*

COSSON DE LA CRESSONIÉRE, (*m lle*) Diférentes Pièces de vers.

DUVAL (*m.lle*) Auteur de la musique des *Génies Élémentaires.*

DUDEFFENT (*madame la marquise de*) vers dans l'Almanach des Muses.

DUVERDIER, (*madame* la Marquise de) vers dans l'*Almanach des Muses.*

ELY DE BEAUMONT (*madame*) *Lettres du marquis de Rozelle*, Roman utile & intéressant.

GOMEZ (*Madeleine-Angelique Poisson Dame de*) fille de Paul Poisson, Comédien français, est Auteur de *Triomphe de l'Éloquence*; des *Entretiens nocturnes*; des *Journées amusantes*; de différentes Tragédies, &c.

GUYNERIE (*m.lle*) d'Angers; *Mémoires de mylady B***.*

GUIBERT (*madame*), différentes Pièces de vers. dont quelques-unes se trouvent dans l'*Almanach des Muses*: *La Coquète corigée*, Tragédie en un acte.

HECQUET (*madame*), *Histoire d'une Jeune-fille sauvage.*

HUS (*madame*) *Plutus, rival de l'amour*, Comédie.

HUSSON (*madame*) à donné une édition de *Boca*, conte de Féerie.

JULIEN (*madame*), Le *Quadricide, ou Paralogisme prouvé dans la Quadrature de M. de Causans.*

KERALIO (*madame Abeille de*), *Fables de Gay*, traduites de l'anglais.

LABOUREYS, (*madame*) *Les Métamorphoses de la Religieuse.*

LAGORCE (*Marguerite de Beauvoir du Roure*, marquise de), *L'Amour & la Fortune*, Poème couronné au Jeux-floraus, &c.

LAISSE (*madame la comtesse de*) est Auteur de *Contes moraus* estimés.

LAURENCIN (*madame la Comtesse*), *Epitre sur l'obligation où sont les mères d'alaiter leurs enfans*, Pièce qui a remporté le prix à Rouen; insérée dans l'*Almanach des muses* 1776.

LEPAUTE (*madame*) Parisienne; *Divers Mémoires d'astronomie*; *Carte de l'Éclipse annulaire du* 1 *avril* 1764, &c.

LESPINASSI (*m.lle*), *Essai sur l'Éducation des Demoiselles*; *Nouvel Abregé de l'Histoire de France.*

LEVÊQUE (*madame*) Parisienne, *Le Soulier couleur-de-rose*; Roman.

LEZÉ (*madame*) *Lettre de Julie à Ovide.*

LOISEAU (*m.lle*), Parisienne; *La Rose*; *Sapho*, Cantatilles; *Epître à Églé.*

MENON (*m.lle*). *L'Assemblée de Cythère*, *traduit* de l'italien.

MAISONNEUVE (*madame de*), *Le Journal des Dames*, MM. *Mathon* & *Sautereau de Marsi* ont continué sous son nom.

MATENAI de MORVILLE (*mademoiselle*) a fait des *Contes Moraus*: L'*Homme tel qu'il est*, Paris, Valade.

MILLY (*m.lle*) *Histoire du cœur.*

MONTANCLOS (*madame de*), ci-devant Barone de PRINCEN; a repris le *Journal des Dames*, in-

térompu depuis 1769, temps où M. Mathon de la Cour le fesait: cette Dame l'a cédé à M. MERCIER, qui l'a rendu très-intéressant, non-seulement par une critique judicieuse, mais en attaquant avec courage les petits Despotes littéraires, en s'élevant contre le *petit goût* des Esprits stériles, & sur-tout par une honnêteté jamais démentie envers les Gens-de-lettres sans prétention. *Versà madame la Comtesse d'Artois, le jour de son mariage.*

MOREAU (*m.lle*) exécute en cheveus des mignatures, &c: ce qui a quelque raport avec le talent de M.lles *Kœrten* & *Rozée*.

ORMOY (*madame la Présidente d'*), *Histoire d'Emélie, ou le Danger des passions*, 1776 &c.

PLISSON (*m.lle*) de Chartres: différentes Pièces de *vers* sur les naissances de nos Princes: *Réflexions critiques sur les Écrits qu'a produits la Question de la légitimeté des naissances tardives.*

PUISIEUX (*Madeleine d'Arsonne dame de*) *Les Caractères; L'Éducation du marquis de Zurlac; Mémoires d'un Homme-de-bien*, & beaucoup d'autres Ouvrages.

RASSILLI (*madame*), *Sonnet sur la prise de Luxembourg*, & autres Poésies.

RÉTAU DU FRÈNE (*madame*), *Histoire de la ville de Cherbourg.*

RICHEBOURG (*madame L. G. de*): *Avantures de Clamades & de Clarmonde*, 1723: *Avantures de Flore & de Blanchefleur* 1737: *Persiles & Sigismonde*, histoire septentrionale, 1738.

RICCOBONI (*madame Marie de Mesiéres de Laboras*), est Auteur de plusieurs ouvrages, qui sont autant de chéf-dœuvres de goût, de délicatesse & d'honnêteté: *Lettres de Fanny Buttler; Le marquis de Cressi; Lettres de Mylady Catesby, Amélie, imitée de Fielding; Histoire de miss Jenny; Ernestine; Lettres de la comtesse de Sancerre; Lettres de Sophie de Valière.*, &c.

ROBERT (*madame Marie-Anne Roumier*): *La Paysane philosophe; La voix de la nature; Les Voyages de mylord Céton dans les sept Planètes: Nicole de Beauvais, ou l'Amour vaincu par la reconnaissance; Les Ondins.*

SAINT-WAAST (*m.lle*). *L'Esprit des Poètes & des Orateurs modernes; Éloge de Sulli.*

*THOMAS* (*M.r*) de l'Académie française, vient de publier un Ouvrage, intitulé, *Essai sur les mœurs, le caractère & l'esprit des Femmes, dans les différens siècles.*

VILLIERS de BILLI (*madame*), *Instructions historiques, dogmatiques & morales en faveur des Laboureurs.*

NOTA. Il nous a été impossible d'insérer ici toutes les DAMES CONTEMPORAINES; Le *Suplément à la France-littéraire* nous aurait été d'un grand secours; mais ce *Suplément* depuis lontemps attendu, ne paraîtra pas sitôt. Nous y renvoyons pourtant, ainsi qu'au *Parnasse des Dames.*

Nous nous étions d'abord proposé de mettre les NOMS des DAMES vivantes illustres par leur naissance & leurs vertus; un motif nous arrête; c'est que la louange aurait été au-dessous du mérite, & que d'ailleurs nous aurions anticipé sur le droit le plus sacré de la Postérité.

FIN.

LISTE des Ouvrages de l'Auteur:

*ROMANS.*

LA FAMILLE VERTUEUSE, IV Parties.

LUCILE, ou LES PROGRÈS DE LA VERTU, I Partie.
On vient d'en donner une ſeconde édition, ſous le titre de LA FILLE ENLEVÉE, &c. en II Parties.

LA CONFIDENCE NÉCESSAIRE, Lettres Angl. II P.

LE PIÉD DE FANCHÈTE, ſeconde édition, II Parties.

LA FILLE NATURELLE, ſeconde édition, II Parties.

L'ÉCOLE DE LA JEUNESSE, IV Parties.

ADÈLE DE COMM••, ou LETTRES D'UNE FILLE A SON PÈRE, V Parties.

La FEMME dans les trois États de FILLE, D'ÉPOUSE & DE MÈRE, Hiſtoire morale, comique & véritable. III Parties.

LE MÈNAGE PARISIÉN, ou DÉLIÉE & SOTENTOUT. II Parties.

LES NOUVEAUX MEMOIRES D'UN HOMME-DE-QUALITÉ, II Parties.

LE FIN-MATOIS, ou Hiſtoire du *Grand-Tacaño*, traduit de l'eſpagnol de *Quévédo*, III Parties.

L'ÉCOLE DES PÉRES, III Tomes.

LES DANGERS DE LA VILLE, ou LE PAYSAN PERVERTI, Hiſtoire récente, miſe au jour *ſur les véritables Lettres des Perſonages*, IV T. en VIII Part.

Le NOUVEL-ÉMILE, *ſous preſſe*, IV Tomes.

AMARYLLIS, trad. de l'eſpagnol de *Figuéroa*, & MA DERNIÈRE AVANTURE, ſous preſſe. II Part.

*PROJETS.*

IDÉES SINGULIÈRES, trois vol. in-8°, ſavoir:

LE PORNOGRAPHE, ou LA Proſtitution réformée.

LA MIMOGRAPHE, ou LE Théâtre réformé.

LES GYNOGRAPHES, ou la Femme réformée, *qui paraît actuellement*, prix broché, 4 liv. 16 ſ.

---

Tous ces Ouvrages ſe trouvent à Paris, chés LA VEUVE DUCHENE, HUMBLOT, LEJAY, VALADE, rue S.-Jacques: DURAND, rue Galande: DE-HANSY, Pont-au change: DELALAIN, rue de la Comédie-françaiſe, MÉRIGOT, quai des Auguſtins, & ESPRIT, Lib. de S. A. S. Mgr le Duc de Chartres, au Palais-royal.





